Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 12983 – 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine – SAMEDI 25 OCTOBRE 1986

Souvenirs d'Afrique

L'actualité et les souvenirs mettent une fois de plus en lumière les rapports complexes et ambigus qui unissent la France et l'Afrique. A quelques semaines du sommet franco-africain de Lomé, M. Jean-Christophe Mitterrand, nouveau conseiller de l'Elysée pour les affaires africaines, va devoir user de doigté pour gérer – dans la mesure où la présidence de la République conserve des prérogatives en la matière – quelques dossiers délicats. Sans doute est-ce pour cette raison qu'un « conseiller diplomatique », en la personne de M. Jean Audibert, a été nommé aux côtés du fils du chef de l'Etat.

Paris, en effet, accueille actuellement un hôte encombrant, M. Savimbi, chef des maquisards angolais de l'UNITA, s'apprête à en recevoir un autre, M. Pieter Botha, président de la République sud-africaine, et se trouve débarrassé d'un troisième, l'ex-empereur de Centrafrique, M. Bokassa.

En réalité, le retour rocambolesque à Bangui du tyran mégalomane représente plus de menaces potentielles qu'il ne résout le « problème Bokassa ». Le seul nom de l'ancien chef de l'Etat éveille bien des souvenirs, qu'un ancien président de la République, M. Giscard d'Estaing, aurait sans doute souhaité oublier. L'« affaire des diamants » qui a empoisonné la vie politique française, risque, pour peu que M. Bokassa veuille se venger de l'ingratitude de son « cher cousin », de ranimer de vieilles querelles.

Dans le climat préélectoral qui commence à s'installer dans l'Hexagone, une poignée de diamants peut beaucoup pour perturber le jeu politique de l'actuelle majorité. Pour cette raison, et aussi parce qu'un procès public est de nature à troubler l'ordre à Bangui, le régime du général André Kolingba, qui ne se maintient que grâce à notre soutien militaire et financier, n'a rien à gagner à un « grand déballage ».

MM. Savimbi et Botha posent des problèmes d'une autre nature au gouvernement français. Leur présence dans notre pays vaut à Paris bien des critiques de la part des pays africains « amis » de la France et de ceux avec qui elle entretient des rapports d'Etat à Etat. Nul doute qu'à Lomé, où M. Houphouët-Boigny persiste à ne pas vouloir se rendre – pour protester contre l'insuffisance des apaisements que lui a prodigués l'Elysée après des articles de la presse française le mettant directement en cause, – MM. Mitterrand et Chirac entendront en privé quelques remarques acerbes sur la position de Paris à l'égard du régime de Pretoria, qui aide puissamment l'UNITA.

Outre cependant que bon nombre de pays africains sont mal placés pour donner des leçons à ce sujet, le Parti socialiste, qui accuse M. Chirac de « cautionner le régime de l'apartheid », semble avoir des difficultés à rassembler ses souvenirs : en 1984, le gouvernement socialiste n'avait-il pas, lui aussi, autorisé M. Botha à rendre hommage, sur le sol français, aux soldats sud-africains morts au cours des deux guerres mondiales ?

La crise tchadienne enfin, avec l'apparente redistribution des cartes au sein de l'opposition au gouvernement de M. Hissène Habré, remet l'accent sur l'ambiguïté de l'engagement de l'armée française, qui participe au partage de fait du pays. Déçu d'un soutien qu'il juge timoré, M. Habré pourrait être tenté d'entraîner Paris dans une nouvelle « aventure ».

La diplomatie française en Afrique a ses errances ; l'actualité et les souvenirs les mettent aujourd'hui crûment à jour.

(Lire nos informations page 3.)

Le « dauphin » de l'imam Khomeiny écarté

La guerre de succession s'aggrave en Iran

La disgrâce de l'ayatollah Montazeri, qui a présenté sa démission du poste de « dauphin » de l'Imam Khomeiny, constitue une victoire pour l'hodjatoleslam Rafsandjani, le numéro deux du régime de Téhéran. Ce dernier fait de plus en plus figure de successeur « de facto » de l'imam dans le cadre d'un conseil de tutelle collégial.

La détérioration lente mais inexorable de l'état de santé de l'imam Khomeiny a relancé la sourde lutte pour la succession qui s'était engagée au cours de l'été à Téhéran. L'ayatollah Montazeri qui, en juillet dernier, avait été confirmé solennellement par l'assemblée des experts dans ses fonctions de dauphin de l'imam, a la semaine dernière présenté sa démission du poste de successeur désigné, cédant ainsi à une campagne orchestrée par les « *hommes d'appareil* » de l'Etat (*le Monde* daté 21-22 septembre). Ces derniers redoublent d'efforts pour empêcher l'intronisation – en cas de disparition subite de l'imam que certains estiment proche – d'un homme qu'ils considèrent comme étranger au sérail politique qui monopolise l'essentiel du pouvoir à Téhéran.

L'imam Khomeiny n'a pas encore accepté la démission de son dauphin, mais il est certain



que le prestige et la crédibilité de ce dernier, déjà mis en cause par une importante partie du clergé, ont été sérieusement atteints.

JEAN GUEYRAS.

(Lire la suite page 4.)

Un projet de loi de M. Balladur

Le gouvernement va favoriser l'épargne des ménages

M. Edouard Balladur, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, présentera, lundi 27 octobre, les lignes directrices du projet de loi sur l'épargne. L'objectif du gouvernement est d'inciter, à l'aide d'avantages fiscaux, les Français à accroître leur effort d'épargne, notamment en vue de la préparation de leur retraite.

Les Français épargnent de moins en moins. D'après le rapport économique et financier associé au projet de loi de finances pour 1987, ils ne mettront de côté l'an prochain que 12 % de leur revenu disponible, le taux le plus bas depuis 1949 (depuis que des données statistiques de ce type existent).

Le projet de loi préparé par M. Balladur prévoit d'abord la création d'un « livret d'épargne-retraite », un produit qui doit être « *le plus grand public possible* » et qui doit laisser « *le maximum de liberté à l'épargnant* » a indiqué le ministre d'Etat, jeudi à Aix-les-Bains, à l'occasion d'une conférence-débat organisée par le conseil général de la Savoie. Les versements sur ce livret seront déductibles du revenu imposable dans la limite d'un plafond qui sera de 6 000 francs par personne (12 000 francs par ménage). Le ministre d'Etat a précisé que des dispositions fiscales sont prévues pour inciter les Français à prendre leur retraite le plus tard possible.

Le texte comprend ensuite des dispositions en faveur des plans d'options sur actions (les stock-options) permettant aux cadres – et éventuellement aux mandataires sociaux – d'être partiellement rémunérés en actions de leur propre entreprise. « *Il est essentiel de se doter des moyens de motiver les cadres... en les associant plus étroitement au succès de l'entreprise et en les incitant à participer à son capital social* », a déclaré à ce sujet M. Jacques Chirac jeudi 23 octobre à Paris.

Enfin, le gouvernement souhaite favoriser la reprise des entreprises par leurs salariés. Une réforme du dispositif introduit en 1984 devrait rapprocher le système français de ceux en vigueur dans les pays anglo-saxons.

(Lire page 31 l'article d'ERIK IZRAELEWICZ.)

Vers l'« Etat-Chirac » ?

La valse lente des grands commis

Ils sont cinq cents exactement. Directeurs centraux dans les ministères, recteurs, préfets, généraux, ils tiennent dans leurs mains les leviers essentiels de l'Etat. Leurs noms et leurs visages sont inconnus du public. Ils règnent dans l'ombre sur la police, l'armée, l'Université. Leurs postes sont dits « *à la disposition du gouvernement* ». Une signature, et les voilà remplacés. Déchus, ils regagnent de confortables mais très ennuyeuses « *réserves* » : Conseil d'Etat, inspection des finances, Cour des comptes. Ils y attendent tranquillement le prochain changement de majorité.

Depuis le 16 mars, le gouvernement de M. Jacques Chirac a beaucoup signé. Il sacrifie ainsi à un rite relativement récent dans l'histoire républicaine. Avant lui, M. Valéry Giscard d'Estaing avait consciencieusement chassé le chiraquien. Et la gauche victorieuse avait joyeusement coupé les têtes giscardiennes.

Bien sûr, on ne le dit pas. Chacun proteste très fort de sa volonté de ne se séparer que des « *incompétents* ». « *Avoir auprès de moi un haut fonctionnaire socialiste ne me gêne absolument pas s'il est fidèle à l'Etat et fait son métier* », assure sans rire M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, qui épura pourtant plus vite que son ombre. A l'unique exception de M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, pas un ministre n'a résisté à la tentation. Après six mois de « chasse », les chiraquiens détenaient même une légère avance sur les socialistes à la même époque : soixante-dix neuf postes touchés contre cinquante-quatre.

Notre enquête dans la haute administration raconte comment se pratique cette chasse-là. Comment quelques boules puantes lâchées dans un meeting RPR coûtèrent son siège à un préfet. Comment un article dans *le Monde* perdit un jeune banquier talentueux. Comment, à l'inverse, un jeune industriel non moins talentueux, mais socialiste, sauva son siège à force d'amour pour son entreprise. Comment le très sérieux CNRS fut le théâtre d'un savoureux va-et-vient entre chercheurs de sympathies opposées.

Voici donc le portrait des plus « politiques » parmi les nouveaux promus. Ils forment le squelette de ce qui, à ce rythme-là, pourra dans quelques mois s'appeler l'« Etat-Chirac ». Cela ne surprendra personne : il vaut mieux, pour trouver sa place dans cette nouvelle classe dirigeante, avoir côtoyé M. Edouard Balladur sur les bancs de l'ENA que M. Pierre Mauroy à Matignon. Il vaut mieux être l'ami intime de M. Jacques Chirac qu'un copain de M. Laurent Fabius. Il vaut mieux être président de chambre de commerce en Corrèze que médecin ami du chef de l'Etat, comme M. Georges Vinson, nommé en 1981 ambassadeur aux Seychelles.

Et la cohabitation, dira-t-on ? « *Ce sera un tout petit rouleau, avec un tout petit compresseur* », avait assuré le locataire de Matignon à celui de l'Elysée. Les premiers mois, le chef de l'Etat a mené une guerre de retardement, en exigeant un reclassement « décent » des uns et des autres. A l'intérieur du domaine réservé et à ses lisières, l'Elysée est pour l'instant parvenu à sauver quelques meubles. Mais la valse lente des grands commis continue.

(Lire pages 15 à 17 l'enquête de LAURENT GREILSAMER et DANIEL SCHNEIDERMANN.)

De nouvelles unités de soins seront créées en France

Mieux assister les mourants

Mme Michèle Barzach, ministre délégué chargé de la santé et de la famille, devait rendre public, le vendredi 24 octobre, le rapport rédigé par le groupe de travail Aide aux mourants (1) et annoncer la création prochaine d'unités dites « de soins palliatifs » destinées notamment à « *accompagner les malades en phase terminale* » dans les divers établissements de soins publics ou privés (hôpitaux, maisons de retraite, etc.)

Regarder ensemble la mort en face ? En acceptant d'officialiser les conclusions d'une réflexion sur l'accompagnement des mourants, commencée sous le précédent gouvernement, Mme Michèle Barzach ouvre, non sans quelque courage, un difficile dossier. Elle le fait – coïncidence – au moment où une remarquable série d'émissions télévisées aborde le même sujet, en montrant comment l'on meurt dans les pays industrialisés et, surtout, comment on peut aider à mourir.

Hormis de rares services hospitaliers où règne un état d'esprit particulier, la communauté des soignants se sent mal à l'aise devant l'imminence de la mort, qui représente à ses yeux un irrémédiable échec. Aussi l'approche de la mort, qu'elle soit ou non marquée par la souffrance, est-elle presque toujours vécue dans la solitude.

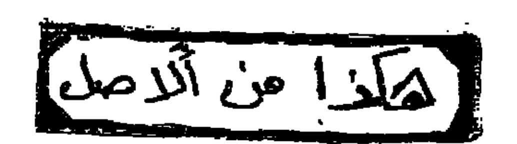
On ne meurt presque plus aujourd'hui à domicile. En théorie les médecins savent mieux qu'hier soulager les souffrances des mourants. Et ces dernières années, est apparue la notion de « soins palliatifs ». Il s'agit, comme le précise le rapport rendu public ce vendredi, « *de pallier la douleur, la souffrance, la peur, en revenant aux principes mêmes de la déontologie : mettre en œuvre tous les moyens propres à soigner et à soulager les êtres qui souffrent* ».

JEAN-YVES NAU.

(Lire la suite page 14.)

(1) Le groupe de travail, présidé par Mme Geneviève Laroque, adjoint au directeur général de la santé, comportait vingt-quatre membres : médecins, psychologues, infirmiers, assistantes sociales, prêtres, etc. Installé en février 1985, il s'est réuni au rythme d'une fois par mois. Le rapport ne cache pas, en introduction, que les points de vue des différents membres ont parfois été « *très divergents* ». Ce groupe de travail avait été mis en place en février 1985 par M. Edmond Hervé, alors secrétaire d'Etat à la santé.

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 525 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.



LA RÉFORME DES UNIVERSITÉS

Le Sénat continue de débattre sur la loi Devaquet réformant l'enseignement supérieur. Jacques Robert explique pourquoi ce texte prudent et modéré fait heureusement échapper aux risques d'un bouleversement prôné par certains professeurs. A l'inverse, Luc Soubre bataille contre ce projet qui, selon lui, restaure une politique de favoritisme.

Les chemins de la liberté

C'est par une lente et progressive maturation qu'il faut réformer l'enseignement supérieur.

par JACQUES ROBERT (*)

PARCE que nous avons, dans ces colonnes (1), appelé à la vigilance face à l'éventualité d'un nouveau bouleversement universitaire auquel voulaient bien imprudemment procéder certains, nous sommes aujourd'hui particulièrement à l'aise pour noter avec satisfaction la prudence et la modération du projet de loi sur l'enseignement supérieur.

Cette mesure et cette sagesse se manifestent dans chacune des cinq innovations principales du texte en discussion.

1. – Si la possibilité est donnée à certaines unités internes composant les universités d'obtenir le statut d'établissement public et de rédiger elles-mêmes leurs nouveaux règlements, une telle latitude n'est consentie qu'à deux conditions : il faut que l'unité intéressée propose un projet pédagogique original et cohérent ; l'autorisation définitive ne lui sera accordée que par le ministre, après avis du Comité national d'évaluation.

Ainsi permettra-t-on demain à certaines unités spécifiques qui se sentent soit à l'étroit, soit brimées dans le carcan administratif – ou politique ! – de trop grandes universités de retrouver une autonomie souhaitable, tout en évitant le risque d'éclatements trop nombreux qui remettraient en cause la carte universitaire.

2. – La représentation des professeurs dans les deux conseils (conseil d'administration et conseil scientifique) est nettement augmentée, mais ce qu'il faut surtout prendre en compte est la majorité très large accordée avec juste raison à l'ensemble des personnels enseignants. Qui contestera que c'est tout de même eux, dans leurs différentes et nécessaires composantes, qui, par leur permanence statutaire et la durée du temps qu'ils passent à l'université, constituent l'élément moteur de l'institution ?

En même temps, par la proportion importante qui est parallèlement attribuée dans les conseils aux « personnalités extérieures », le nouveau projet marque bien l'intérêt qu'il attache à l'ouverture de l'Université et à la richesse des expériences inestimables dont elle peut judicieusement faire son profit.

3. – Il fallait ensuite trouver un indispensable compromis entre le principe d'une Université largement ouverte à tous pour la promotion du plus grand nombre et la nécessaire autonomie d'une institution qui doit pouvoir librement canaliser les flux de ses utilisateurs.

Aussi le projet rappelle-t-il *tout à la fois* que n'importe quel bachelier a vocation à poursuivre ses études à l'université, mais que chaque établissement public déterminera, chaque année, les conditions d'accès aux différentes formations, en tenant compte des caractéristiques de celles-ci, des aptitudes requises des étudiants et des capacités d'accueil.

4. – Le projet invite opportunément les établissements publics à déterminer librement les formations qu'ils dispensent et les diplômes qu'ils délivrent, en maintenant néanmoins, afin de sécuriser les moins téméraires, la possibilité pour eux d'en demander l'accréditation par l'Etat.

5. – On pouvait, enfin, craindre qu'entre l'acte de décès officiel de la loi Savary et la mise en place effective des nouvelles structures un temps bien long ne vienne lasser les énergies, dans une vacuité regrettable du droit. Le projet imagine un dispositif transitoire qui, mettant en place provisoirement des *conseils constitutifs* chargés d'élaborer et de faire approuver les nouveaux statuts des universités, devrait conduire dans un délai raisonnable à l'élection des conseils définitifs et de leurs présidents.

Procéder sans rupture

On peut, bien sûr, vouloir des universités entièrement autonomes. Et peut-être est-ce la vraie solution pour l'avenir !... Encore faut-il bien mesurer – et en toute bonne foi – ce que cela représente. L'autonomie véritable ne saurait être que globale. Elle doit donc porter, à la fois, sur le choix – donc la sélection – des étudiants, le recrutement des professeurs, la détermination des méthodes pédagogiques, l'établissement des règles – administratives et financières – de fonctionnement, l'identification des diplômes, la prospection et la ventilation des ressources...

Or, on ne peut opérer une telle novation de nos habitudes et de nos structures sans savoir, au préalable, si les principaux usagers sont d'accord. Les étudiants sont-ils prêts à se soumettre, *après* ou *sans* le baccalauréat, à une sélection qui risque, avec la conjoncture, d'être de plus en plus sévère ? Sont-ils prêts, en même temps, à payer des droits de scolarité qui, sans fourchette fixée par le gouvernement, cesseraient très vite d'être symboliques ?

Les enseignants, de leur côté, sont-ils décidés à abandonner les sécurités tranquillisantes de leur statut pour se voir soumis à une concurrence privatisée qui les remettra *tous* demain en question ?

Les Français, dans leur ensemble, jugent-ils aujourd'hui opportun d'engager leurs universités, qui accueillent libéralement depuis des lustres leurs enfants au sortir du lycée, dans la voie étroite et sélective des grandes écoles professionnelles ?

A l'évidence, non. Qu'on le regrette ou qu'on s'en réjouisse, il faut en prendre acte. Et procéder alors sans rupture. Pas à pas. Au nom de l'expérience acquise. Par une lente et progressive maturation.

(*) Professeur de droit public à l'université de Paris-II.

(1) *Le Monde* du 2 mai.

Les dangers d'une loi inutile

A l'autoritarisme, ce texte ajoute le malthusianisme

par LUC SOUBRE (*)

QUI réclamait une nouvelle loi sur l'enseignement supérieur ? Assurément pas la très grande majorité des universitaires si l'on en juge par ce qu'ils déclarent depuis plusieurs semaines. Ce ne sont pas davantage les étudiants, plus soucieux de réussir des études débouchant sur un emploi que de se livrer au déchiffrage d'une nouvelle loi. Quant à l'opinion publique dans son ensemble, les plus récents sondages prouvent que son appréciation sur les universités est de plus en plus favorable. Alors qui ? Essentiellement un petit groupe de pression assez bien situé au sein du RPR et de l'UDF pour que ces partis prennent les fantasmes de quelques activistes pour une nécessité politique.

Que l'on ne s'y trompe pas, le projet Devaquet-Monory n'a pas d'autre but que de rétablir les « papes » dans leur fief. Pour eux, il est proposé de revenir au système des facultés monodisciplinaires, abandonné dans tous les grands pays.

C'est aussi afin de bien doter ces grands féodaux que leur suzerain ministre se réserve le droit de morceler les universités en autant d'« établissements fédérés » qu'il aura d'appétits à satisfaire. Dans ce cas, passer outre à l'avis du conseil d'administration de l'université ne leur paraît pas incompatible avec les principes d'autonomie.

Pauvre autonomie que celle-ci ! Ses limites sont parfaitement révélées par les dispositions de l'article 15 : le comité national d'évaluation est supprimé au profit de personnalités nommées par le ministre. Du même coup disparaissent des instances comme le CNESER (Conseil national de *l'enseignement supérieur et de la* recherche) qui assurent la transparence de la gestion de l'administration centrale. Ces mesures sont significatives d'une volonté : abattre tout obstacle à une politique de favoritisme, et ce au mépris de l'intérêt national.

Droits d'inscription et conditions d'accès

A l'évidence, les raisons de combattre ce projet ne manquent pas. Le débat parlementaire doit être l'occasion de montrer qu'à l'autoritarisme il ajoute le malthusianisme.

Aux antipodes de telles conceptions, le Parti socialiste estime que la France doit, d'ici quinze ans, doubler le nombre de ses étudiants pour atteindre les deux millions. Ce choix ne peut évidemment s'inscrire dans la logique du texte Devaquet. Le processus législatif, y compris la bataille d'amendements, sera utilisé pour illustrer la démarche proposée.

Ainsi est-il tout de suite nécessaire de rappeler la vocation de l'enseignement supérieur à être un service public et non un conglomérat d'établissements qui s'ignorent les uns les autres. Il faut également expliquer l'apport de la pluridisciplinarité dans l'*orientation-professionnalisation* du premier cycle. S'impose aussi la définition d'une application intelligente de l'autonomie laissant les universités libres d'élire leur président aussi bien parmi les enseignants chercheurs permanents que parmi les personnalités extérieures membres du conseil d'administration. En outre, il convient de démontrer les conséquences néfastes d'un retour à plusieurs doctorats, alors que la thèse de quatre ans favorisait l'insertion des chercheurs dans le tissu économique et mettait enfin la recherche française en harmonie avec la communauté scientifi*que internationale*.

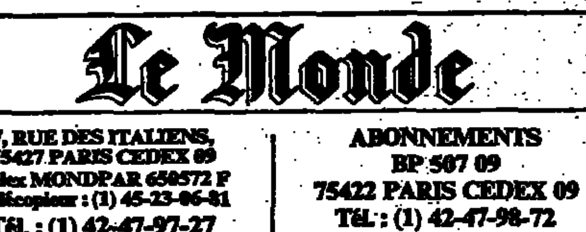
Deux autres problèmes méritent une attention toute particulière : les droits d'inscription et les *conditions* d'accès à l'université.

De 1981 à 1986, le budget de l'enseignement supérieur s'est accru de 11,52 milliards de francs à plus de 21 milliards, et les bourses pour les étudiants ont été multipliées par deux. Cet effort très important n'a cependant pas résolu les difficultés financières auxquelles sont confrontées les universités. Celles-ci ont besoin d'argent à la fois pour assurer leur fonctionnement et renouveler leurs parcs scientifiques et immobiliers. Qu'il soit bien entendu que pour les socialistes les financements indispensables ne devront pas être cherchés dans la poche des étudiants ou de leurs familles, en augmentant considérablement les droits d'inscription et en laissant les universités les fixer à leur guise. L'avenir de notre jeunesse justifie bien l'effort de la nation tout entière.

Quant aux conditions d'accès au premier cycle, elles sont déjà réglementées par la loi de janvier 1984. Ce texte, prétendument laxiste, en fait édicte des règles qui s'imposent au quart des étudiants. La question est claire : convient-il d'augmenter le nombre des filières à sélection quand celle-ci ne peut s'appuyer que sur *des résultats sanctionnés par* l'actuel baccalauréat. Le manque de diversité des classes dans les lycées, l'isolement encore trop grand de l'enseignement technique, le dévoiement de la terminale C en seule filière d'excellence, sont quelques-unes des causes d'une réussite incertaine et d'une *médiocre orientation* de beaucoup d'élèves. Dans ce contexte, renforcer la sélection à l'entrée du premier cycle serait se priver de talents non encore révélés quand à peine 19 % d'une classe d'âge entrent dans l'enseignement supérieur. Pour autant, refuser aujourd'hui le renforcement de la sélection à l'entrée de l'université ne signifie nullement que cette position doit être à jamais conservée.

Le débat public suscité par le projet Devaquet doit servir à rassembler tous ceux qui souhaitent des universités puissantes et responsables capables de préparer les étudiants à assumer le vingt et unième siècle.

(*) Secrétaire national PS à l'éducation nationale et à la formation permanente.



7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.



5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 – Tapez *LEMONDE*

Imprimerie du « Monde », 7, r. des Italiens PARIS-IXe

Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.M.C., 45-45 39 th street, L.I.C., N.Y. 11104.

COURRIER DES LECTEURS

Auschwitz : une lettre du Père Riquet

Le Père Michel Riquet, jésuite, ancien déporté, nous écrit à propos de l'article « Les pèlerins d'Auschwitz », *paru dans* le Monde *du 23 septembre. Il se réjouit de cette initiative judéo-chrétienne d'un pèlerinage au camp de la mort et de la* « déclaration de repentance » *lue sur place par le Père Bernard Dupuy, représentant l'épiscopat français. Mais il donne les précisions suivantes :*

Le Père Dupuy incrimine « *la trop faible et trop lente prise de position chrétienne devant la perversité nazie...* ». C'est méconnaître les positions prises par Pie XI dès 1928... et surtout oublier quel coup de tonnerre fut pour l'Allemagne hitlérienne la magistrale encyclique de Pie XI, *Mit brennender Sorge*, du 21 mars 1937, condamnant solennellement le racisme et l'antisémitisme nazis. Sa diffusion dans toute l'Allemagne fut remarquablement organisée, en dépit des interdictions fulminées par le pouvoir national-socialiste. Des centaines de prêtres, des milliers de laïcs allemands, furent envoyés à Dachau ou à Saxen-Hausen pour avoir enfreint ces interdits.

Cela m'amène à une autre critique de votre article, par ailleurs bien émouvant. Il s'obstine à gommer la différence que l'histoire et la géographie imposent de ne pas méconnaître entre les deux camps d'Auschwitz I et Auschwitz II-Birkenau.

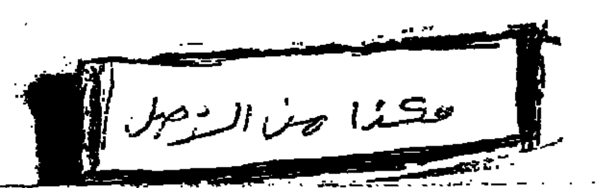
Auschwitz II-Birkenau fut, dès 1942, le site privilégié de la *shoah*.

Il n'en est pas de même pour le camp d'Auschwitz I, situé dans l'agglomération urbaine, peuplée de 45 000 habitants avec des usines et un combinat chimique des plus importants. C'est là que se trouve le premier camp d'Auschwitz. Il utilisait les casernements en brique rouge de l'armée autrichienne, *puis* polonaise.

Dans ces bâtiments en dur, tout autres que les baraquements de Birkenau, les Allemands vainqueurs ont interné en 1939 des prisonniers de guerre polonais, puis soviétiques. Ensuite, on y entassa les Polonais coupables ou simplement suspects d'*hostilité* envers la puissance occupante. Le Père Maximilien Kolbe fut de ceux-là et mourut martyr de sa charité dans le bunker de la faim avec dix-neuf autres Polonais.

Dans ce camp, il y eut finalement plus de chrétiens que de juifs. C'est en 1942, lorsque fut décidée la solution finale, que fut créé, à cette fin, le camp de Birkenau, avec ses chambres à gaz et ses crématoires. Celui-ci se trouve en dehors de la ville, à plusieurs kilomètres du premier camp. Pour les Polonais, il n'est pas question de confondre l'un avec l'autre.

C'est pourquoi ils comprennent mal le scandale provoqué dans le monde juif par l'installation d'une douzaine de carmélites dans un théâtre municipal construit en 1915, à proximité mais en dehors des casernements d'Auschwitz I, à plusieurs kilomètres de Birkenau, le site authentique de la *shoah* (...).



CENTRAFRIQUE : le retour à Bangui de Jean-Bedel Bokassa

Un prisonnier bien encombrant

L'ex-empereur centrafricain, M. Jean-Bedel Bokassa, qui a débarqué, jeudi matin 23 octobre, à Bangui, sous le nom d'emprunt de Christian Solé, a été placé en état d'arrestation et déféré à la maison d'arrêt de Ngaragba. Un communiqué de la présidence de la République centrafricaine, diffusé à la radio nationale, précise que l'« ogre de Berengo » (où se trouvait son palais, à 80 kilomètres à l'est de Bangui), qui a été condamné à mort par contumace, le 19 décembre 1980, *« sera tenu à la disposition de la justice en vue de la procédure prévue par la loi »*. Au terme de son rocambolesque périple pour regagner son pays après sept ans d'absence (*le Monde* du 24 octobre), l'ancien chef de l'Etat sera donc jugé pour les crimes qui lui sont imputés. Son épouse Catherine — ainsi que ses cinq enfants — est revenue, ce vendredi matin 24 octobre, à Paris, à bord d'un avion d'Air Afrique, d'où elle a été littéralement escamotée par la police française.

Alors qu'à Bangui les autorités centrafricaines s'interrogent sur les circonstances ayant permis à M. Bokassa de quitter le territoire français — où il était sous surveillance de la police — à Paris, les autorités françaises ont reconnu avoir été prises de court par le départ du « châtelain de Hardricourt » (Yvelines). M. Michel Aurillac, ministre de la coopération, a déclaré à ce sujet : *« Le gouvernement français n'a participé à aucun coup monté. Je puis vous assurer que le gouvernement ne souhaitait nullement le retour de M. Bokassa dans son pays. »*

Condamné à mort par contumace, pour *« assassinats, détournements de biens de l'Etat, coups et blessures, recel de cadavres, anthropophagie, pour ne dire que cela »*. Le général André Kolingba définissait ainsi, en mai dernier, la nature des charges pesant sur celui qui se fit nommer maréchal, puis sacrer empereur, le 4 décembre 1977, au cours d'une cérémonie grandiose et dérisoire, à laquelle assistaient des membres du gouvernement français de l'époque.

Le général Kolingba, au pouvoir à Bangui depuis septembre 1981, ajoutait : *« Je ne souhaite pas pour Bokassa de revenir en Centrafrique; je crois qu'il est dans son intérêt de rester où il est. »* Le chef de l'Etat appréhendait manifestement un retour : *« Cela veut dire qu'il faut reprendre le procès pour retrouver, encore, le désordre en République centrafricaine. »*

Bokassa... Sept ans après, les événements reviennent par images successives : le « palais impérial » de Berengo, fruit de l'imagination démente de son hôte, avec ses usines, ses dizaines de Mercedes, la *« chambre de l'impératrice Catherine »*, celle de la « Roumaine », Gabriella, envoyée dans le lit de l'empereur par les services secrets de Budapest, ses coffres-forts éventrés dans la *« salle du trône »* par les parachutistes français envoyés pour « nettoyer » les lieux ; la ville Kolongo et ses chambres froides remplies de cadavres, la mare aux crocodiles, la cage aux lions où les victimes étaient dévorées sous les yeux de la « cour » et des invités ; le massacre des écoliers, le 20 septembre 1979, auquel l'« empereur » aurait personnellement pris part, et que M. Galley, alors ministre de la coopération, qualifia de *« pseudo-événements »* ; l'*« affaire des diamants »* offerts au président Giscard d'Estaing et qui empoisonna toute la campagne de l'élection présidentielle française de 1981 ; la chute de l'empereur, grâce à une opération militaire française, et que M. Giscard d'Estaing qualifia de *« renversement d'un régime brutal et méprisant »* ; tout le reste, les dizaines de morts attribuables à la folie meurtrière de « Bok » ; surtout le traumatisme de tout un peuple... On comprend le général Kolingba : le retour à Bangui de M. Jean-Bedel Bokassa risque de remuer beaucoup de souvenirs pénibles... en Centrafrique et en France.

Un « coup monté » ?

Par quelle aberration de l'esprit, quel aveuglement, sur la foi de quels conseils, l'ex-empereur s'est-il ainsi jeté en pâture à un châtiment qu'il ne pouvait ignorer ? S'agit-il d'un *« coup monté »*, comme le suggère le fils aîné de l'ex-empereur, M. Georges Bokassa ? Faut-il y voir des arrière-pensées de politique intérieure française ou, au contraire, une volonté de « déstabiliser » le régime de Bangui ? Et si, au bout du compte, il s'agissait simplement d'une carence des services de police chargés de surveiller discrètement M. Bokassa ? L'enquête à laquelle les autorités françaises, selon M. Denis Baudouin, porte-parole de l'Hôtel Matignon, vont procéder permettra — peut-être — d'en savoir plus.

Le « mal » étant fait, quelles peuvent en être les conséquences ? La Centrafrique, en dépit ou à cause de la présence — à Bangui et à Bouar — de près de 1 300 soldats français et d'une dizaine de chasseurs Jaguar, est un pays fragile. Pour la France, en raison de sa proximité avec le Tchad, c'est « le » pays « sensible » de la région, pour lequel Paris dépense chaque année près de 15 milliards de francs CFA (1) pour la seule aide civile.

En dépit de réels efforts d'assainissement économique depuis deux ans, le régime du général Kolingba serait proche de la banqueroute si le « robinet » de l'aide française s'arrêtait brusquement. Hypothèse toutefois hautement improbable : en cas de crise au Tchad, ce sont les troupes basées en Centrafrique qui seraient immédiatement envoyées sur place. Paris a donc tout intérêt à soutenir financièrement et militairement le président centrafricain. La garde présidentielle, commandée par des officiers français, pourvoit donc à la sécurité, et la Caisse centrale de coopération économique et le FAC (Fonds d'aide et de coopération) aux finances.

Paradoxalement, une étincelle — et M. Bokassa, par ses révélations, peut-être un boutefeu — peut enflammer Bangui. On l'a vu lorsqu'un Jaguar français s'est écrasé sur un quartier de la capitale, en mars dernier, faisant trente et un morts. Immédiatement, de violentes manifestations antifrançaises ont eu lieu, que les autorités n'ont pu rapidement canaliser.

La présence des EFAO (Eléments français d'assistance opérationnelle) sur les rives de l'Oubangui est ressentie, par une partie de la population, comme pesante. Dans les quartiers populaires de la capitale, au « kilomètre 5 », ce creuset de toutes les velléités de révolte, à Boy-Rabe, Miskine, les godobés n'apprécient pas les barracudas (ancien nom donné aux soldats français).

Une opposition morcellée

Des troubles à Bangui ? Les partisans de l'ancien chef de l'Etat existent certes, mais il y a bien longtemps qu'ils ne se sont pas manifestés. Quelques anciens notables qui profitaient des largesses imprévisibles du despote, quelques nostalgiques aussi des « grandeurs » et des fastes de l'« Empire », quelques faux moralistes pour qui, du temps de Bokassa, il y avait *« un seul grand voleur »*, contre *« quarante petits »* aujourd'hui (le gouvernement). Tous ceux-là, de toute façon, ne sont ni nombreux ni bien dangereux pour le pouvoir.

Et puis, il y a l'opposition institutionnelle, morcelée, dont beaucoup de chefs de file font figure de « chevaux de retour » et qui ont souvent en commun des appétits de pouvoir, avec ce que cela suppose de prébendes. Il y a le MLPC (Mouvement pour la libération du peuple centrafricain) de M. Ange Patasse, le FPO-PT (Front patriotique oubanguien-Parti du travail) de M. Abel Goumba, le PRP (Parti républicain pour le progrès) de M. Henri Maïdou, le MCLN (Mouvement centrafricain de libération nationale), il y a quelques personnalités, quelques généraux en retraite.

Mais sans doute audrait-il mieux dire *« il y avait »*, tant la plupart des « chefs » de l'opposition ont été soit écartés, soit oubliés. Certes, la caractéristique de Bangui est qu'une opposition latente existe dans les *« quartiers »* et qu'elle peut, du jour au lendemain, resurgir, voire s'organiser.

Le général Kolingba a fait beaucoup d'efforts, depuis un an ou deux, pour donner une image de marque plus présentable de son régime. A l'occasion du cinquième anniversaire de son arrivée au pouvoir, le 1er septembre dernier, le chef de l'Etat avait adopté des mesures de clémence en faveur de vingt-trois détenus politiques.

Les Centrafricains vont devoir, d'autre part, se prononcer par référendum sur la nouvelle Constitution et, en mai dernier, le président Kolingba avait annoncé la création d'un parti unique, le Rassemblement démocratique centrafricain (RDC). Bref, quelques efforts ont été entrepris dans un pays où, cependant, le respect des droits de l'homme reste un objectif lointain. Des acquis bien fragiles. Décidément, avant d'être un criminel, « Bok » est d'abord un gêneur...

L. Z.

(1) Un franc CFA vaut 0,02 franc français.

Le séjour à Paris de Jonas Savimbi, chef de la rébellion angolaise

« Que peut-on faire pour vous aider ? »

M. Jonas Savimbi, qui se sent « choqué » d'être *« vu comme un « élément encombrant »*, voire comme un « terroriste », par les autorités françaises, sous-estime son talent médiatique. Le chef des maquisards angolais de l'UNITA, bien qu'officiellement boudé par le gouvernement, a, d'ores et déjà, marqué quelques points dans ce qu'il qualifie lui-même d'« offensive diplomatique ». Reçu mercredi soir 22 octobre par le président de l'Assemblée nationale, puis, jeudi, par une trentaine de députés de la majorité et du Front national, après avoir été écouté auparavant par une centaine de parlementaires européens, il a, en outre, pu s'exprimer longuement devant les médias. L'homme, il est vrai, a un charisme certain, soutenu par une maîtrise parfaite de la langue française. Il sait faire vibrer une corde sensible — le « péril soviétique » en Afrique noire, condamne ses propres amis sud-africains pour cause d'apartheid, et ne quémande pas grand-chose, sinon un peu de compréhension pour son combat de « résistant ». Pour beaucoup de députés de la majorité, M. Chaban-Delmas en tête, la résistance, évidemment...

Seulement, M. Savimbi résiste d'abord à un gouvernement légal, celui du président angolais Dos Santos, avec lequel la France entretient des rapports d'Etat à Etat, et des relations économiques qui ne sont pas minces. Au fond, le report de la visite officielle de M. Dos Santos — en raison du décès du président Samora Machel du Mozambique — arrangeait tout le monde. M. Dos Santos d'abord, qui n'a pas eu à agiter la menace d'une annulation de son séjour, le gouvernement ensuite, qui avait ainsi les coudées plus franches pour laisser au « *terroriste* » Savimbi une certaine liberté d'action dans la capitale. Le chef de l'UNITA, qui a refusé la protection de la police française et donné ainsi bien du mal aux renseignements généraux, en a profité. Depuis plusieurs jours, une unique question se posait : M. Savimbi rencontrerait-il discrètement le premier ministre ou pas ?

L'entourage de M. Chirac y était favorable, au nom de la logique : en substance, la guerre civile angolaise est dans une impasse militaire, MM. Savimbi et Dos Santos sont condamnés à s'entendre, tout ce que nous pouvons faire pour faciliter un dialogue entre les deux hommes sera bénéfique pour l'Angola. Le Quai d'Orsay, qui a multiplié les pressions en sens inverse, adoptait une attitude très classique : pas de vagues, surtout à quelques semaines du sommet franco-africain de Lomé. Mercredi 22 octobre, les partisans d'une rencontre avec M. Chirac avaient apparemment gagné la partie : le premier ministre recevrait M. Savimbi, discrètement et en terrain « neutre », à l'Hôtel de Ville de Paris. Et puis, le soir même, on assurait, de source proche de M. Chirac, que tout avait changé, après notamment les avis très négatifs donnés par des chefs d'Etat africains amis de la France. Bien sûr, cette décision ne vaut pas forcément pour les conseillers du premier ministre, notamment M. Foccart, qui s'occupe des affaires africaines.

Un « passeport diplomatique »

M. Savimbi n'a pas été « perdu » pour tout le monde. Tout ce que le Front national compte de baroudeurs : MM. Roger Holeindre, Pierre Sergent, Jean-Pierre Stirbois, l'UDF de « grands reporters » comme M. Jean-François Deniau, et d'anti-marxistes purs et durs, tels MM. Frédéric-Dupont, Gantier, Daillet, le RPR de « battants », comme M. Robert-André Vivien, étaient présents, jeudi après-midi, dans un bureau du Palais-Bourbon, pour vibrer à l'unisson de la profession de foi *« pour la liberté »* de M. Savimbi. A vrai dire, cela ne faisait pas beaucoup de monde. M. Charles Millon (UDF), organisateur de la rencontre, eut beau expliquer qu'il avait reçu des *« dizaines de lettres »* de collègues qui étaient *« retenus »* dans leur circonscription ou par l'examen du budget (l'hémicycle était pourtant déserté, comme à l'habitude), l'impression demeurait que, « quelque part », les députés étaient un peu gênés de s'afficher en compagnie d'un maquisard armé — notamment — par le pays de l'apartheid. De plus, les députés du Front national — qui n'étaient pas invités — étaient nettement majoritaires...

Qu'importe, les présents étaient sous le charme. M. Savimbi, tiré à quatre épingles dans un costume à col Mao vert bronze, canne à pommeau d'ivoire en main, voix chaude et regard pétillant, répondit adroitement à toutes les questions, et demeura impassible sous le tir nourri de compliments. *« Que peut-on faire pour vous aider ? »*, demandèrent avec inquiétude plusieurs députés. M. Savimbi ne se fit pas prier : la France peut *« mobiliser discrètement certains pays européens »* pour que ceux-ci usent de leur influence auprès du régime de Luanda et l'amènent à composer, elle peut *« encourager les Africains à parler de la guerre civile en Angola »*. De toute façon, c'est *« l'intérêt de l'Occident de nous défendre »*, dans la mesure où, si les Soviétiques *« réussissent à écraser la Résistance »*, ils auront conquis *« une position géostratégique incontestable »*, et ils remonteront *« jusqu'au Gabon »*.

L'UNITA, au dire de son chef, combat avec 6000 hommes — la moitié organisée en « bataillons », l'autre moitié en « commandos » — *« face à 45 000 Cubains, 2500 Soviétiques, 3000 Allemands de l'Est, 3000 « communistes portugais » et 2000 Nord-Coréens »*. Cuba, a-t-il précisé à M. Chaban-Delmas, a envoyé 10000 enfants angolais de quatre à sept ans à La Havane. M. Savimbi, ne veut pas que l'on continue à *« sacrifier toute une génération »* d'Angolais et, puisque la *« solution militaire n'est pas viable, il faut négocier »*. Certes, M. Savimbi reconnaît être puissamment aidé, militairement, politiquement et financièrement, par les Etats-Unis, *« douze pays africains »* et l'Afrique du Sud, mais, outre qu'il n'a pas *« demandé »* le soutien de Pretoria, celui-ci est obligatoire, dès lors que l'Angola est *« condamné par la géographie »*.

M. Savimbi, qui voit comme une *« reconnaissance »* de son combat dans le fait d'avoir reçu des visas, dispose depuis longtemps d'un *« passeport diplomatique »* que lui a délivré *« un pays africain indépendant qui a d'excellentes relations avec la France »*. Qui ? M. Savimbi, bien sûr, ne peux pas *« dénoncer [ses] amis »*.

Son *« merveilleux combat pour la liberté »* (M. Stirbois» ainsi exposé, M. Savimbi prit congé des *« honorables députés »*. Il avait d'autres consciences à éveiller dans la capitale.

L. Z.

● **Protestation de l'ambassadeur d'Angola.** — M. Luis de Almeida, ambassadeur d'Angola en France, a rendu public, jeudi 23 octobre, un communiqué du gouvernement de Luanda, dans lequel il est notamment indiqué : *« Le gouvernement angolais considère que l'audience accordée par le président de l'Assemblée nationale à Jonas Savimbi est un geste inamical envers la République populaire d'Angola. Il s'étonne que l'un des plus hauts responsables de l'Etat français et l'un des plus prestigieux représentants de la résistance au nazisme et à l'Occupation ait pu recevoir le collaborateur le plus zélé du régime le plus honni de la terre, le gouvernement raciste de Pretoria. »*

● **Manifestation de jeunes communistes.** — Une cinquantaine de militants du Mouvement de jeunesse communiste de France (MJCF) ont manifesté, le jeudi 23 octobre, devant les studios d'Europe 1, où M. Jonas Savimbi participait à une émission. Dénonçant le fait que M. Savimbi, qu'ils qualifient de *« mercenaire de Botha »*, ait été *« invité scandaleusement au Parlement européen, reçu par Jacques Chaban-Delmas »*, et qu'il *« circule avec un visa français, délivré par le gouvernement »*, les jeunes communistes estiment que *« tout laisse à penser que, pour MM. Mitterrand et Chirac, tous les terrorismes ne seraient pas bons à combattre »*.

A l'Elysée

M. Jean-Christophe Mitterrand est nommé conseiller aux affaires africaines et malgaches

M. Jean-Christophe Mitterrand a été nommé, jeudi 23 octobre, conseiller aux affaires africaines et malgaches à la présidence de la République, en remplacement de M. Guy Penne (*le Monde* daté 19-20 octobre). M. Jean Audibert, ambassadeur de France à Bruxelles, qui occupa les fonctions de directeur de cabinet de M. Jean-Pierre Cot lorsque celui-ci était ministre de la coopération, est nommé « conseiller diplomatique » aux côtés de M. Jean-Christophe Mitterrand.

« Monsieur fils »

Lorsque, le 3 août 1982, M. Jean-Christophe Mitterrand fut nommé adjoint de M. Guy Penne, conseiller de M. François Mitterrand aux affaires africaines et malgaches, personne n'osa parler de népotisme. Mais, ici et là, on s'étonna : le fils du président nommé à la présidence ! Etait-ce bien convenable... ? En réalité, la vie de celui que l'on appela bientôt « Jean-Christophe », faute de pouvoir le nommer par son seul nom de famille, était devenue intenable.

Journaliste à l'agence France-Presse depuis 1973, spécialiste du continent noir — il avait été en poste



à Nouakchott (Mauritanie) de 1975 à 1979, puis à Lomé (Togo), — le fils aîné du chef de l'Etat se trouva en proie, dès l'élection de son père à la présidence de la République, à un excès de notoriété. Dès lors, ses interlocuteurs et ses confrères ne pouvaient plus le considérer comme un journaliste « comme les autres ». Il quitta donc l'AFP et son service diplomatique, et rejoignit M. Penne à l'Elysée, dont il devint l'adjoint, avant de devenir conseiller technique, le 22 avril dernier.

« Jean-Christophe » a toujours aimé les voyages. Après des études en Grande-Bretagne, puis aux Etats-Unis, à vingt-trois ans (il est né en 1946), avec une licence d'histoire contemporaine en poche, il part pour Israël. L'aventure est personnelle : pendant trois mois (de janvier à mars 1970), il travaillera bénévolement au kibboutz Kfar Hanassi, près de la frontière jordanienne. A son arrivée, celui qui, contrairement à son frère cadet, Gilbert (qui devint député), n'a jamais eu le goût de la politique, confie à l'AFP : *« La majorité du peuple français est favorable à Israël et s'oppose à la politique anti-israélienne du président Pompidou »*. Ce sera le début et la fin des « petites phrases ».

« Jean-Christophe » devient « Monsieur Afrique-bis » et il n'est pas question qu'il gêne de quelque façon le chef de l'Etat. Comme son mentor M. Penne, il va donc sillonner le continent africain, porteur de messages puis, peu à peu, de missions plus importantes. Il se fait donc, au gré de séjours dans les capitales africaines, des relations et des amis.

Comme le rappelle l'AFP, *« ses relations avec le président gabonais, Omar Bongo, lui ont permis d'entrer, en mars 1985, au conseil d'administration de la Comilog, une société minière gabonaise »*. Le capital de la Comilog est détenu, à raison de 17,60 %, par la société française Coframines (filiale du BRGM), le reste appartenant notamment au groupe sidérurgique américain US Steel, à l'Etat gabonais, à Imetal et à la Samaf, filiale de Paribas. La Comilog, qui est une société prospère, verse à ses treize administrateurs des jetons de présence d'environ 13 000 francs par an.

Homme de contacts, M. Mitterrand junior n'a pas exactement ce que, au ministère des affaires étrangères, on appelle le *« profil Quai d'Orsay »*. Cela tient à un style, peut-être à une tenue vestimentaire ; en fait, à une certaine nonchalance. M. Jacques Foccart, conseiller de M. Chirac pour les affaires africaines, qui avait noué des rapports de cohabitation tout à fait urbains avec M. Penne, et qui est plutôt de la vieille école, se fera-t-il au nouveau « look » élyséen ? « Jean-Christophe » a bien le droit de se faire un nom...

LAURENT ZECCHINI

[Né le 28 décembre 1927, M. Jean Audibert est breveté de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer. Après avoir été en poste au Burkina-Faso (ex-Haute-Volta), au Mali et au Sénégal, il devint conseiller au commissariat général au Plan, en 1962. Il occupa ensuite différentes fonctions au ministère de la coopération, puis fut nommé président du conseil d'administration de l'Agence de sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar. Nommé directeur du cabinet de M. Jean-Pierre Cot, ministre de la coopération, en mai 1981, il est ambassadeur à Vienne en mai 1983. Le 13 mars dernier, M. Jean Audibert avait été nommé ambassadeur à Bruxelles.]

Proche-Orient

Dans le sud du Liban au bord du chaos

La «loi» rampante du Hesbollah

A peine deux semaines après une trêve imposée par Damas, les combats ont repris, jeudi 23 octobre, entre chiites et Palestiniens dans le sud du Liban, autour du camp de Rachidiyé, près de Tyr. Les affrontements, rapporte notre correspondant Lucien George, ont fait 14 morts et une vingtaine de blessés des deux côtés. Il est question d'un éventuel assaut contre le camp (qui abrite 15 000 personnes) par les miliciens du mouvement chiite Amal. L'objectif serait de refouler les Palestiniens plus au nord, vers la ville de Saïda (à majorité sunnite) où ils sont déjà fortement implantés. Amal a entrepris, d'autre part, des perquisitions dans deux autres camps palestiniens de Tyr. Plusieurs Palestiniens ont été arrêtés ; une centaine ont déjà été refoulés près de Saïda et un millier d'autres s'apprêteraient à prendre le même chemin.

Les hostilités ont été relancées par un raid palestinien contre un poste d'Amal au nord du camp de Rachidiyé, au cours duquel 7 miliciens chiites ont été tués et 6 autres blessés.

D'autre part, à Beyrouth-Ouest, l'attaché militaire grec a échappé, jeudi, à un enlèvement, tandis que l'ambassade soviétique a essuyé des tirs d'origine mystérieuse la nuit précédente. Autant d'incidents qui remettent en cause le plan de pacification de la partie musulmane de la capitale imposé par les Syriens en juillet dernier.

TYR
de notre envoyée spéciale

« Mort à la France. » Sur la guérite blanche surélevée du poste 3.II.A, l'inscription est bien visible. Des sacs de sable et des croix de fer – protections abandonnées –, c'est tout ce qu'il reste d'un des nombreux points de contrôle *désertés* par le contingent français de la FINUL. A l'entrée de l'ancien quartier général de Maaraké, la pancarte *« French Batt »* est toujours en place, mais ce sont des soldats ghanéens qui y ont pris position. Aucun n'est d'ailleurs visible. Dans ce « triangle de fer » de la résistance anti-israélienne, devenu un haut lieu du Hezbollah, soldats népalais et ghanéens qui remplacent les Français, ont abandonné les contrôles routiers et se sont retranchés dans leurs postes.

A l'entrée d'Abbassieh, là où ont commencé les incidents du *11 août*, un soldat népalais regarde en souriant, du haut de sa guérite, passer les voitures. Ce qu'elles transportent, qui les occupe, cela n'est plus son problème. A *Jouaya, gros bourg* de 15 000 habitants où les émigrés chiites d'Afrique mesurent leur réussite à la grandeur de leur maison, le PC français demeure. Dans leur villa du haut du bourg, environ 160 000 hommes témoignent encore de la présence française. Avec les deux autres postes occupés chacun par une soixantaine d'hommes, c'est tout ce qui reste du contingent français de la FINUL en zone d'opération. Les soldats ne sortent pratiquement plus, et la nuit, ils sont à leur poste de combat ou dorment dans les abris. Leur mission essentielle est de se protéger ; leur « redéploiement » a *toutes les allures d'un repli précédant* le départ en cas de nouveau coup dur. Que pourraient-ils d'ailleurs faire retranchés derrière leur barricade de terre qu'ils rehaussent sans arrêt ?

Coupés de la population, donc de l'*essentiel des renseignements*, ils ont perdu *« oreilles et yeux »*, ce qui ne manque pas d'inquiéter leurs officiers.

L'arrêt du harcèlement de la FINUL depuis trois semaines – aucun indice n'a été décelé depuis le 28 septembre – n'est considéré que comme une pause à laquelle chacun trouve des explications différentes. La plus évidente étant peut-être que le repli sur des postes mieux *protégés et plus faciles à défendre complique* la tâche des agresseurs. A moins aussi, estiment certains, que la menace d'un départ trop précipité de la FINUL ne contrarie les plans du *Hezbollah, qui souhaite*, peut-être, garder encore un peu de cette force en otage comme une carte à négocier dans un éventuel règlement de la question du Sud.

Des experts iraniens

Le départ de la FINUL, tout le monde en est pour une fois d'accord, évoquera un immense chaos au sud du Liban dont nul ne peut prédire exactement qui en sortirait vainqueur. Quoi qu'il en soit, il ne fait pas de doute que le Hezbollah gagne chaque jour du terrain et que l'emprise iranienne est de plus en plus évidente. Au niveau militaire, les moyens importants et sophistiqués utilisés avec une *efficacité* redoutable contre la FINUL ou *contre l'Armée* du Liban du sud (ALS, milice créée cette année et financée par Israël) laissent penser que des officiers iraniens conseillent directement sur le terrain leurs *fidèles. Si les camps d'entraînement* du Hezbollah se situent toujours dans la Bekaa, plusieurs témoignages confirment que des Iraniens, religieux ou militaires, font des va-et-vient *au Liban sud*.

La force militaire du Hezbollah reste difficile à évaluer avec précision, car ses miliciens ne se déclarent pas souvent comme tels et n'ont pas, contrairement à *la milice* Amal, de casernes ou de permanences bien établies. *« Les mosquées ou les maisons leur servent de caches d'armes »*, confie un habitant de la région, et ils opèrent par petits groupes bien structurés. Leur entraînement sous la direction d'Iraniens est de loin le plus rigoureux. Ils n'ont pas de problèmes d'armements ni de *financement, étant de loin* aujourd'hui les miliciens les mieux payés du Liban, environ 4 000 LL par mois, contre 2 à 3 000 LL pour Amal ou le PSP (Parti socialiste progressiste à majorité druze). L'Iran, estime-t-on, dépense environ chaque mois au Liban 7 à 9 millions de dollars. Avec un dollar coté à 45 LL, son moyen d'action est considérable, et on comprend mieux ainsi que certains cheikhs de villages puissent payer de 300 à 400 dollars une opération contre un poste de la FINUL.

Le retour palestinien

Cette force nouvelle du Hezbollah, qui recrute surtout parmi les jeunes, ne doit pas occulter le fait que le mouvement n'est pas populaire dans les milieux chiites du Sud. *La grande majorité* des habitants le rejette parce que trop lié aux Iraniens et parce qu'ils ont le sentiment qu'ils vont être une nouvelle fois sacrifiés. D'autre part, la soif de pouvoir, d'hégémonie des jeunes cheikhs hezbollahs indispose les notables religieux traditionnels qui voient fondre leur pouvoir. La création à Siddikine, à 15 kilomètres à l'est de Tyr, d'une *haousa*, nom donné aux écoles religieuses en Iran, mais pas jusqu'alors au Liban, qui forme des cheikhs en dix ou vingt mois contrairement à la tradition, est à cet égard mal ressentie. A Jouaya, une manifestation de la population, y compris des femmes, a empêché la création d'une école coranique. Mais jusqu'à quand ?

D'autres villages sont, eux, complètement aux mains du Hezbollah qui y pratique *« sa loi »*. A Deir-Tebba, deux jeunes gens surpris ensemble ont été amenés à comparaître devant la population réunie sur la place du village, battus jusqu'au sang avant d'être conduits à la « husseynié » (lieu de réunion chiite) pour y être mariés. Tout le sud du Liban vit déjà, contrairement à Beyrouth, à l'heure du repos du vendredi, et l'alcool y est banni au grand dam de beaucoup d'habitants. Mais que peut faire la population terrorisée ? La chasse aux militants des partis de gauche, menée conjointement par les Hezbollah et Amal interdit toute expression politique autre que celle de ces deux milices. Des milices qui, *au niveau* de la base sont quasiment interchangeables.

Chef d'Amal pour la région de Tyr, Daoud Daoud, qui n'entretient

0 10 20 km
Saïda
LIBAN
Jazzine
Zahrani
Hassbani
Rasbaya
Mt-Hermon
Nabatieh
Marjayoun
Hasbaya
Abbassieh
Litani
Tyr
Maaraké
Jouaya
Rachidieh
Siddikine
Bent Jbeil
Nakoura
M. MÉDITERRANÉE
Nahariya
ISRAËL
SYRIE

que des rapports distants avec Nabih Berri à Beyrouth, est surtout préoccupé par l'affirmation de son autorité sur la région. Celle-ci dépend tout à la fois de sa capacité à *résister* aux Hezbollahs et d'un *modus vivendi* non avoué avec Israël. Seule l'application de la résolution *425*, qui exige le retrait d'Israël du Liban, proclament les responsables d'Amal, peut sauver la situation au Sud, en coupant l'herbe sous le pied du Hezbollah, allié dans sa lutte contre Israël aux Palestiniens. Sans être revenu à la situation d'avant 1982, ceux-ci sont de nouveau une force au sud du Liban et participent avec les Hezbollahs aux opérations anti-israéliennes.

Cette alliance inquiète Amal, et certains responsables *ne* craignent pas d'affirmer que leurs premiers ennemis sont, aujourd'hui, les Palestiniens, avant les Israéliens. Les récents combats contre le camp palestiniens de Rachidieh près de Tyr, qui ont repris avec violence après une trêve armée de dix jours, sont interprétés, de source palestinienne, comme une tentative d'Amal, d'une part, de regrouper ses troupes sur un objectif mobilisateur – la haine antipalestinienne reste très forte dans la population chiite du Sud – et, d'autre part, de montrer aux *Israéliens, au moment* où ceux-ci renforcent leur soutien à l'ALS, qu'Amal est capable de contenir le retour militaire de l'OLP. Retour particulièrement significatif à Saïda redevenue ville arafiste. La sécurité du Sud nous incombe totalement, affirment, en substance de leur côté les dirigeants d'Amal, et les Palestiniens doivent accepter de rendre leurs armes.

Une requête que l'on rejette, toutes organisations *confondues* – y compris le Front de salut national, allié inconditionnel de Damas, chez les Palestiniens – qui retrouvent leur unité dans les combats contre la milice chiite Amal.

Dans ces conditions, une guerre interchiite n'est plus totalement à exclure au Sud, et elle aurait, inévitablement, un caractère syro-iranien, la Syrie soutenant Amal, l'Iran les Hesbollah.

Le maintien de la FINUL *n'a* d'intérêt, dans cette situation, que de geler la situation, les protagonistes fourbissant leurs armes. Les discussions sur une éventuelle participation de l'armée libanaise aux côtés de la FINUL dans le maintien de la sécurité au Sud ne sont pas prises très au sérieux en haut lieu à Beyrouth. Quelle armée dit-on et avec quelles consignes ? Sans *consensus* national sur l'avenir du Sud que pourrait faire l'armée libanaise prise entre des milices aux objectifs différents ? L'essentiel dit-on est de gagner du temps pour tenter de dégager un accord libanais ou régional avant le renouvellement du mandat de la FINUL le *19* janvier prochain.

Sinon, la FINUL partie, le Sud-Liban n'échappera pas au chaos. Sans *prévoir* une nouvelle occupation israélienne, le scénario le plus souvent admis est celui d'opérations ponctuelles de l'armée israélienne qui aurait pour effet de faire fuir une nouvelle *fois* les habitants vers Beyrouth et sa banlieue et de transformer le Sud-Liban en terre brûlée. Une terre sur laquelle l'Iran tente d'imposer sa loi pour peser sur le conflit et les protagonistes *du conflit* du Moyen-Orient. Inquiet de cette évolution, Damas ne peut réagir que pas ses alliés Amal ; mais on voit mal comment la Syrie pourrait mettre au pas directement les Hesbollahs alors qu'Israël occupe toujours le *Sud-Liban*. *« Débarrassez-vous d'Israël »*, on règlera ensuite le problème du Hesbollah disent en chœur les dirigeants libanais, mais visiblement M. Shamir ne l'entend pas de cette oreille.

FRANÇOISE CHIPAUX.

Le « dauphin » de l'imam Khomeiny écarté

La guerre de succession s'aggrave en Iran

(Suite de la première page.)

Il est peu probable que l'ayatollah Montazeri puisse un jour renverser la situation en sa faveur. En Iran, plus qu'ailleurs, la roche tarpéienne se trouve près du Capitole.

Paradoxalement, le premier coup *porté à l'ayatollah Montazeri est* venu d'un de ses amis, l'ayatollah Mechkini, le président de l'assemblée des experts qui en juillet dernier avait consacré le triomphe du *dauphin. L'ayatollah Mechkini*, dont le gendre est le redoutable hodjatoleslam Ray-Chari, le ministre des renseignements, a lancé vers la fin de l'été une véritable campagne contre *Montazeri en affirmant qu'il* existait dans le pays un fort courant favorable à la création d'un conseil de tutelle de trois ou cinq religieux en cas de disparition de l'imam.

Interrogé à ce sujet par les religieux de Qom, M. Ahmed Khomeiny, le machiavélique fils de l'imam, laissait aussitôt entendre que son père n'était pas favorable à la *désignation* de l'ayatollah Montazeri comme son unique successeur, mais penchait plutôt vers la formule collégiale prévue par la Constitution (1).

A la même époque, c'est-à-dire vers la fin de septembre, la radio iranienne censurait certaines des déclarations politiques de l'ayatollah Montazeri et le bureau de l'imam, *animé par son fils Ahmed, publiait* de nouveau des *fatwas* (avis religieux), une prérogative qui avait, pendant près d'un an été celle de l'ayatollah Montazeri en sa qualité de *successeur désigné*. Ce *dernier* exprimait aussitôt son mécontentement en quittant son domicile de Qom pour aller « bouder » à Nadjafabad, sa ville natale.

En fait, le véritable *animateur* de la lutte contre l'ascension de l'ayatollah Montazeri semble être le hodjatoleslam Rafsandjani, le tout puissant et ambitieux président du *Parlement, qui est en même temps* le représentant de l'imam au sein du Conseil supérieur de défense. Ne possédant, vu son jeune âge, aucune des qualifications religieuses qui auraient *pu* le catapulter au *sommet* du régime islamique après la disparition de l'imam, il favorisait depuis un certain temps la formule du conseil de tutelle où il pourrait continuer à jouer un rôle déterminant dans la politique iranienne, avec l'aide des autres religieux hostiles au règne de l'ayatollah Montazeri.

La « trahison »

De plus en plus d'ailleurs, M. Rafsandjani fait figure de numéro deux du régime islamique et de successeur *de facto* de l'iman. Il joue un rôle plus prépondérant non seulement dans les affaires intérieures du pays, mais aussi, et surtout, dans la conduite de la guerre, qui jusqu'à tout récemment encore relevait du fameux domaine réservé de l'iman. C'est ainsi que le président du Majlis vient de faire approuver par le *conseil supérieur* de défense une nouvelle stratégie militaire qui renvoie pratiquement aux calendes grecques la *« nouvelle offensive imminente et définitive »* tant de fois annoncée à Téhéran.

L'hodjatoleslam demeure toujours partisan d'une mobilisation générale et d'une guerre à outrance



contre le régime baassiste, mais la nouvelle stratégie qu'il préconise tend essentiellement à amener les alliés régionaux et internationaux de *l'Irak à mettre fin au soutien qu'ils* apportent au président irakien Saddam Hussein. Dans ce but, M. Rafsandjani a récemment multiplié les paroles rassurantes, faisant notamment *valoir* que *l'Iran* ne mettrait pas en cause, en cas de départ de Saddam Hussein, l'unité et l'intégrité de l'Irak et serait prêt à négocier avec le nouveau régime de Bagdad, *« même si ce dernier était pro-américain »*. Il a également fait savoir que l'Iran était prêt à abandonner toutes ses velléités passées d'imposer à l'Irak un régime islamique et a enfin assuré que *Téhéran* garantirait la sécurité et l'intégrité de tous les *régimes* du Golfe, mettant ainsi une sourdine au sacro-saint principe islamique de l'exportation de la révolution dans les pays du Golfe.

Les prises de position de M. Rafsandjani ont été aussitôt qualifiées de *« capitulardes »* par les milieux jusqu'auboutistes de Téhéran, qui ont crié à la *« trahison »*. Le plus acharné des détracteurs de la nouvelle stratégie militaire a été le Mouvement de libération islamique (MLI), qui s'occupe dans le corps des pasdarans des *« brigades internationales de la révolution islamique »*. Le MLI est présidé par Sayed Mehdi Hachemi, qui est le frère du gendre de l'ayatollah Montazeri.

Personnage fort controversé, Sayed Mehdi Hachemi avait été, sous le régime du chah, condamné à la *prison* à *perpétuité* pour avoir étranglé de ses propres mains, en 1973, un religieux d'Ispahan, l'ayatollah Chamsabadi, qui était à l'époque le principal adversaire de Montazeri. Certains religieux de *Téhéran affirment qu'il* a *depuis* trempé dans plusieurs autres actes de terrorisme contre les adversaires réels ou présumés de l'ayatollah Montazeri.

L'enlèvement du diplomate syrien

Sayed Mehdi Hachemi, qui comme la plupart des dirigeants du PLI entretenait d'excellentes relations avec la Libye, a été le premier à s'opposer à la stratégie de M. Rafsandjani, en affirmant qu'elle *« bradait la révolution islamique »*, *« abandonnait à leur sort les mouvements de libération islamiques »* et *« assurait la victoire de la Syrie »*, laquelle, selon lui, est chargée d'assurer au niveau international l'application du nouveau plan du président du Majlis. Il est maintenant établi que ce sont les partisans de Sayed Mehdi Hachemi qui ont *enlevé et passé* à tabac, le 3 octobre dernier, M. Ayat Mahmoud, le chargé d'affaires syrien à Téhéran, *« pour lui donner une bonne leçon »* et *« lui apprendre à ne pas se mêler des affaires intérieures iraniennes »*. M. Ayat a été accusé par ses ravisseurs d'être intervenu dans les problèmes de la *succession* et d'avoir comploté contre l'ayatollah Montazeri.

L'arrestation de M. Ayat, qui n'a été libéré que grâce à l'intervention rapide et *puissante d'Ahmed* Khomeiny, a été le point de départ du déclin de l'ayatollah Montazeri et de ses amis. Quelques jours seulement après la libération du diplomate syrien, l'hodjatoleslam *Ray-Chari* ordonnait l'arrestation de Sayed Hachemi. Des tonnes de documents compromettants, dont des centaines de faux papiers et titres de voyage, ont été saisie à cette occasion dans les bureaux du MLI. Le lendemain, c'était au tour du frère de Mehdi Hachemi d'être arrêté.

L'ayatollah Montazeri semble cette fois personnellement visé, puisque Hadi Hachemi est son gendre, son chef de cabinet et son homme à tout faire. Le dauphin de l'imam sort de sa retraite de Nadjafabad et se précipite au Jemaran, où il est reçu par l'imam Khomeiny en présence du *président de la République*, M. Khamenei, et de son premier ministre, M. Mir Moussavi. Il défend énergiquement ses proches et clame qu'il est la victime d'un complot, *avant de présenter sa démission* de son poste de dauphin.

L'imam Khomeiny, tout en insistant sur le fait qu'il est opposé à l'existence d'un Etat au sein de l'Etat – ce qui semble indiquer qu'il épouse les thèses des adversaires de l'ayatollah Montazeri – confie à MM. Khamenei et Mir Moussavi la mission de régler cette affaire à l'amiable. Il affirme cependant que la décision d'accepter ou de rejeter la démission de *Montazeri* appartient en dernier ressort à l'assemblée des experts. Depuis, les deux frères Hachemi ont été libérés sous caution, mais des dizaines de leurs collaborateurs sont *encore* sous les verrous, et les bureaux du MLI demeurent toujours fermés.

Au-delà des péripéties de la succession qui n'en finissent plus, cette grave crise interne concerne l'avenir du Mouvement de libération islamique et les modalités d'exportation de la révolution islamique, aussi bien au Liban qu'en Afghanistan ou ailleurs. Jusqu'à présent, l'ayatollah Montazeri avait su faire sa chasse gardée de cette entreprise. Le ministère des affaires étrangères a de tout temps réclamé que le MLI soit placé *sous sa* supervision. Il en est de même du ministère des renseignements, qui a estimé qu'il lui revenait de contrôler l'exportation de la révolution. Qui désormais contrôlera le MLI ? De la réponse à cette question dépendra en grande partie le comportement de la République islamique sur la scène internationale.

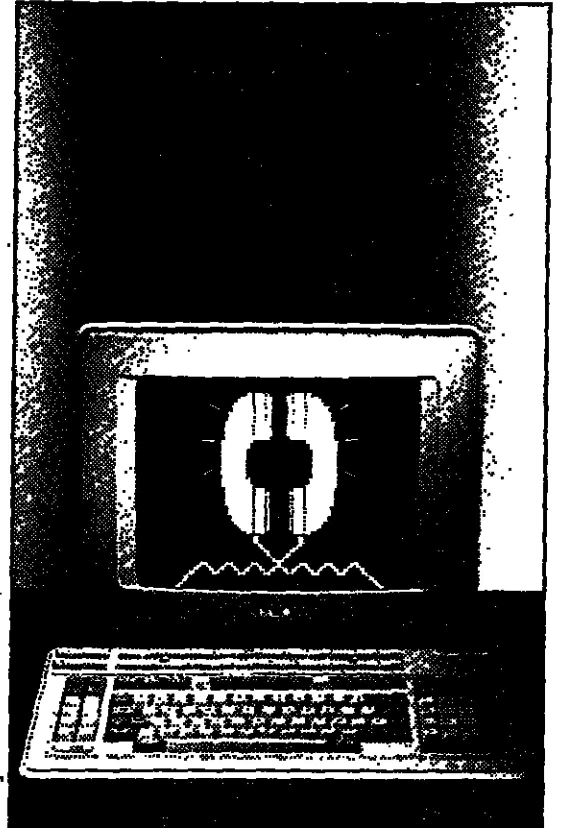
JEAN GUEYRAS.

(1) En l'absence d'un consensus sur le choix du successeur, l'assemblée des experts devra, selon la Constitution, désigner un conseil de tutelle comprenant trois ou cinq religieux.

I SVERIGE * FÖRENKLAR ETT TRÄD FÖRBINDELSERNA PÅ NÄTET.

* En Suède un arbre facilite les liaisons sur le réseau.

Il y a cinq ans, Televerket (les télécommunications suédoises) cherchait un partenaire pour faire évoluer son réseau national. En concurrence avec tous les grands de l'informatique présents sur la place, c'est BULL qui fut choisi. L'avance des solutions BULL pour la gestion des réseaux était ainsi reconnue. De ce partenariat sont nées des solutions neuves, audacieuses, compétitives. En 1986, et dans le cadre d'accords de coopération BULL Suède et les Télécommunications continuent de bâtir un réseau télématique des plus modernes. Pour les Suédois, cette collaboration prend les formes d'une "success story."



BULL Suède est par ailleurs un des créateurs avec BULL Norvège et BULL Danemark de Nordic Bull Net A/S, filiale spécialisée dans le développement de solutions informatiques et de produits de réseaux s'intégrant dans le cadre de l'architecture de systèmes distribués DSA. L'activité de Nordic Bull Net A/S se fera en étroite coopération avec l'ensemble du groupe BULL et les utilisateurs scandinaves.

Aujourd'hui, BULL Suède, avec 300 personnes, est la première société française de Suède. Bien représentée dans le secteur public, BULL Suède compte également de nombreux clients dans la Banque, les Assurances, l'Industrie et la Distribution. Partout, ses clients sont à l'avant-garde dans leur domaine. Les solutions BULL marquent des points car leur adaptabilité à des métiers différents, à des entreprises de tailles différentes, garantit plus de pertinence, plus d'efficacité. Cette souplesse favorise le partenariat que BULL entend développer avec ses clients.

Le développement de BULL Suède tient sans doute à sa capacité d'offrir aux Suédois des solutions globales et intégrées mais aussi ouvertes car compatibles avec les standards internationaux. Cela veut dire une informatique plus communicante. Une informatique qui, tous les jours, donne à ses utilisateurs plus de liberté pour mieux développer leur entreprise.

Stellan Horwitz
Directeur Général
de BULL Suède



Diplomatie

Washington met fin à la « guerre des diplomates »

Les Etats-Unis ont décidé, jeudi 23 octobre, de *mettre fin au moins provisoirement* à la « guerre des diplomates », en réagissant avec modération aux mesures annoncées la veille par Moscou.

M. Charles Redman, nouveau *porte-parole du département d'Etat*, n'a pas annoncé en effet de nouvelles expulsions de diplomates soviétiques. Tout en jugeant « *injustifiée* » l'expulsion par Moscou de cinq diplomates américains, il a ajouté : « *Nous espérons que cette question est maintenant derrière nous* », et fait valoir qu'il importe désormais de « *s'efforcer de résoudre les questions affectant plus largement les relations américano-soviétiques et de construire à partir des progrès enregistrés à Reykjavik* ».

Alors que les autorités américaines cherchaient à justifier leur ordre d'expulsion de cinquante-cinq diplomates soviétiques en soulignant qu'il avait permis de « *décapiter* » le réseau d'espionnage aux Etats-Unis du KGB et du GRU (les services de renseignement civils et militaires soviétiques), certains responsables reconnaissaient que la riposte du Kremlin allait sérieusement perturber le fonctionnement de leur ambassade à Moscou.

Outre les inconvénients qu'il présente pour les diplomates américains à Moscou et à Léningrad, le départ des deux cent soixante employés soviétiques – cuisiniers, chauffeurs, mécaniciens, femmes de ménage, employés administratifs et autres – risque de s'avérer coûteux à plus d'un titre pour les Etats-Unis. Il leur faudra « *importer* » un certain nombre *d'employés spécialisés américains* – qu'il faudra payer en dollars et suffisamment pour qu'ils acceptent d'aller à Moscou – et ceux-ci prendront en outre la place de diplomates américains du fait du plafond de 251 personnes imposé unilatéralement par Washington.

Washington risquait donc d'avoir du mal à répliquer du tac au tac au dernier coup de Moscou dans ce jeu d'échecs, car les Soviétiques n'emploient quasiment aucun Américain dans leurs représentations aux Etats-Unis.

M. Kampelman à Paris

A Moscou, la plupart des employés soviétiques de l'ambassade américaine avaient reçu mercredi soir ou tôt jeudi matin un coup de téléphone leur enjoignant de ne pas se rendre au travail. D'autres sont venus à l'ambassade mais n'ont *pas* été autorisés à y pénétrer. Les employés soviétiques étaient fournis à l'ambassade par un organisme gouvernemental, la direction pour les services du corps diplomatique dépendant en principe du ministère des affaires étrangères. *Conséquence* symbolique de la nouvelle situation : l'ambassadeur Arthur Hartman est arrivé à son bureau en conduisant lui-même sa Mercedes, en l'absence de son chauffeur soviétique.

Tandis qu'à Washington le chancelier Kohl se disait convaincu, au terme d'entretiens avec les responsables américains, qu'un nouveau sommet *entre MM. Reagan et* Gorbatchev aura lieu en 1987, M. Max Kampelman, chef de la délégation américaine aux pourparlers de Genève sur les armements nucléaires et spatiaux, s'est entretenu jeudi avec M. Mitterrand et M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères. Il a admis que des « *responsables français* » lui avaient fait part de leur préoccupation au sujet de l'élimination éventuelle des armes nucléaires américaines *en Europe* dans le cadre *de* « *l'option zéro* » discutée à Reykjavik, mais ajouté qu'il n'avait été confronté *à* « *aucune crainte de découplage* » de la part des alliés de Washington dans ses entretiens à Rome et à Paris. – *(AFP, AP.)*

● **Une résolution du Parlement européen.** – A Strasbourg, nous signale notre correspondant, une courte majorité de socialistes, de communistes et de pacifistes au Parlement européen a réussi à faire voter, par 129 voix pour, 126 contre et 3 abstentions, une résolution d'une rare sévérité pour les Etats-Unis. Ce texte « *regrette profondément que l'attachement inflexible des Américains à l'initiative de défense stratégique ait fait manquer une occasion historique de réduire sensiblement le nombre des missiles stratégiques et de supprimer tous les missiles à moyenne portée en Europe* » et considère comme « *absolument inadmissible qu'un programme tel que l'IDS, qui sert exclusivement les Etats-Unis, fasse obstacle à la prise de mesures visant au désarmement* ».

En présentant le budget du Quai d'Orsay à l'Assemblée nationale

M. Raimond affirme que «la France continuera d'assumer ses responsabilités» au Liban

A l'occasion de la discussion, ce vendredi matin 24 octobre, du budget des affaires étrangères à l'Assemblée nationale *(le Monde* du 11 octobre), M. Jean-Bernard Raimond a prononcé devant les députés un discours dont on trouvera ci-dessous les principaux points.

● **CONFLIT ISRAELO-ARABE**

Si nous sommes ouverts à la proposition d'origine soviétique d'une conférence internationale précédée d'un comité préparatoire, comprenant notamment les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, c'est sans nous dissimuler les difficultés de cette proposition, compte tenu de la volonté de certaines des parties intéressées de privilégier des négociations bilatérales ; c'est en ayant conscience, aussi, qu'Israël ne se montre pas hostile à un forum international sous certaines conditions ; c'est enfin parce que, depuis l'échec de l'initiative jordano-palestinienne lancée en février 1985, il n'y a pas eu d'autre initiative.

● **FINUL**

Dès le mois d'avril, c'est-à-dire bien avant les incidents de cet été, le gouvernement français a demandé au Conseil de sécurité de ne pas renouveler automatiquement pour six mois le mandat de la FINUL, parce que la situation au sud du Liban s'était radicalement transformée. En même temps, nous demandions à être relayés de la mission *logistique que* la France seule n'a cessé d'accomplir depuis la création de la Force. Nous avons rencontré l'indifférence générale, ce qui prouve qu'au mois d'avril, nous étions seuls à analyser correctement la situation. Nos appréhensions se sont, hélas, cruellement vérifiées, et notre contingent a payé un lourd tribut. On a voulu à cette occasion faire croire qu'il était visé en tant que tel. (...) N'en doutons pas : c'est la FINUL en son entier, l'Occident, que certaines forces au Moyen-Orient veulent chasser (...). C'est à la communauté internationale de dire de quelle façon la Force pourra poursuivre sa mission, car on imagine trop bien les conséquences qu'aurait *immanquablement* son départ. La France continuera d'assumer ses responsabilités, selon des modalités qui dépendront à la fois de sa propre analyse de la situation et des dispositions qui seront arrêtées à New York.

● **TERRORISME**

La France s'est prononcée en faveur de la coopération internationale. (...) Mais nous ne sommes ni pour la multiplication des instances ni pour la création d'organismes qui échapperaient au contrôle politique et à la souveraineté de chaque Etat. Quant aux sanctions à prendre contre les Etats tiers, il faut faire les distinctions nécessaires. Les attentats à Paris, en septembre, ont coïncidé avec d'autres affaires. (...) Il était tentant de voir là une vague de terrorisme concerté. Peu à peu, l'opinion a pris conscience que ces actions terroristes *étaient* plus complexes. Je rappellerai simplement que la mise en cause d'Etats tiers ne peut se fonder que sur des preuves.

● **AFRIQUE DU SUD**

La politique du gouvernement (...) poursuit deux objectifs : maintenir les chances d'un dialogue susceptible de déboucher sur la coexistence des communautés qui composent la République sud-africaine et exercer une pression sur le gouvernement de Pretoria pour qu'il s'engage dans cette politique de dialogue. C'est la raison pour laquelle nous sommes favorables à des mesures restrictives, mais prises par les *Douze*. (...) En revanche, nous estimons que des sanctions obligatoires (...), tout en étant d'une efficacité discutable, ruineraient toute chance de dialogue.

● **SOMMET DE REYKJAVIK**

La rencontre n'est pas en elle-même, contrairement aux premières affirmations des participants, un échec, mais devrait inciter nos alliés américains à une réflexion approfondie sur les aléas et les conséquences d'un *désarmement nucléaire* qui pèserait sur les liens politiques et de sécurité existant entre l'Europe et les Etats-Unis.

● **CONSTRUCTION EUROPÉENNE**

Les modifications institutionnelles – extension du vote à la majorité qualifiée, accroissement des compétences d'exécution de la Commission, plus grande consultation de l'Assemblée européenne – n'entraînent pas de transfert de souveraineté, et n'affectent pas l'équilibre des pouvoirs dans la Communauté. Le compromis de Luxembourg garde toute sa valeur ; les acquis des politiques communes, et en particulier ceux de la politique agricole, sont préservés. L'« acte unique » (1) apparaît ainsi comme un pas modeste, mais nécessaire, dans une construction européenne à Douze, certes difficile, mais qui a fait la preuve de sa solidité.

(1) Conclu entre les Douze à Luxembourg, en décembre 1985, pour instituer l'Union européenne, et qui devrait être ratifié par le Parlement français en novembre prochain (NDLR).

En marge de la querelle

La double fonction des employés soviétiques

M. Gorbatchev a sans aucun doute compliqué la vie quotidienne des diplomates américains en poste à Moscou en leur supprimant les services des deux cent soixante employés soviétiques mis à leur disposition (moyennant d'ailleurs des salaires deux ou trois fois supérieurs à ceux en vigueur dans le pays, sans compter des avantages de toutes sortes). Il n'est pas sûr, cependant, que cette mesure ait fait plaisir à tous les dirigeants soviétiques, à commencer par les responsables du KGB.

Cuisiniers, chauffeurs, femmes de ménage et interprètes soviétiques mis à la disposition des Occidentaux résidant en URSS constituent, en effet, – volontairement ou parce qu'ils y sont contraints – d'importants maillons du dispositif de surveillance dont les diplomates et les correspondants sont les victimes. Rançon du salaire exceptionnel qu'ils reçoivent : tous sont obligés de faire rapport sur les activités de leurs maîtres, leurs conversations, leurs fréquentations, leurs déplacements, leurs lectures. Tous, bien sûr, n'y mettent pas le même zèle, et ce sont parfois des rapports étranges – faits de méfiance mais aussi de sympathie et de commisération – qui s'établissent entre Occidentaux et certains de leurs employés soviétiques.

Tous les employés dépendent d'un organisme unique et kafkaïen, le Service pour le corps diplomatique, connu uniquement sous son sigle russe, l'OuPDK. En principe, l'OuPDK, dont dépend dans une grande partie la vie quotidienne des résidents étrangers, est une annexe du ministère des affaires étrangères. En fait, il est étroitement contrôlé par le KGB ; il y a quelques années encore, c'était d'ailleurs un général (en civil) qui le dirigeait.

Infestée de systèmes d'écoute

Les employés soviétiques ne constituent pas cependant le seul moyen de recueillir des informations sur les résidents étrangers. Outre les écoutes téléphoniques, il faut signaler notamment les innombrables micros placés dans les murs des ambassades et des appartements. Dernier exemple : les autorités américaines envisagent très sérieusement de faire raser la nouvelle chancellerie en construction à Moscou tant elle est déjà infestée de systèmes d'écoute.

C'est pour tenter de dépister ces systèmes que les grandes ambassades font régulièrement l'objet d'une inspection minutieuse par des techniciens venus de leur pays d'origine. De toute façon, les conversations sensibles entre diplomates ont lieu dans des chambres fortes insonorisées, construites en Occident, et dont les employés soviétiques ne peuvent pas en principe approcher.

Le retrait des employés soviétiques va contraindre les femmes des diplomates américains à retourner à leurs fourneaux et à servir à table. Il obligera aussi les autorités américaines à utiliser une partie de leur quota diplomatique pour fournir un minimum de chauffeurs et d'employés aux diplomates en poste à Moscou et à Léningrad. Les Américains n'ont, sur ce terrain, aucune possibilité de représailles puisque les ambassades soviétiques *n'emploient pratiquement pas de* citoyens étrangers. Tous les chauffeurs, serveurs et autres cuisiniers sont soviétiques et sont souvent haut en grade dans l'armée de l'ombre...

Le nouveau quota auquel veulent se tenir les Etats-Unis est de 251 diplomates dans chaque pays (225 à Moscou comme à Washington et 26 au consulat de Léningrad et à celui de San-Francisco). C'est la première fois que cette règle de la réciprocité est imposée à l'Union soviétique. En règle générale, l'URSS possède en effet des effectifs bien supérieurs dans ses ambassades à ceux des ambassades étrangères à Moscou. A Paris, par exemple, on compte 68 diplomates soviétiques accrédités et 110 collaborateurs n'ayant pas le statut diplomatique, alors qu'on ne compte que 47 diplomates français à Moscou et 62 collaborateurs non diplomatiques. Les effectifs du consulat soviétique de Marseille sont de 19 ; ceux du consulat de France à Léningrad se montent à 7.

J. A.

La visite en France du président sud-africain

Le gouvernement ne recevra pas M. Pieter Botha

M. Denis Baudouin, porte-parole du premier ministre, a confirmé, jeudi 23 octobre, que le chef de l'Etat sud-africain, M. Pieter Botha, se rendra en France, le 11 novembre, à Longueval (Somme), pour *inaugurer un monument à la* mémoire des soldats sud-africains morts au cours des deux guerres mondiales. Cette visite, a ajouté M. Baudouin, est « *tout à fait normale* » et M. Botha n'« *aura d'entretiens ni avec les uns ni avec les autres* ».

Le président sud-africain s'était déjà rendu à Longueval, le 7 juin 1984, pour poser la première pierre de ce monument, dans le cadre d'une tournée européenne qui l'avait mené en Italie, au Portugal, en Suisse, en Grande-Bretagne, en *Allemagne fédérale*, en Belgique et en Autriche. A Longueval, il sera accompagné par le secrétaire d'Etat français aux anciens combattants, comme en 1984.

L'affirmation, par le porte-parole de l'hôtel Matignon, que M. Botha ne sera pas reçu par les autorités françaises n'a pas empêché le Parti socialiste d'affirmer que M. Chirac « *est en train d'apporter une caution au régime de l'apartheid* ». Selon un communiqué du PS, « *le gouvernement Chirac multiplie, à l'égard de l'Afrique noire, provocations et maladresses. Après l'expulsion de cent un Maliens, il s'apprête à recevoir Pieter Botha* ».

M. Baudouin dément qu'il y ait des «tractations pour la vente de nouveaux armements» à la Syrie

M. Denis Baudouin, le porte-parole du premier ministre, a opposé, jeudi 23 octobre, « *un démenti catégorique* » à des informations faisant état de négociations, actuellement, entre la France et la Syrie à propos de contrats en matière d'armements.

« *La Syrie*, a affirmé M. Baudouin, en réponse à des questions, *dispose d'armements européens. C'est vrai. Et c'est vrai, aussi, que les commandes antérieures passées à la France, comme à ces autres pays européens, sont honorées. Mais il n'y a pas de tractations, actuellement, pour la vente de nouveaux armements français. J'opposerai le même démenti catégorique si, la semaine prochaine, on me posait la même question sur de tels contrats.* »

Approvisionnée en majorité par l'Union soviétique, la Syrie a acheté à la France, principalement, des systèmes d'armes antichars, comme l'hélicoptère Gazelle équipé de missiles anti-chars Hot ou comme le missile anti-chars portatif Milan pour l'infanterie. Elle a aussi acquis deux avions de liaison Falcon-20, pour le transport des personnalités politiques et les chefs militaires.

Lors de la visite à Paris, en juillet dernier, du vice-président syrien, M. Abdel Halim Khaddam, la délégation syrienne a eu l'occasion d'indiquer à des industriels français de l'armement qu'elle était intéressée par l'achat de certains types de matériels militaires français : il s'agit, notamment, de canons automoteurs de 105 millimètres, de munitions correspondantes, de pièces d'artillerie, de nouveaux hélicoptères anti-chars et de batteries de défense anti-aérienne (missiles sol-air).

Des industriels français ont envoyé sur place des missions commerciales et techniques d'évaluation des besoins de la Syrie, après la présentation de cette « liste d'achats » potentiels. Comme le veut ensuite la réglementation française en la matière, les industriels concernés doivent présenter au gouvernement, par l'intermédiaire de la Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre (CIEEMG), des demandes d'autorisation pour la prospection des marchés éventuels et pour la promotion de leurs matériels. La CIEEMG a été saisie de ces demandes d'autorisation de prospection, mais le premier ministère et chaque ministre impliqué (premier ministre, ministère des affaires étrangères, ministère de la défense, ministère des finances, ministère du commerce) donnent un avis autorisant, partiellement ou totalement, ou interdisant, de son point de vue, l'industriel à continuer la prospection.

Dans le cas particulier de la Syrie, la CIEEMG n'a pas encore été saisie d'autres demandes (comme, par exemple, des demandes d'autorisation de négociation, voire de vente à plus forte raison) et toutes les administrations intéressées ne sont pas, à l'heure actuelle, favorables à une autre démarche que prospective.

M. Baudouin a, d'autre part, démenti, une nouvelle fois que le premier ministre ait examiné, au début du mois d'octobre, à La Haye, un plan d'aide économique européen à la Syrie. M. Chirac a envisagé, lors de sa rencontre avec M. Khaddam, la création possible d'une commission qui étudierait la contribution de la France à une solution des difficultés économiques de la Syrie.

Diplomatie

Les travaux du Comité international de la Croix-Rouge risquent d'être marqués par une plus grande politisation

GENÈVE
de notre correspondante

Trente ans jour pour jour après le soulèvement hongrois, au cours duquel le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) était intervenu avec des moyens sans précédent depuis la deuxième guerre mondiale, la vingt-cinquième conférence internationale de la Croix-Rouge s'est ouverte le 23 octobre à Genève devant un millier de délégués venus du monde entier. Cette assemblée est l'autorité suprême du mouvement, qui comprend le CICR, organisme neutre et humanitaire, composé exclusivement de citoyens suisses et n'intervenant qu'en cas de conflit armé ou de tension interne, et la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui regroupe 139 sociétés nationales, généralement auxiliaires des gouvernements, et dont la mission est de secourir les victimes de catastrophes naturelles. Les délégués des gouvernements participent également à cette conférence, qui se réunit tous les quatre ans.

Celle de cette année portera principalement sur le respect du droit humanitaire international fixé par les conventions internationales de Genève, ou plus précisément sur ses multiples violations par divers Etats qui ont pourtant ratifié ces dernières. M. Alexandre Hay, président du CICR, présentera un rapport sans complaisance sur toute une série de dossiers épineux, où il sera question notamment du conflit du Golfe, du terrible traitement infligé aux quelque 50 000 prisonniers de guerre irakiens, mais aussi de l'utilisation par l'Irak de gaz toxiques ; du Sahara, de l'Angola, du Tchad ; de l'Amérique centrale ; du Liban, des territoires occupés et de la frontière thaïlandaise où croupissent sans espoir 200 000 réfugiés. Les prises d'otages, la torture, le terrorisme, les bombardements civils, sont également des sujets que la conférence devra examiner.

Comment, dans ces conditions, ne pas craindre une politisation contraire à la neutralité traditionnelle de la Croix-Rouge ? Avant même que les travaux ne débutent, il a été question d'exclure l'Afrique du Sud, ce qui ne semble pas être du ressort de la conférence et risque de créer un précédent dangereux. Si tout le monde est d'accord pour condamner l'apartheid, nombreux sont ceux qui voient dans l'expulsion d'un Etat une grave menace pour l'action de la Croix-Rouge, qui risquerait alors de ne plus pouvoir secourir les victimes de la terreur d'Etat. D'autre part, la Croix-Rouge sud-africaine a été félicitée par la Ligue pour son indépendance et son efficacité... Finalement, à l'issue d'une séance de nuit, il a été décidé qu'il serait procédé le lendemain – donc ce vendredi – à un vote secret pour déterminer si la conférence est compétente non pas pour « *exclure* », mais pour « *suspendre* » la participation d'un pays, et si une telle mesure pourrait s'appliquer, en l'occurrence, à l'Afrique du Sud.

La révision des statuts de la Croix-Rouge figure également au programme. C'est un problème qui ne pourra que raviver la discorde qui s'est fait jour entre la Ligue et le CICR quant à leurs compétences respectives.

ISABELLE VICHNIAC.

● **RECTIFICATIF : M. Iglesias et l'UNESCO.** – Dans l'article consacré à la succession de M. M'Bow (*le Monde* du 24 octobre), il fallait lire que le ministre uruguayen des affaires étrangères, qui a rencontré mercredi 22 octobre M. Mitterrand, s'était entretenu deux JOURS – et pas DEUX fois – auparavant avec M. M'Bow.

Asie

PHILIPPINES

Mme Aquino durcit le ton face aux communistes

L'ambassadeur des Etats-Unis à Manille s'est félicité, le jeudi 23 octobre, d'une fermeté nouvelle exprimée par la présidente Aquino dans les négociations qui ont repris avec les insurgés communistes, et a réitéré le soutien de Washington à ses efforts en vue de *« rétablir une force militaire capable d'affronter les menaces pesant sur la sécurité nationale »*.

D'autre part, on a appris le même jour que l'ancien photographe en chef du service de presse du président déchu Ferdinand Marcos, M. Jolly Riofir, qui vit aux Etats-Unis, détiendrait, selon son avocat, des clichés qui pourraient permettre d'élucider l'assassinat en 1983 de Benigno Aquino, à l'aéroport de Manille. M. Riofir a accepté de remettre ces photos, *« au moment opportun et devant un auditoire approprié »* aux autorités, a ajouté son avocat.

MANILLE
correspondance

« Nous ne sommes pas stupides. Nous n'avons pas demandé les plus grands sacrifices à notre peuple aux seules fins d'aider nos ennemis (...). Il n'y a pas de rupture entre nous. » Mme Aquino a ainsi mis un terme, au moins provisoirement, à la crise qui l'a opposée à M. Enrile, son ministre de la défense, à l'issue de leur entretien de deux heures dans la nuit du mardi 21 au mercredi 22 octobre. La présidente a également indiqué qu'elle fixerait sous peu un ultimatum aux communistes en ce qui concerne les négociations de paix.

Entre Mme Aquino et M. Enrile, la situation était devenue explosive. Ce dernier avait profité d'une tournée dans le Sud pour sonder différents chefs militaires. De son côté, la présidente a récemment promu au rang de général plusieurs colonels afin de consolider sa propre base au sein du commandement de l'armée. Quoi qu'il advienne, l'armée est, ainsi, en passe de s'imposer comme un nouveau pivot du pouvoir. M. Enrile a joué de l'impatience croissante manifestée par Mme Aquino à l'égard de la lenteur des négociations avec les communistes. La présidente, en effet, n'a jamais caché que sa politique de « *réconciliation nationale* » ne se ferait pas au détriment de la fermeté. Il reste que, si la tension s'est provisoirement calmée entre la présidente et son ministre de la défense, M. Enrile devrait poursuivre ses attaques contre la dizaine de ministres de centre gauche et les membres de l'entourage de Mme Aquino qu'il juge « *dangereux pour la nation* ».

K. G.-B.

● **Laos : visite de M. Claude Cheysson.** – Arrivé à Vienne jeudi 23 octobre, M. Claude Cheysson, commissaire européen, est la plus importante personnalité occidentale reçue au Laos depuis l'accession au pouvoir des communistes en 1975. Depuis 1976, la CEE a accordé une aide de 15 millions de dollars à Vientiane. La visite de M. Cheysson intervient alors que le Laos tente de réchauffer ses relations avec la Thaïlande. (*AFP, Reuter.*)

● **CORÉE DU SUD : défection d'un pilote de chasse chinois.** – Un chasseur Mig-19 des forces aériennes chinoises s'est posé, ce vendredi 24 octobre, à Chung-Ju, au sud de Séoul. Le pilote aurait l'intention de demander l'asile politique à un pays tiers. C'est la deuxième fois cette année et la sixième depuis 1982 qu'un appareil chinois se pose en Corée du Sud. – (*AFP, Reuter.*)

Les missions de M. Didier Bariani

« Revivifier » les liens avec la France

Chargé d'une *« mission de réflexion »* sur l'Asie, M. Didier Bariani, visiblement, ne s'en plaint pas. L'ancien président du Parti radical-socialiste, devenu secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, s'est déjà rendu aux Philippines, en Corée du Sud et, tout récemment, au Vietnam, à l'occasion des premiers rapatriements de dépouilles de soldats du corps expéditionnaire français en Indochine. Début novembre, il se rendra à Tahiti, à l'occasion de la commission du Pacifique-Sud. Fin décembre, il visitera la Thaïlande, la Malaisie et Brunei. Début 1987, ce sera le tour du Bangladesh et du Nepal. Un programme qui le conduit à mille lieues, par exemple, du *« rééquilibrage »* de la politique de la France en Amérique centrale, sujet auquel il a consacré ses énergies l'été dernier.

« Il y a moins d'affinité globale entre la France et l'Asie, dit-il. *C'est un continent qui ne regarde pas vers la France ; 1789 ne parle guère aux Asiatiques. Sauf en Indochine, il y a peu de sensibilité commune. »* Il reste que l'Asie, ajoute-t-il abrite les *« grandes puissances de demain »* et que la France doit *« revivifier »* ses relations avec ce continent à l'égard duquel *« il n'y a pas d'approche unique »*.

M. Bariani est un réaliste. Il estime qu'en ce qui concerne les grands de la région – Chine, Japon, Inde – l'essentiel de ce qui peut être entrepris l'est. *« Par exemple,* dit-il, *dans le cas de la Chine, la plus-value gaulliste subsiste. C'est la logique de la Ve République, parce que nous avons su reconnaître l'importance de la Chine. »* Toutefois, dans le cas chinois comme dans les autres, dit-il, *« on a conscience de ne pas faire tout ce que l'on pourrait faire, même quand nos moyens sont limités »*. Cela est encore plus vrai, à ses yeux, pour ce qui est des Etats à la périphérie, notamment des NPI – Nouveaux pays industrialisés – et des Etats de l'ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est, qui regroupe Brunei, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande).

« Il faut être plus volontariste, engager des efforts réels », poursuit-il. Dans le cas de la Thaïlande, constate-t-il, alors qu'on fête le tricentenaire des relations diplomatiques entre la France et le royaume, *« nous n'avons pas réussi, pour l'instant, à y avoir une présence économique à la hauteur de ce que fait ce pays »*. Autre cas de figure, les Philippines, où il est partisan du *« soutien le plus ferme »* à la présidente Aquino. *« En raison de sa densité, de son charisme. Parce que ce n'est pas Blanche-Neige et qu'elle constitue le seul recours »*, dit-il, avant de lâcher : *« Dans ce cas précis, Dieu nous a sauvé d'Isabelle Peron »*.

« Nous devons nous réancrer sur les pays de l'Asean, ce n'est pas qu'une question de moyens. C'est aussi réaliser que nous avons un rôle très politique à jouer ». Faut-il, pour autant, désespérer de l'Indochine ? *« Absolument pas. On ne peut tirer un trait sur l'Indochine à cause de l'occupation vietnamienne du Cambodge. Il faut essayer de préserver ce qui peut l'être de la présence française. Faire comprendre aux Vietnamiens qu'il n'y a pas d'antipathie populaire en France à leur égard »*. *« Le Vietnam,* juge-t-il, *c'est le régime gris de l'Asie. Ses dirigeants sont d'une extraordinaire franchise sur leurs échecs. Ils sont conscients de l'inversion de courbe avec ce qui les entoure : ils s'enfoncent quand les autres émergent. Ils disent qu'ils vont tout changer. Il faut les prendre au mot »*. Avec *« humilité »*, sachant les limites du *« coefficient personnel »* dans les relations diplomatiques, M. Bariani ne s'en est pas moins mis à ses dossiers asiatiques...

JEAN-CLAUDE POMONTI.

A TRAVERS LE MONDE

République d'Irlande

Sursis pour M. FitzGerald

Dublin. – La coalition gouvernementale au pouvoir en Irlande a obtenu, jeudi 23 octobre, par une courte majorité de deux voix la confiance du Parlement, évitant ainsi d'avoir à organiser des élections anticipées, à un moment où les difficultés économiques s'accumulent.

La coalition Fine Gael-Parti travailliste a obtenu une majorité de 83 voix contre 81, deux élus du Fine Gael renonçant *in extremis* à voter contre le gouvernement comme ils avaient menacé de le faire (*le Monde* du 24 octobre).

Cette victoire devrait permettre au premier ministre, M. Garret FitzGerald, de se maintenir au pouvoir jusqu'en janvier prochain, lorsqu'il lui faudra faire accepter le budget à ses partenaires de la coalition. – (*Reuter.*)

Chili

Santiago annonce l'arrestation des auteurs de l'attentat contre le général Pinochet

Santiago. – Le gouvernement militaire chilien a annoncé, jeudi 23 octobre, l'arrestation de cinq militants du Front patriotique Manuel Rodriguez (FPMR), qui, selon le porte-parole, *« ont avoué leur participation »* à l'attentat manqué contre le général Augusto Pinochet, le 7 septembre dernier. Parmi les cinq guérilleros figure M. Victor Diaz Caro, fils de l'ancien secrétaire général adjoint du Parti communiste chilien, Victor Manuel Diaz, arrêté et disparu en décembre 1976. Les autres personnes arrêtées sont MM. Juan Moreno Avila, Arnaldo Arenas Vejar, Fidel Peralta Veliz et Jorge Angulo Gonzalez. Cinq membres de l'escorte du général Pinochet avaient été tués dans l'attentat manqué contre le chef du gouvernement militaire, qui n'avait été que légèrement blessé.

Les cinq hommes devraient être jugés par une Cour martiale, mais aucun chef d'inculpation n'a encore été établi contre eux. Selon le secrétaire général du gouvernement, l'un d'entre eux, Juan Moreno, aurait reçu une instruction militaire à Cuba entre août 1984 et juillet 1985. Ils auraient reconnu *« avoir participé à d'autres actes de terrorisme »*, a indiqué le gouvernement. – (*AFP.*)

Chine

Accord de principe avec le Portugal sur l'avenir de Macao

La Chine et le Portugal sont parvenus à un accord de principe sur l'avenir de la colonie portugaise de Macao et ont créé un groupe de travail chargé de régler les détails d'un projet de règlement, selon un communiqué conjoint publié mercredi 22 octobre à Pékin, à l'issue d'une troisième série de pourparlers. Le contenu de l'accord n'a pas été divulgué, mais la radio de Macao, citant des sources proches de la délégation portugaise, a affirmé que les deux pays étaient d'accord pour que la colonie soit restituée à la Chine après 1997, date à laquelle le territoire britannique voisin de Hongkong deviendra une région administrative spéciale sous souveraineté chinoise. La Chine a déjà accepté que le principe *« un pays, deux systèmes »*, permettant le maintien d'une économie de marché à Hongkong, soit également appliqué à Macao afin de préserver ses revenus, tirés du tourisme et du jeu.

M. Ma Man Kei, président de la chambre de commerce et représentant de Macao au Parlement de Pékin, a déclaré mercredi que les autorités chinoises lui avaient confié qu'un protocole d'accord scellant le sort de la colonie serait signé en février prochain. – (*AFP*).

Nicaragua

L'avocat d'Eugene Hasenfus conteste la compétence du tribunal spécial

L'avocat d'Eugene Hasenfus, l'Américain capturé le 6 octobre au Nicaragua, a contesté, jeudi 23 octobre, la légitimité du tribunal spécial devant lequel comparaît son client. Hasenfus est inculpé de *« violation de l'ordre et de la sécurité publics, terrorisme et association de malfaiteurs »*.

Me Sotelo, l'avocat du mercenaire, a fait valoir que les tribunaux populaires antisomozistes (TPA) sont *« incompétents »* pour connaître de cette affaire, si l'on de réfère au statut fondamental de la République, qui tient lieu de Constitution depuis la prise du pouvoir par les sandinistes en 1979. Les TPA, en effet, ne sont pas rattachés à la Cour suprême.

L'avocat a, en outre, affirmé que les droits des accusés n'étaient *« pas garantis »* devant les TPA, ce qui est contraire à la déclaration des droits de l'homme, *« à laquelle a souscrit le Nicaragua »*. Notant que son client s'était lui-même qualifié de *« prisonnier de guerre »* et que le président Ortega avait également utilisé ce terme, Me Sotelo a fait valoir que Hasenfus devait être jugé conformément à la convention de Genève. Il a ajouté que son client *« nie, rejette et conteste »* les accusations portées contre lui par les autorités et la justice nicaraguayennes.

Eugene Hasenfus a été fait prisonnier au début du mois après que l'avion dans lequel il se trouvait eut été abattu par l'armée sandiniste. L'appareil transportait des armes apparemment destinées à la Contra. – (*AFP, Reuter, AP.*)

Pakistan

Accident d'avion près de Peshawar (dix-sept morts)

Islamabad. – Dix-sept passagers d'un Fokker F-27 des Pakistan International Airlines (PIA), qui s'est écrasé le jeudi 23 octobre près de Peshawar (nord-ouest du Pakistan), ont été tués et trente et une personnes ont été blessées, dont cinq sont dans un état critique. Aucun détail n'a été donné sur le sort des six autres passagers. Selon l'agence Associated Press of Pakistan (APP), le seul étranger à bord de l'appareil, sérieusement blessé, est de nationalité indienne.

Les raisons de cet accident ne sont pas encore connues. Cependant, selon des sources bien informées à Peshawar, le pilote avait lancé un message par radio avertissant qu'un banquet de mariage se déroulait à terre, près de l'aéroport, et que des gens tiraient en l'air, selon les rites traditionnels pathans. La tour de contrôle aurait alors demandé au pilote de changer de cap, puis aurait perdu le contact avec l'appareil. – (*AFP.*)



Politique

Révolution de palais au Front national ?

Querelle des anciens et des modernes dans l'entourage de M. Le Pen

Entré à son tour en période d'incubation électorale dans la perspective de l'échéance présidentielle, le Front national subit actuellement un accès de fièvre. Quelle campagne M. Jean-Marie Le Pen – son présidentiable tout désigné – doit-il mener ? Sur quelle image, sur quels thèmes doit-il se battre. Quelle *« clientèle »* doit-il en priorité viser ? Toutes ces questions agitent ce mouvement et donnent lieu à des affrontements qui, pour peu que l'on puisse se soustraire à la langue de bois utilisée dans ce milieu, apparaissent tout à fait sérieux.

Depuis quelque temps se produit, dans les rangs du Front national, une lutte serrée entre ce qu'on pourrait appeler les « anciens » et les « modernes ». Les premiers veulent se poser en gardiens du temple. Ils ne jurent que par le parti, jouent les *incorruptibles*, prétendent que M. Le Pen est avant tout le président du Front national et, qu'en conséquence, il doit en priorité se préoccuper de *« son fonds de commerce »* , quitte à tenter, à partir de ses thèmes habituels (*l'immigration, l'insécurité*), d'attirer à lui *« l'électorat populaire qui vote PC, PS ou RPR »*. Telle est la conception du secrétaire général du Front national, M. Jean-Pierre Stirbois. *« Notre ambition*, explique-t-il, *doit être d'arriver à faire voter dans dix-sept mois, tous ensemble, tous ceux qui ont déjà voté une fois dans leur vie pour le Front national. Je ne suis pas tenté par ceux qui veulent changer de look sous prétexte de gagner des voix à Saint-Cloud ou à Neuilly. »* Se rangent sur cette ligne pure et dure et pour ne parler que des députés, des hommes comme MM. Christian Baeckeroot, Jean-Pierre Reveau, Gérard Freulet, Jacques Bompart ou encore Robert Spieler, tous élus en mars dernier sous l'étiquette FN.

Les seconds – les « modernes » – s'appellent MM. Bruno Megret, Jean-Claude Martinez, François Bachelot, Pascal Arrighi, renforcés des deux parlementaires européens, MM. Olivier d'Ormesson et Jean-Marie Le Chevalier. Tous se sont fait élire sous la bannière du *« Rassemblement national »* et c'est bien ces deux mots qu'ils entendent voire figurer sur les affiches présidentielles avec un seul slogan : Le Pen d'abord.

« Autre chose qu'un Dupont-la-joie »

Etant donné que selon eux l'image personnelle de M. Le Pen est meilleure que celle du Front national, leur chef doit *« retrouver sa liberté de mouvement »*, *« sortir du réductionnisme immigration-sécurité »*, *« se débarrasser de son image de marque habituelle »* et montrer *« qu'il est, comme les autres, capable, de se prononcer sur tous les grands sujets de préoccupation des Français »*. Autant d'exigences qui pour M. Bruno Megret doivent participer *« à une réorientation positive de M. Le Pen, par rapport à l'image du Front national »*. Le député de l'Isère défend le principe de ce qu'il appelle *« la théorie du découplage »*, *« le parti pour verrouiller la clientèle de base, le groupe parlementaire pour une opposition constructive et le personnage Le Pen pour prendre du champ et parler aux Français. »*

M. Le Pen semble avoir d'ores et déjà choisi. MM. Martinez, Megret, Bachelot, Arrighi, ce sont ces mêmes hommes qui aujourd'hui sont les plus sollicités par lui et qui pourraient bientôt constituer la clé de voûte de son état-major pour la campagne présidentielle. Ainsi, il paraît déjà acquis que, pour cette campagne, M. Le Pen abandonnera ses fonctions de président du Front national. De surcroît, tout indique, depuis maintenant plusieurs semaines, que M. Le Pen s'est engagé dans une vaste opération sinon de recentrage, du moins d'une recherche attentive de crédibilité et d'honorabilité.

Les exemples ne manquent plus. Dimanche 12 octobre, la fête des « bleu-blanc-rouge » au Bourget. Pour la première fois, M. Le Pen discourt avec un texte devant les yeux – pour éviter tout « dérapage » intempestif – et consacre une importante partie de son propos aux dossiers sociaux et économiques. La semaine suivante, c'est encore lui qui, à la tribune de l'Assemblée nationale, usant de la totalité du temps de parole de son groupe, planche durant quarante cinq minutes, à partir de notes manuscrites, sur les vices de la politique budgétaire gouvernementale.

M. Le Pen va multiplier ces interventions thématiques. Fin décembre il animera une journée d'études sur l'emploi. Changemnt au niveau du discours, changement au niveau de l'image. Dans quelques jours sera expédiée aux élus locaux une plaquette luxueuse de vingt-quatre pages destinée à leur « vendre » la candidature à l'Elysée de M. Le Pen. Des photos, un bilan de son action, un étalage de ses objectifs, mais pas une fois les deux mots « Front national » n'y figurent... M. Le Pen veut prendre de la hauteur.

Vendredi 17 octobre, soirée privée organisée dans un établissement parisien réputé du Bois de Boulogne. Mille invitations lancées, en direction des ambassades amies, des chambres de commerce des médias et des amis des amis. Sept cents couverts. Tenue de soirée exigée. *« Jean-Marie y tenait. »* Grogne de certains. Le député du Bas-Rhin, M. Robert Spieler, laissera en guise de désaccord, son smoking au placard. Moins de personnalités étrangères au mouvement que prévu, mais qu'importe ! Réflexion d'un proche de M. Le Pen : *« L'important était de montrer à l'establishment que Le Pen est autre chose qu'un Dupont-la-joie avec sa baguette et son litre de rouge. »*

Quelle attitude au second tour ?

M. Le Pen multiplie également les contacts sur la scène internationale. Il sera la semaine prochaine au Japon. Enfin, le chef de file de l'extrême droite est de plus en plus soucieux de l'image que peut donner de *lui* la presse *militante* du Front national ou proche de son parti. Ainsi, pour la première fois, l'a-t-on entendu à la télévision se désolidariser d'un éditorial de *National Hebdo*, écrit par Jean Bourdier à l'occasion de la venue du pape en France, et dans lequel celui-ci qualifiait l'archevêque de Lyon, Mgr Decourtray, de *« pâle salaud »*. Avant l'été, M. Le Pen avait plus ou moins directement tenté de faire arrêter la parution de l'hebdomadaire du Front national. Il n'est pas exclu qu'il revienne à la charge pour se débarrasser, avant le début de la campagne, de cette publication qui ne présente pas toujours l'image la plus flatteuse de son mouvement. De la même façon, certains changements au sein de la rédaction du journal *Présent* pourraient intervenir. Le retrait de cette rédaction de M. François Brigneau, signant sous le pseudonyme Mathilde Cruz et qui s'était distingué par certains écrits, à connotation antisémite, peut être interprété comme un premier signe de cette tentative de redressement.

Tout cela ne peut évidemment pas faire plaisir à M. Stirbois et à ses amis, qui admettent mal de se voir écartés – au moment où leur parti récolte ses premiers fruits – par des gens qui, généralement, n'étaient pas là au temps des premières et dures semailles militantes. M. Stirbois soutient qu'on ne peut *« changer une équipe qui gagne »* et que le Front national doit rester quoi qu'il arrive *« l'aiguillon »* pour cette campagne présidentielle. Il est d'ailleurs peu probable qu'il assiste sans broncher à cette révolution de palais dans l'entourage de M. Le Pen. Déjà il a entrepris, selon ses propres termes, *« un travail de fourmi »* pour renforcer, dynamiser et former le parti.

Depuis le 16 mars dernier, dix secrétaires de fédération ont été changés et remplacés par des hommes plus proches de lui. Et ce n'est pas fini. A compter du mois de décembre, un séminaire de formation sera ouvert pour chaque région aux responsables locaux du parti, tandis que, dans un château de Sologne, M. Roger Holeindre va organiser des stages de formation encadrés par les parlementaires.

Cette lutte entre les « anciens » et les « modernes », entre ceux qui croient au « rassemblement national » et ceux qui n'y croient pas, recouvre, aussi, un autre débat, celui sur l'attitude du candidat Le Pen au soir du premier tour de l'élection présidentielle. L'abstention au profit du candidat Mitterrand ? L'appel à voter Barre ? Le refus d'appeler à voter Chirac ? Voilà un premier lot de questions qui, elles non plus, ne permettront peut-être pas au conglomérat lepéniste de couler des jours *tranquilles* jusqu'à l'élection présidentielle.

DANIEL CARTON.

Tracts différents pour quartiers chics et quartiers populaires

Le Front national veut *« épouser le terrain »*. La preuve en est sa dernière campagne de tracts qui se fonde sur ce que les spécialistes en communication appellent le « ciblage ». Un tract pour les boîtes aux lettre des quartiers populaires, un tract pour les beaux quartiers.

Pour les quartiers populaires, maintien du thème *« La France et les Français d'abord »*. Cela donne :

« Le Front national fidèle à ses engagements a réclamé à l'Assemblée nationale :

– le rétablissement de la *peine de mort pour les terroristes* et les trafiquants de drogue ;

– la priorité d'emploi pour les Français et les ressortissants de la Communauté européenne ;

– le rétablissement du visa d'entrée en France pour tous les étrangers sauf pour les ressortissants de la CEE ;

– l'arrêt de l'aide sociale et de l'attribution de logements HLM aux étrangers en situation irrégulière.

D'autre part, et afin de moraliser la vie politique, le Front national a proposé que les députés soient soumis à la règle fiscale commune, ces derniers n'étant pour l'instant imposés que sur 55 % de leurs indemnités parlementaires.

Le RPR, l'UDF, le PS, le PC ont repoussé ensemble ces amendements du Front national pour « la France et les Français d'abord » (...)

Contre les magouilles politiciennes, le Front national sera toujours présent. »

Pour les quartiers chics, changement de titre : *« Avec le Front national et Jean-Marie Le Pen contre le socialisme »*. Cela donne :

« Le Front national est un mouvement responsable :

« Le Front national a réussi son intégration. Les élus de Jean-Marie Le Pen se sont gardés de l'opposition systématique et sortent de leur isolement » (le Figaro, *8 août 1986*).

« Je suis ébahi par les députés du Front national et ébloui par le brio de Le Pen » Raymond Barre.

Le Front national gêne les partis politiques traditionnels :

Le RPR, l'UDF, le PS et le PC ont ensemble repoussé au Parlement des propositions du Front national réclamant :

– la suppression du monopole syndical ;

– la suppression du monopole de l'ANPE en matière d'embauche ;

– le rétablissement de la peine de mort ;

– une véritable politique familiale demandant :

a) une part du quotient familial pour chaque enfant ;

b) l'égalité fiscale au profit des couples mariés ;

c) la suppression du remboursement de l'avortement ;

– la création de la fiche de paie – vérité permettant à chaque salarié de constater ce que les employeurs versent chaque mois au titre des cotisations sociales ;

– une règle fiscale commune entre les députés et les autre citoyens (les députés ne sont imposés que sur 55 % de leursindemnités).

– la priorité d'emploi pour les Français et les ressortissants de la CEE.

Le saviez-vous ?

Avec le maintien du scrutin proportionnel, la gauche resterait minoritaire grâce au Front national. Le gouvernement a préféré prendre le risque de rendre le pouvoir à la gauche. En effet, c'est avec le système majoritaire que le PS seul obtenait la majorité absolue au Parlement en 1981. »

La discussion

Le milliard perdu des associations

Les gouvernements successifs, en quête d'économie, s'en prennent, assez maladroitement, au mouvement associatif, qui touche, selon les experts, un Français sur trois, ou même près d'un sur deux. Les socialistes, qui pourtant lui devaient beaucoup, ont donné l'exemple des restrictions. Leurs successeurs vont plus loin encore.

Le projet de budget pour 1987 en cours de discussion taille à son tour à *grands coups de hache dans* les crédits consacrés en ce domaine au programme d'action sociale, à l'action culturelle, à la protection de la nature, aux groupes de consommateurs, à la solidarité avec le tiers-monde ; il supprime purement et simplement le soutien aux « entreprises intermédiaires » promues par les associations et le Fonds pour l'initiative des jeunes. Au total, 1 milliard. De surcroît, le projet n'envisage aucun allégement des charges fiscales comparable à ce qui a été prévu pour les entreprises. *Quant à la « loi Coluche », qui prévoyait* des dégrèvements d'impôts, un amendement du gouvernement l'a réduite à un très mince rajustement des dispositions sur le revenu imposable.

Pour la première fois réunis pour une démarche de ce genre, les présidents de huit grands groupements nationaux d'associations (1), dans une lettre aux présidents des groupes et des commissions, et aux rapporteurs généraux des finances des deux Assemblées, s'en émeuvent : *« Nous voulons avec gravité*, écrivent-ils, *attirer l'attention sur les conséquences de ces choix. »*

Il y a de tout parmi les 500 000 à 600 000 associations – leur nombre exact est imprécis – qui couvrent la France d'un tissu serré. La loi de 1901 et le statut particulier de l'Alsace et de la Lorraine ont permis, notamment depuis vingt ans (10 882 naissances annuelles d'associations en 1963, plus de 40 000 en 1985), un extraordinaire développement. Du meilleur, du moins bon et même du pire.

De puissantes associations, dans le secteur sanitaire et social offrent quantité de services indispensables ; elles en créent pour répondre à des besoins nouveaux ou nouvellement reconnus avec une contribution de l'Etat et les prestations qu'elles perçoivent. De même, dans le domaine *éducatif*, où la part des *cotisations* et des recettes obtenues du public est plus grande, dans celui de la jeunesse et de l'éducation populaire, où se mêlent grandes et petites organisations, dans celui, immense, des 150 000 associations sportives et de leurs 12 millions de licenciés.

En marge des « grands », une foule de petits groupes voient constamment le jour au confluent de l'initiative individuelle et collective, qu'il s'agisse d'informatique, de musique, de gymnastique volontaire féminine à la campagne, d'aide aux pays sous-développés – très populaire dans le milieu scolaire, – d'entraide entre défavorisés – personnes âgées, immigrés, handicapés, – qui progressivement prennent en charge leur propre sort.

Mais d'autres associations sont purement et simplement des extensions de l'administration qui préfère, quitte à les subventionner à 100 %, confier à des structures échappant aux règles rigides du secteur public le soin d'assurer certains services. Autre abus : des entreprises dont le but est *purement lucratif* utilisent le cadre de la loi de 1901.

Selon le fichier SIRENE, le mouvement associatif employait, en 1982, 710 837 salariés. Ce chiffre n'a probablement guère diminué. Il risque de le faire en 1987.

Certes, les subventions de l'Etat ne représentent pas la majeure partie des ressources. Les colectivités territoriales y ont leur part, et nombre d'associations vivent par leurs propres moyens. En outre, le Fonds national de développement de la vie associative (FNDVA), créé il y a deux ans, perçoit 0,064 % des sommes engagées au PMU (19 millions en principe en 1986 pour des milliers de groupements), le Fonds national des sports, les bénéfices du *loto sportif*, 2 % de ceux du Loto national, 0,3 % du PMU et la taxe sur les débits de boissons. Ressources aléatoires : le PMU n'est pas dans une situation brillante.

Les restrictions budgétaires s'accompagnent en outre d'une politique plus *redoutable encore* : ne distribuer de crédits qu'en fonction d'une opération précise et limitée. A première vue, le principe paraît équitable : l'Etat passe commande d'une prestation et la rémunère. La réalité est différente. Pour qu'une association *puisse* rendre les services souhaités, il faut que ses dirigeants bénévoles et ses militants aient la compétence nécessaire ; il faut aussi qu'elle gère au mieux les fonds qu'elle reçoit. Aussi doit-elle assurer la formation de ses cadres. Or ce sont précisément sur les budgets de formation que portent une grande partie des économies budgétaires.

L'école de la démocratie

C'est du réseau associatif que proviennent une bonne partie des cadres politiques, de droite comme de gauche. C'est lui qui les a préparés au militantisme, à l'action et à l'organisation collectives, aux rapports humains. Il est l'école de la démocratie et en même temps un des lieux où elle s'exerce. Enfin, il est le terreau où s'élabore l'initiative sociale et culturelle et où se reflète l'évolution des goûts et des mentalités.

Qu'une politique plus stricte du subventionnement soit indispensable ne fait aucun doute. Si les gouvernements socialistes n'ont pas procédé aux réformes nécessaires, du moins ont-ils mis en place certaines structures utiles – tel le Conseil national de la vie associative (CNVA), organe consultatif auprès du premier ministre. Mais il n'en a guère usé. *M. Fabius ne se sentait guère*, en ce domaine, comme dans d'autres, l'héritier de M. Pierre Mauroy. Du moins, le CNVA a-t-il été à l'origine de la création du FNDVA. Il publie un bilan établi par une équipe dirigée par M. Henri Théry. Ce dernier a fait adopter en juin dernier par le Conseil économique et social – où siègent cinq représentants élus par le CNVA – un rapport très complet sur la place et le rôle du secteur associatif. Il avait été précédé dans la même enceinte d'un rapport de M. Nelson Paillou sur « Sport et économie ». Il sera suivi d'un rapport de M. Davezac sur les entreprises de l'économie sociale. La Fondation pour la vie associative (FONDA) est un carrefour où s'élaborent pour le compte de milliers d'associations des réponses aux problèmes qui se posent à elles.

Les bases de travail ne manquent donc pas. Il reste à convaincre les politiques que le mouvement associatif représente lui aussi un pouvoir. Un pouvoir diffus mais efficace, et un moyen irremplaçable d'adaptation de la société française au changement.

JEAN PLANCHAIS.

(1) Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS) ; Intercollectif des organisations non gouvernementales (ONG) de développement ; Union nationale des associations familiales (UNAF) ; Comité de coordination des œuvres mutualistes et coopératives de l'éducation nationale (CCOMCEN) ; Comité national des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP) ; Comité national olympique et sportif français (CNOSF) ; Fondation pour la vie associative (FONDA) ; Confédération générale du temps libre (CGTL).

budgétaire à l'Assemblée nationale

• CULTURE : M. Léotard se réfère à Montaigne

Les députés ont examiné, jeudi 23 octobre, le budget de la culture. Une partie de ces crédits ont été adoptés (le RPR et l'UDF votant pour, le FN et le PS contre, le PCF ne participait pas au vote). L'autre partie sera soumise au vote de l'Assemblée nationale avec le budget de la communication la semaine prochaine. Ce budget 1987 de la culture, stricto sensu (hors grands travaux), s'élève à 7 372 millions de francs contre 7 342 millions de francs pour l'année dernière (*le Monde* du 24 octobre).

Les ministres, qui défendent depuis mardi leur budget devant l'Assemblée nationale, semblent décidément tous saisis d'une soudaine passion pour les voies moyennes. Le ministres de la culture et de la communication, M. François Léotard, n'a pas fait exception à cette règle. Il s'est déclaré dans l'hémicycle tout à la fois hostile à *« l'idée d'un Etat réduit aux acquêts, version rajeunie de la vieille idée du dépérissement de l'Etat »*, comme à *« l'interventionnisme tous azimuts* [qui] *condamne l'Etat à l'obésité ».* Le credo du secrétaire général du PR passe par *« l'individu ».* Dans la société libérale, *« la culture, tout comme la communication d'ailleurs, c'est le fait pour un individu* (...) *de pouvoir créer quelque chose de personnel »*, a affirmé le ministre à la tribune, appouvé de la tête par son secrétaire d'Etat, M. Philippe de Villiers, le créateur du spectacle vendéen du Puy du Fou. Respectueux de la liberté de création de *« l'individu »*, l'Etat, a expliqué M. Léotard, doit se cantonner à ses fonctions régaliennes (enseignement et recherche, protection du patrimoine, etc.) et à sa vocation de *« médiateur ou d'accélérateur des initiatives ».*

Le ministre a tenu également à souligner combien son budget était *« différent des autres. Pourquoi ? Je pourrais répondre avec Montaigne : parce que c'était lui, parce que c'était moi ; « lui », c'est le champ de la culture, cet espace ouvert (...)* et *« moi »*, c'est François Léotard, ce ministre qui souhaite, avec le gouvernement, *« faire souffler un vent neuf ».*

Intervenant pour soutenir l'ambition du ministre, le rapporteur spécial de la commission des finances, M. Jean de Gaulle (RPR, Deux-Sèvres) a estimé que ce budget devrait *« faire justice des accusations faites au gouvernement de sacrifier la culture sur l'autel de la rigueur budgétaire ».* Il a toutefois demandé, au nom de la commission unanime, qu'une véritable politique du mécénat soit instaurée grâce à *« la création d'un cadre juridique et fiscal approprié ».* Le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, M. Jean-Claude Fichs (UDF, Haut-Rhin), s'est inquiété pour sa part de la *« pause »* réalisée dans l'enrichissement des collections des musées nationaux, de la réduction des dotations aux activités symphoniques et instrumentales, enfin de *« l'amputation de l'aide aux activités théâtrales ».*

L'opposition a repris à son compte ces critiques en les amplifiant. *« Votre budget marque un recul historique »*, a protesté M. Guy Hermier (PCF, Bouches-du-Rhône) ; *« il est en trompe l'œil »*, a enchaîné M. Bernard Schreiner (PS, Yvelines) ; *« il n'apporte aucune réponse au défi de la régression culturelle »*, a conclu M. Bruno Megret (FN, Isère). Quant à M. Pascal Arrighi (FN, Bouches-du-Rhône), qui trouve à M. Léotard une *« ressemblance frappante avec le moine iconoclaste Savonarole »*, il a rappelé au ministre de la culture que son blason ministériel était définitivement entaché par *« le péché originel »* de sa décision concernant le maintien des colonnes de Buren dans la cour du Palais-Royal.

Enfin, l'Assemblée nationale a frisé l'incident, dans l'après-midi, à la suite d'un échange entre M. de Villiers et M. Jean le Garrec (PS, Nord), concernant les plans reliefs en navette entre Lille et Paris. Le secrétaire d'Etat ayant utilisé le terme de *« recéleur »* à l'égard du maire de Lille, M. le Garrec, en fidèle mauroyiste, devait, indigné, estimer le propos *« inadmissible »* et demander une suspension de séance d'une demi-heure, en signe de protestation. M. de Villiers devait alors préciser que ce terme de *« recéleur »* avait été avancé sur le mode interrogatif par... M. Pierre Mauroy lui-même, au cours d'un dîner *« particulièrement sympathique »*, a souligné perfidement M. de Villiers, qu'ils avaient eu ensemble pour tenter de régler le sort des plans reliefs.

PIERRE SERVENT.

• COOPÉRATION: pas de sélection !

L'Assemblée nationale a adopté, le jeudi 23 octobre, les crédits du ministère de la coopération ; d'un montant de 5869,2 millions de francs, ils représentent 0,5 % du budget de l'Etat, et, à structures budgétaires constantes sont en diminution de 1,07 % par rapport à l'an dernier (*le Monde* du 18 septembre). Les députés du RPR et de l'UDF les ont approuvés, alors que ceux du PS et du PC s'y opposaient tandis que ceux du FN s'abstenaient.

« Le sous-développement au Sud et le chômage au Nord sont deux facettes d'une même crise : aider l'Afrique c'est à terme nous aider nous-mêmes. » En justifiant ainsi l'action du ministère qu'il dirige, M. Michel Aurillac a présenté une analyse défendue sur tous les bancs de l'Assemblée. Sauf peut-être sur ceux de l'extrême droite, dont le porte-parole, M. Bruno Gollnisch (FN, Rhône) s'est surtout inquiété des conditions d'utilisation de l'aide apporté par la France et a mis en cause le *« marxisme »* des dirigeants africains, leur *« corruption »*, et les *« dictatures sanglantes ».* Il est vrai que sans aller aussi loin, il transparaissait à travers les propos de certains des orateurs de la majorité, un souci de privilégier l'aide au *« vrais amis »* de la France. Le ministre n'en est pas du tout partisan ; il partage, sur ce point comme sur les autres, les positions de M. Yves Guena (RPR, Dordogne) : *« Nous devons aider tous les pays du « champ » sans marchandages et sans tenir compte de leurs choix de politique intérieur ; ce sont leurs affaires ».*

Un *« consensus »* est donc envisageable. M. André Bellon (PS, Alpes-de-Haute-Provence), rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, l'a reconnu. Seulement il y a les conditions de mises en application de ce principe. M. Bellon regrette la nouvelle répartition des pouvoirs entre le ministère des affaires étrangères et celui de la coopération. Tout en contestant l'analyse de la droite selon laquelle l'extension de la « coopération » à tous les pays pauvres de 1981 avait été faite au détriment de l'Afrique francophone, il regrette la restriction du *« champ »* d'intervention intervenue depuis le changement de la majorité. *« Allez vous devenir le ministère de la France d'outre-tombe ? »*, a demandé M. Alain Vivien (PS, Seine-et-Marne). En revanche les orateurs RPR et UDF se sont tous félicités de cette priorité redonnée *« au premier cercle de nos amis ».*

La diminution de certains crédits inquiète en revanche, tout le monde. M. Vivien est particulièrement mécontent de la chute des sommes consacrées à la recherche et aux organisations non gouvernementales et rejoint les députés de la majorité qui regrettent spécialement la faiblesse des sommes consacrées aux bourses accordées aux étudiants africains voulant faire leurs études en France. M. Jacques Sourdille (RPR, Ardennes), rapporteur de la commission des finances, l'a jugé *« inadmissible »* et M. Aurillac, lui-même, l'a estimé *« gênante ».*

L'affaire du Carrefour du développement a été inévitablement abordée dans un tel débat. M. Aurillac, qui continue à jouer son rôle de ministre tout à la fois « cohabitationniste » — il approuve la politique menée au Tchad *« depuis deux ans et demi »* — et « purificateur », l'a évidemment utilisée comme preuve du *« laxisme »* de la gestion de son prédécesseur. Elle fut, bien entendu, un argument pour les intervenants de droite — parmi lesquels M. Pierre Descaves (FN, Oise) s'est particulièrement distingué — qui souhaitent la remise en cause de l'aide apportée par des fonds publics à de multiples associations. M. Jean-Claude Dalbos (RPR, Gironde) a même demandé aux ministres d'user de ce moyen de pression financier pour empêcher M. Pierre Mauroy de faire de la Fédération mondiale des villes jumelées *« une annexe du Parti socialiste ».*

M. Aurillac a refusé de le suivre dans ses accusations contre l'ancien premier ministre. Mais, comme M. Sourdille, il veut en la matière faire *« la chasse au gaspi sans tomber dans la chasse aux sorcières ».* Si M. Vivien a pris vivement la défense de toutes ces associations *« qui se dévouent »* pour aider les pays pauvres, il est d'accord avec la méthode préconisée par le ministre de ne pas accepter qu'elles servent à contourner les règles de la comptabilité publique, de ne plus participer à leurs frais de fonctionnement mais en compensation accroître le soutien financier apporté à leurs projets précis d'aide au développement dans les pays africains. Le débat sur les moyens n'empêche pas certains accords sur la manière de les utiliser.

THIERRY BRÉHIER.

En visite à Paris

Des élus polynésiens accusent M. Flosse d'« affairisme, ingérence et corruption »

Le ministre des DOM-TOM, M. Bernard Pons, le conseiller du premier ministre chargé des affaires africaines et de l'outre-mer, M. Jacques Foccart, et le ministre de la défense, M. André Giraud, avaient rendez-vous, ce vendredi 24 octobre, avec deux élus polynésiens en colère, MM. Emile Vernaudon, maire de Mahina, et Quito Braun-Ortega, qui animent, au sein de l'assemblée territoriale de la Polynésie française, le principal groupe d'opposition au président du gouvernement local, M. Gaston Flosse, secrétaire d'Etat chargé des problèmes du Pacifique sud.

Colère est même un mot faible pour exprimer les sentiments que nourrissent ces deux conseillers territoriaux vis-à-vis de M. Flosse. Car MM. Vernaudon et Braun-Ortega, dirigeants du parti Amuitahiraa Mo Porinesia — le parti de l'Union pour la Polynésie française de demain — qui réunit essentiellement des divers droite, n'ont pas de mots assez durs pour dénoncer l'emprise de M. Flosse sur les affaires polynésiennes : *« affairisme, ingérence, détournement de pouvoirs, corruption ».*

Dossiers et plaintes en justice à l'appui, ils ont décidé de venir à Paris pour lancer *« un dernier avertissement solennel aux pouvoirs publics ».* *« Cela fait longtemps*, ont-ils expliqué jeudi à la presse, *que nous attirons l'attention de tout le monde sur le comportement dictatorial de M. Flosse, qui se comporte en escroc de la Polynésie, mais personne n'a jusqu'à présent tenu compte des faits que nous dénonçons. Cette fois nous sommes venus dire qu'il ne nous reste plus que la rue pour nous exprimer et que nous allons le faire. »* MM. Vernaudon et Braun-Ortega se sont, en effet, associés à tous les autres partis de l'opposition locale, en particulier aux indépendantistes — bien qu'ils ne partagent pas leurs options séparatistes — pour l'organisation d'une manifestation commune, le lundi 3 novembre à Papeete. Officiellement, ce rassemblement aura pour objectif d'exiger la fermeture du Centre d'expérimentation nucléaire du Pacifique.

Mais ce dénominateur commun n'est qu'un prétexte pour la création d'un front uni « anti-Flosse ». *« Ce jour-là, malheureusement, des débordements sont à craindre car la population polynésienne, dans sa majorité, est excédée »*, affirment les deux chefs de file de ce courant contestataire, en rappelant que seul le découpage électoral a donné au parti de M. Flosse, le Tahoeraa huiraatira, — Rassemblement pour la Polynésie, app. RPR, a la majorité des sièges à l'assemblée territoriale, alors que ses listes n'avaient recueilli, au total, le 16 mars, que 41,12 % des suffrages sur l'ensemble du territoire (1).

Entre M. Flosse et ses adversaires politiques locaux le contentieux est lourd et il ne date pas d'aujourd'hui. Il s'alimente à mille polémiques engendrées par le remarquable savoir faire du président du gouvernement territorial, aussi habile dans l'art de la politique que dans celui des affaires, au point de disposer actuellement d'un pouvoir presque absolu en Polynésie et d'un patrimoine personnel évalué par ses opposants à 3 650 millions de francs.

Vingt mille tee-shirts coréens

La plupart des plaintes déposées au palais de justice de Papeete l'ont été par M. Braun-Ortega, président-directeur général de la Compagnie tahitienne maritime (CTM) qui accuse le secrétaire d'Etat de porter préjudice à ses activités professionnelles à des fins purement partisanes. Il en veut pour preuve les facilités accordées par le président du gouvernement territorial à un importateur local de ciment coréen afin d'éliminer de ce marché sa propre compagnie maritime, contrainte à envisager des licenciements parmi son personnel. Le plaignant relève, à ce sujet : *« C'est cet importateur mis par M. Flosse en position le monopole, qui a fourni plus de vingt mille tee-shirts imprimés en Corée au nom du parti de M. Flosse pendant la dernière campagne électorale ».*

Dans la plainte qu'il a formulée en date du 23 septembre, M. Braun-Ortega soutient, à ce sujet, que M. Flosse *« a bénéficié de manœuvres corruptrices ou en a été à l'origine ».*

Ce même conseiller territorial accuse M. Flosse de plusieurs délits d'ingérence. En tant que vice-président du gouvernement du territoire l'ancien député RPR aurait notamment ordonné en 1984, le paiement en deux parties, d'une somme de 82 797 F au profit d'une agence de voyages dont il est l'actionnaire majoritaire. Toujours selon M. Braun-Ortega, M. Flosse, à la même époque, aurait ordonné, en sa qualité de chef de l'exécutif territorial, un versement de 85 965 F au profit d'un magasin tenu par son épouse.

Autant de polémiques accentuées, depuis le 16 mars, par la participation de M. Flosse au gouvernement et par l'hommage chaleureux rendu en août dernier par le premier ministre à son secrétaire d'Etat. M. Jacques Chirac avait affirmé, en effet, lors de son escale à Papeete, en revenant de Nouméa, que ce dernier était pour lui *« beaucoup plus qu'un ministre, plus qu'un président de gouvernement. C'est un frère »* avait lancé le chef du gouvernement. *« Aujourd'hui, c'est donc la responsabilité de l'Etat qui est en cause à travers M. Flosse »* déclarent les deux chefs de file de l'opposition modérée en Polynésie.

Le fait que MM. Vernandon et Braun-Ortega aient été reçus ce vendredi par deux ministres et par l'un des principaux conseillers du premier ministre, partiellement informés des graves accusations portées par ceux-ci contre le secrétaire d'Etat chargé du Pacifique-Sud traduit-il la prise de conscience à l'intérieur même du gouvernement, d'un vrai « problème Flosse » ?

ALAIN ROLLAT.

(1) Le parti de M. Flosse dispose, avec 26 sièges, dont deux apparentés, de la majorité absolue à l'Assemblée territoriale alors que l'opposition n'en compte au total que 17, dont six pour le parti de MM. Vernaudon et Braun-Ortega.

Décentralisation : inquiétudes aux Antilles

La présidence du conseil régional de la Martinique, détenue par M. Aimé Césaire (app. PS), qualifie d'*« inacceptables »*, d'*« irréalistes »* et de *« sans fondement »* les propos tenus le 20 octobre par M. Jacques Chirac, devant le congrès des présidents de conseils régionaux réuni à Saint-Denis-de-la-Réunion, en faveur d'une limitation des pouvoirs de gestion des élus régionaux (1). *« Inacceptables, parce qu'ils nient le pouvoir régional souhaité par une écrasante majorité »*, affirme M. Camille Darsières (app. PS), premier vice-président du conseil régional, signataire de la déclaration rendue publique le mercredi 22 octobre. *« Irréalistes, parce qu'ils vont à l'encontre du grand courant démocratique qui aspire, partout dans le monde, à la responsabilité effective des élus locaux. » « Sans fondement, parce qu'ils font fi du travail considérable effectué (...) depuis plus de trois ans »* dans la région. M. Darsières estime, de plus, que les déclarations du premier ministre sont *« dangereuses »*, car elles *« risquent fort de compromettre le climat de sérénité qui (...) préside à l'action du conseil régional ».*

D'autre part, la fédération socialiste de la Guadeloupe a également protesté contre ces propos de M. Chirac, en soulignant que la loi de décentralisation a donné *« au peuple guadeloupéen et à ses élus les moyens d'assumer leur identité dans la République »* et qu'une restriction des compétences de la région serait *« un retour à une politique usée et dépassée inspirée par les mentalités issues du colonialisme ».*

(1) M. Chirac avait réaffirmé son hostilité à *« l'idée que les régions puissent dériver progressivement vers les tâches de gestion qui entraînent immanquablement le développement de services administratifs nouveaux et l'alourdissement inutile de charges qui pèsent sur le pays. »*



Politique

La réforme de l'enseignement supérieur au Sénat

La majorité considère que le projet Devaquet est un premier pas

Une loi de plus, n'est-ce pas une loi de trop ? Cette question a été la première posée par l'examen en première lecture du projet de loi sur l'enseignement supérieur, qui a commencé jeudi 23 octobre et qui se poursuivra mardi 28, au Sénat, par la discussion des articles, sur lesquels plus de deux cents amendements qui ont été déposés.

La discussion générale a clairement montré ce premier clivage entre la majorité, pour qui ce nouveau texte constitue, selon l'expression de M. Jean Delaneau (RI, Indre-et-Loire), *« une nouvelle chance pour l'Uuniversité, et partant pour la société »*, et la gauche, pour qui la réforme proposée contient tous les risques d'un retour en arrière.

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale, a eu beau nier que le projet n'est nullement inspiré par un esprit de revanche mais qu'il répond à un engagement électoral, l'opposition ne voit dans les intentions gouvernementales que la volonté de *« défaire pour défaire »*, comme l'a assuré M. Franck Sérusclat (PS, Rhône).

Considérée par M. Paul Séramy (Union centriste, Seine-et-Marne), rapporteur de la commission des affaires culturelles, comme un *« ectoplasme législatif »*, la loi Savary devait être abrogée, estime la majorité. Est-ce suffisant pour combler les vœux des plus libéraux ? Sur ce point, les déçus se sont tus. Du RPR aux centristes en passant par les républicains et indépendants et la Gauche démocratique, les porte-parole de la majorité se sont somme toute montré satisfaits d'un texte dont M. Alain Devaquet, ministre délégué chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur, est le premier à souligner le caractère volontairement *« prudent et progressif »*. Le dispositif envisagé donne à l'enseignement supérieur les moyens de *« franchir une étape dans sa nécessaire transformation »*, a affirmé M. Séramy, pour qui il n'aura de sens que *« conçu comme une pièce dans un dispositif plus vaste »*. Ses principaux mérites résident dans la série de critères simples qu'il contient et qui évitent *« les affrontements superflus tout en préparant les mesures complémentaires »*, a jugé M. Pierre-Christian Taittinger (RI, Paris).

Augmentation des droits d'inscription

Sont apparus bien discrets les regrets de M. Pierre Laffitte (gauche démocratique, Alpes-Maritimes) qui, tout en reconnaissant que *« les mœurs universitaires »* ne sont pas mûres pour supporter une nouvelle *« tornade »*, aurait souhaité que la loi n'interdise pas à des hommes tels que M. Maisonrouge, Esambert, Fauroux et Guillaumat, tous présidents de grandes écoles, de devenir présidents d'université et qu'elle consacre l'abandon du doctorat unique.

Les vraies critiques, souvent sévères, sont venues de la gauche. D'abord des communistes, avec M. Ivan Renar (Nord), qui a tenté sans succès de convaincre le Sénat que le projet Devaquet est inconstitutionnel en ce qu'il ne respecte pas le principe d'égalité d'accès à la formation, menacé notamment par les augmentations prévisibles des droits d'inscription. Puis Mme Hélène Luc (Val-de-Marne) a proposé – elle n'a été suivie que par les socialistes – le vote d'une question préalable dont l'objet est de décider qu'il n'y a pas lieu à délibérer. Quant à Mme Danielle Bidart-Reydet (Seine-Saint-Denis), elle a mis en avant la principale critique du PC : le projet adapte l'enseignement supérieur *« à la crise capitaliste »* et consacre *« l'éclatement du service public en brisant sa cohérence nationale et en annonçant le désengagement de l'Etat »*.

Pour M. Gérald Delfau (PS, Hérault), *il aurait été préférable* que la loi Savary soit *« assouplie »*. Ses principaux reproches : une représentation non équitable des composantes de l'Uiversité, la diminution prévisible du nombre des personnalités extérieures appelées dans les universités, la véritable *« balkanisation »* qu'engendrera la création d'établissements fédérés. Alors que M. André Bettencourt (RI, Seine-Maritime) accueille avec faveur, en citant Georges Pompidou, l'objectif d'une université faisant plus de place à l'individualité et à la qualité, M. Roland Grimaldi (PS, Nord) ne voit qu'un *« carcan »* qui étouffera la pluridisciplinarité. Intervenant pour la première fois depuis leur élection le 28 septembre, MM. Guy Penne (Français de l'étranger), Jean-Luc Mélenchon et Paul Loridant (Essonne) se sont montrés tout aussi virulents, M. Mélenchon parlant des *« branchés du libéralisme pris en flagrant délit d'archaïsme »* et accusant le gouvernement de sortir *« le mandarinat de la naphtaline »*.

A. Ch.

A TF 1

M. Philippe Séguin : « Les idéologies, c'est fini »

« L'épisode » de la cohabitation *« va peser davantage sur le comportement politique qu'on ne le pensait au départ »*, a affirmé, le jeudi 23 octobre, au cours de l'émission de TF 1 « Questions à domicile » M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi et maire (RPR) d'Epinal.

« Beaucoup ont cru que ce serait un mauvais moment à passer », a commenté M. Séguin, *mais il faut bien constater « quand on voit l'adhésion des Français à ce système bizarre que nous sommes en train de vivre, qu'il y a de leur part une aspiration beaucoup plus profonde à dépasser justement ces clivages gauche-droite »*.

S'il reconnaît l'existence d'une *« culture de gauche »* et d'une *« culture de droite »*, le ministre des affaires sociales juge obsolète l'affrontement droite-gauche qu'il estime *« totalement artificiel : les Français ont donné pour savoir que les idéologies, c'est fini »*.

Un entretien avec le ministre chargé des collectivités locales

M. Galland veut négocier avec le CNPF une amélioration du statut des élus locaux

M. Yves Galland, ministre délégué chargé des collectivités locales depuis le 19 août dernier, prévoit l'entrée en application du nouveau statut de la fonction publique territoriale avant la fin du premier semestre de 1987. Parallèlement, il envisage des discussions avec le CNPF pour faciliter aux élus l'exercice de leur mandat.

« En quoi le statut de la fonction publique territoriale que vous proposez, et qui concerne un million cent mille agents, diffère-t-il de celui qu'avait fait voter le gouvernement Mauroy ?

– Si le statut de 1984 n'a pu être mis en œuvre, et si les agents des collectivités locales sont aujourd'hui dans un vide juridique, c'est parce que la prise en compte des aspirations des employeurs et des employés a été insuffisante. Les premiers, c'est-à-dire les collectivités locales, demandaient à juste titre plus d'autonomie dans la gestion de leur personnel et plus de souplesse ; les seconds des carrières plus ouvertes et plus « valorisantes ». Le futur statut repose sur un triple principe : restaurer l'autorité des élus, réduire les coûts de gestion du système (le statut de 1984 imposait quatre cotisations !), maintenir et développer l'attractivité de la fonction publique territoriale.

– Quel calendrier prévoyez-vous ?

– Il ne s'agit pas d'abroger la loi de 1984 qui compte quelques cent trente articles, mais d'en amender une trentaine. Ce sera donc un texte court. Le projet de loi devrait être soumis au conseil des ministres et déposé au Sénat à la mi-novembre. Le Sénat pourra l'examiner à la mi-décembre.

» L'Assemblée nationale en discutera ensuite, la mise en application se faisant à l'été 1987.

– Que gardez-vous de l'ancien statut ?

– Tout ce qui touche aux principes communs aux trois statuts de la fonction publique (Etat, collectivités locales, et personnels hospitaliers), notamment la distinction du grade et de l'emploi et les droits et obligations des fonctionnaires. Ensuite sont maintenues l'unicité du statut de la fonction publique territoriale pour favoriser la mobilité et les règles d'équilibre entre l'autorité nécessaire du « patron » de la collectivité locale et les garanties des agents qui travaillent pour lui.

– Et que modifiez-vous ?

– Les collectivités locales doivent avoir l'entière responsabilité du choix de leurs collaborateurs. C'est pourquoi l'accès à la fonction publique territoriale sera effectif lorsque le candidat, inscrit sur une liste d'aptitude établie après concours, sera recruté par l'autorité locale. La possibilité de recruter des collaborateurs contractuels pour des fonctions spécialisées sera élargie.

» Le système implique que la fonction publique territoriale ne soit pas organisée en « corps », mais en « cadre d'emplois », ce qui permet la gestion, au niveau de chaque collectivité : l'avancement, la notation, les mutations ne dépendront plus, comme dans le statut de 1984, des centres de gestion extérieurs à la commune, du département ou de la région.

– Serpent de mer du débat politique, le statut de l'élu local toujours promis reste au niveau des intentions. Quelles sont vos idées personnelles sur cette question ?

– L'erreur a été de vouloir tout traiter en même temps : indemnités, retraite, assurances, disponibilité et formation. Le coût du statut imaginé par M. Debarge en 1982 était de 12 milliards, à la charge des collectivités locales (1).

» Pour ma part, je souhaite aborder les problèmes de façon pragmatique, distinguer ce qui est le plus urgent : le problème prioritaire, c'est que les Français puissent participer à la vie locale et détenir des mandats électifs, sans bouleverser complètement leur vie professionnelle et familiale.

» Les élus qui viennent du secteur privé sont souvent défavorisés. Or beaucoup d'entreprises commencent à prendre conscience de l'intérêt qu'il y a à ce que leurs salariés participent à la vie publique locale.

» C'est sur ce mouvement que je compte m'appuyer pour engager avec le CNPF et les organisations représentatives des élus une réflexion et une négociation. C'est ce que j'ai dit le semaine dernière à M. Michel Maury-Laribière, vice-président du CNPF. On peut imaginer (mais ceci fera l'objet de la discussion) un premier crédit d'heures pris en charge par l'entreprise pour permettre aux salariés d'exercer leur mandat et un second, plus important, auquel participerait le salarié lui-même.

– Ne craignez-vous pas que le statut de l'élu ne remette en cause la limitation du cumul des mandats ?

– Il ne s'agit pas de statut, mais plutôt d'une « charte ». Personnellement, je suis partisan de limiter le nombre des mandats que le même élu détient. La législation, qui commencera à faire sentir ses effets le 1er janvier prochain, règle convenablement la question. Je ne suis pas partisan d'un retour en arrière, que d'ailleurs personne ne propose.

Une maîtrise des dépenses

– Le gouvernement ne cesse d'appeler les collectivités locales à participer à son effort de rigueur budgétaire. Est-il entendu ?

– D'abord je m'inscris en faux contre ceux qui prétendent que la décentralisation coûte cher aux contribuables. Si elle coûte, il est aussi des domaines où elle permet des économies, comme par exemple les dépenses d'aide sociale qui ont été transférées de l'Etat aux départements.

» Je note d'ailleurs, surtout de la part des maires, un effort important pour maîtriser leur fiscalité. Les communes améliorent leur gestion, et, tout compte fait, depuis trois ans, les dépenses des communes se sont relativement stabilisées, en moyenne bien entendu.

– Ce n'est pas le cas de toutes les collectivités locales...

– Peut-être en effet faut-il être plus vigilant vis-à-vis des finances des régions. Comme ce sont des collectivités plus récentes à qui ont été confiées des compétences nouvelles et *importantes, en particulier en* matière scolaire, elles ont pu avoir tendance à accroître plus vite que les communes et les départements leur pression fiscale.

» Quant à l'endettement des collectivités locales, en général, il est vrai que les taux d'intérêt considérables des années 1982-1984 pèsent lourdement sur certaines d'entre elles. Cas par cas, toutefois, le gouvernement a été conduit à demander à la Caisse des dépôts d'examiner favorablement l'allégement des dettes de certaines communes particulièrement touchées.

– Les collectivités locales sont de plus en plus sollicitées pour intervenir dans la vie économique. Cet interventionnisme ne comporte-t-il pas le risque d'introduire des distorsions de concurrence à l'égard des entreprises ?

– Je suis très net. Il est malsain que des communes interviennent de manière trop directe dans la gestion et le redressement d'entreprises en difficulté situées sur leur territoire. La proximité géographique ne permet pas un dialogue objectif sur ce problème entre le maire et l'entreprise en difficulté. Nous allons faire avec les préfets le bilan de quatre années d'application de la loi en la matière.

» J'en ferai prochainement la synthèse, *pour en tirer une ligne* d'action et proposer, éventuellement, des modifications à la loi du 2 mars 1982. En tout état de cause, si intervention il peut, ou doit, y avoir, l'échelon de la commune ne me paraît pas le meilleur. De surcroît, l'effort prioritaire des collectivités locales doit se concentrer sur les infrastructures d'accueil de l'entreprise. »

Propos recueillis par
ANNE CHAUSSEBOURG
et FRANÇOIS GROSRICHARD.

(1) M. Pierre Mauroy, alors premier ministre, avait chargé M. Marcel Debarge, sénateur socialiste de Seine-Saint-Denis, d'un rapport sur le statut de l'élu local, départemental et régional, et sur la limitation du cumul des fonctions et mandats électifs. Ce rapport avait été remis en janvier 1982.

JOURNAL D'UN AMATEUR, *par Philippe Boucher*

Grève

ON pourrait appliquer à la grève ce que Winston Churchill disait, en grinçant, de la démocratie : elle est le pire des moyens de lutte sociale, à l'exception de tous les autres. Le pire assurément, puisqu'il est d'abord la démonstration que toutes les procédures de conciliation qui régissent la vie courante d'une entreprise ont échoué, ou bien n'ont pas été engagées, sciemment ou par le jeu des circonstances.

Le pire aussi, puisque les acteurs mis en jeu dans la grève soit n'y peuvent mais : les usagers, ces chers usagers que les grévistes sont toujours accusés de traiter en paillasson ; soit *se lancent dans une partie de poker qu'ils ne* sont pas certains de gagner. Les mineurs britanniques en ont su quelque chose qui observèrent trois cent soixante-six jours de grève en 1984-1985 pour n'obtenir rien, strictement rien, sinon le désespoir venu de l'humiliation.

En 1872, Pierre Larousse écrit à l'article « grève » de son dictionnaire universel : *« Les grèves ont souvent avorté, comme celle des cochers de Paris, qui fit tant de bruit à la fin de 1865. Il est clair, en effet, que, dans cette lutte entre la caisse du capitaliste et l'estomac de l'ouvrier, les probabilités de la victoire sont toutes pour le premier. »* Plus loin, il ajoute : *« Les grèves telles que nous les voyons ne sont qu'un moyen barbare, imparfait, pour résoudre des difficultés qui demandent avant tout, pour être résolues, beaucoup de raison, de sang-froid et de loyauté de part et d'autre. »*

Mais, plus de cent ans étant passés, des Républiques, d'innombrables lois et d'aussi nombreux théoriciens de la vie sociale, quel autre moyen ? C'est en effet un argument peu convaincant que celui des adversaires de la grève disant, pour de bonnes ou de mauvaises raisons, ou bien qu'elle ruine les grévistes qui s'acharnent, ou bien qu'elle apporte une gêne intolérable aux usagers des services publics alors qu'ils sont étrangers au conflit. Quand on *ne voit pas d'étranges tribunaux, confondant* la loi et leur équité, condamner les grévistes à rembourser les pertes que leur mouvement aurait causées à l'entreprise.

S'il s'agit de contraindre, ou de se faire entendre, parce que toutes les autres voies sont restées closes, ce ne saurait être par le *moyen de méthodes si agréables que* les victimes prétendues en redemanderaient.

∴

ALORS, faute de pouvoir revenir à l'époque bénie qui faisait de la grève, dite en ces temps-là *« coalition »*, un délit puni de l'emprisonnement par le code pénal impérial de 1810, le droit de la grève grignote autant qu'il le peut le droit à la grève, cette légitime défense sociale qui, comme sa sœur « pénale », en a la légitimité et les excès.

Il en a toujours été ainsi. A commencer par la Révolution française, dont le caractère bourgeois (*pour qui l'ignorerait encore*) est surabondamment attesté par la rigueur des lois qui proscrivaient les coalitions d'ouvriers. Ce sont les fameux textes de 1791, dont l'avocat Issac Le Chapelier endossera la paternité jusqu'à la fin des livres d'histoire. La Révolution bourgeoise ne lui en sut pas gré qui le guillotina pour avoir fricoté avec l'émigration.

Empressons-nous de rappeler que les coalitions de patrons étaient elles aussi réprimées, bien que moindrement. Mais il est plus facile de s'entendre autour d'une bonne table à cinq ou six qu'à cinq cents ou six cents sous un hangar au vu de n'importe qui. L'égalité de la loi fait parfois sourire.

C'est Napoléon III qui, en gros, abolira les textes répressifs de son oncle, lequel l'avait précédé dans le métier, mais avec d'autres dispositions d'esprit à l'égard du monde du travail. A partir de 1864, la coalition n'est punie que si elle est accompagnée de violences ou de menaces pour l'imposer à ceux qui ne veulent pas y participer.

Il n'est pas inutile de préciser que cette loi (du 25 mai) est toujours en vigueur, à l'article 414 du code pénal, dans un paragraphe à l'intitulé délicieusement désuet : « Violation des règlements relatifs aux manufactures, au commerce et aux arts » (c'est-à-dire aux techniques).

Mais le droit à la grève, sous réserve des limites que lui apporte le droit de la grève, est une arme à double tranchant. En y recourant, les syndicats montrent leur force, ou leur déclin : la politique de la grève n'est pas plus facile à conduire que la politique tout court.

D'AUTANT que la grève est, lorsqu'elle survient, alternativement accusée d'être politique ou corporatiste, d'être le fait d'irresponsables qui ne prennent pas en compte l'état du pays et de son économie, ou de privilégiés qui ne sont jamais rassasiés. Les uns, que l'enflure n'effraie pas, diront que les usagers sont *« pris en otages »*, cependant que l'autre dénoncera l'appétit et l'aveuglement des *« nantis »*. C'était M. Barre, alors premier ministre, visant les fonctionnaires et les personnels dits « à statut ». Il n'avait pas tout à fait tort, ainsi qu'il lui en fut donné acte en son temps.

De fait, les personnels assurés de conserver leur emploi craignent moins de recourir à la grève, parfois même lorsque la loi le leur interdit.

Il y a à cela de bonnes raisons. Le gréviste du secteur public peut subir durablement la rancune de son chef de bureau, celui-ci n'aura pas le pouvoir de mettre son collaborateur à la porte. Telle n'est pas, en fait, si l'on veut bien voir les choses en face, la situation du secteur privé. Il n'est, pour en être convaincu, que de voir comment, sans trop de peine, peuvent être poussés dehors ces salariés théoriquement « protégés » que sont les élus du personnel ou des syndicats.

Comme, de surcroît, et sans qu'il soit vraiment besoin de le rappeler, le licenciement a vu sa procédure bénéficier de l'indulgence gouvernementale (à chacun son laxisme), comme ce procédé a reçu droit de cité dans la panoplie d'une *politique économique bien pensée*, comme la conjoncture n'est pas fameuse, les salariés du secteur privé ont une forte tendance à se tenir tranquilles. Il faut faire le dos rond et se satisfaire d'un emploi peu réjouissant plutôt que d'en être privé.

∴

ON en arrive dès lors à ce que la classe sociale qui s'est battue, parfois au prix de son sang (on ne saluera jamais assez la mémoire des canuts de Lyon), pour conquérir le droit de se faire entendre collectivement paraisse dépossédée de ce droit au profit d'ouvriers de la onzième heure.

La fonction publique fut en effet la dernière tranche de population active à en être investie. Il a fallu attendre le « statut général » de 1946 pour que les fonctionnaires accèdent au droit commun. Auparavant, florissaient de plus anodines « amicales », notamment chez les instituteurs. Cela ne trompait personne, mais les apparences étaient sauves.

Aujourd'hui (le propos devrait-il faire hurler), entre deux hommes qui sont payés au plus bas, mais dont l'un est assuré de conserver son emploi, la distance n'est pas mince. Il y a loin du SMIC certain au SMIC aléatoire. La revendication d'un fonctionnaire en 1986 ne peut plus être émise dans les mêmes termes qu'à l'époque du quasi plein emploi. Même fastidieux et mal payé, l'emploi auquel est attachée une sorte d'inamovibilité oblige à y regarder à deux fois avant de songer à s'en plaindre.

C'est là où l'Etat, premier employeur de la nation, piège son monde. Il ne lui est pas bien compliqué de rendre impopulaire une grève de fonctionnaires dans un pays qui compte deux millions et demi à trois millions de chômeurs. C'est jouer sur du velours.

Jusqu'où, partant de là, un Etat peut-il faire *suer le burnous et sous-payer ses employés ?* Jusqu'où la garantie de l'emploi équilibre-t-elle la faiblesse de sa rémunération ? La question n'est pas si abstraite.

De plus, il ne faut pas s'attendre que des fonctionnaires s'estimant mal payés – et, pas toujours à tort, au bas de l'échelle – fassent *du zèle. Signaler les risques d'une dégradation* accrue du service public ne relève pas que du vocabulaire syndical.

S'il est vrai, en outre, qu'il n'y a pas à proprement parler de suppressions d'emploi dans la fonction publique tant qu'ils sont occupés, il est tout aussi vrai que nombre de postes sont *désormais supprimés au départ de leurs titulaires.*

Il est probable que certains secteurs ne perdront rien à être allégés. Mais dans d'autres... Est-ce bien le moment, par exemple, de supprimer des postes dans l'éducation nationale ? N'est-elle plus *« la priorité des priorités »*, ou une *« ardente obligation »*, *comme de Gaulle* disait du Plan ?

∴

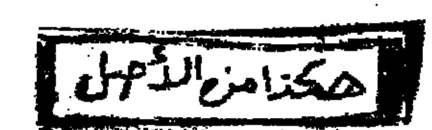
IL ne faut pas se cacher derrière son doigt, mais aussi prévoir l'époque où, jetant le masque pour certains, s'y résolvant à contrecœur pour d'autres, le gouvernement alignerait les fonctionnaires sur le droit commun et permettrait leur licenciement, au gré d'on ne sait quoi.

Depuis le temps qu'on entend dire, en matière de législation sociale, « ils » ne feront pas ça, et qu'« ils » le font, chacun devrait comprendre que tout peut arriver. Est-on bien sûr qu'un discours sur la solidarité nationale et sur la nécessité de faire payer par tous les langueurs de l'emploi ne passerait pas comme... une lettre à la poste dans une large partie de l'opinion ? Oh ! certes, ce serait un discours cosigné par les jésuites et par Machiavel. Mais croire qu'il ne peut pas être tenu est une illusion.

Que se passerait-il ? La gauche gagnerait du terrain ? Pas certain. C'est déjà chez les fonctionnaires qu'elle recrute ses gros bataillons. Ailleurs, la fonction publique est enviée, mais peu aimée. Le président de la République s'opposerait à pareille entreprise ? Comment ?

Actuellement, le licenciement d'un fonctionnaire se nomme révocation. C'est alors une procédure disciplinaire. Elle est rare. Que se passera-t-il quand coexisteront (cohabiteront) dans l'accomplissement d'un même service public des personnels que l'on doit révoquer et d'autres que l'on peut licencier, si l'on veut s'en défaire ?

C'est là bien sûr une référence au contestable projet sur les prisons privées. Mais ce projet ne peut-il servir d'exemple, d'expérimentation, ou de ballon d'essai ? *Pessimisme ?* Il peut exister un devoir de pessimisme.



Communication

La préparation de la loi sur les télécommunications

M. Longuet rassure la DGT

M. Gérard Longuet veut de soumettre au Parlement le projet de loi sur la concurrence en matière de télécommunications dès le printemps prochain. C'est ce que le ministre des P et T a annoncé aux cadres de la Direction générale des télécommunications (DGT) réunis en convention, le jeudi 23 octobre. M. Longuet s'est employé à démontrer que la libéralisation prochaine du secteur ne menaçait en rien l'avenir de la DGT et le statut de ses agents. Une initiative qui prend tout son sens deux jours après la grève de la fonction publique, très largement suivie aux P et T.

Le ministre s'est donc efforcé de rassurer en montrant que la DGT n'a pas grand-chose à redouter des expériences de libéralisation annoncées depuis quelques mois. Les cabines téléphoniques publiques, ouvertes à la concurrence du privé, sont un secteur déficitaire (600 millions de francs sur un chiffre d'affaires de 3 milliards). Il pourrait, selon le ministre, *« devenir rentable si on y pratiquait la liberté des prix, ce à quoi le ministère des finances semble pour le moment réticent »*. Pour les réseaux câblés, la concurrence décrétée par la loi sur la communication ne suscite guère l'enthousiasme des investisseurs. M. Longuet le déplore mais se félicite de voir la DGT *« retrouver la liberté de choisir ses partenaires »* et se débarrasser des investissements lourds et *« peu rentables »* d'un câblage généralisé de la France.

Sur le radio-téléphone, le ministre des P et T veut bien jouer l'ouverture au privé mais — manque de chance — *« les fréquences nécessaires appartiennent aux militaires, ce qui promet des arbitrages longs et délicats »*. Quant aux services à valeur ajoutée, la tarification à la durée verrouillera le dispositif en évitant que des entrepreneurs privés détournent par ce biais le trafic téléphonique et *« écrèment les secteurs les plus rentables du marché »*. Même raisonnement pour les téléports, réclamés par certains élus pour favoriser l'implantation régionale d'entreprises et que M. Longuet qualifie *« d'utopie sympathique »*.

Libéralisme de façade donc : le ministre le reconnaît implicitement quand il qualifie ces expériences de *« prétextes »* pour obtenir *« l'autonomie »* nécessaire à la DGT dans sa stratégie d'entreprise. Dans ce domaine, M. Longuet estime être *« sur la bonne voie »*. Il acquit une baisse symbolique des prélèvements sur son budget 1987, la tarification téléphonique à la durée et le principe de l'assujettissement à la TVA. Il s'apprête à lancer la DGT sur de nouveaux marchés, notamment le transport d'images de télévision en concurrençant Télédiffusion de France.

« Motiver » le personnel

Mais cette logique d'entreprise implique à terme un changement de statut qui inquiète les fonctionnaires de la DGT. M. Longuet, lui, n'y voit que des avantages : la possibilité d'accroître les effectifs, celle de *« motiver »* un personnel confronté à des pratiques plus commerciales. Néanmoins, le ministre des P et T souhaite que la future loi *« laisse aux agents de la DGT le choix de leur statut »*.

Pour achever de rassurer ses cadres inquiets des hésitations sur les choix technologiques et industriels en matière de communication téléphonique, M. Longuet a clairement laissé entendre que le commutateur ESS 5 de la firme américaine ATT serait dans doute préféré aux appareils proposés par Siemens, ITT et Ericson.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

TF 1 attribue la bourse Jean-d'Arcy

La bourse Jean-d'Arcy pour les jeunes journalistes a été décernée, le lundi 20 octobre, à M. Gilles Bouleau, diplômé du Centre de formation des journalistes de Paris. Sélectionné parmi quatorze candidats présentés à l'issue de leurs études par les sept écoles reconnues par la convention nationale des journalistes, le lauréat rejoindra la rédaction de TF 1 pour un stage de trois mois. C'est la troisième fois que cette bourse est attribuée depuis que TF 1 a créé, en 1984, les prix Jean-d'Arcy en hommage à celui qui, disparu le 19 janvier 1983, fut l'un des pionniers de la télévision française et le fondateur de l'Eurovision. L'attribution de cette bourse a pour but de susciter et de favoriser des carrières de journalistes spécialisés dans l'écriture audiovisuelle.

Crise à TMC

Les syndicats de la station assignent en référé Europe 1

Le Syndicat monégasque de l'audiovisuel vient d'entamer une action en référé contre Europe 1 Communications pour contraindre le groupe à remplir son rôle d'actionnaire de Télé-Monte-Carlo (TMC). Le syndicat affirme, en effet, qu'Europe 1, actionnaire à 30 % de la station de télévision régionale, ne verse plus sa contribution financière depuis janvier 1986.

TMC, qui s'était lancée dans un ambitieux plan de relance lié à l'extension de sa zone de diffusion, a dû, faute de moyens, supprimer ses programmes de l'après-midi, arrêter sa production propre et réduire ses achats de films. Ces décisions ont entraîné une baisse sensible de l'audience et, par suite, des recettes publicitaires. TMC affiche aujourd'hui un déficit mensuel de 3 millions de francs par mois, comblé par des avances de trésorerie de ses deux autres actionnaires. Radio-Monte-Carlo et la principauté de Monaco.

Mais ce déséquilibre entre les actionnaires ne peut pas subsister très longtemps. Le 15 octobre, lors d'une réunion de la commission de liaison et de concertation de TMC, équivalent du comité d'entreprise en droit monégasque, M. Pierrick Borvo, directeur général de RMC a annoncé qu'il ne pourrait pas continuer à verser des avances à TMC sans mettre en péril l'équilibre de RMC. Les syndicats de la télévision régionale redoutent maintenant des licenciements et veulent forcer les actionnaires de la station à clarifier entre eux la situation.

L'affaire intervient au moment où la SOFIRAD, actionnaire de RMC et de TMC, tente de vendre les deux entreprises (*le Monde* du 26 septembre) et d'obtenir d'Europe 1, racheté au début de l'année par Hachette, la vente de ses parts dans TMC. Le référé devrait être examiné le 26 novembre par le tribunal de première instance de Monaco.

J.-F. L.

Programmes de télévision par satellite pour les DOM-TOM

Les téléspectateurs de Martinique, de Guadeloupe, de Guyane, de la Réunion et ceux de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon n'auront plus à attendre entre trois semaines à trois mois pour découvrir certaines émissions diffusées en métropole. Depuis le mardi 9 septembre, vingt et une heures de programmes leur parviendront chaque semaine par le satellite Télécom-1, ce qui leur permet d'y avoir accès le jour même ou avec un simple décalage de vingt-quatre heures.

RFO, la société française de radio-télévision pour l'outre-mer assurera ce nouveau service, les envois se faisant désormais quotidiennement par Télécom-1 depuis Cognacq-Jay. Jusqu'à présent, seuls les journaux d'information ou certains événements sportifs bénéficiaient de ce circuit, les autres émissions étant enregistrées sur cassettes et acheminées par avion vers les DOM-TOM.

Parmi les programmes dorénavant envoyés par satellite figurent : « Téléfoot », « Des chiffres et des lettres », « Mardi-Cinémas » et « Cinéma-cinémas ». Les séries, feuilletons et films continueront, en revanche, à être acheminés par voie aérienne.

● **Jacques Hébert, directeur adjoint de l'actualité à RMC.** — Jacques Hébert, ancien journaliste à TF 1 et à Radio-France, ex-directeur en chef de *Magazine Hebdo*, vient d'être nommé directeur adjoint de l'actualité à Radio Monte-Carlo. Il dirigera à ce titre la rédaction parisienne de la radio. M. Hébert s'intégrera dans la nouvelle équipe de direction constituée de M. Pierrick Borvo, le nouveau directeur général, M. Patrice Duhamel, directeur général adjoint, et M. Jean-Luc Gallini, directeur de l'actualité.

Aux Etats-Unis

Le groupe Viacom racheté par ses dirigeants

Viacom International, l'un des plus gros groupes de communication américain, va être racheté par ses dirigeants pour la coquette somme de 2,97 milliards de dollars. Le conseil d'administration du groupe a en effet donné son accord pour cette OPA, menée par des cadres de Viacom, appuyés par de nombreuses institutions financières, dont Drexel Burnham Lambert, First Boston Corp et Assurance Society. Selon les analystes financiers américains, les dirigeants de Viacom cherchent ainsi à se prémunir contre les tentatives de prises de contrôle émanant de Coca Cola, Time Inc ou de National Amusements, principal actionnaire actuel du groupe.

Viacom est propriétaire de quatre stations de télévision, huit stations de radio et de nombreux réseaux câblés totalisant plus de huit cent mille abonnés. Gros producteur de films et de séries télévisées, le groupe est devenu en 1985 le leader des chaînes par câble en prenant le contrôle de la chaîne payante Showtime et des deux télévisions musicales du groupe MTV.

La société québécoise Vidéotron candidate à l'achat d'une chaîne française

Vidéotron, le plus important groupe canadien de télévision par câble, souhaite s'associer avec des partenaires français pour acquérir une chaîne de télévision en France. Son président, M. André Chagnon, a révélé, le jeudi 23 octobre, à Montréal, que la société serait prête à investir jusqu'à 50 millions de dollars canadiens (environ 230 millions de francs) pour le rachat de Canal Plus, TV 6, Télé Monte-Carlo ou TF 1, cette dernière constituant à ses yeux *« le plus gros défi »*.

Le groupe Hersant et Philippe Amaury figureraient parmi les partenaires potentiels de Vidéotron, au même titre que la Compagnie générale des eaux avec laquelle l'entreprise québécoise est associée pour le câblage de trois millions de foyers français. M. Chagnon estime que son groupe pourrait apporter à des partenaires *« un savoir-faire dans la programmation susceptible de les aider dans la préparation de leur dossier »*, mais son association éventuelle avec des groupes français est, dit-il, liée à l'assurance de pouvoir exporter ou importer des programmes.

Clips

La télévision française a cinquante ans ! Oui, cinquante ans déjà que quelques privilégiés ont vu sur leurs écrans Béatrice Bretty, sociétaire de la Comédie-Française, raconter sa tournée joyeuse en Italie, cinquante ans déjà que plusieurs Parisiens ont vu sur des postes installés dans divers quartiers de la ville des images de danse présentées par Suzy Winckler, la première speakerine...

De cet anniversaire, Canal Plus veut faire une fête, un événement médiatique parrainé par les assurances La France et diffusé en clair, le 7 décembre, pendant plus de trois heures, en direct depuis la grande halle de La Villette. Un rythme rapide, des dizaines d'invités qui ont vécu les moments forts de la télévision, des séquences courtes et enlevées, des clips pour éclairer les mémoires avec des moments choc... De « 36 chandelles » aux « Enfants du rock », de « Discorama » à « La piste aux étoiles », et de « Belle et Sébastien » à « Cocoricocoboy ».

A. Co.

Le deuxième anniversaire de « l'Evénement du jeudi »

Parade américaine pour Jean-François Kahn

« Happy birthday l'Evénement ! ». Le « la » était donné, avec un délicieux accent new-yorkais, par une jeune et glamoureuse reporter de l'*Herald Tribune*. Pour célébrer, ce 23 octobre le deuxième anniversaire de l'hebdomadaire *l'Evénement du jeudi* et son succès (140 000 exemplaires diffusés annonçait Jean-François Kahn, son directeur) ainsi que le centenaire de la statue de la Liberté, la régie publicitaire du journal, Archat Régies, avait mis les petits plats dans les grands.

Sous un immense chapiteau dressé sur la pelouse de l'hippodrome d'Auteuil, plus de deux mille invités, publicitaires, annonceurs, journalistes et hommes politiques — il y avait là pour cette *« cohabitation festive »* MM. Laurent Fabius, Claude Malhuret, Jacques Toubon, Jacques Barrot... — se pressaient dans une ambiance de parade américaine, à la fois mondaine et bon enfant.

Un anniversaire n'est rien sans spectacle. Le chapiteau s'est donc empli des tableaux et des clameurs de l'histoire des Etats-Unis d'Amérique, devenus ce soir-là, de manière un peu manichéenne, le porte-parole de la liberté. Cow-boys et squaws, bootleggers, stars d'Hollywood et astronautes se sont succédé sous la grande tente, enveloppées par des accents de country music, de jazz ou de rock.

Mais l'émotion était aussi au rendez-vous de cette fête de la liberté. Teintée de gravité, avec le rappel d'un absent emprisonné depuis plus de deux ans au Liban, Jean-Paul Kauffmann.

Ou plus étonnante, avec *la Bannière étoilée* chantée à gorge déployée par un enfant noir américain lors de la célébration du centenaire de Miss Liberty, et retransmise par vidéo interposée aux deux mille convives. Qui se sont touts levés aux premiers accents de *la Marseillaise*.

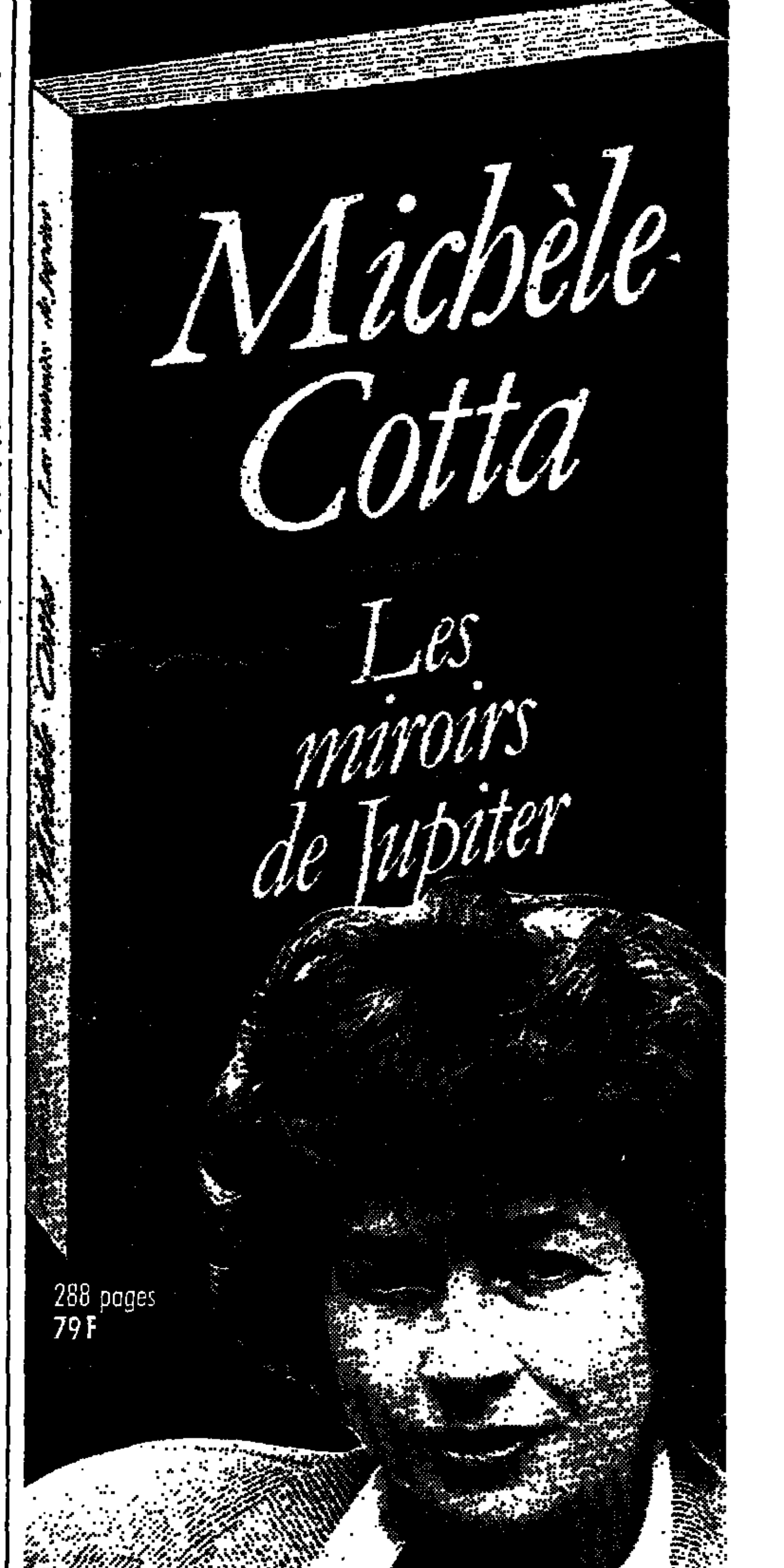
Nouvelles turbulences à la rédaction de « l'Express »

Mini-remue-ménage à *l'Express*. Après la parution la semaine dernière de l'« hebdomensuel » « Style », sa rédactrice en chef, Mme Guillemette de Sairigné, a indiqué qu'*« elle avait été déchargée de ses fonctions, car le journal qu'elle avait réalisé ne correspondait pas à celui qui convenait à la direction »*. Mme de Sairigné — épouse de M. Henri Tézenas du Montcel, qui fut rédacteur en chef de l'hebdomensuel économique *Votre argent* avant d'en démissionner à la fin du mois de septembre — s'est vu proposer un poste de rédactrice en chef rattachée à la direction des publications, poste qu'elle n'a pas encore accepté.

Mme Clémentine Gustin, épouse de M. Alain Gomez, PDG de Thomson, qui fut chargée de mission du ministre de la justice M. Alain Peyrefitte avant d'être journaliste à *Paris-Match* et correspondante du *Point* à New-York, et Mme Laure Boulay, épouse de M. Goldsmith, PDG de *l'Express* et ancienne pigiste à *Paris-Match*, ont été nommées corédactrices en chef du supplément « Style » de *l'Express*.

Quant à Patrick Arnoux, responsable de la rubrique « Réussir » de *l'Express*, il a décidé d'en démissionner. Patrick Arnoux conteste l'orientation que M. Jean-Paul Pigasse, directeur des rédactions du groupe, veut donner aux pages « Réussir ».

Ces troubles ont lieu alors que paraît, ce 24 octobre, le quatrième « hebdomensuel » de *l'Express*, consacré à la science, à la technologie et à la santé.



Société

Les mesures d'expulsion à l'encontre du MDA

L'appel des treize Algériens a été rejeté

L'appel des treize Algériens, membres ou sympathisants du Mouvement pour la démocratie en Algérie (MDA) de M. Ahmed Ben Bella, contre l'arrêté d'expulsion pris par le ministre de l'intérieur en début de semaine a été rejeté le jeudi 23 octobre. Mme Huguette Bacro, président de chambre à la Cour d'appel de Paris a confirmé l'ordonnance les plaçant en rétention administrative. Elle a cependant repris les arguments présentés par les avocats, selon lesquels ces *« opposants au régime dictatorial de l'Algérie »* seraient menacés de mort dans leur pays, au terme d'*« éventuels procès où ne seraient pas garantis les droits de la défense. »*

Ces treize Algériens, résidant en France de longue date et dont le délai de rétention expire lundi 27 octobre, sont : Saad Abssi, Ali Benzaïm, Mohammed Benelhadj, Ali Serraoui, Mustapha Bouhdiche, Mohamed Sefraoui, Hassan Baghdali, Abdelkader Achbouche, Habib Kadi, Mouffah Badaoui, Brahim Kentour, Tahar Amir, Kheïra Berhaba. Dans un communiqué signé par onze d'entre eux, *ils affirment leur « attachement indéfectible aux principes de la lutte pacifique (...). Nous sommes un mouvement politique dont le combat a pour seul but de contribuer à instaurer un système démocratique dans notre pays »*.

De l'ancien député au grutier

La plupart des treize Algériens menacés d'expulsion portent des noms connus dans les milieux maghrébins de France, le plus notoire d'entre eux, et qui est en même temps le doyen du groupe, étant Saad Abssi. Un *ouvrage de base récent évoque* son important rôle politique passé (1). Plus récemment il était devenu un permanent du Mouvement pour la démocratie en Algérie (MDA) de l'ancien président Ben Bella (*le Monde* du 23 octobre) et passait pour donner une coloration de plus en plus islamiste à son hostilité au régime d'Alger.

Né vers 1927 près de la palmeraie d'El-Oued, ce Saharien de souche paysanne milita très tôt pour l'indépendance de l'Algérie, d'abord au côté de Messali Hadj. Dès le 3 novembre 1954, au lendemain du déclenchement de l'insurrection nationaliste dans les Aurès, il était interpellé une première fois. Rallié ensuite au Front de libération nationale (FLN), arrêté derechef, il est, en tant qu'*« agitateur »*, interdit de séjour dans les départements français d'Afrique du Nord et s'installe en France en mars 1957. Il va y occuper une place désormais historique dans l'action du FLN en France. Basé à Lyon comme chef de *« superzone »* du mouvement, il est l'un des organisateurs des règlements de compte politiques à grande échelle — reconstitués dans le très beau film d'Okacha Touita, *les Sacrifiés* (*le Monde* du 25 mars 1983) — qui donne finalement au FLN la primauté sur les messalistes.

Emprisonné en 1960, Saad Abssi reste en France après l'indépendance de son pays (1962) et y dirige jusqu'en 1964 la section lyonnaise de l'Amicale des Algériens en Europe tout en étant élu député du Sahara au Parlement d'Alger. Dès juin 1965, il entre, en France, dans l'opposition contre le régime militaire qui vient de renverser le président Ben Bella et, depuis lors, il n'avait pas démordu de cette attitude.

Ainsi que nous l'a déclaré l'un des avocats de neuf des treize Algériens, Me André Messili, du barreau de Paris, tous les éventuels expulsés ont un emploi et sont munis de titres de séjour réguliers en France, où la plupart résident depuis longtemps et exerçaient au grand jour des activités politiques d'opposition, notamment au sein du MDA, auquel tous cependant n'appartenaient pas et que certains avaient récemment quitté, tel Saad Abssi. Plusieurs d'entre eux ont des enfants ayant choisi la nationalité française et au moins un, Mohamed Ben El-Hadj (né en 1952), est marié à une Française. Décrit par son entourage comme *« un vrai progressiste arabe pas du tout tenté par l'islamisme »*, M. Ben El-Hadj est le petit-fils d'un bachagha grand-croix de la Légion d'honneur... Brahim Kentour, demeurant à Arras, est le seul du groupe à avoir été trouvé en possession d'une ou deux armes légères.

Parmi les autres figures connues, on relève le nom de Mohamed Sefraoui (né en 1928), en France depuis 1953, ancien responsable de l'Amicale des Algériens en Europe (1962-1966) ; Tahar Amir (né en 1932), en France également depuis 1953 et délégué régional de l'Amicale jusqu'à fin 1982 ; Mustapha Bouhadiche (né en 1933), ancien responsable de l'Amicale à Marseille (1962-1965).

Une seule femme fait partie des treize, Kheira Berhaba (née en 1956), immigrée depuis onze ans et épouse d'un infirmier algérien de l'association humanitaire France-terre d'asile ; journaliste, elle écrivait parfois dans l'édition francophone d'*El-Badil*, organe du MDA. Elle serait enceinte de deux mois, selon Me Messili. Un autre journaliste est dans le groupe : Ali Serraoui (né en 1932) ; il a collaboré à un des magazines arabes de Paris, *El-Watan-el-Arabi* (pro-irakien) et à la version arabophone d'*El-Badil* ; il est ici depuis dix ans.

On peut citer aussi un informaticien de la région lyonnaise, Habib Kadi (né en 1948), en France depuis 1972 ; Ali Benzaïm (né en 1937), en France depuis 1963 ; Ahcène Baghdadi, commerçant dans l'Hexagone depuis plus de vingt ans ; Abdelkader Hachebouche (né en 1931), en France depuis 1965 et gérant d'une agence de voyages à Colombes (région parisienne). Son beau-frère, qui n'avait pas d'activité politique connue, est sous les verrous, en Algérie, depuis dix-huit mois, afin, semble-t-il, d'amener M. Hachebouche à renoncer à son appartenance au MDA. Enfin, Mouffah Badaoui (né en 1950), un grutier travaillant ici depuis 1968, père de six enfants de nationalité française et ayant quitté, cette année, le MDA, mais restant membre d'un petit syndicat automne, le Comité des travailleurs algériens, se trouve également parmi les treize.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

(1) Benjamin Stora, *Dictionnaire biographique de militants nationalistes algériens* (1926-1954), L'Harmattan, 1985, 405 pages, 190 F.

Place de la République à Paris

Rassemblement pour les 101 Maliens

Quelque six cents personnes, dont de nombreux Africains, ont participé, *le jeudi 23 octobre*, à un rassemblement, place de la République à Paris, organisé par le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) afin de protester contre la récente expulsion collective de 101 Maliens. Une quarantaine d'associations et organisations avaient également appelé à ce rassemblement, soutenu par la CGT, la CFDT, le PCF et la Ligue communiste révolutionnaire (LCR).

La statue de la place de la République était décorée d'une banderole des associations de travailleurs maliens en France : *« Que sont devenus nos droits et dignité ? Non aux expulsions inhumaines. Oui à la solidarité franco-malienne. »* Certains travailleurs immigrés africains tenaient symboliquement à bout de bras une chaîne blanche et rouge. Secrétaire général du MRAP, M. Albert Lévy a dénoncé une *« loi mauvaise, scélérate et dangereuse »*, assurant que certains des expulsés avaient des permis de séjour en règle.

« Nous sommes tous des immigrés et nous devons tous être solidaires, quelles que soient nos origines, pour balayer résolument le racisme », a-t-il conclu. Un nouveau rassemblement est prévu, samedi 25 octobre, à 15 heures, place du Trocadéro, à l'appel notamment de SOS Racisme, tandis qu'une manifestation de rue est envisagée pour la semaine prochaine. Des amis des treize Algériens du MDA menacés d'expulsion ont également pris la parole.

Une circulaire du directeur central des polices urbaines

M. Broussard : des fonctionnaires indisciplinés discréditent gravement la fonction policière

M. Robert Broussard vient d'adresser un sévère rappel à l'ordre aux personnels de police de province. Aujourd'hui préfet et directeur central des polices urbaines au ministère de l'intérieur, il commande l'ensemble des corps urbains de la police nationale, à l'exception de ceux qui sont du ressort de la préfecture de police de Paris. Or, dans une circulaire datée du 7 octobre et adressée aux préfets et aux directeurs départementaux des polices urbaines (DDPU), M. Broussard met en cause *« des fonctionnaires maladroits et indisciplinés [qui] discréditent gravement la fonction policière »*. Il réclame contre eux *« des sanctions exemplaires, quel que soit leur grade »*.

« Je constate avec inquiétude, écrit M. Broussard dans sa circulaire, *que le renom des polices urbaines subit une certaine déconsidération par le fait de fonctionnaires qui portent délibérément atteinte à la dignité de la fonction ou qui dévoient avec une totale désinvolture la qualité de l'accueil du public, qui doit être l'une de nos préoccupations constantes. »*

Avec cette vigueur de ton peu courante dans les circulaires administratives du ministère de l'intérieur, le directeur central des polices urbaines ajoute : *« Alors que la très grande majorité des personnels de tous grades accomplit sa mission avec efficacité et courage, dans le souci de l'intérêt général, quelques fonctionnaires maladroits et indisciplinés discréditent gravement la fonction policière et lui portent des coups aux conséquences durables. Cette situation n'est pas tolérable et je ne l'accepterai pas. »*

M. Broussard demande donc aux préfets et aux directeurs départementaux des polices urbaines de lui *« signaler ces faits répréhensibles en* [lui] *adressant une copie du dossier disciplinaire destiné aux instances hiérarchiques que vous ne manquerez pas de saisir systématiquement, en réclamant pour les fautifs, quel que soit leur grade, des sanctions exemplaires »*.

Ce rappel à l'ordre catégorique semble sans précédent. Au poste d'observation qui est le sien, M. Broussard juge la situation suffisamment grave pour s'adresser en ces termes aux responsables départementaux. Car l'avertissement vaut pour eux aussi, invités à plus de vigilance et à plus de fermeté dans le contrôle hiérarchique d'éventuels dérapages.

Accumulation d'incidents

Au ministère de l'intérieur, personne ne confirme une aggravation récente des incidents. Officiellement, la circulaire de M. Broussard ne serait qu'un rappel normal : *« Les conneries ne sont ni plus nombreuses ni plus graves qu'avant*, confie en style direct un responsable, *mais il faut rentrer dedans ! Pour valoriser les gens qui font bien, il faut sanctionner ceux qui font mal. »* M. Broussard veille d'ailleurs à féliciter lui-même, chaque matin, au téléphone, les services qui ont réussi de « belles affaires ».

Il semble bien pourtant que l'accumulation de faits divers où l'action de certains policiers a été discutable soit à l'origine de cette mise en garde. Il y a d'abord ces trois « bavures » mortelles depuis juillet, qui ont toutefois des causes diverses. Si l'« accident » de Grenoble — intervenu après la diffusion de la circulaire — souligne le surarmement et l'insuffisante formation au tir, si l'affaire de Fontenay-sous-Bois peut être mise sur le compte de l'affolement et de la pression psychologique, les rétractations du CRS Burgos, dans la « bavure » de la rue Mogador, font mauvais effet. La justice semble désormais convaincue que sa première version, visant à l'innocenter, lui fut conseillée par sa hiérarchie qui alla jusqu'à lui faire répéter la première reconstitution des faits dans le casernement où il était consigné.

Mais M. Broussard vise plus largement un laxisme répandu dans le comportement quotidien à l'égard du public. Plusieurs cas précis où des policiers auraient refusé d'enregistrer des plaintes et ainsi contribué à démoraliser les usagers auraient été récemment signalés. Par ce laisser-aller, certains policiers accréditent dans l'opinion l'idée que la police *« ne peut rien »* contre l'insécurité, qu'elle n'a pas les moyens de son action et que les responsables politiques n'ont pas une volonté répressive suffisante. L'argot des commissariats n'appelle-t-il pas *« visite de condoléances »* les constatations sur les lieux d'un cambriolage ?

Une division des rôles

Ce relâchement s'accompagne parfois d'une moralité discutable. De nouveaux cas de recel par des policiers en service, qui se servent parmi les objets volés saisis, ont donné lieu à des procédures disciplinaires. A Maisons-Laffitte (Yvelines), en août, des policiers ont, au minimum, fait preuve de non-assistance à personne en danger en abandonnant un clochard victime de coups et blessures sur un parking au lieu de le conduire à l'hôpital, où il devait finalement arriver grâce aux gendarmes (il devait mourir dix jours plus tard). Enfin, la fouille corporelle « poussée » d'une lycéenne par un gardien parisien est *venue* allonger une liste qui n'est probablement pas exhaustive.

Or la première réaction sans ambiguïté contre ces excès provient de la haute hiérarchie administrative et non pas des autorités ministérielles. Il y a indéniablement une différence de ton entre la circulaire de M. Broussard et les discours publics de MM. Charles Pasqua et Robert Pandraud, qui se refusent à une critique publique du comportement de certains policiers. Certains responsables policiers estiment, en tout cas, que les encouragements parfois intempestifs des ministres ont contribué à dégrader le climat. S'agit-il en l'occurrence d'une division des rôles, les responsables administratifs sanctionnant, pendant que les ministres se préoccupent du « moral des troupes »... et de l'opinion ?

De fait, M. Pandraud se signale, ces derniers temps, par sa rapidité à suspendre les policiers impliqués dans des incidents. Et M. Pasqua a tenu à rappeler, devant le congrès syndical de la FASP, qu'il ne tolérerait *« aucune faute contre l'honneur »*. La circulaire de M. Broussard participe de cette évolution. Ce souci de restaurer un certain nombre de valeurs rencontre les préoccupations des syndicats majoritaires qui s'inquiètent de l'image donnée de leur profession par quelques « extrémistes ».

La FASP a ainsi proposé l'institution d'une « haute autorité » de la police, un *« conseil supérieur de l'activité policière »* qui serait composé de *« personnalités irréprochables »* afin d'éviter les polémiques et de faire toute la lumière sur chaque affaire. Une suggestion que M. Broussard, interrogé la semaine dernière par RTL, n'a pas rejeté. Ce syndicat propose aussi la restauration d'une vieille coutume policière en vigueur dans les années 60 : le *« prix de la courtoisie »*, une prime annuelle (100 francs à l'époque) pour les policiers qui se sont le mieux comportés avec le public...

EDWY PLENEL.

La privatisation des prisons

Les cadres de l'administration pénitentiaire sont favorables au projet Chalandon

Non à une politique pénale uniquement axée sur l'incarcération. Oui, cependant, au plan Chalandon de privatisation des prisons car celui-ci est entouré de *« garanties »*. Tel est le sens de la lettre que vient d'adresser au garde des sceaux M. Jean-Pierre Martinez, secrétaire général du Syndicat national des personnels de direction (Force ouvrière).

Le syndicat de M. Martinez déclare grouper 80 % des cadres de l'administration pénitentiaire. Il affirme être attaché à la prévention mais constate que les prisons sont surpeuplées et qu'au rythme actuel de création de nouvelles places *« il faudrait près de quarante ans pour faire face aux besoins »*.

« Nous aurions souhaité, écrit M. Martinez, *que le grave problème de la prison soit pris totalement en compte par l'Etat, mais nous comprenons bien que son incidence budgétaire aurait représenté une charge trop lourde pour la collectivité nationale. »*

Aussi les cadres de l'administration pénitentiaire ne sont-ils pas opposés à la privatisation. Il ont trouvé dans le projet Chalandon (*le Monde* du 23 octobre) des garanties qui les satisfont, *« notamment celles concernant le respect de l'égalité de traitement de la population pénale ainsi que celles relatives au contrôle hiérarchique de l'administration centrale et des directions régionales »* sur les prisons privées.

Enfin, M. Martinez indique qu'à ses yeux la mise en œuvre de la nouvelle loi *« ne saurait se passer d'un vaste plan de rénovation du secteur public »*.

Au tribunal de Paris

M. Roland Dumas contre « le Figaro-Magazine »

M. Jean Douvreleur, premier vice-président au tribunal de Paris, devait dire, ce vendredi 24 octobre, s'il y a lieu de désigner un huissier *pour faire constater l'importance* de la diffusion du numéro du *Figaro-Magazine* du 18 octobre qui mettait en cause M. Roland Dumas dans l'affaire de l'aéroport d'Antigua.

Cette mesure a été demandée par l'ancien ministre des relations extérieures qui prépare une action en diffamation et entend, pour cela, faire évaluer l'importance du préjudice qu'il estime avoir subi, non seulement par la publication de l'article, mais aussi par la publicité qui fut faite, tant par des affichettes que par des messages diffusés par RMC, Europe 1 et RTL, incitant à l'achat de ce numéro.

Pour une audience de référé, ce ne fut pas, jeudi, une audience brève. Si Me Christian Charrière-Bournazel, avocat de M. Dumas, devait, pour justifier sa demande, dénoncer d'abord le *« caractère insidieux »* d'un article tendant à faire croire que M. Dumas serait intervenu pour faire pression sur des organismes officiels afin que soit garanti un prêt de 11 millions de dollars, parler ensuite d'une *« diffamation caractérisée envers un ministre pour laquelle le parquet, seul habilité à déclencher l'action publique, sera incessamment saisi »*, Me Albert Benatar, au nom de la société du *Figaro* allait, lui, soutenir que la demande de désignation d'un huissier était irrecevable.
D'autant plus, devait-il ajouter, que *« nous communiquons de nous-mêmes à notre adversaire toutes les informations qu'il souhaite »*.

Des chiffres

De fait, Me Benatar a présenté au tribunal cent quarante pièces et donné des chiffres. On veut savoir quel fut le tirage du numéro incriminé ? Il fut de huit cent trente-deux mille six cent cinquante-neuf exemplaires. Le coût des annonces à Radio Monte-Carlo ? 51 730 F. Le nombre des affichettes mises dans les kiosques avec la mention *« Questions à Roland Dumas sur 11 millions de dollars »* ? cinq mille neuf cent quatre-vingts. Le prix de leur apposition ? 11 875 F, etc. Alors, à quoi bon un huissier ?

« Eh bien, devait répondre Me Charrière-Bournazel, *parce que ces documents ne sont pas forcément paroles d'évangile et que*, a priori, *je doute de tout ce qui vient du* Figaro. *Je préfère tenir les chiffres, et notamment ceux du prix et du nombre de messages publicitaires diffusés par les radios, de ces radios elles-mêmes, auprès desquelles serait mandaté un huissier. »*

A quoi Me Benatar rétorquait que, si son adversaire entendait tellement obtenir du juge des référés la désignation d'un huissier, c'était pour que la presse puisse déjà dire que M. Dumas avait remporté une première victoire sur *le Figaro*.

Le président Douvreleur tentait alors une médiation. Que Me Charrière-Bournazel puisse éprouver des doutes sur la sincérité des pièces produites par *le Figaro*, il le comprenait fort bien, mais si ces pièces pouvaient être certifiées conformes, ne pourrait-il pas alors avoir satisfaction, étant en possession des éléments susceptibles d'estimer le préjudice causé ?

Me Charrière-Bournazel devait admettre que ce pourrait être le cas éventuellement pour les documents concernant le tirage, mais non point *pour le reste. Autrement dit, il* maintenait bel et bien sa demande de désignation d'un huissier, demande que Me Benatar, dans ces conditions, estimait de nouveau être irrecevable, les éléments d'information sollicités par son adversaire ne risquant ni de disparaître, ni d'être altérés.

C'est dans ces conditions que M. Douvreleur dut se résigner à rendre une ordonnance, alors que, visiblement, il aurait préféré donner acte au *Figaro* de la production des documents apportés par son avocat.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

Le chef de l'ASALA-Mouvement révolutionnaire sera jugé pour association de malfaiteurs

Monté Melkonian, considéré comme le principal responsable de l'ASALA-Mouvement révolutionnaire, comparaîtra prochainement devant la 14e chambre correctionnelle de Paris. Le magistrat-instructeur, M. Guy Boulouque, a rendu, le jeudi 23 octobre, une ordonnance de renvoi portant sur les délits d'association de malfaiteurs, détention d'arme de première catégorie et de munitions de première et de quatrième catégories, détention d'artifices et d'appareils destinés à faire éclater des engins explosifs ou incendiaires, faux, usage de faux documents administratifs et recel.

Arrêté à la fin du mois de novembre 1985, dans le 14e arrondissement de Paris, par la Direction de la surveillance du territoire (DST), Monté Melkonian détenait, dans un appartement de l'avenue de Saint-Mandé (12e), un pistolet automatique, des munitions, un dispositif électronique de mise à feu à retardement et des faux papiers. La locataire de l'appartement, Mme Zibour Kassbar, vingt-quatre ans, militante du Mouvement national arménien (MNA), est également renvoyée devant le tribunal correctionnel.

En revanche, M. Benjamin Kechichian, journaliste au bimensuel *Hay Baykar*, vingt-quatre ans, militant du MNA, arrêté alors qu'il se trouvait en compagnie de Melkonian, a bénéficié d'une ordonnance de non-lieu.

A Poitiers

Deux ans de prison (dont un avec sursis) pour abus de biens sociaux

POITIERS
de notre correspondant

Poursuivi pour abus de biens sociaux, usage de crédits de la société qu'il présidait, écritures fictives et fraude sociale, M. Jacques Muzzolini, cinquante-sept ans, habitant à Poitiers, où il est vice-président de la chambre de commerce, a été condamné, le mercredi 22 octobre, par le tribunal de grande instance de Poitiers, à deux ans de prison, dont un avec sursis. Président-directeur général de la société SA Muzzolini de 1979 à 1984, M. Muzzolini s'est fait construire à *Ligugé*, près de Poitiers, sur les fonds de sa société, une somptueuse demeure. Les factures sont estimées à 2 millions de francs et vingt-sept mille heures de travail ont été détournées.

Mme Ginette Rhé, ancienne épouse du PDG, actuelle directrice de la société Muzzolini, a été condamnée à un an de prison avec sursis. M. Jacques Muzzolini, directeur technique de la société réorganisée, et Mme Ginette Rhé ont déjà remboursé 1,5 million de francs à la société.

Société

JUSTICE

Carrefour du développement

Le secret des fonds secrets

Existe-t-il un *« secret des fonds secrets »* au même titre que le secret médical ou de la confession ? La question pourrait se poser après la démarche effectuée par le juge d'instruction chargé de l'affaire du Carrefour du développement, M. Jean-Pierre Michau, auprès des services du premier ministre.

Lors d'un entretien à l'hôtel Matignon, le mardi 21 octobre, avec le chef de cabinet de M. Jacques Chirac, M. Michel Roussin, le magistrat a demandé à entendre les fonctionnaires du secrétariat général du gouvernement chargés de distribuer les fonds secrets mis à la disposition du premier ministre par le Parlement, afin d'obtenir des informations sur leur répartition et leur régime.

Or l'utilisation de ces fonds — qui n'ont de « secret » que leur nom puisque leur volume est voté, chaque année, en même temps que le budget — est, selon la loi, laissée à l'entière discrétion du premier ministre : ni la Cour des comptes ni l'administration ne peuvent la contrôler. Le problème est donc de savoir dans quelle mesure la justice est en droit de s'y intéresser.

Les fonds secrets apparaissent dans l'affaire du Carrefour du développement à deux niveaux. Ils ont servi, d'une part, à financer la plus grande partie du sommet franco-africain de Bujumbura, en décembre 1984. Ils ont alimenté, d'autre part, le compte sur lequel M. Christian Nucci a prélevé, pendant près de deux ans, le montant de ses cotisations au Parti socialiste. Si le juge obtient les renseignements qu'il souhaite, l'ancien ministre de la coopération pourrait donc se trouver dans une situation difficile.

Pour l'instant, le magistrat semble surtout s'intéresser au financement du sommet de Bujumbura. Il faut rappeler que celui-ci a été assuré, pour plus de souplesse, par l'association (loi de 1901) Carrefour du développement sur les crédits du Fonds d'aide à la coopération (FAC) et non par les voies traditionnelles de la comptabilité publique. Le FAC n'étant pas assez « riche » pour faire face aux dépenses considérables engagées pour cette réunion, il a fallu le renflouer à l'aide des fonds spéciaux du premier ministre. C'est peut-être sur cette opération que le juge souhaite des éclaircissements.

Pour ce sommet, qui aurait coûté environ 45 millions de francs, l'Etat a payé 67 millions de francs. A l'origine, affirme M. Yves Chalier, l'ancien chef de cabinet de M. Nucci, dans le mémorandum qu'il a fait parvenir au nouveau ministre de la coopération, les services du premier ministre n'ont octroyé que 11 millions de francs sur la réserve spéciale et n'accorderont de « rallonge » que plusieurs mois plus tard. Sur quelles bases ce supplément a-t-il été alloué ? Telle est une autre des questions que peut se poser le juge.

Les fonctionnaires que souhaite entendre M. Michau répondront-ils à ces interrogations ? Celles-ci peuvent concerner le contrôleur financier et le secrétaire général du gouvernement, qui débloque les fonds. Cependant, la comptabilité concernant les fonds spéciaux est brûlée chaque année, après quitus du premier ministre, et on imagine mal que cette procédure n'ait pas été employée avant le changement de gouvernement du mois de mars. La divulgation de renseignements sur les fonds mis à la disposition du premier ministre créerait en outre une sorte de précédent dont d'autres pourraient se prévaloir par la suite. Pour toutes ces raisons, le « secret des fonds secrets », même s'il ne semble pas prévu par la loi, risque de rester bien gardé.

CORINE LESNES.

Inculpé de viols

Un directeur de colonie de vacances est remis en liberté

M. Pierre Roux, quarante ans, inculpé au mois de juin dernier de cinq viols et de quatre attentats à la pudeur sur des jeunes filles de moins de quinze ans (*le Monde* daté 22-23 juin), a été remis en liberté le lundi 20 octobre sur ordonnance de la chambre d'accusation d'Orléans.

M. Pierre Roux, qui était détenu à la maison d'arrêt de Tours, est placé sous contrôle judiciaire assorti d'une interdiction de se rendre à Chinon (Indre-et-Loire). Les faits reprochés à l'inculpé auraient, en effet, été commis dans une colonie de vacances dont M. Roux était le directeur, et qui est gérée par l'association Jeunesse chinonaise en plein air.

Cadre bancaire, ancien conseiller municipal de Chinon, M. Roux a toujours rejeté avec force les accusations portées contre lui.

M. Dejoie, président du Conseil supérieur du notariat

Le Conseil supérieur du notariat vient de porter à sa présidence Me Luc Dejoie, sénateur (rattaché administrativement au RPR) de Loire-Atlantique. Le Conseil supérieur du notariat représente l'ensemble de cette profession qui groupe les sept mille trois cents notaires et leurs trente-sept mille collaborateurs. Les notaires mettent chaque année en forme cinq millions de contrats intéressant près de quinze millions de personnes.

[Né le *6 février* 1931 à Nantes, M. Dejoie est licencié en droit et notaire depuis 1969. Il est maire de Vertou (Loire-Atlantique) depuis 1971, conseiller général depuis 1973 et vice-président de l'assemblée départementale depuis 1982. Il a été élu sénateur en 1983.]

● **Condamnation d'un réfugié basque espagnol.** — M. Francisco Imaz Martiarena, réfugié basque en France depuis six ans et poursuivi, pour la troisième fois, pour infraction à arrêté d'assignation à résidence, a été condamné, le jeudi 23 octobre, à six mois de prison ferme par le tribunal de Bayonne. — *(Corresp.)*

RELIGIONS

Apolitisme et activisme social

Les évêques au charbon

L'assemblée plénière annuelle des évêques français s'est ouverte le vendredi 24 octobre à Lourdes.

Jusqu'à jeudi, elle examinera la situation du clergé diocésain, la mise en forme d'un *« plan de solidarité »* regroupant l'ensemble des activités caritatives de l'Eglise de France, la place de l'islam et la participation des laïcs. Un ouvrage va sortir dans quelques jours qui souligne l'originalité du rôle politique et social de l'épiscopat.

Il est le résultat d'une recherche menée par un politologue, Mme Brigitte Vassort-Rousset (1).

C'est une affaire entendue : les évêques de France ne font pas de politique ! Pourtant, on ne les a jamais autant vus aux avant-postes, dès qu'un événement met en cause, selon eux, des valeurs ou des droits fondamentaux de l'homme.

Ils défendent des immigrés grévistes de la faim, mobilisent l'opinion contre les « nouvelles pauvretés », proposent des formules de partage du travail et s'inquiètent de menaces pesant sur la liberté scolaire. Ils mettent en garde le corps médical contre le risque de jouer les apprentis sorciers et réagissent dès qu'un film met en cause les convictions de leurs fidèles. Ils ont enfin un solide tempérament pacifique et tiers-mondiste.

La hiérarchie catholique pèse de peu de poids dans l'élaboration des décisions politiques. Mais elle tente de regagner en influence sociale et morale ce qu'elle a perdu sur le terrain strictement politique.

L'ouvrage de Brigitte Vassort-Rousset souligne l'indifférence des évêques par rapport aux formes de gouvernement. Près d'un sur deux (42 %) refuse d'exprimer un quelconque souhait sur l'avenir politique de la France à l'horizon de 1990. 44 % ne veulent pas répondre à la question de savoir quel système politique servirait le mieux les intérêts de l'Eglise.

Leur attitude par rapport aux partis renforce cette impression de neutralité. 22 % se disent *« en bons termes avec tous les partis »* ; 31 % estiment qu'ils sont *« tous mauvais »* ; 31 % ne montrent d'*« enthousiasme pour aucun »* ; 16 %, enfin, se disent *« hostiles à la fois au marxisme et au libéralisme »*.

Trois générations

Ce désintérêt apparent pour la politique est le fait des évêques les plus âgés, attachés à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais aussi des plus jeunes, nommés depuis 1975 défenseurs de la primauté spirituelle de l'Eglise contre tout risque de compromission politique.

La génération intermédiaire est celle des évêques de cinquante-soixante ans qui, avec la guerre, s'est frottée aux réalités du monde, s'est engouffrée dans les brèches ouvertes par le concile et a été, dans les années 1965-1975, attirée par le socialisme non marxiste.

Une minorité d'évêques exprime ainsi une préférence pour une forme de socialisme modéré ou de centrisme social. Mais il s'agit moins d'un rattachement à *« un programme politique concret »*, dit l'auteur de l'enquête, que d'*« une représentation modérément idéaliste et vague de ce qui illustre le mieux, pour cette génération d'évêques, le prophétisme religieux »*.

Pour 62 % des évêques français, toute adhésion d'un prêtre à un parti est *« regrettable »*. Le prêtre n'est pas un citoyen comme les autres, car ses prises de position engagent l'Eglise. Plus d'un évêque sur trois (36 %) se dit même prêt à sanctionner un prêtre qui serait candidat à une fonction électorale.

S'il déserte les lieux d'influence politique, l'épiscopat se manifeste, en revanche, par une activité débordante sur le plan social. 29 % des évêques disent y consacrer entre un quart et un tiers de leur temps, et 7 % près de la moitié.

Lorsqu'on demande à un évêque s'il convient pour lui, d'abord, de prêcher les vertus chrétiennes, d'enseigner la justice sociale ou de témoigner sa solidarité à des opprimés en dénonçant toute forme de répression, plus de la moitié (55 %) choisissent cette dernière proposition. 12 % vont même au-delà et préconisent un engagement des fidèles à leurs côtés. Seulement 14 % prêchent la doctrine sociale de l'Eglise, et 7 % souhaitent s'en tenir à un rôle d'intermédiaire entre les parties en conflit. Un bloc de 12 % refuse toute manifestation sur les questions sociales et déclare préférer la morale chrétienne.

S'il y a un tempérament de gauche dans l'épiscopat français aujourd'hui, il est bien dans cette sorte d'activisme social. Il rappelle, note justement l'auteur de cette étude, la *« fonction tribunitienne »* que Georges Lavau attribuait autrefois au parti communiste, défenseur des catégories « plébéiennes ».

HENRI TINCQ.

(1) *« Les Evêques de France en politique »*, par Brigitte Vassor-Rousset, docteur en sciences politiques de l'université Yale (E.-U.), chargé des conférences à l'Institut d'études politiques de Grenoble. Le Cerf et les presses de la Fondation nationale des sciences politiques. 320 pages. 109 F. L'auteur de cette recherche a eu des entretiens individuels avec 75 évêques pendant deux ans (1979-1981).

ÉDUCATION

Projet de calendrier scolaire 1987-1988

	ZONE I	ZONE 2	ZONE III
Académies (1)	Paris, Créteil, Versailles.	Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Rennes.	Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Lyon, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg, Toulouse.
Rentrée 1987	Mardi 8 septembre		
Toussaint	Du mardi 27 octobre au jeudi 5 novembre		
Noël	Du samedi 19 décembre au lundi 4 janvier		
Février	Du jeudi 4 février au lundi 15 février	Du jeudi 11 février au lundi 22 février	Du jeudi 18 février au lundi 29 février
Pâques	Du samedi 26 mars au lundi 11 avril	Du vendredi 1er avril au lundi 18 avril	
Pentecôte	Du vendredi 20 mai au jeudi 26 mai	Du samedi 21 mai au jeudi 26 mai	
Eté 1988	Jeudi 30 juin		

(1) *Les dates indiquées correspondent au jour de départ, après la classe, et au jour de rentrée, le matin.*

Les parents et les enseignants : contre

Le projet de calendrier scolaire 1987-1988 de M. Monory fait l'unanimité des parents et des enseignants contre lui. Les parents de la FCPE (ex-fédération Andrieu) le considèrent comme *« une hérésie ne tenant aucun compte des avis des médecins, pédagogues ou psychologues »*, et ceux de la PEEP (ex-fédération Schleret), opposée à la suppression des options au lycée, auraient souhaité qu'on *« définisse d'abord finalités et contenus de formation puis les structures horaires qui en découlent, et non le contraire »*. Même hostilité chez les enseignants du SNES (FEN), qui désigne ainsi le *« véritable objectif »* de M. Monory : *« Amputer, toujours amputer, et réaliser d'importantes économies de moyens dont élèves et enseignants feront les frais. »*

Le SGEN (CFDT) demande *« quelle crédibilité peut encore avoir M. Monory ? »* Quant au SNALC, il s'inquiète du report des examens en juillet, *« amputant ainsi les vacances des candidats et de leurs examinateurs »*. Enfin, le SNI-PEGC (FEN) *« dénonce un calendrier tenant compte des intérêts des industries du tourisme et non des enfants »*. Un soupçon qu'a confirmé involontairement M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat au tourisme, en déclarant que le projet de M. Monory était *« favorable à l'industrie touristique française »*.

● **Manifestations lycéennes à Rouen et au Havre.** — Cinq cents lycéens rouennais ont manifesté, jeudi 23 octobre, pour protester contre *« les mauvaises conditions de travail »* dans les établissements. Une délégation a été reçue par le recteur. Les lycéens ont décidé de suspendre leur mouvement de grève (lancé une semaine auparavant au LEP Marcel-Sembat de Rouen) et de créer des *« comités de coordination »* pour *« étendre le mouvement à la France entière »*.

Plus d'un millier de lycéens avaient également défilé la veille au Havre pour des raisons identiques.

Société

L'accompagnement des mourants

La circulaire ministérielle

Des unités de soins pluridisciplinaires

C'est sous la forme d'une circulaire ministérielle *« relative à l'organisation des soins et à l'accompagnement des malades en phase terminale »* que les pouvoirs publics ont décidé d'inciter à la création d'*« unités de soins palliatifs »*. Ce texte de sept feuillets est signé pour le ministère des affaires sociales et de l'emploi par l'ancien directeur des hôpitaux, M. Jean de Kervasdoué, et par le professeur Jean-François Girard, directeur général de la santé.

Selon cette circulaire, les USP (unités de soins palliatifs) doivent être des unités de petite taille (entre cinq et quinze lits) dotées d'une consultation externe, afin d'assurer le traitement des malades à domicile et de ceux qui sont hospitalisés dans d'autres services.

L'équipe de soins attachée à l'USP sera dirigée par un médecin et groupera plusieurs spécialistes (psychiatre, anesthésiste-réanimateur, infirmiers, aides soignantes, psychologue, kinésithérapeute, etc...). Diététiciens et pharmaciens doivent également être associés à une telle équipe. *« En outre,* indique la circulaire, *l'équipe peut proposer au malade l'intervention, s'il le désire, de ministres du culte et de bénévoles. »*

Le fonctionnement de l'équipe est basé sur le *volontariat* de ses membres, le projet précisant que les modalités d'intervention de chacun devront être élaborées en commun.

« Lorsque l'unité de soins est regroupée, indique la circulaire, *les locaux doivent être conçus de façon que les membres puissent être personnalisés et possèdent une liaison téléphonique avec la ville. L'unité sera aussi équipée d'une pièce pour les réunions d'équipe et les rencontres avec les familles. Le mourant devra pouvoir, à l'occasion, s'isoler de sa famille dans cette pièce ou dans une autre aménagée à cet effet. Le service doit par ailleurs veiller à la qualité de l'accueil des familles dans les chambres mortuaires. »*

Outre leur mission de soins, les USP devront également être des centres de formation et de recherche, accessibles aux praticiens locaux.

Un chapitre de la circulaire est consacré aux enfants. C'est l'équipe soignante du service de pédiatrie qui devra assumer les soins palliatifs. Elle devra, souligne la circulaire, veiller à l'accueil de l'enfant malade et de ses parents, atténuer le sentiment de culpabilité éprouvé par les parents et les aider à préserver autant que possible l'équilibre familial. Le rôle de l'équipe devra se poursuivre après le décès du malade, notamment pour prévenir l'apparition de maladies consécutives à la perte d'un proche.

Les directeurs d'établissements hospitaliers publics ou privés ne disposeront d'aucuns moyens nouveaux pour mettre en œuvre cet ambitieux programme. *« Les moyens nécessaires à la mise en application pratique des soins d'accompagnement des mourants seront recherchés par le redéploiement des moyens existants »*, précise la circulaire qui ajoute pourtant, dans un peu banal paradoxe : *« Les soins palliatifs ne sauraient, en aucun cas, se concrétiser par une médecina au moindre coût. »*.


VALÉRIE WINCKLER

Valérie Winckler ne déteste pas la difficulté. L'an dernier, cette photographe parisienne avait passé plusieurs mois à la maternité de l'hôpital de Sèvres (Hauts-de-Seine), guettant les premiers cris de la vie, les sourires épanouis des mères, le désarroi des maris. Et ce fut un beau livre d'images, accompagnées de propos sur le vif, aux Editions du Centurion : *Actes de naissance* (*le Monde* du 27 septembre 1985).

Cette mère de quatre enfants vient de commencer un autre voyage — à l'autre bout de la vie celui-là. Elle a déjà passé cinq mois dans deux établissements hospitaliers de la région parisienne, tentant de saisir le regard des mourants et de ceux qui les soignent. Certaines photos sont dures, voire insoutenables.

Valérie Winckler ne photographie les malades qu'après de longues conversations avec eux. *« Par honnêteté,* dit-elle, *j'ai toujours mon appareil sur moi. Le plus pénible, c'est avec les déments parce qu'ils ne disent jamais non. »*

Des soignants travaillent déjà sur ses photos. *« Ils ont besoin d'un regard extérieur,* souligne Valérie Winckler. *Généralement ils trouvent ces images plus dures que ce qu'ils vivent. Comme si l'image de la mort était plus forte que la mort elle-même... »*

A l'hôpital des Sablons de Grenoble

Le second combat

Dans l'unité d'oncologie médicale de l'hôpital des Sablons à Grenoble, l'équipe du professeur Schaerer s'efforce d'apporter au malade entré dans la phase terminale le maximum de « soins palliatifs » pour le soulagement de ses souffrances.

GRENOBLE
de notre correspondant

« Nous voulons que nos malades gardent ce qu'il leur reste de vie sans être écrasés par la souffrance physique », explique le professeur René Schaerer, chef du service de cancérologie. Il s'efforce depuis cinq ans, avec son équipe médicale, d'appréhender d'une façon nouvelle la vie de ses patients arrivés dans la phase terminale de leur maladie, lorsque plus aucun traitement anticancéreux ne peut modifier le cours de leur mal et que la mort est devenue la seule issue de leur combat.

« Nous ne répondions pas bien aux souffrances multiples, physiques d'abord, mais aussi affectives et spirituelles, qui accompagnent cette phase et qui, pour la dernière, touchent autant le malade que son entourage ou l'équipe soignante qui l'entoure », affirme le professeur Schaerer.

C'est en s'inspirant du mouvement des hospices qui s'est développé en Grande-Bretagne il y a une vingtaine d'années qu'un nouveau traitement de la douleur a été mis en place. Il consiste à utiliser par voie buccale des médicaments extrêmement simples à base essentiellement de morphine, qui n'altèrent pas la conscience et qui, même utilisés pendant des mois, n'entraînent ni dépendance ni accoutumance et permettent donc l'administration de doses de plus en plus fortes. Selon les pharmacologues de l'hôpital de Grenoble, la prise de morphine très régulière, c'est-à-dire toutes les quatre heures, est à la base de la réussite du traitement qui fonctionne dans 90 % à 95 % des cas. *« C'est un médicament naturel dont les substances qui le composent sont proches de celles que nous produisons dans notre corps pour calmer notre propre douleur »*, rappelle le professeur Schaerer. Ainsi, aux heures précises et sans que la douleur soit revenue, le patient absorbe son médicament et se prend en charge.

Le malade, libéré de ses douleurs physiques, peut alors engager un second combat, cette fois contre sa souffrance affective et spirituelle. *« La douleur chassée, un climat de dialogue peut alors s'engager entre le malade et son entourage médical et familial. Nous pouvons l'écouter. Ainsi nous avons pu nouer des relations extrêmement riches avec des patients qui nous offrirent de merveilleux bouquets finaux »*, explique le professeur. Parallèlement, l'équipe qu'il dirige et qui s'efforce de prendre en compte la globalité des souffrances du malade en phase terminale a pu elle-même surmonter ses propres difficultés matérielles et morales dans le combat qu'elle mène quotidiennement.

Cette démarche a abouti dans le service grenoblois de cancérologie à une réorientation des priorités médicales, l'objectif premier étant le « confort » du malade, ce qui va souvent, expliquent les médecins, *« à l'encontre de nos réflexes habituels »*. Toutefois, font-ils remarquer, cette attitude n'exclut pas un diagnostic précis du mal dont souffrent leurs patients.

« Si le malade n'est plus écrasé par la souffrance, si celui-ci ne porte plus sa vie comme un fardeau, si sa famille ne considère plus que son combat est un non-sens, alors la demande d'euthanasie deviendra très exceptionnelle », analyse le professeur Schaerer qui estime que cette question préoccupe d'abord les personnes en bonne santé angoissées par la souffrance et la déchéance. L'accompagnement de la mort proposé à Grenoble permet de stopper la douleur sans supprimer la conscience, de redonner un sens aux derniers moments de la vie.

CLAUDE FRANCILLON.

A l'hôpital Paul-Brousse de Villejuif

Dernière veille

Le docteur Renée Sebag-Lanoë dirige à l'hôpital Paul-Brousse à Villejuif un service de moyens et longs séjours gériatriques. Les deux cents malades dont elle a la charge ont une moyenne d'âge de quatre-vingts ans. Le docteur Renée Sebag-Lanoë, avec son équipe d'infirmières, de soignantes et d'aides-soignantes, a pourtant voulu faire de son service autre chose qu'un mouroir.

Il y a une heure, un malade de son service est mort. Cela arrive six fois par mois. L'homme était ici depuis sept ans. Au début, il s'était montré tyrannique, arrogant, capricieux, maniaque. On aurait pu l'envoyer dans un autre service. Tout le monde a tenu à le garder. Pourquoi ? *« Parce qu'il avait une très forte personnalité ; parce que... »*. Sait-on au juste ? Le docteur Renée Sebag-Lanoë se souvient simplement de la dernière fois qu'elle a quitté son chevet. Elle savait. Elle est sortie de la chambre les larmes aux yeux.

La plupart des vieillards meurent ici paisiblement. Tout le personnel les y prépare. Quand la maladie inguérissable laisse la place à la certitude que la mort a pris le dessus, on passe des *« soins curatifs »* aux *« soins palliatifs »*. Il s'agit, alors, de contrôler la souffrance physique, d'entourer le malade de *« confort »* comme dit le docteur Sebag-Lanoë. On redouble d'efforts pour assurer la propreté. On atténue la douleur au moyen d'antalgiques, selon le protocole en usage dans les hospices anglais : toutes les quatre heures, en veillant à préserver le plus possible l'état de conscience du mourant pour qu'il exprime ses souhaits et ses sentiments. Un mouvement des yeux, un signe de la tête...

Les mourants font rarement des phrases. Le docteur Sebag-Lanoë en a entendu quelques-unes de *« sublimes »*. Cette malade qui évoquait *« l'ange noir qui la frôle de ses ailes »*, cet autre qui avouait *« partir pour la grande aventure »*. Le plus souvent, ce sont de simples appels qui traversent les lèvres ou les regards. Certains demandent du champagne, du lait chaud ou qu'on leur amène leur chien. Ou une main à tenir serrée. Le personnel, la famille, s'efforcent ensemble de satisfaire ces ultimes désirs. L'horaire des visites est sans limite, jour et nuit. Les chambres n'ont jamais plus de deux lits, et, si l'autre malade a voulu rester, il participe parfois à l'accompagnement.

« Nous avions besoin d'apprivoiser la mort. » La mort serait-elle *« apprivoisée »* aujourd'hui ? *« Non,* répond Renée Sebag-Lanoë. *On ne s'y fait jamais. Mais on sent notre travail justifié quand un malade meurt sans trop souffrir et entouré de présences amies* (1).

CHARLES VIAL.

(1) Le docteur Renée Sebag-Lanoë a écrit *Mourir accompagné*, éd. Desclée de Brouwer, 235 p., 98 F.

Une meilleure assistance

(Suite de la première page.)

« L'expression « soins palliatifs », souligne toutefois le rapport, *reste controversée dans le groupe de travail. Elle est communément utilisée pour désigner un mode de soins au cours duquel le confort moral et physique se substitue au projet curatif. Elle pourrait signifier une sorte de pis-aller, une pratique « inférieure ».*

Car derrière la notion de « soins palliatifs », on bute sur l'épineuse question de l'euthanasie, cette « bonne mort » devenue, avec l'évolution du temps et du langage, *« une procédure d'accélération passive ou active vers une mort non douloureuse »*. Le groupe de travail n'a pas évincé le débat. Il adopte une position très claire sur ce point.

« Pratiquer délibérément la mort, peut-on lire dans le rapport, *représente une transgression de la loi, de la déontologie médicale et de la morale générale ; elle doit le rester. Les demandes d'euthanasie, lorsqu'elles surviennent, qu'elles soient le fait du patient, de sa famille ou d'un membre de l'équipe soignante, sont toujours le reflet d'une souffrance physique ou morale qui s'intensifie ou perdure. C'est devant cette situation que le mot « accompagnement » prend tout son sens. Le devoir des médecins est, dès lors, d'employer tous les moyens en leur pouvoir susceptibles d'atténuer, dans le respect de la vie et de la personne, l'angoisse et la souffrance. Cela conduit parfois à prescrire des médicaments sédatifs à des doses telles que la survie du patient en phase terminale peut en être écourtée. Cela est justifié, dans la mesure où est prise en compte prioritairement la qualité de la survie du patient et où l'objectif du soignant n'est pas de hâter la mort. »*

Peut-on pour autant aller jusqu'à suspendre les traitements à visée curative ? La position prise est ici beaucoup plus prudente. *« De l'avis général du groupe, les malades bien « accompagnés », dont la douleur physique est maîtrisée par des traitements adaptés, dont l'angoisse est entendue et trouve réponse, demandent rarement que leur vie soit abrégée. »*

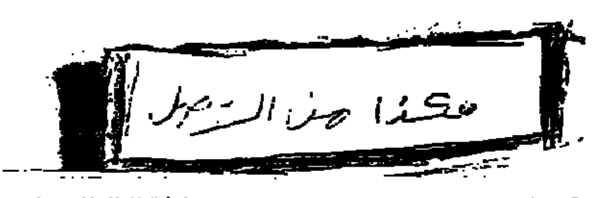
Un double pari

La création dans les établissements de soins publics ou privés d'unités de soins palliatifs sera-t-elle de nature à améliorer la très critiquable situation actuelle ? *« Tout cela est dans l'air du temps,* estime Mme Geneviève Laroque. *Plusieurs expériences menées dans des équipes de cancérologie ou de gériatrie ont montré que l'on pouvait s'occuper à la fois de la qualité de la vie et de la qualité de la mort des personnes prises en charge. On peut parfaitement poser une perfusion à un malade mourant et lui tenir la main. »*

Avec ces mesures, Mme Michèle Barzach s'engage dans un double pari. La plupart des expériences en cours à l'étranger (principalement en Grande-Bretagne, au Canada et aux Etats-Unis) sont d'origine confessionnelle ou privée. Le dispositif des pouvoirs publics français devra, lui, se mettre en place sans s'appuyer — du moins exclusivement — sur ces bases-là. De plus — et c'est le second pari, — il doit fonctionner en période de restrictions budgétaires, sans crédits supplémentaires. Il y a là, plus qu'une gageure, car la dynamique mise ne place pourrait vavor de redotables effets pervers : ne pas se donner les moyens financiers de véritablement accompagner les mourants c'est prendre le risque de faire le lit de l'euthanasie.

JEAN-YVES NAU.

★ « Voyage au bout de la vie », série de quatre émissions de Marc Horwitz et Bernard Martino ; deux émissions restent à diffuser : les 29 octobre et 5 novembre (TF 1, 22 heures). Un numéro des « Dossiers de l'écran » (A 2) sera, le 4 novembre, consacré à l'euthanasie.

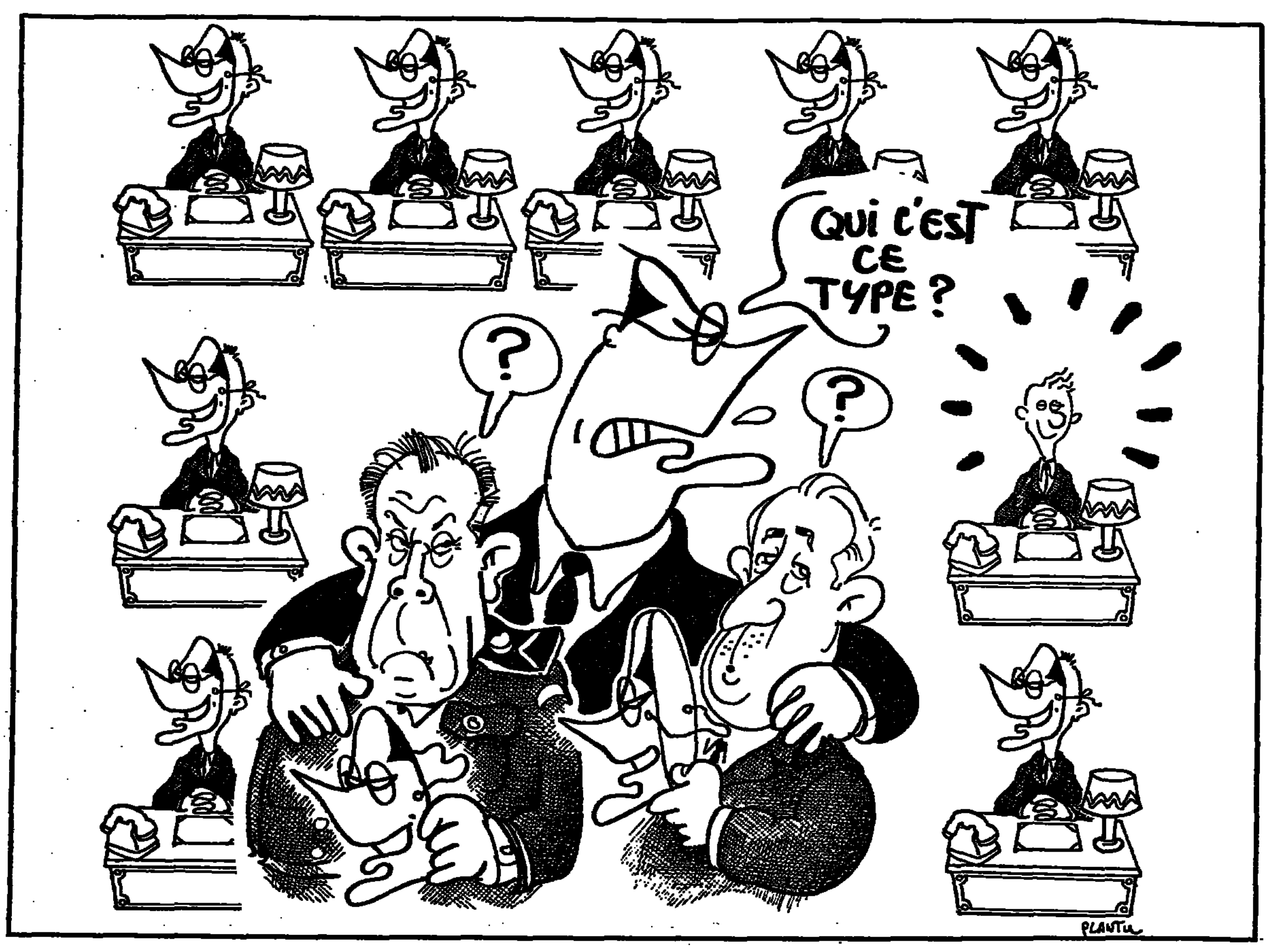


Le Monde
sans visa

VERS L'ÉTAT-CHIRAC ?

Ni tambour ni trompette. Depuis sept mois, la nouvelle majorité chasse les « sorcières » de la haute administration avec autant d'application, sinon davantage, que les socialistes triomphants de 1981, mais on ne le claironne plus sur les toits. Notre enquête dans les différentes administrations de la République et une lecture attentive du Journal officiel le démontrent : « l'Etat-Chirac » se met en place. Mais à toute petite vitesse. Par wagonnets anodins de deux ou trois nominations hebdomadaires en conseil des ministres.

Par Laurent Greilsamer et Daniel Schneidermann



Dessin de PLANTU.

GRANDS COMMIS ET VALSE LENTE

LA chasse est ouverte. Mais avec quelle discrétion ! Les socialistes le reconnaissent : *« La droite est beaucoup plus habile que nous. Ses leaders n'ont fait aucune déclaration fracassante, style Valence : « Il faut couper des têtes. » Mais en douce, ils ne se gênent pas. »* Question de méthode, question de doigté. Après dix conseils des ministres, en 1981, dix directeurs d'administration centrale avaient valsé à grands sons de trompe. Le gouvernement de M. Jacques Chirac, dans le même délai, s'est empressé de donner leur congé à dix-neuf directeurs comme l'on règle des affaires de famille. Sans avoir l'air d'y toucher.

L'air bonhomme et vertueux, M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, a décroché la palme de la déclaration lénifiante : *« Avoir auprès de moi un haut fonctionnaire socialiste ne me gêne absolument pas s'il est fidèle à l'Etat et fait son métier. On n'a pas à demander l'opinion politique des gens »*, assure-t-il au cours de l'émission « L'heure de vérité ». De tous les ministères, c'est pourtant bien le sien qui a connu le plus grand nombre de mutations, à tous niveaux. Et l'on ne peut s'empêcher de sourire lorsque le maître de la place Beauvau affirme : *« La chasse aux sorcières n'est pas notre style. Nous souhaitons seulement nous débarrasser des incompétents. »*

La tâche fut rude et menée sans faiblesse ! Du 10 avril au 26 juin, la quasi-totalité des directeurs centraux se voient remerciés. De grands professionnels, « vétérans » de l'ancien « Etat-RPR » et du défunt « Etat-Giscard », ont tôt fait de se glisser à leurs postes. **M. Jacques Perrilliat**, conseiller technique du ministre Jean de Broglie puis chef de cabinet du premier ministre Georges Pompidou dans ses années de jeunesse, devient directeur général de l'administration. **M. Yves Mansillon**, lui aussi jadis chef de cabinet dans l'équipe de Joseph Fontanet, prend la direction de l'administration territoriale et des affaires politiques. L'un des premiers, **M. Michel Blangy**, qui a longtemps suivi dans l'ombre M. Lucien Lanier (le directeur de la campagne présidentielle de M. Giscard d'Estaing en 1974), est nommé directeur des personnels et de la formation de la police.

Ces belles promotions ont tout de même l'air pâlottes comparées à celle de **M. Philippe Massoni**, qui cumule allègrement sa fonction de directeur adjoint du cabinet de M. Robert Pandraud, ministre chargé de la sécurité, et celle de directeur central des renseignements généraux. Il est vrai que le « Bouddha » – ainsi le surnomment ses collègues –, a une expérience incontestée de la police. M. Chirac, en 1976, l'avait appelé à l'hôtel Matignon pour suivre les dossiers de la police nationale. M. Raymond Barre n'avait pas cru bon de s'en séparer. **M. Dominique Latournerie**, nommé, pour sa part, directeur des libertés publiques – une direction créée par M. Pierre Joxe lors de son passage au ministère, – a fait partie d'un comité juridique créé par le RPR. Cela valut à ce maître des requêtes au Conseil d'Etat d'être contesté par le Parti communiste lorsqu'il dut traiter le contentieux électoral des villes de Thionville et Houilles.

Dans le train express de nominations décidées au ministère de l'intérieur, certaines se parent cependant de couleurs plus cohabitationnistes. Aucun socialiste ne trouve à redire à l'accession de **M. Jean-Paul Proust** à la direction de la défense et de la sécurité civiles. Voilà un haut fonctionnaire considéré comme *« un homme neutre »*. De même, l'Elysée, que l'on sache, ne se plaint pas de **M. Bernard Gérard**, ancien haut commissaire en Polynésie française, placé le 10 avril au poste éminemment sensible de « patron » de la Direction de la surveillance du territoire (DST), l'une des deux branches de notre contre-espionnage. A l'hôtel Matignon, en revanche, le seul nom de M. Gérard déclenche des soupirs excédés.

L'opération « Monsieur Propre » déclenchée par M. Pasqua ne s'est pas arrêtée en si bon chemin. Si elle a épargné, pour l'instant, **M. Pierre Verbrugghe**, directeur général de la police nationale, à la demande du président de la République, une petite phrase du ministre a eu raison de **M. Guy Fougier**, préfet de police de Paris sous la gauche : *« Le préfet de police* [de Paris], *il dépend du gouvernement et, généralement, il fait ce que le gouvernement lui dit de faire, autrement, il est remplacé dans les vingt-quatre heures. C'est cela un préfet de police »*, lance M. Pasqua. Le lendemain, M. Fougier, piqué au vif, remet sa démission. **M. Jean Paolini**, ancien préfet de police de Paris, ancien directeur des cabinets de MM. Michel Poniatowski et Christian Bonnet, le remplace alors. Dans les vingt-quatre heures...

« La chasse aux sorcières n'est pas notre style. Nous souhaitons seulement nous débarrasser des incompétents. »

La tornade a aussi aspiré vers les postes de commandement d'autres hommes, tel **M. Marcel Leclerc**, ancien patron de la brigade criminelle. Répudié par Gaston Defferre après qu'il eut refusé de diriger la police judiciaire de Marseille, il s'est vu rapidement promu directeur de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN), la « police des polices ». Arrêtons-la la litanie ! Et notons que le « coup de torchon » a été énergique en Nouvelle-Calédonie : le souci du détail a fait que le responsable des renseignements généraux, le commissaire central de Nouméa et un collaborateur de la DST ont été promptement mutés en métropole.

Le ministre de l'intérieur, parti dans une grande chasse aux *« incompétents »*, s'est aussi occupé des préfets. Le ballet, qui ressemble fort, en l'occurrence, à un funk sans pitié, est désormais classique. Les préfets eux-mêmes ne souhaitent pas avoir à appliquer, dans le même département ou la même région, devant les mêmes interlocuteurs, deux politiques différentes.

Une véritable hécatombe a frappé les membres des cabinets ministériels de l'ancien pouvoir : **M. Jacques Seval**, ex-membre du cabinet Mauroy et préfet de la région Picardie, a été placé hors cadre le 11 juin, comme **M. Claude Bussière** – tout récemment nommé préfet de la région Lorraine, – qui fut directeur adjoint du cabinet de Gaston Defferre. M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, l'avait accusé d'avoir *« empêché une liste de se présenter »* dans la Haute-Garonne et d'être ainsi à l'origine de l'annulation des élections législatives dans ce département. **M. Paul Leroy**, ancien directeur du cabinet de M. Joseph Franceschi et préfet de Lot-et-Garonne, s'est vu pour sa part placé hors cadre dès le 14 mai.

La liste des « hors-cadre » n'est pas close. Sans être exhaustif, signalons les cas de **M. Alain Jézéquel**, ancien préfet de police du Rhône finalement recasé dans les Deux-Sèvres, qui paie ainsi une polémique avec l'ancien éditorialiste de *France-Soir*, Jean Dutourd, à propos de l'insécurité ; de **M. Maurice Siegel**, qui s'acquit une certaine notoriété dans la Meuse, et au-delà, comme *« premier préfet communiste »*, ou de **M. Jacques Roynette**, haut commissaire en Nouvelle-Calédonie à l'époque des troubles que l'on sait. Autre victime du « syndrome calédonien », **M. Michel Levallois** (hors cadre le 23 avril), ancien directeur des affaires politiques de l'outre-mer.

Le rouleau compresseur n'a pas épargné non plus **M. Maurice Saborin**, préfet de la Guadeloupe, qui fit pourtant partie de plusieurs cabinets ministériels de M. Chirac dans le passé. M. Saborin paye de la sorte le désagréable incident qu'eut à essuyer le président du RPR lors d'une tournée électorale à Basse-Terre : M. Chirac avait vu son meeting perturbé par une dizaine de trublions armés de pétards et de boules puantes. La passivité des forces de l'ordre avait alors scandalisé la délégation RPR.

La Guadeloupe a accueilli depuis **M. Yves Bonnet**, ancien patron de choc de la DST, l'homme qui sut « vendre » à l'Élysée l'expulsion, en 1983, de quarante-sept « diplomates » soviétiques. Ce spécialiste des menées subversives saura, estime-t-on à Matignon, se colleter habilement aux indépendantistes guadeloupéens.

Dans cette mini-tornade, les hors-cadre de la période 1981-1986 sont réapparus miraculeusement. **M. Jean Anciaux**, qui patientait depuis cinq ans pour avoir diffusé aux maires du département des Landes – chef-lieu Latche – une lettre leur expliquant pourquoi ils ne devaient pas voter en faveur de M. François Mitterrand, a été nommé préfet de la Réunion dans les tout premiers. **M. Michel Gillard**, ancien conseiller technique de M. Alain Peyrefitte, se retrouve préfet de la Charente-Maritime. **MM. Jean Amet et Thierry Kaeppelin**, quant à eux, ont été respectivement nommés préfet de la région Basse-Normandie et préfet de la région Aquitaine. M. Kaeppelin va retrouver à Bordeaux M. Jacques Chaban-Delmas, dont il fut le conseiller technique à Matignon, avant d'être secrétaire général de la Gironde.

C'est avec la même rapidité que le nouveau pouvoir a procédé, au conseil des ministres du 23 juillet, à la nomination de huit recteurs. **M. Raymond Prieur**, ancien recteur et conseiller technique du maire de Paris jusqu'en 1983, est ainsi propulsé à la tête du rectorat de Créteil. **M. Armel Pécheul**, militant RPR depuis 1981, est nommé à Limoges, tandis que **M. Jean-Louis Boursin**, ancien recteur et directeur de l'école des cadres du RPR, conseiller de Paris depuis 1983, arrive à Montpellier. **M. Didier Linotte**, opposant farouche au projet Savary, est nommé à Nice où il n'a d'ailleurs pas tardé à contrarier son ministre de tutelle, M. Alain Devaquet, en ne s'opposant nullement à la libération du tarif des inscriptions à l'université de Nice.

Quant au nouveau recteur de Caen, **M. Pierre Lostis**, on est venu le chercher... à la Lyonnaise des eaux, entreprise présidée par M. Jérôme Monod, qui fut le premier secrétaire général du RPR. Voilà pour les nominations les plus politiques.

(Lire la suite page 16.)

l'enquête

GRANDS COMMIS

(Suite de la page 15.)

On reconnaît là, davantage que la patte de M. René Monory, ministre de l'éducation nationale, celle de M. Yves Durand, conseiller du premier ministre pour l'éducation et la recherche, lui-même ancien recteur remercié par la gauche et ancien vice-président de l'UNI (antimarxiste). S'il fallait une preuve supplémentaire que ces promotions ont été directement inspirées par l'Hôtel Matignon, on la verrait dans la personnalité très différente des « nominés » au siège même du ministère de l'éducation. Le nouveau directeur général des enseignements supérieurs et de la recherche, **M. Jacques Béguin**, serait plutôt giscardien – il a présidé la commission éducation des Clubs Perspectives et Réalités, – et le nouveau directeur des lycées et collèges, **M. Michel Lucius**, n'est pas spécialement marqué à droite. En revanche, le nouveau directeur des enseignements supérieurs, **M. Christian Philip**, a été, de 1981 à 1986, suppléant de M. François Fillon, député (RPR) de la Sarthe.

Police, préfectorale, enseignement : dans ces trois secteurs, les nominations ont frappé vite et fort. Les ministères de l'intérieur et de l'éducation partagent la palme de la rapidité avec celui de la culture et de la communication. M. François Léotard est assurément obsédé par la volonté d'écarter de son entourage tout ce qui peut rappeler son envahissant prédécesseur. Mais tout aussi obsédé par « *le souci de ne pas se couper des milieux culturels* », explique un proche de Jack Lang.

Dès le 16 avril, le directeur aux affaires générales, **M. Francis Beck**, qui occupe le poste stratégique de « grand argentier » du ministère, est remplacé par un conseiller d'Etat, **M. Jean Ludovic Silicani**, sans appartenance politique marquée. Mais il ne s'agit que d'un hors-d'œuvre. N'acceptant pas les coupes budgétaires qui lui sont imposées, **M. Dominique Wallon**, directeur du développement culturel, donne sa démission. C'est ensuite au tour de **M. Claude Mollard**, délégué aux arts plastiques, d'être remplacé par **M. Dominique Bozo**, ancien directeur du musée d'art moderne du Centre Beaubourg. Le choix est intelligent : François Léotard nomme là un homme unanimement respecté dans les milieux artistiques, que même les proches de l'ancien ministre n'hésitent pas à qualifier de « *grand monsieur* ».

A la direction du patrimoine. **M. Jean-Pierre Bady**, ancien chargé de mission pour la culture à l'Hôtel Matignon sous Jacques Chirac et Raymond Barre, remplace **M. Thierry Le Roy**, ancien directeur de cabinet de Jack Lang et membre de longue date du CERES. Enfin, à la rentrée, c'est **M. Maurice Fleuret**, directeur de la musique, qui, au cours d'une conférence de presse d'un genre inédit, annonce son départ. Là encore, le choix de son remplaçant est des plus astucieux : la personnalité de **M. Marc Bleuse**, ancien directeur du Conservatoire de Paris, amené à lui succéder, ne saurait être contestée. De la flamboyante époque de Jack Lang restent quand même trois rescapés : le directeur du théâtre, **M. Robert Abirached**, celui du livre, **M. Jean Gattegno**, et le directeur du Centre national du cinéma, **M. Jérôme Clément**.

Quant au secteur ultra-sensible de l'audiovisuel, il peut se prêter à deux lectures. Certes, **M. François Schoeller**, ancien président de Télédiffusion de France (TDF), vieux compagnon politique de M. Mitterrand, est remplacé dès le 9 avril par **M. Claude Contamine**, ancien membre des cabinets de ministres gaullistes, mais les proches de l'actuel gouvernement font remarquer qu'ils n'ont « pas touché » aux présidents, aux équipes dirigeantes ni aux journalistes de TF 1 et d'Antenne 2. D'accord, répondent les socialistes, mais jetez donc un œil du côté de FR 3, où cinq des douze directeurs régionaux ont été destitués en même temps. Et regardez quelle place prend, aux côtés de la présidente, **Mme Janine Langlois-Glandier**, le nouveau directeur général délégué, **M. René Han**, militant RPR avoué ! Quant à la nomination, très remarquée, de l'ancien directeur de cabinet de M. Léotard, **M. Pierrick Borvo**, comme directeur général de Radio Monte-Carlo, on s'efforce d'expliquer, à l'Hôtel Matignon, qu'il s'agit d'une « *nomination de transition* » en attendant la privatisation...

Après le TGV, le train rapide. M. Édouard Balladur, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, n'est certes pas homme à couper des têtes plus que de besoin et se garderait bien de donner au pays l'image du sectarisme. Au diable donc la guerre civile. Rue de Rivoli, trois directeurs « seulement » ont sauté. **M. Jean Planet**, directeur du personnel et des services généraux, ancien conseiller technique au cabinet de M. Jacques Delors, a dû laisser sa place à **M. Paul-Henry Watine**, ancien chargé de mission auprès de Maurice Papon, ex-ministre du budget. Même pas de deux à la direction générale des impôts. **M. Yvon Ollivier**, ancien conseiller technique auprès de Gaston Defferre avant de diriger les impôts, a été écarté au profit de **M. Robert Baconnier**, ancien directeur adjoint du cabinet de Maurice Papon. A la direction des douanes, **M. Jean Weber**, ancien conseiller technique de Mme Simone Veil, remplace **M. Bernard Gandillère**, ancien directeur de cabinet de M. Henri Emmanuelli.

Pas de casse à TF 1 et Antenne 2 affirment les proches du gouvernement. Mais regardez du côté de FR 3, rétorquent les socialistes...

Du côté de l'industrie, on regarde simplement, froidement, qui servira sans états d'âme le libéralisme triomphant et qui il est préférable d'écarter. Ainsi **M. Alain Gomez**, cofondateur du CERES avec Jean-Pierre Chevènement il y a bien longtemps – et « *qui s'est complètement identifié à Thomson* », admet-on dans l'entourage du ministre d'Etat, – garde sa présidence. En revanche, pas de pitié pour **M. Loïk Le Floch-Prigent**, ci-devant président de Rhône-Poulenc, dont les variations ont été fraîchement appréciées rue de Rivoli : « *Un jour, il était pour les privatisations, le lendemain il disait le contraire.* » Pas de pitié non plus pour **M. Jean Peyrelevade**, président débarqué de la Compagnie financière de Suez, qui paie un ardent plaidoyer dans les colonnes du *Monde* en faveur de la société d'économie mixte. Tant pis pour la « *révélation bancaire de la gauche...* »

L'éviction de **M. Georges Pébereau**, président de la CGE, ne saurait évidemment donner matière à aucune interprétation politique. Ancien « patron » de M. Edouard Balladur à la CGE, à l'époque où le futur ministre d'Etat présidait deux filiales du groupe, M. Pébereau a-t-il fait les frais de quelque obscur désaccord avec son « subordonné » ? A-t-il payé une trahison de la mémoire de son prédécesseur, M. Ambroise Roux, ami proche, lui, de M. Balladur ? Rue de Rivoli, on se contente d'affirmer que M. Pébereau, après avoir présidé une CGE privée, puis une CGE nationalisée, ne saurait sans dommage reprendre les rênes de la même entreprise privatisée. Trop d'allers et de retours.

Le coup de balai de M. Balladur a épargné quelques personnalités dites « de gauche » : **Mme Yvette Chassagne** reste à la tête de la compagnie d'assurance UAP – mais elle atteindra l'âge de soixante-cinq ans en mars prochain. **M. René Thomas**, proche du président de la République, conserve la présidence de la BNP – mais on fait crédit à ce « *président de consensus* » d'avoir embauché, comme directeur général adjoint, **M. Jacques Wahl**, ancien collaborateur de M. Giscard d'Estaing. On ne relève cependant parmi les promus que des dirigeants soit strictement neutres, soit incontestablement de droite.

La « garde montante » de M. Balladur, pour simplifier, se divise en trois bataillons : les « proches », les « militants » et les « cadeaux ». Au nombre des proches, il faut bien entendu compter **M. Michel François-Poncet**, nommé président de Paribas. Parrain d'une des filles de M. Jacques Chirac, M. François-Poncet est l'un des rares amis intimes du premier ministre. S'il comptait, avant le 16 mars au rang des principaux cadres de l'entreprise, il n'était pas pour autant le premier dans l'ordre de la succession. Outre son amitié avec M. Chirac, ont joué pour lui le fait qu'il était « de la maison », d'une « maison » particulièrement inhospitalière aux corps étrangers, et sa bonne connaissance des Etats-Unis, dont il avait la charge à Paribas avant sa promotion.

Egalement au rang des proches, **M. Jean-Paul Delacour**, beau-frère de M. Balladur, promu directeur général de la Société générale. Une promotion « normale », compte tenu de l'ordre hiérarchique. **M. François Heilbronner**, nouveau président du GAN, où il succède à **M. Bernard Attali**, frère jumeau de Jacques, fait aussi partie des « proches ». Sa carrière a suivi de près celle de Jacques Chirac, dont il était encore, depuis le 16 mars, directeur adjoint du cabinet. Enfin, **M. Jean Dromer**, qui succède à la tête du CIC au banquier socialiste **Georges Dumas**, est un camarade de promotion d'Edouard Balladur, qu'il a rencontré sur les bancs de l'ENA.

Une belle part a aussi été faite aux sympathisants politiques. **M. Jean-Maxime Lévêque**, qui remplace **M. Jean Deflassieux** à la tête du Crédit lyonnais, reçoit la récompense d'une vibrante croisade pour le libéralisme. **M. Jean Gandois**, qui avait, sous le socialisme, payé de quelques années de purgatoire son opposition à la nationalisation de Rhône-Poulenc, devient président de Pechiney. **M. Renaud de La Genière**, nommé président de la Compagnie financière de Suez, s'était signalé pour sa part au cours des élections législatives par une prise de position en faveur de l'opposition, qui avait tranché avec la réserve habituelle de ce grand commis de l'Etat.

Dans la même série des politiques, deux membres du « RPR banques » reçoivent des présidences. **M. Jean-Baptiste Pascal** devient président de la banque Hervet, et **M. Pierre Habib-Deloncle** arrive à la banque Chaix. **M. Jean-Luc Javal**, à qui revient la présidence du Crédit chimique, est un ancien du cabinet de Georges Pompidou à Matignon, où il a dû rencontrer un certain Edouard Balladur et un certain Jacques Chirac. Enfin, le nouveau patron des Mutuelles du Mans, **M. Jean-Claude Jolain**, était jusqu'alors directeur des affaires économiques de la Ville de Paris.

Dernière catégorie des heureux élus : ceux dont la nomination apparaît nettement comme un cadeau des chiraquiens aux autres composantes de la majorité. A cet égard, **M. Jean-René Fourtou**, nouveau président de Rhône-Poulenc, revient de loin. Cet ancien patron d'un petit cabinet-conseil, le groupe Bossard, qui s'était notamment penché sur le mal-vivre existentiel des mouvements giscardiens, ne doit qu'à l'intervention directe de l'ancien chef de l'Etat auprès du premier ministre d'avoir décroché son fauteuil. Une première démarche de François Léotard auprès d'Edouard Balladur s'était heurtée à une fin de non-recevoir polie. De la même façon, la nomination de l'ancien préfet **Philippe Pontet** à la banque La Hénin apparaît comme un geste en direction à la fois des barristes et des giscardiens : en soi, une manière d'exploit.

Police, culture, affaires : telles sont les trois grandes masses du changement chiraquien. En regard, comme les autres secteurs ont l'air paisible ! C'est à croire que la chancellerie somnole. **Mme Michèle Giannotti**, premier

rencontre

TANNA

Par Roland-Pierre Paringaux

Dans l'archipel de Vanuatu, anciennes Nouvelles-Hébrides, une île résiste depuis trois siècles aux agresseurs comme aux évangélisateurs.

IMAGINEZ, perdue dans l'immensité du Pacifique, une île fragile mais têtue entre toutes, dont la population demeurerait obstinément arc-boutée sur sa coutume et enivrée de ses mythes trois siècles après l'irruption des premiers conquistadores. Figurez-vous une « *terre sauvage* » dont la culture et la société n'auraient pas été irrémédiablement dénaturées par les effets conjugués de l'évangélisation, de la colonisation, de la modernité et de l'indépendance.

Pareille histoire, c'est à ne pas y croire, tant il est rare, de nos jours, de voir surgir dans la masse des récits ordinaires la chronique d'une aventure humaine extraordinaire.

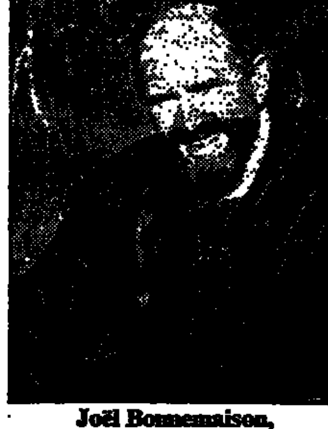
Longtemps ignorée mais déjà légendaire et exemplaire, la saga de Tanna, « *la dernière île* », c'est pourtant tout cela et bien d'autres « trésors » encore. Tanna la mélanésienne, terre noire, magique et ensorcelée ; Tanna aux moyens apparemment dérisoires (1) face aux empires blancs conquérants ; Tanna traditionnelle, spirituelle et obstinément rebelle ; Tanna guerrière, tour à tour déchirée entre ses mythes fondateurs et les réalités importées, les agressions étrangères et l'affrontement de ses clans, entre sa coutume, la Bible et la loi ; Tanna sans cesse en quête de sa foi, de sa voie, entre la route des Blancs, le chemin de la tradition et les avenues piégées d'une indépendance à l'occidentale.



FRANÇOISE GINER

Tanna, affirme l'auteur, c'est « *le symbole du monde* ». C'est, en tout cas, le vivant symbole du traumatisme, des interrogations et de la résistance d'une société traditionnelle et païenne sauvage face au « progrès » brutalement imposé de l'extérieur. C'est aussi un symbole menacé. A Tanna, l'avenir de la coutume, de l'identité culturelle et de l'organisation sociale peut paraître aujourd'hui incertain, compte tenu non seulement du contexte politique dans l'archipel de Vanuatu (ex-Nouvelles-Hébrides) auquel appartient l'île, mais aussi de la dégradation accélérée des schémas culturels et d'autres sociétés insulaires d'Océanie face à l'avancée d'une modernité boulimique.

Agé de quarante-cinq ans et chercheur à l'ORSTOM, Joël Bonnemaison, malgré de nombreuses années passées sur le terrain, se garde de trop engager l'avenir. Il se borne, si l'on peut dire, à nous offrir la longue et foisonnante chronique des mythes et des hommes de Tanna affrontés aux bouleversements et mutations des « temps modernes ». Et c'est déjà beaucoup.



Joël Bonnemaison, auteur de *la Dernière Ile*.

Fragment de la mémoire universelle, son témoignage exceptionnel est à notre portée, résumé en quatre cents pages érudites, attachantes, inoubliables (2).

D'autant plus que, pour composer cet ouvrage, il a dû réunir et combiner les qualités de géographe, d'ethnologue, de sociologue, d'historien, de linguiste, d'enquêteur, d'archiviste et d'écrivain. Et surtout, comme il l'écrit lui-même, atteindre « *ce point infiniment rare où l'étranger se sent accepté et où la société différente qui l'entoure devient soudainement fraternelle* ».

C'est d'abord ce rare avantage qui permet à Joël Bonnemaison de déchiffrer et de retracer deux siècles d'histoire en passant au travers du miroir, du blanc au noir. Ici, pour une fois, l'univers magique des Kanaks de Tanna, leurs rites et leurs sentiments, viennent s'inscrire en contrepoint des faits, gestes et témoignages de Britanniques, d'Australiens ou de Français.

Quant à la fraternité, on peut imaginer sa densité lorsque l'auteur ajoute : « *En présentant ce livre, j'ai le sentiment de rendre une partie de la dette contractée. L'écriture m'en a été d'autant plus difficile que le sujet m'était proche, toujours sensible, et pas seulement le lieu froid d'une matière « scientifique.* »

Dès le dix-huitième siècle, longtemps avant que les ethnologues se lancent dans l'étude des sociétés primitives, les « sauvages » mélanésiens, affrontés plutôt brutalement au débarquement des hommes blancs dans leur univers mythologique insulaire, dépêchèrent des « émissaires » (matelots et coolies) vers l'Occident.

Ceux-là étaient chargés de répondre simplement aux vastes interrogations que suscitaient dans leur peuple les premiers contacts avec ces navigateurs qu'ils avaient initialement pris (compte tenu de la vision mélanésienne traditionnelle du monde) pour des esprits venus du fond des mers. D'où un accueil amical généralisé du moins dans un premier temps. « *Les messagers*, note l'éditeur dans un résumé de l'ouvrage, *ne laissèrent pas de livres mais énoncèrent un message qui prit souvent la forme*

COMMIS

ET VALSE LENTE

président de la cour d'appel d'Angers et dirigeante de l'Union syndicale des magistrats (modérée), a été nommée directrice de l'éducation surveillée sans grincements de dents. De même, **M. Arsène Lux**, ingénieur, militaire de carrière, chef de service au SDECE de 1980 à 1982, puis chargé de la politique foncière de la Ville de Paris, a-t-il accédé à la direction de l'administration pénitentiaire sans froisser quiconque, puisque **Mme Myriam Ezratty** était peu soucieuse d'appliquer une nouvelle politique.

Mais gare ! Le mouvement n'est bien sûr qu'amorcé. A titre d'exemple, pourquoi remplacer tout de suite **M. Robert Bouchery**, procureur général de Paris, puisqu'il prendra sa retraite le 31 décembre ? *A contrario*, le garde des sceaux n'a pas hésité à nommer à la tête d'une nouvelle section du parquet de Paris chargée de centraliser les dossiers de terrorisme **M. Alain Marsaud**, militant RPR proche de M. Jacques Toubon.

Le ministère de la santé, lui aussi, « progresse » à petite vitesse. **M. François Delafosse**, ancien conseiller technique de M. Pierre Messmer, remplace **M. Jean de Kervasdoué**, membre du PS, démissionnaire. Pour l'instant, Mme Michèle Barzach s'est autorisé un seul acte d'autorité sur le terrain délicat des nominations en mettant fin aux fonctions du **docteur Jean-Martin Cohen-Solal**, délégué général du Comité français d'éducation pour la santé et ancien conseiller de M. François Mitterrand au PS, avant 1981. Le **docteur Bernard Serrou**, élu RPR de Montpellier, le remplace désormais.

Dans le domaine scientifique, beaucoup de choses sont encore en suspens. Pour l'heure, les chercheurs du CNRS ont pu assister à une permutation piquante. **M. Jacques Lautman**, qui avait démissionné avec fracas du Centre, fin 1981, alors qu'il était adjoint du directeur des sciences sociales, revient en force au poste de directeur scientifique. M. Lautman s'était insurgé contre une nomination de M. Jean-Pierre Chevènement... **M. Serge Feneuille**, docteur ès sciences, condisciple de M. Alain Devaquet à l'Ecole normale d'instituteurs, a pour sa part été promu directeur général du CNRS. A la Société européenne de propulsion (SEP), qui fabrique notamment les moteurs d'Ariane, **M. Roger Lesgards**, ancien membre du cabinet de M. Jean-Pierre Chevènement, est remplacé par **M. Jean Sollier**, proche de l'actuelle majorité. Enfin, **M. Jean-Pierre Capron**, proche de MM. Jean-Pierre Fourcade et André Giraud, ancien directeur des carburants, est nommé administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique.

L'armée aussi préservée des grands remous que le Quai d'Orsay. « Elle est à prendre comme elle est », dit le pouvoir.

De ci de là, d'autres secteurs ressentent les premiers frissons du changement au sommet de leur direction. **M. Jacques Maisonrouge**, ancien président d'IBM France, que l'on a pu voir à l'université d'été du Parti républicain à Royan cette année, occupe désormais le bureau de directeur général de l'industrie. Les transports bougent aussi : **M. Paul Reverdy**, directeur financier à la mairie de Paris jusqu'en 1980, dirige à présent la RATP.

Dans le domaine social, l'ancien député gaulliste **René Caille** remplace le socialiste **Gérard Fuchs** à la direction de l'Office national de l'immigration. Et **M. Gérard Belorgey**, qui présentait pourtant un beau profil cohabitationniste puisqu'il fut l'ami, sur les bancs de Sciences-Po, de Michel Rocard et de Jacques Chirac, laisse la place de délégué à l'emploi à **M. Dominique Balmary**. Peu de chose, en définitive. Même le très militant ministre de l'agriculture, M. François Guillaume, a touché pour l'instant avec une grande modération aux équipes en place : deux directeurs d'administration centrale sur huit ont pris la porte. Une moyenne bien modeste. Mais en matière de modération, le champion toutes catégories s'appelle M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports : il n'a touché à personne.

Cohabitation oblige, un certain nombre de secteurs-clés ont été préservés du « spoil system » à la française. Le ministère des relations extérieures, rebaptisé ministère des affaires étrangères, est épargné par l'appétit des uns et des autres depuis le bras de fer public entre François Mitterrand et Jacques Chirac à propos de **M. Eric Rouleau**, ambassadeur à Tunis, relégué à la fonction d'« *ambassadeur itinérant* »... sans itinéraire.

M. Jean Noiville a certes été nommé directeur des affaires politiques du Quai d'Orsay, en remplacement de **M. Pierre Morel**, ancien conseiller technique à l'Elysée, mais ce dernier a été dignement « recasé » comme ambassadeur de la France au comité de désarmement des Nations unies à Genève. Heureuse coïncidence..., **M. Bernard Garcia**, ancien conseiller diplomatique de M. Mauroy, puis directeur des Français de l'étranger et des étrangers en France, se retrouve consul général à Genève à sa satisfaction.

L'UNESCO est, en revanche, l'objet d'une attention plus vive de la part de Jacques Chirac. **Mme Marie-Claude Cabana**, qui assurait la direction des relations internationales de la Ville de Paris lorsque son mari en était le secrétaire général avant d'être ministre, occupe désormais le poste convoité d'ambassadeur de la France auprès de l'UNESCO. De même, **M. Michel de Bonnecorse**, ancien collaborateur de MM. Chirac et Barre, a-t-il été nommé, par le conseil exécutif de l'UNESCO, directeur général adjoint de cette organisation.

L'armée, cette grande muette, est tout aussi préservée des grands remous que le Quai d'Orsay. Encore plus ! « *Elle est à prendre comme elle est, c'est la tradition* », explique un conseiller du pouvoir. Dès les premiers jours, le chef de l'Etat a ainsi fait comprendre au premier ministre qu'il n'était pas question de toucher au chef d'état-major des armées, le **général Jean Saulnier**. Tout au plus peut-on remarquer que celui-ci, qui a effectivement conservé son poste, n'a pas participé aux « cellules de crise » réunies à l'hôtel Matignon le mois dernier pour lutter contre le terrorisme, réunions où l'armée a été représentée par le **général Maurice Schmitt**, chef d'état-major de l'armée de terre.

Aussi les deux changements notables ont-ils touché non pas les armées, mais la délégation générale pour l'armement et le secrétariat général pour l'administration. **M. Emile Blanc**, ancien patron de la délégation pour l'armement et proche de M. Charles Hernu a été remplacé par **M. Jacques Chevallier**, ancien directeur des applications militaires au Commissariat à l'énergie atomique et proche de M. André Giraud, ministre de la défense. **M. François Bernard**, ancien directeur du cabinet civil et militaire de M. Hernu a, pour sa part, dû quitter la direction du secrétariat général en même temps que M. Giraud décidait de sa disparition. Quant au « *coupeur de branches pourries* », le **général René Imbot**, « patron » de la DGSE, son siège paraît menacé à brève échéance, en dépit de la collaboration loyale qu'il semble avoir voulu établir avec le cabinet de Jacques Chirac. Mais l'absence de candidat à la succession lui vaut pour le moment un sursis.

Dans un tout autre secteur, le chef de l'Etat s'est opposé au départ du gouverneur de la Banque de France, **M. Michel Camdessus**. Le premier ministre, qui s'est, pour l'instant incliné, s'est consolé en nommant au conseil général de la Banque de France un de ses plus solides soutiens corréziens, **M. Marcel Estager**, président de la chambre de commerce Tulle-Ussel. De même le président de la Caisse des dépôts, **M. Robert Lion**, ancien directeur de cabinet de M. Pierre Mauroy, doit au chef de l'Etat d'avoir – pour l'instant – conservé son poste.

Plutôt que de se battre contre chaque nomination proposée par le premier ministre, le chef de l'Etat a choisi d'insister au cours de ses entretiens en tête à tête avec M. Chirac, pour un reclassement « honorable » des hauts fonctionnaires « destitués », en insistant sur certains noms. Le premier ministre promit-il ? Toujours est-il que la plupart des « destitués » en faveur de qui des engagements avaient été pris sont restés sur le carreau, ou se sont recasés eux-mêmes.

Ainsi le rocardien **Jean-Paul Huchon**, ancien directeur général du Crédit agricole, a trouvé tout seul à s'embaucher... au groupe qui contrôle Félix-Potin. L'ancien directeur des collectivités locales au ministère de l'intérieur, **Eric Giuily**, est entré, lui, aux Chargeurs réunis.

Quant à l'ex-secrétaire général du gouvernement, **M. Jacques Fournier**, remplacé dès les premiers jours par **M. Renaud Denoix de Saint-Marc**, M. Chirac lui assura dans un entretien n'avoir « *rien à lui reprocher* ». On lui promit même « *avant la fin de l'année* » un reclassement équivalent à celui de ses prédécesseurs. L'un avait atterri à la présidence d'Air-Inter, un autre à celle de la RATP, un troisième à la SNCF. M. Fournier, rentré au Conseil d'Etat, attend toujours.

Après en avoir conçu quelque humeur et bloqué pendant un temps certaines nominations, l'Elysée semble se résigner à observer le rouleau compresseur – « *un tout petit rouleau, un tout petit compresseur* », avait promis le premier ministre – du changement chiraquien.

LAURENT GREILSAMER et DANIEL SCHNEIDERMANN.

CINQ CENTS POSTES A DÉBATTRE

Ils sont, au total, exactement 500 hauts fonctionnaires dont les postes sont considérés comme « à la discrétion du gouvernement » : il s'agit surtout des directeurs d'administration centrale (205), des ambassadeurs (143), des préfets (124) et des recteurs (28). En quatre ans et demi (1981-1985), les socialistes avaient changé 94 % des titulaires de ces postes-là (1). Le gouvernement Chirac, après six mois, a renouvelé 79 de ces hauts fonctionnaires (six mois après le 10 mai 1981, ce chiffre s'élevait à 54).

Le tempo de la valse du changement varie selon les ministères. M. Balladur, par exemple, arrive dans ce domaine loin derrière M. Delors : sur 54 nominations à la tête d'entreprises privatisables (sociétés mères et filiales), l'actuelle équipe a renouvelé 27 sièges et en a maintenu le même nombre. En 1982, seuls 3 PDG sur 46 avaient conservé leur poste.

La « rotation » des recteurs, elle aussi, avait été plus ample en 1981. Les socialistes avaient dès juillet 1981 procédé au remplacement de 13 recteurs ; 3 autres avaient suivi quelques mois plus tard. L'actuel mouvement, pour le moment, n'a affecté que 8 recteurs.

(1) Selon M. Jacques Fournier, *in la Coordination du travail gouvernemental, Fondation nationale des sciences politiques, 1985, Paris.*

TANN

L'INSOUMISE

d'un mythe ». Dans la plupart des îles, « *on aboutit à la conclusion que les Blancs détenaient des secrets supérieurs. Pour les partager, il fallait entrer dans l'univers de leur connaissance, abandonner la coutume mélanésienne et bâtir, avec leur aide, une nouvelle société. Les Kanakas opéraient là un choix délibéré en faveur du « progrès blanc ». Ils choisissaient l'Occident et la foi des missionnaires chrétiens comme la meilleure des routes pour arriver à la société dont ils portaient le rêve. Leur espoir fut souvent déçu, mais ce choix initial et l'espoir quasi millénariste qu'il leva furent intensément vécus dans toutes les îles de l'archipel.* »

Toutes, sauf une. A Tanna, passé l'accueil euphorique du tout premier débarquement (celui de James Cook et de ses marins en 1722), les relations prirent bientôt un tour qui allait demeurer caractéristique pendant deux cents ans. « *L'histoire de ce premier contact est en quelque sorte le modèle de ceux qui s'ensuivirent et le résumé de leurs malentendus* » , écrit l'auteur, qui ajoute : « *On y trouve pêle-mêle ruses, tragédies, violences, spoliations, mais aussi parfois rencontre, dialogue et apports réciproques, le tout malgré des grilles culturelles différentes. Sur les grèves de l'archipel découvert, Blancs et Mélanésiens se regardèrent dans un climat lourd, fondamentalement ambigu et parfois étrangement amical. La société mélanésienne s'investit formidablement dans ces premiers instants : elle vit dans l'arrivée des Blancs l'aurore d'un nouveau destin et le retour prodigieux des ancêtres. Puis elle recula : ce qu'apportaient les Blancs ne lui convenait pas, la route par laquelle ils arrivaient n'était pas la leur, leur message était celui d'étrangers...* »

Pour les habitants de Tanna, pour les hommes qui le soir se réunissent pour mâcher la kava, cette plante euphorisante, le maintien de leur identité et leur avenir tout entier ne pouvaient résider ailleurs que dans la coutume et les grands mythes fondateurs.

C'est de ce choix initial que va dépendre deux siècles durant la suite des événements : le rejet violent des aventuriers, colons et évangélisateurs ; la vitalité paganiste face au nouvel ordre social puritain des missionnaires presbytériens et à la colonisation franco-britannique ; la prolifération du culte millénariste de John Frum ; enfin, à partir de 1978, alors qu'approche l'indépendance, les affrontements entre les militants occidentalisés, christianisés, et les païens de Tanna. Dans l'île en folie, les Mélanésiens s'entre-déchirent. La répression sera sanglante.

« *Les mythes de Tanna fondent une vision du monde tout autant qu'ils portent la mémoire de l'île. Ils livrent les secrets d'une « histoire noire » qui est le pendant profond de celle, superficielle, que vécurent et relatent les acteurs « blancs »*. Ici la primauté de la coutume est affirmée sur toute autre vision du monde. Affrontée à la poussée moderniste, la réaction de Tanna fut de ressusciter ses mythes fondateurs, ceux qui s'attachent aux lieux, qui embrasent l'île tout entière, et que Joël Bonnemaison expose dans ses pages merveilleuses.

On y découvrira comment Wuhngin, ce pur esprit, créa la Terre. On suivra la horde hurlante des pierres querelleuses, animées par des esprits et investies de pouvoirs magiques, ici diaboliques et là cosmiques, qui finiront par se sédentariser et, investies de fonctions et de statuts, par préfigurer la société des hommes, auxquels elles donneront d'ailleurs naissance. On verra apparaître simultanément la femme et les nourritures chaudes, on découvrira le temps du rêve, la naissance des pirogues et le meurtre de Semo-Semo, le géant cannibale. Magie, poésie et réalisme se combinent ici à l'envi.

« *A Tanna, tout commence par des rumeurs et tout finit par des mythes* », affirme encore Joël Bonnemaison. La dernière rumeur – le dernier mythe ? – qu'il nous rapporte d'un récent voyage à Tanna, cinq ans après la révolte, c'est que l'île est « *curieusement silencieuse* ». Mais la coutume, malgré la sanglante défaite de ses partisans, est toujours vivante. Et il termine ainsi son étonnante chronique : « *On parle peut-être moins de la coutume comme d'un rêve ou d'un retour, mais elle vit toujours sur les places de danse des pirogues du temps des origines. Les frères ennemis d'hier semblent même parfois s'y retrouver. Les coutumiers, s'ils ont perdu leur pari sur le temps court du politique, semblent l'avoir gagné sur celui, plus fondamental, des choix culturels. Il m'a semblé alors que le grand silence de Tanna préparait un nouvel éveil.* ».

ROLAND-PIERRE PARINGAUX.

(1) 561 kilomètres carrés, moins de vingt mille habitants.

(2) *La Dernière Ile*, par Joël Bonnemaison. Arléa-Orstom, 407 p., 130 F.

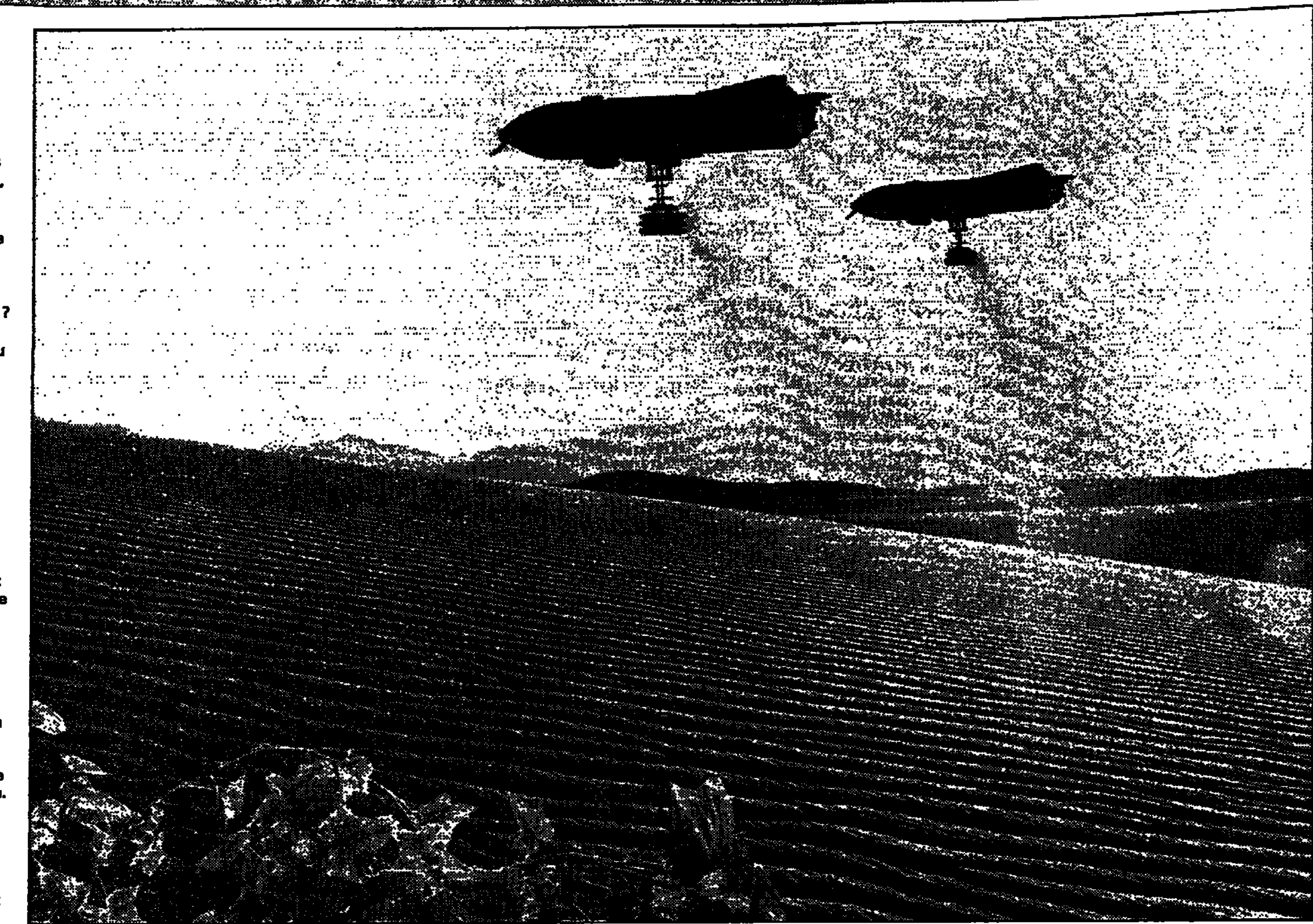


époque

16 JUIN 2011. Pour la première fois depuis 1945, une bombe atomique explose : la ville libyenne de Sabha est rayée de la carte. En janvier 2079, la foudre nucléaire s'abat sur Buenos-Aires. Est-ce le début d'un scénario de fin du monde ? Non, car la sagesse va l'emporter. Le premier siècle du troisième millénaire sera l'aube du désarmement général.
L'« Ere de la crise » va bientôt prendre fin.
Brian Stableford et David Langford, deux scientifiques anglais, respectivement biologiste et physicien de formation, n'ont pas lésiné sur les « effets spéciaux ».
Le Troisième Millénaire, une « *histoire du monde* de *l'an 2000 à l'an 3000* », paraît une tentative exhaustive dans le genre. En quarante chapitres, enrichis d'étonnants photomontages, leur livre programme l'avenir en quatre ères pleines de bruit et de fureur.
L'« Ere de la crise », outre la fin de la course aux armements, voit l'avènement de la fusion nucléaire, qui abaisse le coût de l'énergie et la fait surabondante. Malgré le chômage, legs de l'ancien millénaire, la récession s'efface devant les progrès d'une économie maîtrisée.
Avec l'« Ere du redressement », entre 2180 et 2400, l'ONU est consacrée dans son rôle d'arbitre par les grandes puissances. Avec la fin des conflits Est-Ouest et sous l'impulsion de l'ONU, la gestion écologique de la planète devient peu à peu réalité. Non sans difficulté, la planification de l'économie mondiale met fin à la rareté alimentaire : la culture à grande échelle de champs de plancton, la production de viandes sans animaux (un essai !), la création de protéines comestibles ou de soupes d'algues, remplacent avantageusement les anciennes nourritures.
Délivrés de la rareté, maîtres d'une lune verdoyante, les hommes de l'« Ere du changement » partent à la conquête du système solaire. Depuis longtemps déjà, des « micromondes », où séjournent des milliers de Terriens, ont colonisé l'espace. Entre 2400 et 2650, la technologie du rajeunissement a vaincu la mort précoce... non sans réveiller la peur de l'ennui.
En l'an 3000, la Terre n'est plus qu'un souvenir pour les lointains peuples des étoiles, *homo sapiens* perfectionnés, ayant conquis leur autonomie après avoir bénéficié d'une modification de leur anatomie. Mais, avec la « Création du nouveau monde », qui clôt le millénaire, une inquiétude se fait jour : « Est-ce la fin du progrès ? »
Habilement construite et non sans humour, nourrie par tous les rêves de la science-fiction, développée à partir des ouvertures nouvelles de la science et de la technologie contemporaines (génétique, robotique, télématique, etc.), cette histoire du monde futur est terriblement optimiste. Elle séduira les rêveurs de l'âge d'or et confortera dans leurs craintes les contempteurs de la technologie. Demeure une question : peut-on prévoir l'avenir ?

BERNARD LEFORT.

► *Le Troisième Millénaire*, de Brian Stableford et David Langford, traduit de l'anglais par Dominique Defert, Aubier, 223 p., 220 F.



Les aéronefs étaient beaucoup utilisés dans l'agriculture, au XXIVe siècle. Ici, ils répandent des particules agglomérantes sur les sables mouvants du Sud saharien.

QUI A PEUR DE L'AN 3000 ?

Des peurs de l'an mil aux craintes de l'an 2000. La parole est à Pierre Riché, professeur d'histoire médiévale.

« QUELLE est la réaction d'un spécialiste de l'histoire du haut Moyen Age à la lecture de ce livre résolument tourné vers le futur ?

– **Pierre Riché** : Eh bien, c'est un livre intéressant, amusant, tout à fait séduisant. Le plus souvent, les auteurs de ce genre de fiction réservent leurs prédictions pour l'an 2000. Il est plus téméraire, plus audacieux, de réfléchir au-delà de ce millénaire. Mais je pourrais vous demander pourquoi vous avez choisi un médiéviste pour en juger...

– « *A l'approche de l'an 2000*, peut-on lire, *la fin du millénaire exacerbe les sentiments de peur et de doute.* » Cette période serait-elle propice au retour des « peurs » de l'an mil ?

– On peut y penser. Aux Etats-Unis, une secte veut construire une « arche d'alliance » afin de préparer la fin du monde en mai 2000. Le retour de la comète de Halley ne fut-il pas considéré comme inquiétant ?... Ce parallèle avec l'an mil doit d'ailleurs être précisé. Il faut faire un sort à ces prétendues « terreurs de l'an mil ». Ce qui inquiétait, c'était, comme le notent les auteurs, « *la croyance en la magie des nombres* », ce chiffre rond. Cela pouvait être lié également à une lecture de l'Apocalypse de Jean annonçant, avec l'enchaînement pour mille ans du diable, la venue de l'Antéchrist, l'approche de la fin du monde.

» Ce texte a été longuement commenté, en particulier par saint Augustin, qui, lui, mettait en garde contre l'analyse de fondamentalistes chrétiens comprenant ces révélations au pied de la lettre. En fait, il faut distinguer entre cette croyance de fin du monde et les peurs engendrées par cette croyance qui court au-delà de l'an mil. Il faut rappeler que Michelet, dans son *Histoire de France*, est responsable, pour une bonne part, de la propagation de la légende. Il en exploite le thème à partir d'une chronique inauthentique du Moyen Age (écrite, en fait, au XVIe siècle), qui relatait les terreurs supposées de l'an mil.

– Vers 2180, annoncent B. Stableford et D. Langford, la crise qui secoue la fin du XXe siècle est effacée. Est-ce d'un optimisme forcené ?

– La fin de la crise ? Je ne me hasarderai pas à la prévoir. C'est arbitraire ; on peut imaginer qu'elle ne soit pas éteinte en l'an 2000. Mais de quelle crise s'agit-il ? Faut-il la comparer avec celle qui commence au milieu du XIVe siècle, marquée par la guerre de Cent Ans et qui se termine par la naissance des Etats modernes un siècle plus tard ?

– Le découpage adopté par les auteurs vous paraît-il arbitraire ?

– Ce que l'on peut dire, en regard du premier millénaire, c'est que les grands événements ne surgissent pas avec l'an mil. Il y a une continuité historique jusque vers 1050 ; c'est vers la fin de ce siècle que le monde occidental prend un autre visage. Là, il y a une accélération de l'histoire. Une autre commence avec la « révolte » de l'Eglise contre le système féodal. La conquête de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant en 1066 a été un événement considérable, comme la création de premières écoles urbaines alors confiées aux moines, ou le début de la renaissance des villes et les premières hérésies. C'est donc seulement après 1050 qu'un autre siècle commence.

– Il faudrait avancer les bornes de l'an 2000 ?

– Je crois en effet qu'au milieu du XXe siècle, et pas avant, il s'est produit le même type d'accélération de l'histoire. Cela commence avec l'explosion de la bombe atomique. Mais l'accélération est aussi remarquable avec la conférence de Bandoung en 1955, qui annonce la fin d'une colonisation du monde commencée avec le XIIIe siècle, et avec le lancement du premier Spoutnik en 1957. Il faudrait aussi rappeler les événements comme Vatican II, en 1963, qui met fin à la latinisation de l'Eglise romaine, ou les premiers pas de l'homme sur la Lune, ou même mai 1968, et mentionner l'extension de l'usage des ordinateurs.

» A mon avis, jusque dans les années 60 nous étions encore des enfants du XIXe siècle ; aujourd'hui nous sommes déjà entrés dans le XXIe siècle.

– Que pensez-vous de l'éloignement des menaces de guerre annoncé vers le début du troisième millénaire après une guerre nucléaire désastreuse ?

– Il faut souhaiter, comme les auteurs, que les destructions ne soient pas catastrophiques. Quant à leur idée de paix définitive, il faut bien dire que c'est un vieux projet. La « paix de Dieu », à la fin du premier millénaire, était appelée par les évêques qui, devant la carence du pouvoir royal, réunissaient des assemblées de paix. Le deuxième concile du Latran, en 1139, avait même proscrit l'usage de l'arbalète comme arme trop meurtrière. On a toujours voulu enrayer les guerres...

– Avec l'allongement spectaculaire de la durée de la vie, la fin des famines, l'abondance de l'énergie, l'an 3000 est annoncé comme le triomphe du progrès. Cela vous étonne ?

– Non, parce que le progrès me semble une réalité. L'homme progresse malgré les crises. Entre un homme de la préhistoire, un homme du Moyen Age craignant la nuit, et l'homme actuel, il y a un progrès de la conscience. De ce point de vue, je suis assez proche de Teilhard de Chardin, pour qui il y a un progrès continu, jusqu'au « point Oméga ».

» En revanche, je trouve que les auteurs se sont plus intéressés à l'aspect scientifique, technique, de l'évolution, qu'à l'aspect culturel ; le point de vue est plus strictement scientifique qu'humaniste. L'homme me semble écrasé et victime de ses propres techniques, et l'on sous-estime son rôle, comme on ne voit pas bien celui joué par la femme.

– Entre l'auteur de science-fiction et l'historien, n'y a-t-il pas un lien profond qui serait celui de l'imaginaire ?

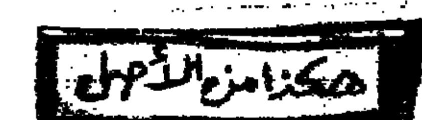
– En somme, vous voudriez me faire dire que l'histoire, telle que l'historien la raconte, ne correspond pas forcément à la réalité des événements du passé... C'est vrai, l'historien, on pourrait le dire par boutade, est un peu un artiste. Mais je crois que « l'histoire ne peut se passer de l'historien ». Nos ancêtres positivistes étaient utopistes lorsqu'ils jugeaient qu'à partir d'une analyse scientifique du passé ils pourraient faire de l'histoire scientifique. Mais l'histoire ne peut être scientifique au sens d'une analyse de laboratoire. Je ne dirais pas, *a contrario*, que l'histoire est avant tout subjective... Tout dépend de l'honnêteté de l'historien ; c'est dire la nécessité d'une vision sans *a priori* et surtout sans idéologie – ce qui arrive parfois. J'ajouterai que s'il pouvait, en remontant le temps, revivre l'époque carolingienne, l'historien de cette période serait peut-être déçu de son travail...

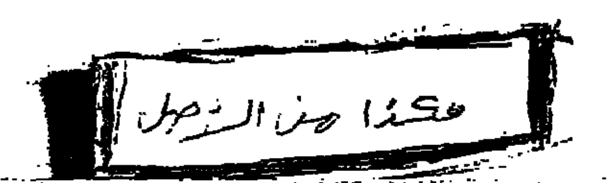
– Imaginez que vous êtes à la place de ces « historiens » de l'an 3000, qu'en diriez-vous ?

– Ah ! mais je me refuse à me mettre à leur place. On peut évidemment imaginer que la conquête de l'espace est une chose importante, mais, alors, il faut y penser comme un homme du XIVe siècle qui commence à entendre parler de Marco Polo et de Magellan, conscient de la sphéricité de la Terre et qui, dès lors, peut imaginer d'aller vers d'autres mondes... Je crois surtout en la capacité d'adaptation de l'homme, en son invention, sa force de réaction à l'événement. Mais il ne peut pas prévoir l'avenir ; les événements lui échappent. Ce qu'il peut faire, c'est s'en servir pour progresser. Reste que l'histoire n'est pas rationnelle, qu'il y a toujours une dimension qui échappe. De ce point de vue, la réflexion historique permet d'être un peu moins nerveux face aux événements ; elle permet de montrer que ce qui arrive est important, mais relatif. Elle a un rôle de décrispation. » ■

B. L.

Précision : contrairement à ce que nous avons affirmé dans notre enquête intitulée « Des photographes entre la chance et l'audace » (*le Monde sans visa* du 18 octobre 1986), Frank Fournier n'appartient pas à l'agence Cosmos, mais à l'agence Contact de Robert Pledge à New-York.

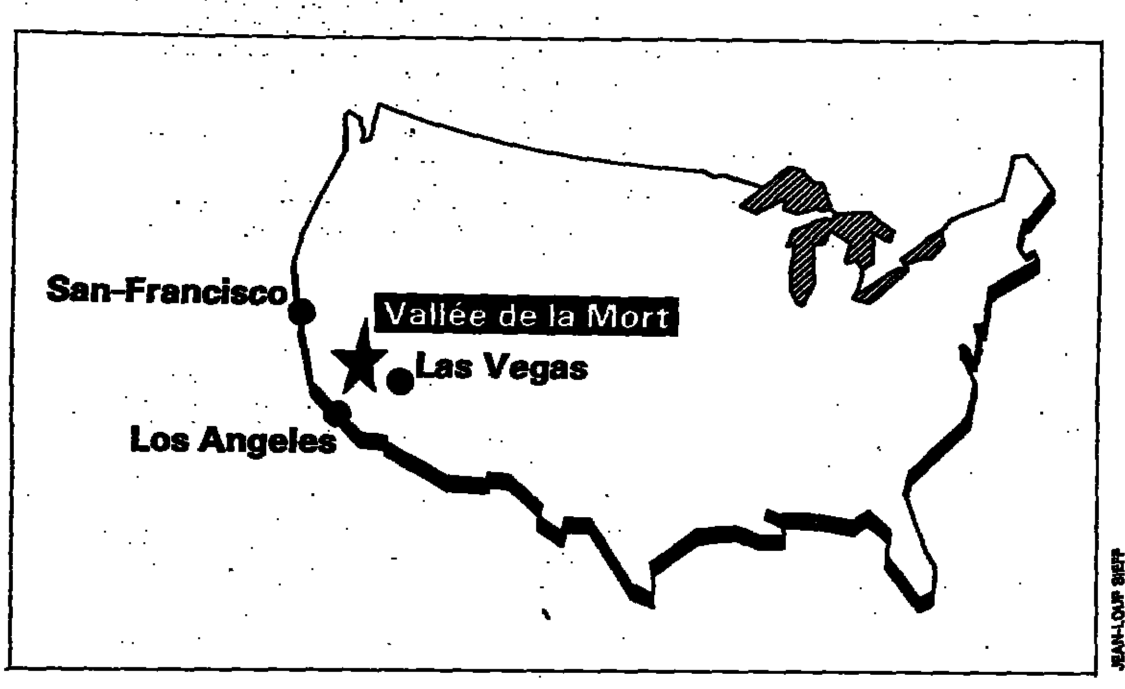


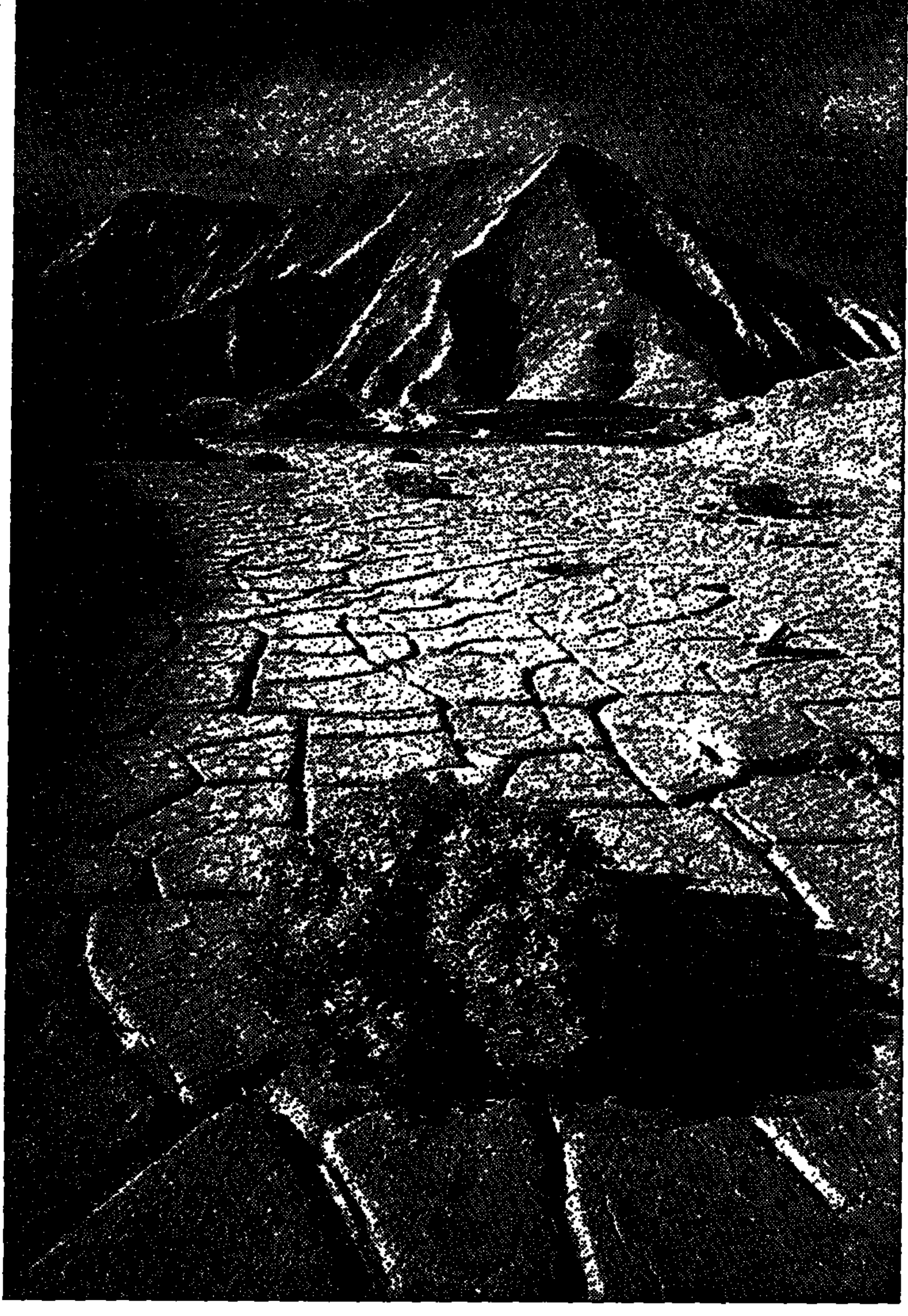


Voyages

DEATH VALLEY, TOMBEAU DES CHERCHEURS D'OR

Par Jean-Claude Charles




JEAN-LOUP SIEFF

LA bicoque en bois arbore fièrement son enseigne : Desert Museum. Elle est fermée. Du porche, à travers un carreau cassé, nous constatons l'évidence : il n'y a plus de « musée du désert ». En tout cas, pas ici. Que des décombres. Il fait horriblement chaud. Où prendre le frais ?

Nous allons boire une bière dans l'unique café du village.

Deux jeunes filles, en short et débardeur, sont penchées sur une carte routière. Derrière le comptoir, Marguerite. « *My name is Marguerite.* » Plutôt forte, affable. Je dirais même plus : elle est d'une gentillesse désarmante. Elle est serveuse ici depuis... Elle réfléchit un instant. Elle lâche : « *Ça fait pas longtemps.* » Alors, elle est au courant de rien, Marguerite.

Nous parlons de rien. Tandis que je vise le mur derrière moi, d'un regard panoramique : il est couvert de photos en noir et blanc.

R.J. « Dad » Fairbanks inspecte les objets laissés par les chercheurs d'or qui, en 1849, furent forcés de brûler leurs caravanes et de manger leurs bœufs afin de survivre dans la Vallée de la Mort. « Dad » Fairbanks, qui parlait le *paiute*, était un bon copain de Panamint Tom, un Indien qui en savait plus long que tout le monde sur la Vallée. On raconte que c'est Panamint Tom qui a montré à « Dad » l'endroit où les objets étaient planqués. La bagnole de la photo est une Dodge 1926.

Je rêve.

Puis l'idée nous vient d'aller voir le shérif, à côté. Solidement planté dans l'embrasure de la porte, un type nous apprend la nouvelle, après quelques secondes d'hésitation sur le sens de ma question. « Ah ! Leon. – Oui, c'est ça, Leon, dis-je. A la *vérité*, j'avais oublié. »

J'avais connu le bonhomme il y a quatre ans. Il faisait la même chaleur accablante qu'aujourd'hui. Je passais. Je m'étais arrêté un moment pour souffler un peu. Tournant dans ce village de Shoshone, une centaine d'habitants, à 55 miles de Las Vegas, j'étais tombé par hasard sur un bric-à-brac de cinglé.

Je me souviens d'une paire de godillots poussiéreux religieusement posés sur un présentoir, avec cette légende : « Les chaussures que portait Charlie le jour où il fut assassiné. »

« Je me souviens d'une paire de godillots poussiéreux religieusement posés sur un présentoir, avec cette légende : « Les chaussures que portait Charlie le jour où il fut assassiné. »

Avec le temps, je suis incapable de reconstituer l'information exacte. Je suis à peu près certain que je suis sorti de la baraque, histoire d'aller voir l'enseigne. J'ai remis mes lunettes noires. Levé les yeux : Desert Museum. Je suis rentré. J'ai demandé au fou furieux qui était là : « *C'est qui, Charlie ?* »

Je revis la scène, mais je suis incapable de jurer que le mec s'appelait vraiment Charlie. Le conservateur, l'historiographe du désert, m'a répondu. Ne me demandez pas d'aller chercher dans mes notes les termes précis de sa réponse. Je sais que ce fou m'a donné envie de retourner dans cette région.

Pour retrouver mes souvenirs, j'attends le livre de Suzanne Reynolds sur la vie de Leon. Suzanne, je ne la connaissais pas jusque-là. Je suis donc chez le shérif. Sur le porche. « *C'est vous le shérif ?* » Non. C'est l'adjoint. Je pose ma question. L'adjoint dit : « *Ah ! Leon ? Il est mort.* » Voilà pourquoi le Musée du Désert, à un jet de pépite d'or, est fermé.

Dire que la nouvelle me surprend ou m'attriste serait faux. Je raisonne : Shoshone a perdu une part de sa mémoire. Grande et brune, Suzanne, que vient de me présenter le shérif adjoint, a travaillé dans le désordre d'objets et d'images patiemment collectés à la mémoire des chercheurs d'or et des magnats du borax.

Tandis que son gamin, sans doute énervé par le climat, tournoie comme une toupie parmi nous, elle évoque la vie des pionniers. Elle parle des *pup fishes*, ces poissons qu'on attrape à la main sous les roches du ruisseau, à Hot Springs. « *Vers le sud* (elle fait un geste de la main). *Vers Tecopa, où je vis. Si vous passez par là...* »

Nous allons vers le nord. Nous allons vers le plancher du monde. Le point le plus bas de l'hémisphère occidental. Là où le soleil, salaud, est le plus méchant. C'est la fin de l'été et il y fait, dit la météo, 116 degrés Farenheit, c'est-à-dire 46 degrés centigrades. L'enfer. Carcasses fragiles s'abstenir.

La petite Ford rouge dévale la côte, puis remonte, et de nouveau plonge. La climatisation ronfle pour des prunes. La ligne d'horizon a la blancheur du borax, cet or blanc du désert auquel on doit désinfectants et ciments, médicaments et herbicides, boucliers de protection de réacteurs nucléaires et fibres de verre.

Destination immédiate : Furnace Creek, à 178 pieds au-dessous du niveau de la mer. Je cligne des yeux. Baisse la tête. Rechausse mes lunettes noires. Relève la tête. Repense à R.J. « Dad » Fairbanks et à une autre figure historique de ce bled du bout du monde : Charles Brown, de la Pacific Coast Borax Company.

En fait de « bout du monde », on se rend vite compte que la piste vieille, très vieille, des chercheurs d'or est bel et bien bitumée. L'aventure n'y est plus possible dans les mêmes termes. Il faut changer de langage. De vision du monde.

A Las Vegas, il n'y avait pas de ville. Dans la Vallée de la Mort, il n'y a plus de désert. Plus de mort possible. Ce n'est plus une étendue sans repère. C'est un tombeau.

Celui des Autres, ces Blancs qui ont cru pouvoir avancer les frontières de l'Ouest sans tenir compte des contraintes de la géographie. Ces Chinois qu'ils ont fait trimer comme des bêtes, quitte à asservir les bêtes aussi, hommes et animaux rendant également leur souffle. Ces Indiens, dont la rumeur raconte qu'ils forment encore trois familles dans la Vallée. Hou ! hou ! loup y es-tu ?

Tout est quadrillé. Balisé. Signalisé. Nous autres, modernes, quels que soient nos races, nos positions sociales, nos âges, n'avons plus qu'à prendre des vacances.

Nous savons que les mines d'Ashford, notre première étape, ont été vendues pour une bouchée de pain à un comte hongrois, lequel en a tiré des bénéfices plus tard.

Nous savons que les reptiles ne sortent qu'à la fraîche, donc que nous ne risquons rien à cavaler, comme je le fais, dans les ruines. Nous savons toute la faune et toute la flore. Et les sites où les plus handicapés d'entre nous peuvent avoir aisément accès.

Deuxième étape. Dans la Vallée, il faut s'arrêter où l'on veut. Créer le sens de sa marche. C'est un musée grandeur nature, mais nature quand même. La colonisation du désert, la fin de l'idée de désert, pas de possibilité d'expédition périlleuse ni d'aller à la conquête d'autre chose que de soi-même, espace maîtrisé, domestiqué, mais à qui veut bien renoncer au dur désir de ne rater aucun site, quelles émotions ! Stoppez n'importe où, sortez de votre caisse roulante, vous sentez la chaleur ?

(Lire la suite page 21.)

guide

VACANCES AVEC FAMILLES

On l'appelle le tourisme associatif. Ses buts, ses difficultés, ses espoirs.

Par Patrick Francès

« *UN iceberg détaché du continent et qui ne sait pas où les vents vont le pousser.* » Ainsi M. Gérard Bullat, directeur général de Vacances Auvergne Limousin (VAL), décrivait-il récemment la situation du tourisme associatif, à l'occasion d'une conférence de presse destinée à présenter le bilan et les perspectives de Loisirs de France, organisme dont il est le président et qui regroupe sept associations réunies sous ce label afin de coordonner leur promotion et leur développement. Observant que « *le vent libéral qui a soufflé sur le pays depuis les dernières élections a donné des ailes à des syndicats corporatistes qui ont cru qu'ils allaient pouvoir se débarrasser de nous* », M. Bullat a évoqué la « *circonspection* » d'un secrétaire d'Etat au tourisme, M. Jean-Jacques Descamps, « *gêné aux entournures par les pressions qui s'exercent sur lui* ».

« *Cela dit,* a relevé M. Bullat, *le ministre n'a pas dit que ce secteur ne l'intéressait plus, et nous attendons donc que l'Etat précise sa position.* » A commencer par l'épineux problème du statut d'organismes qui se voient régulièrement accusés de faire du « *para-commercialisme* » et d'exercer une concurrence déloyale à l'égard du secteur privé. « *Un débat complètement dépassé* », estime M. Pierre Heslouin, directeur général de l'Organisation centrale des camps et activités de jeunesse (OCCAJ), qui affirme que « *les conditions d'exploitation sont identiques* ». Ce qui n'empêche pas les responsables du tourisme associatif de reconnaître qu'il existe effectivement, dans ce secteur, « *un malaise d'ordre institutionnel et juridique* ». Favorables à une évolution, ils souhaitent que l'on puisse passer d'un statut d'association, mal adapté à la situation, à un autre statut, de type « société sans but lucratif », et se déclarent prêts à en discuter.

Véritables entreprises et fonctionnant comme telles, les associations n'en oublient pas pour autant qu'elles sont le fruit d'une histoire, et elles entendent, par conséquent, se battre bec et ongles pour rester fidèles à leur objectif social. « *Cette année,* a précisé Jean-Pierre Noël, directeur général de VVF, *notre association a perçu 36 millions de francs de bons-vacances contre 27 millions l'an dernier et reçu ainsi plus de 55 % de familles assistées.* » Interrogés sur ce qui fait leur spécificité, les membres de Loisirs de France insistent sur quatre points :

1. – Le tourisme saisonnier français, c'est eux ; ils ont très peu de concurrents privés. Dans le domaine rural, ils sont pratiquement les seuls ;

2. – L'aménagement du territoire, côté tourisme, c'est eux. Ils sont pratiquement les seuls à relever le défi de s'installer dans des déserts touristiques ;

3. – La prise en compte d'une demande familiale, c'est leur spécialité ;

4. – Enfin, leur stratégie tarifaire se caractérise par une amplitude remarquablement modérée : ils n'essaient pas de se rattraper sur la haute saison et, par exemple, de matraquer la clientèle familiale pendant les vacances scolaires.

Mais les associations insistent également sur le contexte difficile dans lequel elles sont aujourd'hui contraintes d'opérer : le rétrécissement considérable des moyens financiers dont elles disposent pour créer de nouvelles réalisations, rénover les anciennes et mener à bien leur politique sociale ; le désengagement de l'Etat et, compte tenu de la décentralisation, la nécessité de nouer un dialogue avec les interlocuteurs régionaux ; enfin, le « couperet » constitué par le calendrier scolaire, qui fait se succéder des périodes de saturation (1) et des périodes de sous-fréquentation, et qui, en réduisant l'amplitude des congés, entraîne un important manque à gagner pour des associations largement tournées vers la clientèle familiale. « *Ce qui,* relève M. Bullat, *limite notre action sociale, liée à de bas tarifs, en nous privant de la possibilité de réduire nos prix.* »

Dynamisme

Autant de freins et de contraintes économiques qui expliquent, de l'aveu même des responsables, que l'objectif social ne puisse que se relativiser pour des associations luttant d'abord pour leur survie. « *Notre devoir,* insiste Jean-Pierre Noël, *c'est d'abord d'être d'excellents professionnels.* » D'où la satisfaction des membres de Loisirs de France non seulement d'avoir mis en place l'une des premières entreprises touristiques de France (258 sites, 95 000 lits, plus d'un million de vacanciers et plus de 1 milliard de chiffre d'affaires) et un regroupement de poids au service du tourisme saisonnier et familial, mais de pouvoir, en dépit d'une stabilisation de la demande de vacances et d'un calendrier scolaire défavorable, faire état d'une fréquentation globale en hausse de 4 à 5 % et de la création de douze nouveaux villages (soit 4 400 lits), signe que les « sept » se portent bien.

Une vitalité qui se concrétise par l'installation de Loisirs de France dans de nouveaux locaux, la mise en place, en collaboration avec le magazine *VSD*, d'un service d'informations touristiques sur réseau télématique (il permet d'accéder à deux cents propositions de loisirs) et par la volonté d'offrir non seulement des « prix doux » mais également de parfaire la qualité des prestations en soignant l'hébergement, en s'adaptant aux nouvelles attentes des vacanciers (restauration à la carte, accueil spécifique des enfants et des jeunes dans le cadre de séjours familiaux, ainsi que des retraités) et, afin de prendre en compte la vogue des vacances actives, en proposant de nombreux stages culturels et sportifs.

Un dynamisme tous azimuts qui illustre la détermination d'un secteur mis depuis quelque temps sur la sellette et ausculté comme un corps malade de se signaler de nouveau à l'attention du public non plus par ses difficultés mais par ses atouts, au premier rang desquels figure un rapport qualité/prix qui devrait attirer une nouvelle clientèle, notamment parmi ceux qui trouvent de plus en plus difficile de gérer leur budget vacances. ■

(1) Faute de places, VVF a refusé trente mille familles pour juillet-août 1986.

Le club des « 7 »

Sept associations sont regroupées sous le label Loisirs de France (82, rue François-Rolland, 94130 Nogent-sur-Marne).

Il s'agit de :

VVF (132 villages de vacances, 60 000 lits) : 38, bd Edgar-Quinet, 75014 Paris. Tél. : 43-22-88-88.

OCCAJ (53 villages, 15 000 lits) : 95, rue d'Amsterdam, 75008 Paris. Tél. : 45-26-21-21. A noter un répondeur pour connaître les bonnes affaires du mois : 40-16-90-21.

Vacances Auvergne Limousin (30 villages, 9 000 lits) : 33, rue Eugène-Gilbert, 63038 Clermont-Ferrand. Tél. : 73-93-08-75.

Renouveau (17 villages, 6 800 lits) : 73023 Chambéry Cedex. Tél. : 79-70-37-72. A Paris, 4, rue de l'Hôtel-de-Ville, 75004 Paris. Tél. : 42-78-26-42.

Relais Soleil (15 établissements, 3 600 lits) : Le Bessard, 74320 Sévrier. Tél. : 50-46-51-51.

Vacances bleues (9 résidences ou villages, 1 800 lits) : 60, rue Saint-Jacques, 13006 Marseille. Tél. : 91-37-02-29.

Villages clubs du soleil (2 villages dans les Alpes du Sud, 1 310 lits) : Service réservation, 19, rue de la Paix, 13001 Marseille. Tél. : 91-55-54-55.

Loisirs de France dispose également d'un service d'informations touristiques sur Minitel. Composer le 3615 suivi de VSD puis de LDF.

CATALOGUES A PRIX DOUX

TOUTE l'année, Vacances bleues accueille les provinciaux en visite dans la capitale, à l'Hôtel des Provinces, au cœur de Paris. Une résidence des années folles, entièrement rénovée, où il en coûte 1 219 F par personne, en pension complète, pour un séjour d'une semaine.

A Autrans, capitale olympique du ski de fond, une semaine de stage à Noël (4 h 30 par jour, matériel fourni) avec l'OCCAJ, pour 1 790 F par personne, en pension complète. Services enfants, animation, tout est compris.

Pendant les vacances scolaires de février, une semaine de ski tous niveaux (de 1 650 m à 2 450 m) aux Karellis, en Savoie, avec Renouveau. De 1 344 F à 1 750 F (selon les revenus) en pension complète avec services enfants, jardin des neiges et remontées mécaniques.

Toujours pendant les vacances de février, une découverte du haut plateau ardéchois avec VAL : 1 800 F par personne pour une semaine en pension complète, au départ de Paris (aller-retour en TGV et navettes), avec encadrement pour le ski nordique, services enfants et animation.

A Montgenèvre (1 850 m), la neige en famille mais en dehors des vacances scolaires, avec les Villages clubs du soleil. Un ski sans frontières grâce à l'Italie voisine et plus de 300 kilomètres de pistes. De 903 F à 1 058 F la semaine (selon les revenus) en pension complète en janvier. Avec nursery, services enfants, jardin des neiges, école à la neige et encadrement ski alpin.

A noter que Renouveau et VAL proposent également, en janvier, le premier au Karellis, le second aux Estables et à Saint-Jean-la-Vêtre, des formules « école à la neige » qui permettent aux enfants de poursuivre leur scolarité à mi-temps, à l'école de la station, tout en pratiquant le ski l'autre partie de la journée.

Autre mi-temps, cette fois entre le ski et la musique. Du 18 avril au 2 mai, Relais soleil invite les jeunes musiciens à alterner ski, travail de l'instrument et formation d'orchestre pour 1 500 F la semaine, tout compris, au Carroz-d'Arâches, en Haute-Savoie.

Pour les sportifs, un choix de stages intensifs. Tennis avec l'OCCAJ, à Bandol (Var), pour 2 150 F la semaine, tout compris, à Pâques. Slalom avec VAL, à Chalmazel, dans le massif du Forez : 6 heures de cours par jour, du 24 au 31 janvier pour 1 465 F la semaine, tout compris. Fond et forme avec Relais soleil au massif des Bauges (Savoie) : une semaine de ski de fond, d'aérobic, de massages et de relaxation pour 1 800 F la semaine, tout compris.

Forme encore avec VVF, qui propose de la retrouver à Balaruc-les-Bains grâce au soleil du Languedoc-Roussillon et aux séances de l'établissement thermal (1 750 F la semaine avec pension complète et cure) ou à Evian grâce aux bienfaits de la cure du centre de crénothérapie et au ski dans les stations d'Abondance et de Thollon (1 800 F le forfait ski et cure d'une semaine en pension complète). A signaler enfin, du 28 mars au 14 avril, un stage de triathlon à Orcières-Merlette (Hautes-Alpes) avec Villages clubs du soleil pour 1 800 F tout compris.

Spécialisée dans les séjours pour retraités, Vacances bleues incite également les grands-parents à emmener leurs petits-enfants : les moins de six ans sont accueillis gratuitement de janvier à juin (hors vacances scolaires) et bénéficient, pendant ces dernières, d'une réduction de 50 % à 70 %. Une formule pratiquée dans ses résidences de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Un exemple : neuf jours à Hyères, du 3 au 11 avril, pour 1 088 F en pension complète.

De son côté, Relais soleil organise un séjour sportif pour retraités, au bord du lac d'Annecy (Haute-Savoie) : une semaine de ski de fond, raquettes, promenades et excursions pour 1 165 F tout compris.

Dix jours de découverte gourmande dans le Limousin, le Périgord et le Quercy, à partir de Turenne, pour découvrir, avec Relais soleil, les secrets de la cuisine de terroir : 2 555 F tout compris. Et on repart avec ses conserves.

Anglais et espagnol avec Renouveau, qui propose d'une part aux adultes qui veulent se remettre à l'anglais quinze heures de cours à Chamrousse du 28 mars au 4 avril et du 4 au 11 avril (de 1 132 F à 1 440 F en fonction des revenus), d'autre part un stage d'espagnol à Val-Louron, avec ski et découverte des Pyrénées en famille, du 11 au 25 avril, de 1 335 F à 1 671 F, en fonction des revenus.

Traîneau

Attelage de chiens de traîneau, pour, à partir des Estables, découvrir, avec VAL, le Haut-Mézenc : 1 743 F la semaine (tout compris) du 24 décembre au 31 janvier. Un site remarquable où l'on peut également pratiquer le ski nordique pendant les vacances de février, de 1 106 F à 1 358 F la semaine, en pension complète. Le forfait cours et matériel : 388 F.

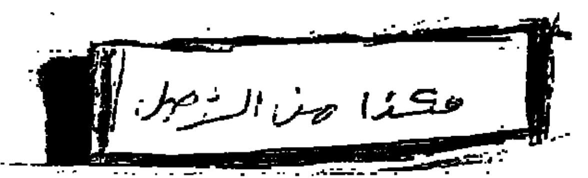
Accès à des domaines skiables de grand renom comme les Trois-Vallées, à partir des Menuires (Savoie) avec l'OCCAJ, qui propose les vacances de Noël (du 28 décembre au 3 janvier) pour 1 810 F par personne en pension complète, et VVF, dont le forfait/semaine, en janvier, s'élève à 1 490 F, comprenant la pension complète, le matériel, les cours et les remontées. De son côté, Renouveau offre, à partir de Courchevel, un domaine skiable de 500 kilomètres de pistes avec une semaine de 770 F à 1 036 F, en pension complète, du 3 au 24 janvier. En option, un forfait ski pour les adultes (1 160 F) comprenant remontées, cours, matériel et assurance pour une semaine.

Quant aux Alpes du Sud, Villages clubs du soleil propose d'en explorer 100 kilomètres de pistes à partir d'Orcières-Merlette. De 1 496 F à 2 146 F la semaine, en pension complète, tout compris (remontées et matériel) pendant les vacances de Noël, février et Pâques.

La Saint-Sylvestre à Belle-Ile-en-Mer avec VVF, qui propose du 27 décembre au 3 janvier une cure de détente et de santé, à une époque pour le moins inhabituelle. Le forfait adulte varie de 520 F à 800 F, selon le nombre de personnes par appartement (de 360 F à 536 F pour les enfants de moins de onze ans), et comprend la location, les spectacles et activités et la nuit de la Saint-Sylvestre. A noter un réveillon spécial pour les enfants.

Aux indépendants, VVF propose jusqu'en mai, dans douze de ses villages, la location d'un studio pour une ou deux personnes, pour 616 F la semaine. Parmi les destinations proposées, Saint-Jean-Pied-de-Port (Pyrénées-Atlantiques) et Salpervick, dans le marais audomarois (Pas-de-Calais). ■





DEATH VALLEY

(Suite de la page 19.)

Timbré de la citation, j'ai dans la poche une fantaisie signée Jan Fodor, je traduis : *« Chaud c'est chaud quand les bougies doivent être réfrigérées... Chaud c'est chaud quand la température peut monter jusqu'à 123 degrés... Chaud c'est chaud quand vous vous brûlez les mains en regagnant votre voiture... »*

Plus chaud que nulle part, et l'air sec, pas de moustiques, c'est à la fois l'enfer et le paradis, le lieu de résolution de toutes les contradictions, le « point sublime », hélas personne n'a pensé à baptiser un site d'une métaphore géniale et grotesque.

Ici, ça s'appelle *Dante's View*, littéralement *la Vue de Dante*. Et la *Palette de l'artiste*, je traduis toujours. *Le terrain de golf du diable. Le Canyon de l'attelage aux vingt mules...* Pitié ! Nous ne pouvons pas être partout à la fois.

Dante, c'est Charlie Brown : en 1920, bien avant de devenir sénateur de l'Etat de Californie, il « découvrit » cet endroit et le nomma du nom d'un grand écrivain qu'il avait peut-être lu. La palette, alors là ? Je ne sais pas qui a eu cette inspiration.

Cela dit, le lieu lui-même est carrément une merveille. Le désert câliné par le soleil, le vent, pendant des millions d'années. Et par les pluies.

Parce que ça existe, les pluies, sous cette latitude. Nous sommes debout devant le lac Manly. Vous avez dit lac ? *Of course.* Il fallait lire sur la carte — aux Etats-Unis, j'utilise celles de Rand McNally, mais celles de l'AAA (American Automobile Association) me paraissent bonnes aussi — le mot : « *dry* », entre parenthèses, en dessous. Il n'y a que des réminiscences de plans d'eau dans la Vallée de la Mort. Voici vingt mille ans, il y aurait sous nos yeux un lac, effet de glaciation dont il ne reste plus que le drapé du relief.

Dans la série, je repense à Zabriskie Point. C'était donc il y a quatre ans. J'avais décidé de voir un lever de soleil à partir du lieu qui aura inspiré son film à Antonioni. L'envie de retrouver mes sensations d'alors. Au détour d'une gorge, une nappe d'ombre nous fait signe, nous nous y installons.

Quelques minutes après, deux automobilistes viennent nous demander si on a besoin d'aide. L'épisode résume Death Valley aujourd'hui : un paysage en excès, néanmoins *safe*. Le désert rassurant. Civilisé jusqu'au panneau indiquant que c'est bientôt un stop, deux minutes avant le moment de s'arrêter.

Or c'est véritablement un désert. Le silence absolu. Pas de vent aujourd'hui. Et le malheureux petit nuage dans le ciel clair. La gamme de couleurs. De temps en temps, un tank d'eau négligemment déposé près d'un cactus.

Arrivée à Furnace Creek, extérieur nuit. Intérieur climatisé, comme d'habitude. Plongez dans la piscine, à ciel ouvert : c'est le sauna. Le lendemain matin, concoctez un plan d'équitation : pas question de sortir les chevaux. Comment poser ses sabots sur un sol où l'on pourrait cuire des œufs ? C'est Jan Fodor qui a encore écrit : *« Chaud c'est chaud quand la pluie s'évapore avant de toucher la terre... Chaud c'est chaud quand vous donnez à votre bébé des glaçons en guise de jouets... Chaud c'est chaud quand vous en avez marre du thé glacé. »*



DEPARDON/MAGNUM

Avis aux amateurs : la Vallée de la Mort me semble amusante justement dans ses débordements (de juin à octobre) ; sinon, pour les timorés, la fin de l'automne et l'hiver sont bien (une moyenne de 52 degrés Fahrenheit en janvier, la température la plus basse est enregistrée ce mois-là).

Chaud et froid

Et si vous voulez des personnages et des histoires, vous en trouverez. Des drôles, des vertes et des pas mûres.

Les gens d'ici aiment bien parler du fait que presque toute la Création se joue dans cet univers de sel. Et des roches. Et de l'ère glaciaire. Et des changements éternels. Et des vallées qui précédèrent d'autres vallées.

On a volontiers l'état d'esprit métaphysique dans un monde où le terme de « contraste » pour une fois n'est pas un cliché. C'est le chaud et le froid. La montagne et le creux le plus profond. Les poissons du désert et les pionniers qui en bavèrent.

« La demeure de l'homme le plus pauvre sur terre est préférable à cet endroit », disait Manly, le type qui a laissé son nom à un lac qui n'existait plus le jour où il a mis les pieds dans ces territoires ingrats. Ce jour de l'année 1849, il aurait pu rester tranquillement dans les vertes montagnes du Nord où il est né. Il a préféré venir taquiner l'Indien, à cause de l'or.

Il raconte, dans une autobiographie fabuleuse publiée à San-José en 1894, *Death Valley in '49*, *« les souffrances de ce groupe d'hommes, de femmes et d'enfants qui ont baptisé cette vallée »*. Comme si celle-ci les avait attendus, lui et ses congénères du Middle West, pour exister.

Un autre personnage intéressant : Walter E. Scott. Manly s'appelait très exactement William Lewis Manly. Scott a annexé la géographie à son surnom : il ne s'appelle plus que Death Valley Scotty. Né dans le Kentucky, en principe le 20 septembre 1872 (les registres des naissances à l'époque, dans le comté de Harrison, ne sont pas si bien tenus), cet aventurier hors pair a voulu faire de sa vie une épopée. Qui prit fin en janvier 1954. Il avait son *look* : chemise bleue, stetson et cravate rouge. On peut visiter l'extravagant château qu'il se fit construire.

Une femme qui vivait près de là avec son mari Ranger, vers la fin des années 40, a enregistré les propos de ce *master storyteller* (maître conteur) et pondu sur lui un bouquin qui m'a passionné : *Death Valley Scotty told me*, par Eleanor Jordan Houston, Chalfant Press, 1985.

L'histoire n'est jamais écrite que par les vainqueurs, disait Orwell. Et c'est vrai que je n'arrive pas à trouver assez de traces indiennes. Il faut tout lire dans le vide du vaincu. Dans son absence. Nous nous baladons dans les *ghost towns*. Où sont passés les Indiens ? Si au moins il ventait, je pourrais confondre un souffle sur ma nuque avec le message d'un fantôme. Où sont passés les Chinois ?

Du ranch qui nous héberge, c'est tout de suite à gauche, en sortant, et encore à gauche. Une de ces caravanes pouvant contenir facilement 36 tonnes de minerai, tirée par dix-huit mules et deux chevaux : une image rémanente. J'ai vu ça au cinéma, je vous jure.

Je redeviens enfant. Le pouce à la bouche, je ne dirais pas non. ■

JEAN-CLAUDE CHARLES.

REPÈRES

► *AVION.* — Les tarifs transatlantiques sont connus. Quant au voyage à l'intérieur des Etats-Unis, il existe un certain nombre de formules forfaitaires, à condition que les billets soient achetés en Europe. Elles permettent de parcourir, en un temps donné, tous les trajets disponibles sur la ligne aérienne concernée. Avec pour seules contraintes l'obligation d'accomplir les correspondances en une ville donnée (vers le sud, Atlanta ou Saint-Louis) et de réduire ses prétentions à un type de vols (le cas sur TWA dont nous avons testé les propositions). Dans la mesure où l'on s'y prend assez tôt, on trouve toujours des places. Les avantages économiques annoncés sont réels, notamment sur les trajets longs (exemple : New-York - San-Francisco sans escale à 90 dollars).

► *LOCATION DE VOITURE.* — Les transports en commun sont satisfaisants dans une ville comme New-York ou San-Francisco. Dans d'autres villes, il vaut mieux louer une voiture (Miami ou Los Angeles). Dans ces cas-là, comparer les prix, qui peuvent varier de manière appréciable suivant les sociétés. Pour une voiture à rendre dans la ville de départ, les petites sociétés locales sont souvent très compétitives et généralement fiables. Pour une voiture à rendre ailleurs qu'au point de location, une *drop charge* (supplément, dont le montant peut varier) est réclamée. Deux semaines d'une location de Las Vegas à San-Francisco nous ont coûté, en kilométrage à gratuité plafonnée et toutes assurances comprises, 503 dollars (Ford dite « compacte » procurée par une compagnie librement testée : Dollar Rent A Car).

► *HÉBERGEMENT.* — Il existe une formule forfaitaire, dénommée Visit USA, permettant de séjourner dans les hôtels d'une chaîne choisie à l'avance sur une liste proposée au départ d'une ville d'Europe. Nous avons choisi une chaîne proposant un tarif moyen (380 francs français la nuit) et répandue à travers les Etats-Unis : Holiday Inn. A Paris, le répertoire des hôtels fourni à l'achat des coupons n'est pas à jour : tel hôtel annoncé à New-York n'existe plus. D'autre part, la direction de chaque hôtel se réserve le droit de limiter l'accueil en période de pointe, sans qu'on puisse avoir d'autre recours que d'insister (ça peut marcher). Un supplément systématiquement pratiqué partout, ajouté à une dévaluation du coupon (aux Etats-Unis, il ne valait plus que 31 dollars), aggrave le manque de souplesse de la formule. Néanmoins, celle-ci reste avantageuse en comparaison avec les tarifs courants.

jeux

échecs

Nº 1200

« TOUT EST FINI »

(Vingt-deuxième partie du match de championnat du monde, Leningrad, 1986)

Blancs : G. KASPAROV
Noirs : A. KARPOV
Gambit - D.

1. d4	Cf6	24. Dé3 (l)	b4!
2. ç4	é6	25. Cé4	bxa3 (m)
3. Cf3	d5	26. Cxf6+	Cxf6
4. Cç3	Fé7	27. bxa3	Cd5 (n)
5. Fg5	h6	28. Fxd5!	çxd5
6. Fxf6	Fxf6	29. Cé5! (o)	Dd8
7. é3	0-0	30. Df3 (p)	Ta6 (q)
8. Tç1	ç6	31. Tç1	Rh7 (r)
9. Fd3	Cd7	32. Dh3! (s)	Tb6 (t)
10. 0-0	dxç4	33. Tç8	Dd6
11. Fxç4	é5 (a)	34. Dg3 (u)	a4 (v)
12. h3! (b)	éxd4	35. Ta8	Dé6 (w)
13. éxd4	Cb6 (ç)	36. Txa4	Df5
14. Fb3	Ff5 (d)	37. Ta7	Tb1+ (x)
15. Té1	a5! (é)	38. Rh2	Tç1
16. a3	Té8	39. Tb7 (y)	Tç2
17. Txé8+	Dxé8	40. f3	Td2 (z)
18. Dd2	Cd7 (f)	41. Cd7!! (aa)	Txd4 (ab)
19. Df4	Fg6 (g)	42. Cf8+	Rh6 (aç)
20. h4! (h)	Dd8! (i)	43. Tb4! (ad)	Tç4 (aé)
21. Ca4 (j)	h5 (k)	44. Txç4	dxç4
22. Té1	b5	45. Dd6!! (af)	ç3
23. Cç3	Db8!	46. Dd4!! (ag)	abandon.

NOTES

a) Dans la douzième partie du match, Karpov essaya la nouveauté 11..., ç5 (au lieu de la suite habituelle 11..., é5) ; après 12. Dé5, a6 ; 13. Tf-d1, çxd4 ; 14. Cxd4, la nulle se profilait déjà.

b) Une finesse de Kasparov, trouvée après la vingt-troisième partie du match de Moscou. Les Blancs évitent le clouage (après 12..., éxd4 ; 13. éxd4, Cb6 ; *14. Fb3, Fg4!) du C-R et forcent* pratiquement les Noirs à entrer dans la continuation du texte qui leur donne un léger avantage. Ce coup prophylactique est plus fort que 12. Fb3 que l'on jouait jusque-là, en raison de la suite 12..., éxd4 ; 13. éxd4, Té8! suivi de Cf8 et de Fé6 avec égalité dans la partie Ribli-Karpov, Londres, 1984. Après 12. h3, cette défense de Karpov n'est plus possible : si 12..., éxd4 ; 13. éxd4, Té8 ; 14. Db3!

ç) Dans la dixième partie, Karpov joua 13..., ç5 ; après 14. Fb3, çxd4 ; 15. Cd5, b6 ; 16. Cxd4, Fxd4 ; 17. Dxd4, Cç5 ; 18. Fç4, Fb7 ; 19. Tf-d1, Tç8 ; 20. Dg4, Fxd5 ; 21. Txd5, Dé7 ; 22. Tç-d1, Dé4 ; 23. Dxé4, Cxé4 ; 24. Fa6, Cf6! les Noirs n'avaient plus rien à craindre.

d) La suite de la vingt-troisième partie de Moscou : 14..., Té8 ; 15. Té1, Ff5 ; 16. Txé8+, Dxé8 ; 17. Dd2, Dd7 ; 18. Té1, Td8 ; 19. Df4, donnait aussi un petit avantage aux Blancs.

é) Beliavsky poursuit ici par 15..., Dd7 suivi de l'avance a5-a4 ; par exemple, 15..., Dd7 ; 16. Dd2, a5 ; 17. a3, a4 ; 18. Fa2, Tf-é8 ; 19. Df4, Fé6 ; 20. Fxé6, Txé6 ; 21. Txé6, Dxé6 ; 22. Dç7, Db3 avec des chances égales.

f) Ce retrait du C défendant la case é5 ne paraît pas justifié ; 18..., Dd7 était plus sain : 19. Df4, a4 ; 20. Fa2, Cd5 ou Té8, même si les Blancs restent toujours un peu mieux.

g) Si 19..., Fé6 ; 20. Té1.

h) Kasparov, qui n'a besoin que d'un demi-point, menacerait-il d'attaquer à la baïonnette par g4-g5 ? On attendait plutôt 20. Dg4, Cf8 ; 21. Té1.

i) Menace 21..., Db6.

j) Si 21. Dg4, Db6!.

k) Interdisant à la D la case g4.

l) L'échange des D est favorable aux Noirs dont la paire de F peut devenir dangereuse.

m) 25..., Fxé4 est nécessaire : 26. Dxé4, bxa3 ; 27. Fç2 (le sacrifice 27. Fxf7+, Rxf7 ; 28. Dé6+, Rf8 est insuffisant), Cf8 ; 28. bxa3, Db5 assurait aux Noirs une défense plus facile.

n) Devant la menace 28. Cé5, cette neutralisation du F-D est forcée.

o) L'avantage des Blancs est clairement établi : bon C contre mauvais F, centralisation des forces blanches, faiblesses des cases blanches dans le camp des Noirs en d5, f7, g6, h5, Ta8 non développée. La première menace consiste en 30. Cxg6, fxg6 ; 31. Dé6+ et 32. Dxd5.

p) Et non 30. Cxg6, fxg6 ; 31. Dé6+, Rh7 ; 32. Té5, Dxh4 ; 33. Dxd5, Tf8.

q) Et non 30..., Dxh4? à cause de 31. Cxg6, fxg6 ; 32. Dxd5+ et 33. Dxa8. Cependant, 30..., Tç8 semble plus solide.

r) Si 31..., Dxh4? ; 32. Tç8+, Rh7 ; 33. Cxf7

s) 32. Cxf7, Dxh4 ; 33. Tç8, Fxf7 ; 34. Dxf7 jouable puisque les Blancs ont soit l'échec perpétuel après 34..., Tb6 ; 35. Dg8+, Rg6 ; 36. Dé8+, soit une finale avec un pion de plus après 34..., Tf6 ; 35. Dg8+, Rg6 ; 36. Dé8+, Rh7 ; 37. Dé3. Ce trente-deuxième coup des Blancs reste très fort ; il est possible que Kasparov imagine déjà le schéma de zugzwang des Noirs après Tç8 - Cd7 - Cf8+, tel qu'il apparaîtra dans neuf coups.

t) Si 32..., Ta8 ; 33. Tç6!.

u) 34. Cd7 n'est pas jouable à cause du mat en b1. Kasparov accentue son avantage.

v) Peut-être fallait-il essayer 34..., *Tb1+* ; 35. Rh2, Tb6? Mais sûrement pas 34..., Tb2 à cause de 35. Th8+!, Rxh8 ; 36. Cxf7+ et 37. Dxd6.

w) 35..., Tb3 ne va pas à cause de la pointe 36. Th8+! et 35..., Ta6 non plus à cause d'une autre combinaison 36. Cxf7!, Fxf7 ; 37. Dd3+ et 38. Dxa6.

x) Au prix d'un pion, les Noirs ont un peu d'air.

y) Empêche 39..., Db1.

z) Dans cette position, au moment de l'ajournement, de nombreux experts croyaient aux chances de nullité des Noirs ; seuls Kasparov et Karpov savaient que la position des Noirs était minée ; comme le dira Karpov : « Si Kasparov a mis 41. Cd7 sous enveloppe, tout est fini. »

aa) Le coup mortel.

ab) Si 41..., Dç2 ; 42. Cf8+, Rh6 (ou Rg8 ; 43. Tb8) ; 43. Dg5 mat ; si 41..., f6 ; 42. Cf8+, Rh6 ; 43. Dç7.

aç) Si 42..., Rg8 ; 43. Tb8, etc.

ad) Le bel ouvrage.

aé) Si 43..., Txb4 ; 44. axb4, d4 ; 45. b5 (et non 45. f4, f6), d3 (et non 45..., Dxd3 ; 46. Df4 mat) ; 46. b6, d2 ; 47. b7, d1=D ; 48. b8=D menaçant mat en f4, Dd2 ; 49. Cxg6, Dxg6 ; 50. Dh8+, Dh7 ; 51. Dgxg7 mat ou 48..., Dd4 ; 49. Cxg6, Dxg6 ; 50. Dh8+, Dh7 ; 51. Dg5 mat. Ou bien 43..., Td2 (Td3, Td1) ; 44. a4, Ta1 (a2, a3) ; 45. Td4 menaçant 46. Txd5 et si 44..., d4 ; 45. Tb5, Df6 ; 46. Dg5+, Dxg5 ; 47. hxg5 mat et si 44..., f6 ; 45. Tf4. Sur 43..., Td3 (d2, d1), un autre gain est possible : 44 Tb8 menaçant 45. Cxg6 et 46. Th8+ : ou 44..., Fh7 ; 45. Dg5+.

af) Un troisième coup mortel qui menace mat en d2 (ou, après 45..., Dd3 ; en f4).

ag) Comme dans une étude artistique, la pointe finale qui menace à nouveau mat en é3, forçant 46..., Fh7 ; 47. Dxç3! (et non 47. Dé3+, g5 ; 48. hxg5+, Dxg5 ; 49. Dxg5+, Rxg5 ; 50. Cxh7+, Rf5 et les Noirs gagnent) et la fin de partie est sans espoir pour les Noirs.

SOLUTION DE L'ÉTUDE Nº 1199
A.O. HERBSTMAN, « Pravda », 1927.

(Blancs : Rç5, Fh5, Pa6, d3, d2, g2. Noirs : Ré5, Fg7, Pa7, b7, ç6, f7, f4, h4.)

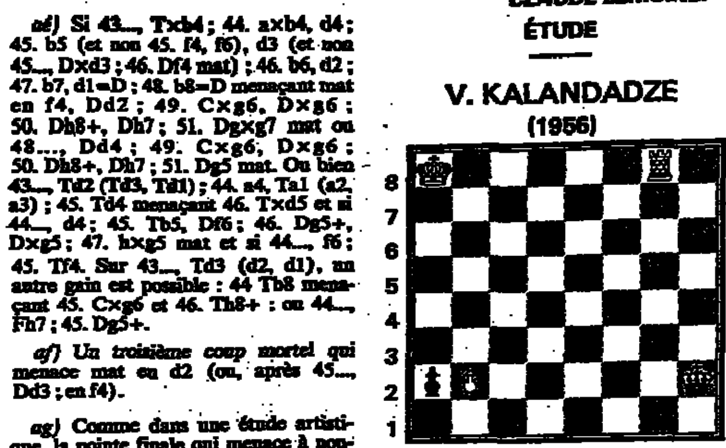
Se précipiter sur le pion b7 ne sert à rien : 1. axb7?, Ff8+ et 2..., Fd6.

1. d4+, Ré4! (et non 1..., Ré6 à cause de 2. Fg4+, f5 ; 3. Fxf5+, Rxf5 ; 4. axb7 et les Blancs gagnent) ; 2. Ff3+, Rd3 ; 3. Fé2+! (et non 3. axb7? à cause de 3..., Fxd4+ ; 4. Rd6, f6!), Ré4 ; 4. axb7 enfin, Fxd4+ ; 5. Rç4!, Fé5 ; 6. Fd3 mat.

CLAUDE LEMOINE.

ÉTUDE

V. KALANDADZE
(1956)



BLANCS (3) : Ra8, Tg8, Pb2.
NOIRS (2) : Rh2, Pa2.
Les Blancs jouent et gagnent.

bridge

Nº 1198

ATTAQUE DESTRUCTRICE

Malgré une entame qui semblait mortelle, le fameux champion anglais John Collings a réussi ce grand chelem joué à Zurich il y a quelques années dans un tournoi de la coupe Philip Morris.

♠ R 8 7 5
♡ A R 6
♢ A R 6 5
♣ R V

Ouest		Est
♠ D 2 ♡ V 10 8 7 4 3 ♢ V 8 2 ♣ 10 7	N O E S	♠ V 9 3 ♡ D 9 ♢ D 10 9 7 3 ♣ 9 3 2

♠ A 10 6 4
♡ 5 2
♢ 4
♣ A D 8 6 5 4

Ann : N. don. Tous vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
X...	Hackett	Y...	Collings
–	1 ♣	1 ♢	1 SA
2 ♡	2 SA	passe	3 ♣
passe	3 ♠	passe	4 SA
passe	6 ♣	passe	7 SA...

(L'ouverture de 1 Trèfle et les réponses étaient conventionnelles.)

Après avoir pris l'entame du 2 de Carreau avec le Roi du mort, *comment Collings a-t-il gagné* ce GRAND CHELEM A SANS ATOUT contre toute défense ?

Réponse :

Voici la ligne de jeu gagnante qui n'est pas facile à trouver même quand on regarde les mains adverses.

Après avoir réalisé As, Roi de Carreau, As, Roi de Cœur et le Roi de Trèfle, Collings prit le Valet de Trèfle avec la Dame, puis *il « défila » tous ses Trèfles* jusqu'à cette position :

♠ D 2 ♡ V ♢ V — ♠ R 8 ♡ 6 ♢ 6 / ♠ A 10 6 ♣ 4 — ♠ V 9 3 ♢ D

Sur le dernier Trèfle (le 4) Ouest, obligé de garder le Valet de Cœur et aussi le Valet de Carreau (pour permettre à *Est de défausser* la Dame), jeta le 2 de Pique, et le mort défaussa le 6 de Cœur devenu inutile. Est ayant conservé ses trois Piques, Collings joua alors le 6 de Pique pour la Dame sèche prise par le Roi, puis il fit *l'impasse au Valet de Pique* pour réaliser trois levées à Pique et le grand chelem. Un bel exemple de squeeze d'impasse à trois couleurs.

La coupe forcée

A la suite d'enchères artificielles mal utilisées, le déclarant a abouti à un chelem médiocre. Mais heureusement une bonne inspiration et un brillant jeu de la carte lui ont permis de faire onze levées.

♠ 7 5 3
♡ 8 4 2
♢ A D V 9 5
♣ D 7

Ouest		Est
♠ V 10 4 ♡ D V 7 3 ♢ R 8 4 2 ♣ V 3	N O E S	♠ R 8 6 2 ♡ R 9 6 5 ♢ 10 3 ♣ 9 8 2

♠ A D 9
♡ A 10
♢ 7 6
♣ A R 10 6 5 4

Ann. : N. donn. E.-O. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
–	2 SA!	passe	3 ♣
passe	3 SA	passe	4 ♣
passe	4 ♢	passe	6 ♢...

Ouest ayant entamé la Dame de Cœur, le déclarant prit avec l'As de Cœur et il joua le 7 de Carreau pour le Valet du mort. Ensuite il tira la Dame de Trèfle, reprit la main avec l'As de Trèfle (sur lequel Ouest fournit le Valet de Trèfle) et rejoua le 6 de Carreau pour la Dame de Carreau sur laquelle le 10 de Carreau d'Est tomba. *Comment Sud a-t-il gagné ce* PETIT CHELEM A CARREAU contre toute défense ?

Note sur les enchères :

L'ouverture de « 2 SA » promettait un... deux faible à Carreau! Les réponses de « 3 Trèfles » et de « 4 Trèfles » étaient également artificielles et, après ces annonces conventionnelles, Sud décida de jouer « 6 Carreaux » alors que le chelem à Trèfle aurait été plus normal.

COURRIER DES LECTEURS

Classement des champions

« Y a-t-il, demande Y. Perrier, un classement des meilleurs joueurs français comme pour le tennis ?

La Fédération française de bridge publie chaque année deux classements :

1º Un classement pour les épreuves de la dernière année. Il a été remporté par Alain Levy devant Michel Perron.

2º Un classement général qui totalise les « points de performance » acquis depuis plusieurs années. Il correspond assez bien aujourd'hui aux meilleurs joueurs de compétition. Le voici : 1. Perron, *451* ; 2. *Chemla, 448* ; 3. *Mouiel, 424* ; 4. Lebel, 357 ; 5. Swarc, 311 ; 6. Paladino ; 7. Covo ; 8. Soulet ; 9. Levy ; 10. Cronier...

PHILIPPE BRUGNON.

scrabble ®

Nº 253

SUR LE BLOCK-NOTES 1987

Suite de la chronique nº 251 sur les mots 1987 du PLI. – L'informatique nous envoie un fort contingent américain ou habillé en américain : le LISP et le PROLOG, langages de programmation symbolique utilisés en intelligence artificielle. Tous deux sont des acronymes : l'un, anglais : LISt Processing (traitement de liste) ; l'autre, français, malgré sa consonance : PROgrammation en LOGique. Est-ce un trait d'humour involontaire que de baptiser un langage « lisp », c'est-à-dire, en anglais, zézaiement ? Le PIXEL, acronyme formé de « PIX » (abréviation de « pictures ») et d'ELement, est le plus petit élément d'une image en couleurs sur un écran, tandis que le LUDICIEL, logiciel de jeu, frappe par sa sonorité et sa dérivation bien françaises.

Quittons les circuits intégrés pour les circuits ferroviaires, et nous trouvons BLOCK, dispositif permettant d'éviter les collisions, plus « in » et plus concis, bien sûr, que l'ancien bloc-système. Restons dans le franglais avec le CHUTNEY, condiment aigre-doux qui nous vient de l'Inde (et de l'hindi) via l'anglais, et BRIEFER, vt, faire un exposé succinct, sous-produit de BRIEFING, à rapprocher, si c'est possible, de *bref,* lettre du pape portant sur une question d'ordre privé. Enfin, le PLI s'est résigné à introniser FIOUL, caricature phonétique de FUEL. Bon ouiquende quand même, comme disait Zazie.

(a) En forme de disque - (b) palmier - (c) v.pr. *helv.* s'empêtrer. OBNUB(i)LE, J 6, 63 ; EBOULAN(T) A 3, 62 - (d) (poésie) lyrique et chorale.

1. C. Bertin, 916 ; 2. F. Taltavull, 891 ; 3. G. Fardoux, 875 ; 10. 781... ; 20. 640 ; 30. 590.

● Tournoi de Paris en quatre séances, 29 et 30 novembre, à la mairie du vingtième arrondissement. Tél. : 69-06-96-59 et 69-06-84-87.

MICHEL CHARLEMAGNE.

Nº	TIRAGE	SOLUTION	RÉF.	PTS
1	POOISZ?			
2	NIFIEEJ	ZOOPSI(E)	H 4	104
3	+OESICDD	FIIEZ	4 D	34
4	RAAIRAV	DISCOIDE(a)	E 3	74
5	R+BSGNEE	AVARIAIS	8 A	36
6	TPSVKAA	ENG(E)RBEES	10 E	69
7	PTA+SLMI	KVAS	11 B	58
8	NERHAUE	PALMISTE(b)	L 3	74
9	UREE-ANF	KHAN	B 11	32
10	-ERLTAYF	AVENUE	C 10	29
11	-ONBELU?	ETAYER	15 C	48
12	TAUEXED	EN(C)OUBLA(c)	A 1	80
13	TA-JRTTE	EXSUDE	8 J	48
14	-GNMLLOE	JETA	I 12	28
15	ML-EUITQ	JONGLE	12 I	28
16	T-NSUEIO	MELIQUE(d)	J 2	35
17	TUIN-FRE	OSE	11 G	37
18	URRTTMW	FEUTRINE	O 1	86
		WURM	O 10	31
				931

Mots croisés

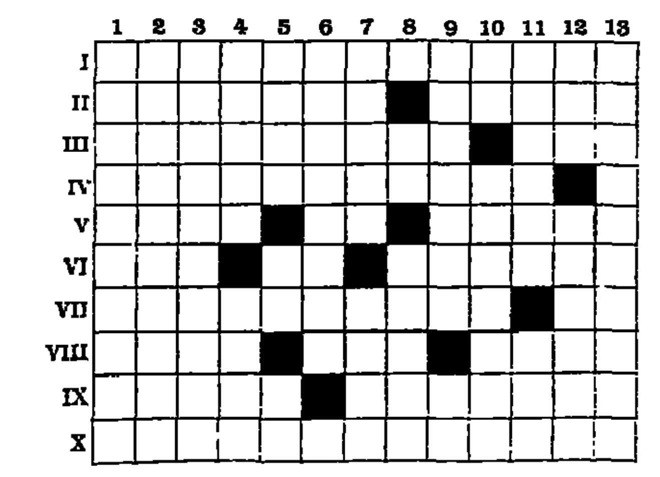
Nº 429

Horizontalement

I. Si on l'entreprend ici, adieu ma grille ! – II. Bientôt en vacances. Un très bon moyen pour avancer. – III. Ce que fait le I quand il y en a plusieurs. Voisin. – IV. Fait dans la facilité. – V. A longtemps joué à la poupée ou a longtemps inspecté nos finances. En tous. En un sens, rejoint le Var. – VI. Assez ancien quand il est moyen. Personnel. Il a fait quelques apparitions à la télévision. – VII. Elles vont et viennent. La monnaie du voisin. – VIII. Il n'était pas spécialement fier d'être l'aîné. Tout repose sur lui. Elle a toujours le même ton. – IX. Sert. Dans les Flandres. – X. Refirent une partie de ce qu'a détruit le I.

Verticalement

1. Il effectue une sorte de petit I. – 2. C'est la qualité de la vie qui lui importe, et peut-être aussi la quantité. – 3. Ferait aller doucement. – 4. Va au Congo. Ce n'est tout de même pas le goulag. – 5. Au centre de la Terre. Poussé. Dans le repas. – 6. Ont pris couleur. – 7. C'est une juste mesure dans un seul sens. Bons pour une douche. – 8. Symbole. Symboles. – 9. En un morceau. Sent la Provence. – 10. Possessif. Si c'est arrivé aux plâtres, il faudra encore les essuyer. – 11. Rappelle ses soucis, un par un. Un peu nature. – 12. Pour traverser l'eau. On le rencontrera si on va dans son pays. – 13. Utile, mais rarement agréable.



SOLUTION DU Nº 428

Horizontalement

I. *Fanfaronnade.* – II. *Acuité.* Canon. – III. Ici. TVA. Vent. – IV. Rassierait. – V. Epaisseur. Se. – VI. Vaine. Crédit. – VII. Arsine. Isolé. – VIII. Le. Stnof. MLN. – IX. Oust. Oripeau. – X. Isère. Sel. Ge. – XI. Répertoriées.

Verticalement

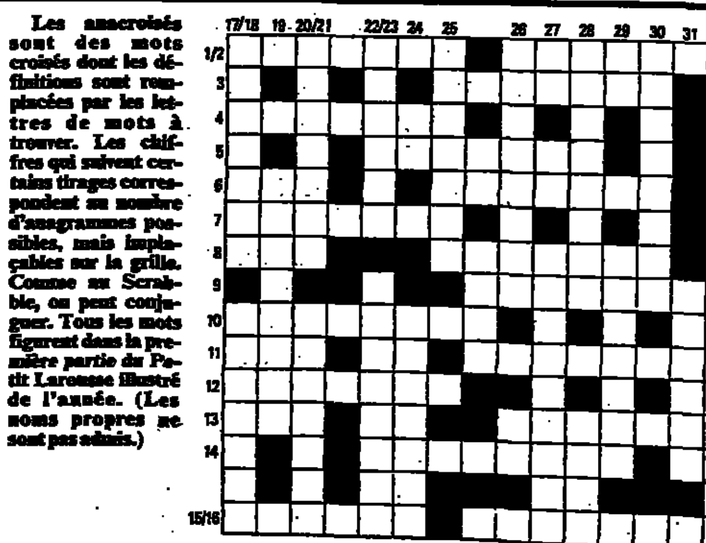
1. Faire-valoir. – 2. Accapareuse. – 3. Nuisais. Sep. – 4. Fi. Sinistre. – 5. Attisent. Er. – 6. Rêves. Eno. – 7. Arec. Orso. – 8. Nc. Aurifier. – 9. Navires. Pli. – 10. Anet. Dôme. – 11. Don. Sillage. – 12. *Entretenues.*

FRANÇOIS DORLET.

anacroisés ®

Nº 429

Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille. Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré de l'année. (Les noms propres ne sont pas admis.)



Horizontalement

1. AADEMOU. – 2. CEEILST. – 3. AEGINNU. – 4. ACEIRTU (+ 3). – 5. *DEEEINR.* – 6. *ACEINTT.* – 7. AAEGINR (+ 5). – 8. EELORST (+ 1). – 9. DEEEELRT. – 10. ACEEEHLP. – 11. AELOQSUV. – 12. ACDIOPR. – 13. ACEENPT. – 14. CDEEIMNS (+ 1). – 15. AAEGSV. – 16. AEEEINRS.

Verticalement

17. AALORRU. – 18. AACLPSU. – 19. EEEINRSU. – 20. AAEGJTU (+ 1). – 21. ACELOPT (+ 2). – 22. EINOPR. – 23. ACCDEHLO. – 24. EILNNOS (+ 1). – 25. EEEGIRS (+ 2). – 26. ACEILPTU. – 27. ADDELOORS. – 28. CEEINRSU (+ 1). – 29. AEEHNST (+ 1). – 30. EEELRTTV. – 31. NOORSU (+ 1). – 32. EINOTX. – 33. CEEEILRT (+ 1).

SOLUTION DU Nº 428

Horizontalement

1. VOITURE. – 2. ANNELET. – 3. ANNALES (ANNELAS). – 4. REPÉCHAT. – 5. INUTILE. – 6. MONOMES. – 7. CANTINE. – 8. SUISSES. – 9. ALÈNES. – 10. ROGATONS. – 11. CHOCOLAT. – 12. ASSAINI (ANISAIS). – 13. NASALES. – 14. CHEVAUX. – 15. INODORE. – 16. TONALS (TALONS). – 17. OTORRHÉE, écoulement par l'oreille. – 18. SÉANCES.

Verticalement

19. VAGIMES. – 20. HALICTE, sorte d'abeille sous-terraine (LÉCHAIT). – 21. NOUURES. – 22. TEUTONS. – 23. CANEVAS (AVANCES, ENCAVAS). – 24. ULTIMES (MUTILÉS, STIMULE, ULMISTE). – 25. HIATALE (HALETAI). – 26. LÉSERONS. – 27. SOCIAUX. – 28. CAPUCE. – 29. ALTÉRITE (LATÉRITE). – 30. AVATARS. – 31. TAHITIEN. – 32. LAMIONS. – 33. MÉGOHM. – 34. DÉTENDE. – 35. REDORÉE. – 36. ÉTÊTÉES.

MICHEL CHARLEMAGNE et MICHEL DUGUET.



AUTOUR D'UN PLAT

LE CANETON A LA ROUENNAISE

Par
La Reynière

IL vient de se créer, à Rouen, un Ordre des canardiers. Son but est de sauvegarder les recettes du caneton à la rouennaise, autrement dit du canard à la presse dont Escoffier nous a laissé la recette. Il y faut un volatile né du croisement du canard sauvage et du canard domestique, et ceux de Duclair, près de Rouen, en sont le type. L'animal doit être étouffé et non saigné, et c'est ce sang conservé dans le corps du canard qui lui donne une saveur particulière lorsqu'on le rôtit (pas plus de dix-sept à vingt minutes). On le découpe alors en détaillant les filets en fines aiguillettes alignées sur un plat tiède et assaisonnées de sel et de poivre. D'autre part, on concasse, puis hache et presse la carcasse en l'arrosant de bon vin rouge. On ajoute au jus obtenu un filet de cognac. On en arrose les aiguillettes que l'on porte à chauffer, sans laisser bouillir, et l'on sert.

La presse à canard, monument d'argent massif sur table roulante de bois précieux, est surtout aujourd'hui objet d'ornement, voire de musée.

Et à Rouen même ce plat ne figure guère sur les cartes. Les toques Gault-Millau vont à un canard aux pommes de terre et pied de porc, un canard aux navets confits, un caneton aux olives, un canard au cidre, etc. On retrouve le caneton à la rouennaise à la carte du vieux et classique restaurant de *La Couronne* (31, place du Vieux-Marché), où Marie-Thérèse Duval est au «piano» de ces murs vieux de plus de six siècles, et aux *Quatre Saisons* (Hôtel de Dieppe) de la place Bernard-Tissot, sans qu'il soit bien exaltant du reste.

Mais à Paris ?

C'est vers les années 1890 que Frédéric Delair adopta et adapta la recette du canard à la rouennaise pour en faire ce qui allait devenir un best-seller sous le nom de canard Tour d'argent. Quelques variantes : les filets levés, la carcasse est pressée avec un consommé de canard très épicé, et l'on y ajoute le foie haché et cuit à feu vif avec porto et cognac. D'autre part, les cuisses (qu'Escoffier dédaignait) sont ici grillées et servies ensuite avec une salade.

Le canard, chez Claude Terrail, vient de ses élevages vendéens de Challans. Il est, on le sait, numéroté, et la petite histoire a noté que le prince de Galles, futur Edouard VII, eut le numéro 328 tandis qu'un quart de siècle plus tard, en 1914, on en était déjà au numéro 40 362 (attribué à Alphonse XIII). On a dépassé aujourd'hui le demi-million.

Nous n'en sommes plus au temps où le «grand» Frédéric lui-même *«avec son lorgnon, ses favoris grisonnants, son sérieux imperturbable»* découpait *«son coincoin dodu»*, salant et poivrant comme peignait Claude Monet, avec *«le recul du jugé et la précision du mathématicien, ouvrant d'une main sûre à l'avance toutes les perspectives du goût»* (Daudet). Mais aujourd'hui encore, à *La Tour*, le canard à la presse est un plat de théâtre et, le soir, c'est sur une petite scène que les canardiers, dans un éclairage à la Jordaens, découpent sur fond... de gueule (et de Notre-Dame illuminée) ce fameux canard dont le marquis Lauzières de Thémines fit, en 1900, une chanson :

Là, d'un canard dont reste
[*la carcasse,*
Dans une boite, on la brole, on
[*la moud,*
Un rude engin l'écrase, la
[*concasse,*
Il en résulte un goût exquis
[*au goût...*
Loin de jeter aux toutous le
[*squelette*
La Tour d'argent *tire parti*
[*des os !*

L'Ordre des canardiers de Rouen, s'il réussit à remettre à la mode ce plat savoureux, aura bien mérité... de la basse-cour !

SEMAINE GOURMANDE

CHEZ GRAND-MÈRE

« La cuisine et moi avons vécu un roman d'amour... » Ainsi parle Léone Long, et il serait bien triste qu'il finisse mal. Oh ! cela ne troublerait pas la digestion de MM. Michelin et Gault-Millau, non plus que les gens du Guide Hachette ou des diverses « bibles »... qui l'ignorent ! Léone Long, donc, toute seule dans sa mini-maison, cuisine toute la journée pour ses clients, amis du soir. Des entrées à 15 francs (boudin froid, pâté végétal, lentilles estragon), des plats de 50 F à 65 F (le pot au feu avec son bouillon et les os à moelle, la potée aux choux, les langues de mouton en ragoût), un camembert bien affiné (10 F) et des desserts : panade sauce chocolat chaud (18 F), pommes au four (15 F). Ici les vieux apéritifs sont à l'honneur : Picon, Byhrr, Dubonnet, Guignolet, Clacquesin, Mandarin... et les vins sont à 35, 55 et 58 F. Oui, il faut aller Chez Grand-Mère, histoire de vivre un instant ce roman d'amour d'un temps qui s'oublie !

▶ *CHEZ GRAND-MÈRE*
92, rue Broca (13e) — tél. : 47-07-13-65.
Fermé aux déjeuners et le dimanche.

LE BOURBONNAIS

Un successeur pour ce bistrot « sympa », ancien chef Chez Pauline, ce qui est référence. Avec sa femme, sa fille et, en salle, un autre ancien de Chez Pauline, Robert, M. Roger Le Meur propose une carte mitonnée : œufs meurette, persillé de Bourgogne et escargots en poêlon, raie pochée épinards, fricassée de lapereau, onglet à l'échalottes, coq au vin pâtes fraîches, gentils desserts (remarquable tarte chaude glace vanille) et, pour faire souvenir de l'ancien patron et justifier l'enseigne, les mardis et jeudis, le fameux pâté aux tartoufles du Bourbonnais. Vins de 45 F à 79 F (excellent Mennetou Salon, domaine de la Loge). Compter 200 F.

▶ *LE BOURBONNAIS*
29, rue Delambre (14e) — tél. : 43-20-61-73.
Fermé samedi midi et dimanche.

PRUNIER MADELEINE

Changement de direction et, sinon peau neuve, du moins quelques changements (dont l'installation, au premier, d'un bar — piano-bar le soir — agréable le temps de se retrouver et de passer commande). Un jeune cuisinier a été adjoint à l'ancien — souhaitons surtout qu'il ne cuisine pas trop « new style » ! — et la carte poissonnière considérablement enrichie (dix présentations de Saint-Jacques, par exemple !). On retrouve les classiques « maison », du filet Boston au turbot « tout vient de la mer » en cuisine : bouillabaisse, homard à l'américaine. Et aussi des appellations inquiétantes : chateaubriand de thon bressoise, selle de lotte ou portefeuille de saumon. Compter 500/600 F.

▶ *PRUNIER MADELEINE*
9, rue Duphot (1er) — tél. : 42-60-36-04.
Pas de fermeture.

CANDIDO

C'est un rappel mais il convient de vous en faire souvenir, du Candido, ô combien — et malicieux — Candido qui, si ce n'est plus la saison de manger « au jardin » et de cueillir soi-même les tomates de sa salade, perpétue en sa vieille maison baroque sa tradition de cuisine espagnolo-italo-française, de bonne humeur et d'accueil gentil. Hispanisme surtout avec la superbe paella (on peut commander et emporter) et bien d'autres plats d'outre-Pyrénées, comme la parillada à arroser d'un rioja superbe. Compter 200/250 F.

▶ *CANDIDO*
40, avenue de Versailles (16e) — tél. : 45-27-86-68.
Fermé dimanche soir.
Salon agréable pour trente couverts.

L. R.

P.S. Et rectifions une erreur impardonnable : le Saint-Amour, ce charmant « bistrot » dont nous parlions l'autre semaine, n'est pas rue du Mont-Thabor, mais bien au 8 de la rue de Port-Mahon (2e) avec son numéro de téléphone : 47-42-63-82. Allez vite vous y régaler de la raie aux orties, du carré d'agneau et de la tarte Tatin.



Le Monde

SPORTS

BASE-BALL : les World Series américaines

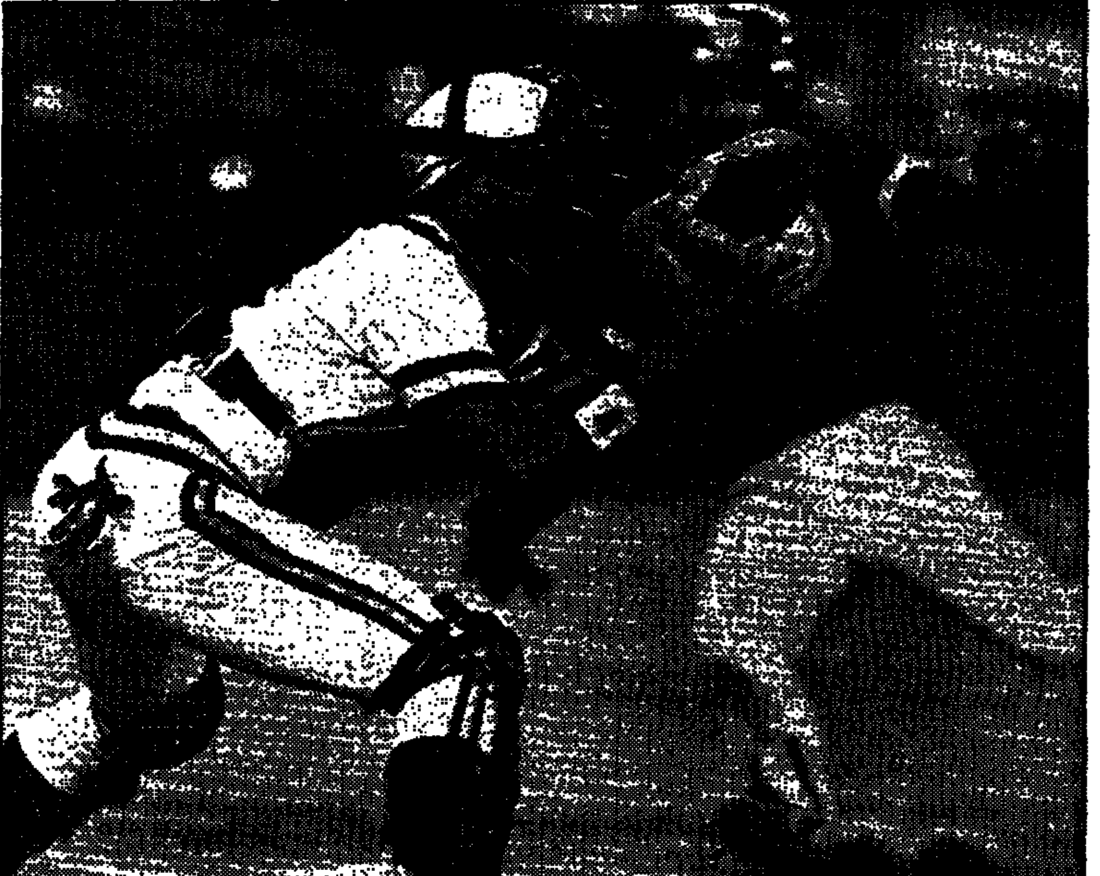
Enfants de la batte

Comme chaque mois d'octobre depuis 1904, les World Series sont l'apothéose de la saison de base-ball aux Etats-Unis. Le champion de l'American League et le champion de la National League, fraîchement couronnés, s'affrontent pour le titre officieux de meilleure équipe professionnelle du monde. Une affaire de prestige et de dollars. Elle oppose cette année les Mets de New-York aux Red Sox de Boston. Le duel, programmé en sept matches, s'interrompt dès qu'une des deux équipes est parvenue à en gagner quatre. Les deux premières rencontres ont eu lieu à New-York, les 18 et 19 octobre, les trois suivantes à Boston, les 21, 22 et 23 octobre. Les deux dernières se joueront à nouveau à New-York, ce week-end.

BOSTON
de notre envoyé spécial

L'ÉVÉNEMENT est d'importance. Il ne quitte pas la « une » du *New-York Times,* alimentant depuis une semaine toutes les conversations, du Bronx jusqu'à Wall Street. Il enfièvre Boston, la sage, et accapare, soir après soir, plus de deux cents millions de téléspectateurs à travers le continent nord-américain. Les billets pour accéder aux vertigineuses tribunes du Shea Stadium à New-York (cinquante-six mille places) ont atteint 300 dollars au marché noir, et le vieux stade de Fenway Park, dans la banlieue de Boston, s'est révélé ridiculement petit (trente-huit mille places) pour contenir la ruée fervente des amateurs de base-ball.

Selon les calculs de Robert E. Cumings, président de l'Office national du tourisme de Boston, une manne de 21 millions de dollars s'est abattue sur la ville en trois jours. Son estimation englobe les nuitées dans les hôtels de luxe, comme les recettes des marchands de hot-dogs et de souvenirs. *« Tout cet argent ne serait pas venu à Boston sans les Red Sox »*, dit-il. Il serait allé, par exemple, sur la côte ouest, si le bras de Wade Boggs, la vedette locale, l'un des meilleurs frappeurs des vingt-cinq dernières années, avait tremblé contre les California Angels, pendant les play-off.



Finesses tactiques

La ville de New-York fait des comptes similaires. Grâce à une saison exceptionnelle (cent huit victoires sur cent soixante-deux matches), les Mets ont drainé deux millions huit cent mille spectateurs au Shea Stadium et induit une activité économique estimée à trois cents millions de dollars. Aucune des vingt-six équipes professionnelles n'a attiré moins d'un million de spectateurs cette saison. On se déplace en masse pour voir des champions aussi considérables que « nos » Maradona et Platini. Ils ont pour noms Keith Hernandez, Jim Rice, Daryl Stawberry et Roger Clemens.

A trente-deux ans, Garry Carter, récemment transféré des Montreal Expo aux Mets, pour un salaire annuel de 2 millions de dollars, est un demi-dieu dont l'effigie en carton-pâte trône dans les coursives du Shea Stadium. Moyennant 1 dollar, les gosses peuvent ainsi poser pour la postérité avec leur idole.

Pour bien marquer l'importance de l'événement, chaque match des World Series donne lieu à une solennelle cérémonie d'ouverture. Ici, le chanteur Billy Joel entonne l'hymne national. Là, c'est Elie Wiesel, prix Nobel de la paix, qui lance symboliquement la première balle. Mais la passion qui embrase pour quelques jours les Etats-Unis n'entraîne aucun débordement. Les supporters venus au stade en famille encouragent avec bonhomie leur équipe, profitant du moindre temps mort pour aller se ravitailler en pop-corn et en boissons gazeuses. Plutôt que de vociférer, comme l'y invite à intervalles réguliers l'écran lumineux du stade, le public préfère commenter d'une travée à l'autre les phases de jeu et les décisions des managers. Le base-ball s'apprécie en connaisseur. Il ne dévoile pas facilement le charme de ses finesses tactiques aux regards non initiés.

Dans ces conditions, ce fleuron du patrimoine sportif américain est-il exportable ? *« Oui,* vient de répondre le Comité international olympique (CIO). *Le base-ball sera sport olympique aux Jeux de 1992 à Barcelone, après avoir été en démonstration à Los Angeles en 1984 et à Séoul en 1988. »* La Fédération internationale de base-ball (IBA) compte déjà soixante-seize nations, dont dix-huit européennes. Outre l'Amérique latine, Cuba et le Japon, où son implantation est ancienne, le base-ball a gagné des pays inattendus comme la Pologne et la Tchécoslovaquie. Les Soviétiques ont, paraît-il, déjà commencé l'entraînement. *« Cette décision du CIO,* explique Rodger Brulotte, commentateur vedette de base-ball à la radio canadienne, *va provoquer une universalisation et une expansion de ce sport comparables à celles qu'a connues le hockey sur glace dans les années 50. »*

Sept mille licenciés en France

Patrick Tugault, jeune président de la récente Fédération française (sept mille licenciés) en accepte l'augure. Dans les tribunes du Shea Stadium et du Fenway Park, où il a convié quelques journalistes français à *« s'imprégner de la réalité du base-ball »*, il rêve déjà de l'épopée olympique de 1992. *« Le but est de se qualifier pour les Jeux olympiques et de faire bonne figure,* dit-il. *Mon programme est déjà prêt, il nous faut obtenir le statut d'athlètes de haut niveau, un centre national de préparation à Montpellier, ainsi qu'un directeur technique national et quelques cadres. »*

Le base-ball français manquait de tout. A l'enthousiasme de son président vient de s'ajouter *« le respect dû au statut olympique »*.

JEAN-JACQUES BOZONNET.

LES HEURES DU STADE

Athlétisme

Championnat de France de marathon, le 25 octobre à Lyon. (A 2 14 h 55).

Automobilisme

Championnat du monde de Formule 1. Australie. le 26 octobre. (TF 1 à 6 h en direct).

Boxe

Championnat du monde (WBA) des super-moyens, McCallum (E.-U.) Skouma (Fr.). Le 25 octobre au Zénith de Paris. Canal + en direct (A 2 en différé).

Championnat d'Europe des coqs, *Montero (Fr.)-Gilbody* (G.-B) le 27 octobre au Cirque d'hiver, à Paris. En direct sur Canal + 20 h 30.

Colloque

Les nouvelles pratiques sportives. Animé par Georges Vigarello. Du 24 au 26 octobre à Marseille, salle Trigance de la Vieille Charité.

Cyclisme

Six jours de Grenoble, du 29 octobre au 3 novembre.

Football

Championnat de France, quatorzième journée le 25 octobre, *avec notamment* Bordeaux-Monaco et Nantes-Laval.

Judo

Championnats du monde féminins, à Maastricht (Pays-Bas) du 24 au 26 octobre.

Rugby

Tournée des All Blacks, matches à Clermont-Ferrand le 26 octobre et à Toulon le 28 octobre.

Roumanie-France, le 25 octobre à Bucarest. A 2 14 h 55.

Tennis

***Open de Paris,* au POPB du 27 octobre au 2 novembre. A 2.**

LE FESTIVAL DE RENNES

Champions en salle obscure

La Maison de la culture de Rennes accueille du mardi 21 et jusqu'au samedi 25 octobre le onzième Festival international du film sportif. Dans trois salles, cent cinquante films — reportages ou fictions — témoignent d'exploits et de compétitions. Parmi cette masse d'images, trente films déjà sélectionnés concourent pour obtenir les faveurs d'un jury composé de représentants du monde des spectacles et des sportifs, présidé par *Zizi Jeanmaire*.

RENNES
De notre envoyé spécial

FATIGUÉS, les sportifs. Etre enfermé des journées entières dans les salles obscures épuise les hommes et les femmes du grand air. Stéphane Caristan, comme étonné, regarde, avec le perchiste Pierre Quinon, la pluie tomber dans les rues de Rennes. Le premier est membre du jury, le second simplement invité. Le cinéma, ils aiment.

Plier leurs précieuses jambes entre deux rangs de fauteuils ne les décourage pas. Caristan avoue même que le cinéma est, avec la musique, en bonne position dans ses loisirs.

Pour une semaine, donc, il joue les examinateurs. Très sérieux, il prend des notes quand la lumière se rallume dans la salle et transporte des masses de documents sur les films en compétition. L'évocation de paysages de neige et de glace l'enchante. *« J'ai découvert le ski l'an dernier, et je trouve ce sport formidable »,* explique-t-il en ajoutant qu'après les Jeux olympiques de 1988 il y consacrera certainement plus de temps.

Sa consœur du jury, la blonde Marie-Françoise Grange, championne du monde 1983 et 1984 de kayak, semble toute surprise que les athlètes ne pratiquent pas le ski. *« Nous, nous faisons des stages en montagne l'hiver »,* lance-t-elle au géant à lunettes, qui répond avec le sourire : *« Elle veut encore me pousser à revendiquer auprès de ma fédération. »*

Les deux jeunes gens s'amusent. Mais ils n'en oublient pas pour autant leurs fonctions festivalières. Même s'ils ont quelques divergences musicales, ils accordent une grande place au son dans les films. *« Peu de discours mais surtout de bonnes images bien rythmées. »*

Pierre Quinon, le champion olympique de saut à la perche, souffle à ses amis ses goûts cinématographiques. Le film du cinéaste anglais Christopher Miles, *le Décathlon de Daley Thompson,* lui a beaucoup plu. Il a découvert dans ce court métrage des éléments du travail du décathlonien qu'il ne soupçonnait pas.

Le cycliste Marc Madiot, autre membre du jury, qui regrette que ce film soit hors concours, souhaite, lui, des séquences courtes et bien syncopées. Un petit film sur le rallye du Portugal, projeté lors de la soirée d'ouverture, l'a enchanté. Musique, action sans fioritures, voilà qui ravit le play-boy du cyclisme, à quelques jours de son retour à la compétition après une interruption de plus de six mois.

Vedette d'une course et vedette d'un film, Roger Quemener a réussi le doublé. Vainqueur de *Paris-Colmar,* ce policier de quarante-quatre ans est aussi le héros de *Diables d'hommes,* un film de Guy Le Saout qui conte l'épopée 1985 de cette course. *« Un très beau film »,* selon le marcheur venu à Rennes pour raconter l'épreuve, dont il a réellement découvert toute la difficulté sur l'écran.

D'autres spectateurs au-delà des milliers de Rennais qui se succèdent dans les salles de la Maison de la culture pourront-ils voir ce film, ou encore celui qui révèle pendant cinq minutes la Peugeot de Tino Salonen aux prises avec le Grand Nord ? Freddy Buache, directeur de la cinémathèque suisse et membre du jury, esquisse une grimace lorsqu'on lui pose la question. Il évoque la crise du cinéma qui touche le film sportif comme les autres et aussi la disparition des réseaux de diffusion indépendants. Organisateur du festival, Jean Durry est moins pessimiste. Il met en avant les chaînes de télévision qui peuvent se montrer intéressées par l'achat de films. Il espère surtout que les films primés *« auront un brillant avenir ».* Aux jeunes sportifs de se montrer bons juges.

SERGE BOLLOCH.

FOOTBALL : les désarrois de Luis Fernandez

L'expulsé de luxe

Son passage du Paris-Saint-Germain au Racing Club de Paris avait défrayé la chronique juste avant la Coupe du monde. A vingt-sept ans, Luis Fernandez pouvait mesurer tout le chemin parcouru depuis son enfance aux Minguettes. Aujourd'hui, rien ne va plus pour l'ancien capitaine du PSG. Au premier tiers du championnat, son nouveau club est en position de barragiste et lui-même a déjà reçu deux avertissements et a été expulsé deux fois par les arbitres. Le 23 octobre, la commission de discipline de la Ligue nationale du football l'a suspendu pour deux matches.

« LE Racing comptait beaucoup sur vous pour conquérir le public parisien et se hisser parmi les meilleurs clubs du championnat. Or depuis le début de la saison, vous vous êtes surtout distingué par un bras d'honneur au public du Parc des princes, deux avertissements et deux expulsions. Comment expliquez-vous ce comportement de la part du joueur le mieux payé de France, qui se devrait d'être un exemple pour tout ce qu'il représente pour les jeunes ?

— J'ai traversé une période où on a beaucoup trop parlé de mon transfert et de ce que j'allais gagner. De plus, je sors d'une compétition éprouvante comme le Mundial. Beaucoup d'autres joueurs qui ont participé à la Coupe du monde ont connu un passage à vide, mais ils ont un tempérament différent du mien. Je pourrais me « cacher » sur le terrain, mais je suis un gagneur. Je suis trop entier pour ne pas toujours me donner à fond.

» A Bordeaux, j'ai été expulsé injustement. A Saint-Etienne, je reconnais que je n'avais pas à donner un coup de coude à mon adversaire, mais je venais d'être victime d'une agression que l'arbitre n'avait pas sanctionnée. Le comportement des arbitres avec moi a changé depuis le début de la saison. Peut-être à cause de tout ce qui a été écrit sur mon transfert.

— Pour expliquer votre comportement et votre désarroi actuel, Victor Zvunka, l'entraîneur du Racing, dit que, contrairement à Michel Platini, vous n'avez pas réussi à assumer la transition entre le rôle de footballeur et celui de star.

— C'est vrai que je suis plus sollicité qu'avant, mais je reste toujours aussi concentré sur mon football. Je mène une vie familiale rangée. Mon comportement n'a pas changé, mais j'ai quitté un club dans lequel j'étais depuis huit ans pour arriver dans une équipe qui ne tourne pas. Je ne suis pas le seul joueur du Racing qui ait perdu confiance en lui. Je me sens jalousé, mais pendant vingt ans j'ai mangé de la vache enragée. Je me suis battu. On ne m'a rien donné. Ce n'est pas moi qui ai créé le système. Je n'ai fait qu'accepter les propositions du Racing.

— Michel Hidalgo et Gérard Houllier avaient réussi à vous persuader de jouer plus sobrement pour gagner en efficacité. Depuis le début de saison, en équipe de France comme au Racing, vous semblez vouloir tout faire, mais vous perdez en lucidité. Est-ce un problème d'encadrement technique, ou cherchez-vous, inconsciemment, à justifier votre salaire ?

— Je n'essaie pas de justifier mon salaire, mais d'apporter à mon nouveau club tout ce que je peux lui donner. Mais quand l'équipe ne tourne pas, on court souvent dans le vide et on se fatigue plus.

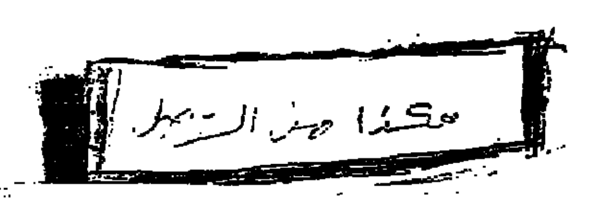
— Matra n'est pas venu au football pour le sport, mais pour se faire mieux connaître et améliorer son image auprès du grand public. Pensez-vous qu'ils toléreront longtemps votre comportement ?

— J'en ai parlé avec le président Jean-Luc Lagardère. Je lui ai même dit que j'étais prêt à accepter des sanctions. Il s'est montré compréhensif, mais je sais qu'il y a des choses à ne plus faire. En termes d'image, ils doivent souhaiter autre chose. J'apporterai ma réponse sur le terrain.

— Le Racing compte dans ses rangs sept joueurs qui viennent de participer à la Coupe du monde et se retrouve pourtant en position de barragiste au premier tiers du championnat. Qu'est-ce qui ne va pas ?

— Les joueurs qui sortent du Mundial sont un peu fatigués. De plus, le Racing est un club qui vient de monter. Il faut lui laisser le temps de travailler. Malgré tout, je suis sûr que si nous avions deux très bons attaquants de pointe nous serions peut-être premiers avec Bordeaux et il n'y aurait pas de cas Fernandez. Francescoli ne jouait pas en pointe avec l'Uruguay, pas plus que Littbarski à Cologne. »

Propos recueillis par
GÉRARD ALBOUY



THÉATRE

L'avenir de la Gaîté-Lyrique

La mouche et l'éléphante, fable tragique

La Gaîté-Lyrique a abrité bien des succès. Pourtant cette salle née sous le second Empire n'a jamais connu la gloire. Ni la fortune. A l'abandon depuis dix ans, elle vient de trouver preneur. Mais, faute d'un accord entre la Ville et l'Etat, la scène parisienne va perdre un de ses plus beaux théâtres.

Dans le milieu des années 70, il n'était pas exceptionnel, pour qui longeait le boulevard Sébastopol entre la gare de l'Est et le Châtelet, de croiser à la hauteur du square des Arts-et-Métiers (de son vrai nom Emile-Chautemps) la lente et majestueuse progression d'une éléphante. Funeste effet de l'alcool ? Transfuge fantomatique de la Bastille, où se dressait jadis, l'éléphant-cachette de Gavroche ? Répétition précoce pour l'Année de l'Inde ? Rien de tout cela. L'éléphante existait pour de bon et se nommait Toffy.

A cette époque, qui suivait la disparition des grands chapiteaux, les intellectuels défendaient l'art du cirque et n'hésitaient pas à envoyer leurs mômes grimper sur les trapèzes ou se peindre le nez en rouge, plutôt que d'intégrer la rue d'Ulm. Silvia Monfort, qui avait quitté son carré Thorigny, avait obtenu le 1er octobre 1974 les clefs de la Gaîté-Lyrique, et dans ce « nouveau carré » elle tentait d'inscrire le cercle sacré d'une piste, celle de son école du cirque. On verra dans quelles conditions.

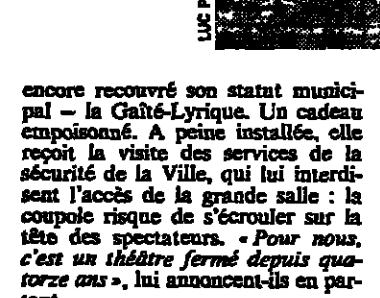
Dix ans plus tard, le théâtre de la Gaîté-Lyrique, œuvre de l'architecte Cuzin (qu'on attribue avec obstination à Hittorf) abandonnée par la vie sans que la poussière ait eu le temps de l'ensevelir tout à fait, est dans le plus étrange état qui soit. Mauvais ? Assurément, et même pis que cela : estourbi, mutilé, ravagé, méprisé et, on le serait à moins, fatigué. Il faut entrer actuellement par l'arrière, rue Réaumur. Une longue ruelle conduit on ne sait pas trop où, aux frontières de la salle et de la scène, dans une de ces zones théâtrales d'où partent en tout sens escaliers et couloirs, et où seule la hiérarchie des portes permet de s'orienter, de découvrir à quelle famille on appartient. Car l'architecture théâtrale, plus et mieux que les bâtiments de moindre fonction spectaculaire, croise deux géographies, celle de habitués de la scène, celle des habitués de la salle. Ils en ont une vision différente, y créent des réflexes différents, s'y déplacent avec des fiertés de propriétaires qu'ils ne perdent qu'en cherchant l'entrée (ou la sortie) des artistes.

Dans le cas de la Gaîté-Lyrique, les repères se sont largement effacés sous les interventions des bâtisseurs de la deuxième heure. D'autres escaliers sont apparus, qui conduisent à des espaces imprévisibles où pendent des lambeaux d'étoffe, où des meubles d'un humiliant provisoire exposent leur formica décharné. Les entrées naturelles se sont perdues. Le hall d'accueil, dont l'escalier à double volée avait cédé la place, au début de ce siècle, à une seule et monumentale série de marches, a perdu sa fonction, cisaillé par un plancher de béton. Seul le foyer au premier étage a conservé non seulement son espace, mais ses colonnes, ses cheminées (dont on prête bizarrement la sculpture à Rodin ?...), son stuc et presque ses couleurs. L'état est sans doute en est défraîchi, et l'on reste étonné de voir qu'il y a dix ans ces ors, et ces plâtres et cette architecture laissaient assez indifférent ou narquois pour être livrés avisiteur dans la consternation. Le lustre, effondré, en est comme le symbole, et les balcons souffrent çà et là d'éventrations dont il est difficile de mesurer la gravité. Les porte-à-faux nombreux, qui donnent à cette salle une des meilleures visibilités de Paris, autorisent en même temps des mises en garde sécuritaires et suscitent corollairement les enthousiasmes salvateurs des architectes contemporains : comme la salle est pourrie, on peut y faire n'importe quoi.

L'initiation au cirque

Est-ce ce raisonnement, ou bien est-ce au contraire, comme *l'Architecture d'aujourd'hui* l'affirmait en 1974 *(voir encadré)*, un véritable respect du théâtre de Cuzin ? En tout cas, Gilbert Lézénès et Jean Nouvel, accompagnés du scénographe Jacques Le Marquet, ont entrepris un travail qui, dans son état présent, ridiculise la construction première. D'énormes pieux d'acier ont été installés à intervalles réguliers tout autour de la salle, traversant sur toute la hauteur du bâtiment les circulations qui l'entourent. Ces piliers, qui n'apparaissent d'ailleurs pas sur les plans publiés en 1974, supportent, entre le plafond du théâtre et le toit du bâtiment, dans l'espace autrefois affecté à la remontée du lustre et à l'évacuation des fumées, une salle dite « d'initiation au cirque ». Le volume en est sans doute superbe, l'utilité plus singulière. Trop basse pour les élans des futurs trapézistes, il a fallu y ménager une sorte de fosse dont nous vous passons les détails techniques. De méchants esprits ont eu tôt fait de la qualifier de « fosse aux éléphants ».

L'utilisation de cet espace, laissé pour mort dans les théâtres lorsque la fée électricité, est née est devenue une gourmandise, un must pour tout administrateur. On a vu récemment comment l'Opéra de Paris avait pu y installer ses studios de danse grâce à une prouesse d'ingénieur qui laisse intacte, bien sûr, l'œuvre de Garnier. A la Gaîté-Lyrique, on a manifestement choisi d'écraser la mouche avec un marteau-pilon. Et si la faiblesse de l'édifice impliquait un renforcement des structures, c'est la solution la plus mutilante, la moins réfléchie qui semble avoir *été* choisie. Laissée de surcroît inachevée, cette « rénovation » dégage une impression d'imbécillité consternante, triste fonction pour d'aussi forts pylones.



LUC PÉRÉNOM

Valse-hésitation

La Gaîté-Lyrique fait suite au Théâtre de la Gaîté, l'un des fleurons du « boulevard du Crime », avalé par la nouvelle place de la République : mille cent places, sur doré du sol au plafond, inauguré le 3 septembre 1862. Il avait l'inconvénient d'être à l'écart des nouveaux circuits à la mode. Les directeurs qui se succédèrent à sa tête à une cadence accélérée ne surent pas imposer une ligne de programme cohérente. La valse hésitation entre le mélodrame et la féérie aboutit à une série d'échecs répétés. Le *Château des cœurs*, de Gustave Flaubert, une fantaisie philosophico-fantastique, sombra avec fracas. Seul *Orphée aux enfers*, d'Offenbach, attira des foules considérables en 1872. Trente ans plus tard, ce théâtre à problème devint opéra municipal. Les Ballets russes de Diaghilev y triomphèrent une dernière fois au lendemain de la première guerre mondiale. Ensuite, entre deux opérettes, les périodes de fermeture s'allongèrent. En 1967, l'Orchestre de Paris tenta d'y installer un théâtre de la musique. Il dut bientôt renoncer : l'acoustique était insuffisante. Entre deux couplets de *Sweet Charity*, Bob Wilson y donna l'inoubliable *Regard du sourd* (1972) et après lui, Patrice Chéreau y monta *La Dispute*. Jack Lang, chassé par les travaux du Palais de Chaillot s'y réfugia un moment. Chant du cygne pour une salle peut-être maudite mais à coup sûr décrépite. Avant de passer le flambeau à Silvia Monfort, le futur ministre de la culture lui confiera : *« Il faut deux machinistes tous les soirs pour revisser les fauteuils »*.

Silvia Monfort, expulsée du Marais, se vit donc confier par le préfet Verdier — Paris n'avait pas encore recouvré son statut municipal — la Gaîté-Lyrique. Un cadeau empoisonné. A peine installée, elle reçoit la visite des services de la sécurité de la Ville, qui lui interdisent l'accès de la grande salle : la coupole risque de s'écrouler sur la tête des spectateurs. *« Pour nous, c'est un théâtre fermé depuis quatorze ans »*, lui annoncent-ils en partant.

Silvia Monfort,qui loge, outre sa troupe, une école de cirque, le chapiteau des frères Gruss et un atelier de danse et de mime, en est réduite à camper sur la scène. Au préalable, il a fallu vider les 130 tonnes d'ordures qui encombrent les sous-sols et faire déguerpir les squatters plus ou moins légaux qui coexistent dans une proximité aussi délirante qu'un réseau électrique mêlant joyeusement des voltages différents. Bricolée avec des bouts de ficelle, le théâtre retrouve quand même un public. Une nouvelle salle est même aménagée sur les ruines de l'escalier d'honneur. La Ville décidera alors d'entreprendre des travaux dignes de ce nom. Si la grande salle doit être rénovée intégralement, la fragilité du vieux bâtiment, affirment les architectes, implique sa refonte totale *(voir encadré)*.

La gaîté ludique

La municipalité, nouvellement élue en 1977, confirme les travaux qui doivent officiellement s'achever en 1981. Silvia Monfort va voir sa patience couronnée de succès. Aussi pour faciliter la conduite du chantier, elle décide de s'installer provisoirement au Jardin d'acclimatation. En 1978, au cours d'une tournée dans le sud-est de la France, elle apprend fortuitement que les entreprises qui œuvraient à la Gaîté-Lyrique viennent de descendre le boulevard pour s'attaquer à la rénovation du Châtelet. Officiellement, cette suspension n'est que provisoire. Silvia Monfort trouvera refuge dans les anciens abattoirs de Vaugirard — où elle est encore.

Place de l'Hôtel-de-Ville, on ne dissimule pas l'état de délabrement de l'épave lyrique *« héritée dans cet état »* en faisant toutefois remarquer qu'elle a toujours été maintenue *« hors d'eau »*. *« Mais que faire d'un tel gouffre financier ? »*, s'interroge Françoise de Panafieu, responsable de la politique culturelle de la Ville de Paris. Elle estime de 80 à 100 millions de francs les travaux nécessaires pour achever sa remise en état. *« Et ensuite, il faudrait une subvention annuelle de 40 millions de francs pour le faire tourner. La Ville, qui soutient déjà le Châtelet et le Théâtre de la Ville — sans parler des salles d'arrondissement, — ne peut supporter cette charge supplémentaire sans sacrifier la création. »*

Elle affirme avoir longtemps cherché un partenaire pour l'associer à cette entreprise. En vain. *« Le ministère de la culture nous a fait des propositions. Mais la direction du théâtre nous a fait savoir qu'elle ne disposait d'aucun financement pour cette opération. »*

Aussi quand, il y a trois ans, un virtuose du gadget électronique, Jean Chalopin, tombé amoureux de ce lieu abandonné *(voir ci-contre)* propose à la municipalité de reprendre la Gaîté-Lyrique, son plan est vite accepté.

La façade doit être restaurée ainsi que le foyer, le hall d'entrée et le grand escalier. Mais sa destination changera notablement. La grande salle coupée en deux à mi-hauteur abritera sans doute un petit théâtre en rond de trois cent cinquante places, l'essentiel du volume sera occupé par des jeux de toutes sortes destinés aux enfants, couplé à des salles techniques de communications modernes et des espaces de projections vidéo et d'enregistrements. Une coquille dorée pour un Disneyland sous cloche. L'injustice du sort, voulant tout arranger, a préservé à la Gaîté-Lyrique son exceptionnelle cage de scène. Un volume impressionnant puisqu'il a, en profondeur, la taille de la salle et une largeur triple du cadre de scène. Devant un pareil outil, comment les gens de théâtre ne frémiraient-ils pas d'espoir à l'idée de son utilisation potentielle ? Ou bien de désespoir s'il doit être arraché à leurs rêves pour être livré au rire carnassier des enfants ?

FRÉDÉRIC EDELMANN et EMMANUEL DE ROUX.

Questions sur un gâchis

Avant travaux, on peut encore visiter ce qui reste de la Gaîté-Lyrique : une vieille carcasse croulante. Laisser mourir un théâtre est inadmissible. Le laisser pourrir à l'abandon est un gâchis stupide.

Les théâtres assurent la continuité d'un art éphémère, né il y a quelques milliers d'années. Au même titre que les musées ou les bibliothèques, ce sont des *mémoires*. La mémoire de la Gaîté-Lyrique est *infiniment* riche. Ses activités auraient pu en poursuivre l'enrichissement. Par ses dimensions, sa machinerie, sa profondeur de scène, c'est un théâtre comme on n'en fait plus et dont on a encore besoin. Bob Wilson, Patrice Chéreau, Claude Regy, Lucian Pintilié, les danseurs Buto, ceux de Bali entre autres, ne l'ont pas trouvé périmé.

Le projet d'un espace sophistiqué consacré aux loisirs des enfants est intéressant. Pourquoi au prix de la destruction d'un théâtre ? Pourquoi la Gaîté-Lyrique ? Pour qu'un jeune homme surdoué puisse réaliser son rêve ?... Il reste dans la légalité puisqu'il prévoit une salle de spectacle de trois cents places — au lieu de neuf cents. Et avec quel plateau ? Quels spectacles pourra-t-on y monter ?

La Gaîté-Lyrique fait partie du patrimoine, et c'est un théâtre municipal. La Ville de Paris doit en assurer l'entretien et le fonctionnement. Lourde charge, c'est vrai. Mais il est impossible de ne pas se demander pourquoi les ministres de la culture qui se sont succédé s'en sont désintéressés. L'Etat, les municipalités, les collectivités locales, cofinancent — à l'exception des théâtres nationaux — l'ensemble du secteur public. Les maisons de la culture, notamment, appartiennent aux villes et sont subventionnées à parité par le ministère et les villes quelle que soit leur couleur politique. L'actuel ministre de la culture et le maire de Paris — qui se trouve être le premier ministre — appartiennent à la majorité. Comment se fait-il que M. François Léotard laisse détruire la Gaîté-Lyrique ?

COLETTE GODARD.

Les rêves d'enfant de Jean Chalopin

Le nouveau patron de la Gaîté-Lyrique n'a pas le « Rambo look » de Tapie le tapageur. S'il avait eu le temps d'être boy scout, Jean Chalopin, trente-six ans, aurait mérité le totem d'écureuil entreprenant. Un sourire de gamin puni dans une barbe très rousse, il paraît en visite au siège parisien de sa société, la DIC, un local de dimensions modestes, au cœur du Marais, avec standardistes bilingues dans l'entrée et disques d'or aux murs.

L'auteur producteur se présente comme « writer producer », coquetterie pardonnable pour un Français qui a vraiment réussi en Amérique. Ici, il n'a même plus de bureau à sa disposition, commis voyageur de son succès, naviguant entre Tokyo et Los Angeles, Jean Chalopin, père comblé de l'Inspecteur Gadget et des Minipouss (sortis en salle mercredi), continue son ascension planétaire avec la timidité sincère d'un clerc de notaire.

Son enfance est inguérissable.

« Je suis né à Sannois, j'habitais Argenteuil, puis je suis allé au lycée d'Enghien. J'étais un petit garçon très sage, je suçais mon pouce. Ma première passion, c'est le théâtre. Alité pendant quelques mois pour un problème aux reins, j'ai découvert le théâtre en lisant Huis clos, *de Sartre. J'avais neuf ans... J'ai aussitôt voulu devenir dramaturge. Confortant ma passion en assistant aux représentations du Théâtre du Petit-Monde de Roland Pilain — j'étais amoureux de la fille qui jouait le rôle du Petit Poucet, — j'ai commencé à écrire des pièces. A la manière de... De Sartre. Sans le talent. De Guitry. Sans le talent. J'envoyais mes manuscrits au Casino d'Enghien. On me les retournait sans ouvrir les enveloppes. Je n'ai jamais perdu l'espoir.*

» Mon héros, à l'époque, était Cyrano de Bergerac. Comme moi rêveur, comme moi « écrivain », comme moi complexé... Etre rouquin, en France, c'est une tare. Et, en plus, il y avait mon nom. Je l'ai toujours eu en horreur. Tout, j'ai tout entendu à l'école : « chaud lapin », « chalope », « chaloupe »... Affreux. D'autant plus que ce n'est pas le vrai nom de mon père : orphelin à sept ans, il a été adopté, privé de son vrai patronyme, bien sûr. Il y a là une blessure.

» Si Cyrano était mon héros, mon dieu, mon guide, c'était mon père, en effet. Il avait le goût des devises, taillées à mes mesures de timide : « Rougis, mais fais-le quand même », ou « Quand tu n'as rien à perdre, tu as tout à gagner ». Ces formules, je les ai gardées. Elles me servent encore quand je vais me lancer. »

» Lorsque j'ai eu treize ans, mon père a eu, comme on dit, « des revers de fortune ». Façon de parler, il n'avait jamais eu de fortune. Dessinateur sur tissus, il a voulu ouvrir un commerce. A Tours. Un an après, il faisait faillite. Je me suis retrouvé tout seul à Paris. J'ai arrêté l'école, à quatorze ans. Et j'ai trouvé mes premiers boulots. Qui m'ont amené où je suis aujourd'hui. Dernier assistant sur des films publicitaires... Comme j'étais discret et effacé, on m'envoyait sur les tournages « Lingerie ». Les mannequins ne me voyaient même pas, je passais inaperçu dans une volière de femmes dénudées... Ça, c'était le job numéro un. Le job numéro deux consistait à distribuer des prospectus dans les boîtes aux lettres, sérieusement. Je tenais à ma clientèle, 2 000 prospectus, 2 centimes pièce. Ça me laissait du temps pour aller au théâtre, pour prendre des cours par correspondance...

» A dix-sept ans, je suis parti pour Tours afin de me rapprocher de mes parents. Et je me suis marié. J'avais tellement envie de recréer une famille, de retrouver une maison. Ma femme était plus âgée que moi, je me suis trouvé papa des deux enfants qu'elle avait déjà, six ans et demi et huit ans et demi... Et j'ai créé une entreprise... de distribution de prospectus. A mon avis les étudiants n'étant pas assez sérieux, j'ai embauché une armée de deux cent cinquante retraités, je pouvais compter sur eux. Il me fallait un dessinateur... de prospectus. J'ai rencontré Bernard Deyries, il est toujours avec moi, directeur artistique du studio de Tokyo, puis du studio de Los Angeles.

» Notre affaire de publicité directe prospérait donc. J'avais vingt et ans. On nous a proposé de nous diversifier. Pourrions-nous faire un dessin animé ? C'était le jardin secret de Bernard. Nous avons acheté un local de petits films publicitaires à Tours pour la somme de 5000 francs. Tout est parti de là...

» Aujourd'hui, quinze ans plus tard, où en sommes-nous ? Après avoir démarré aux Etats-Unis en toute humilité (nous avons campé trois mois dans la cuisine de la mère de mon traducteur américain, devenu depuis administrateur général), nous sommes désormais la plus grosse entreprise de produits pour la jeunesse outre-Atlantique. Oui, nous sommes numéro un sur le marché américain, aussi bien sur le câble que sur les « networks ». DIC représente onze sociétés, employant trois cents personnes dans le monde, produisant des films d'animation et des séries pour adultes, comme « Le voyageur », avec un chiffre d'affaires d'environ 100 millions de dollars. Les quatre-vingt-six épisodes de « L'inspecteur Gadget », par exemple, sont diffusés depuis quatre ans dans cent une stations américaines, et ont été vus dans quarante pays...



Jean Chalopin

» Ce qui me reste de mon démarrage un peu rude dans l'existence ? Seulement des bons souvenirs. Mais il est vrai que, depuis, mes rapports avec l'argent sont faussés : j'ai, j'aurai toujours peur de manquer... Et il faut avouer que lorsque j'ai des petits moments de dépression, comme tout être humain, la seule chose qui me console, c'est de faire mes comptes... Je n'ai pas vraiment de vie privée. J'essaie d'installer une maison à Los Angeles, une autre à Paris... Il faudrait que je possède un lit qui se déplie, comme Gadget...

» Mon projet concernant la Gaîté-Lyrique, ce n'est pas un caprice, loin de là. Il y a trois ans, je venais de divorcer, je me suis installé dans un petit hôtel, situé justement en face de ce théâtre que je trouvais admirable. Des tôles en masquaient l'entrée. Un jour, je suis entré. Des clochards dormaient à l'intérieur, couchés sur des cartons. Je me suis juré d'essayer de sauver ce lieu. Si du moins je parvenais à financer mon rêve...

Propos recueillis par **DANIÈLE HEYMANN.**

Un projet en jachère

M. Jacques Le Marquet, scénographe, est l'auteur avec M. Jean Nouvel, architecte maître-d'œuvre, du projet de réhabilitation de la Gaîté-Lyrique lancé par le maire de Paris, entre 1975 et 1979 et destiné à Silvia Monfort.

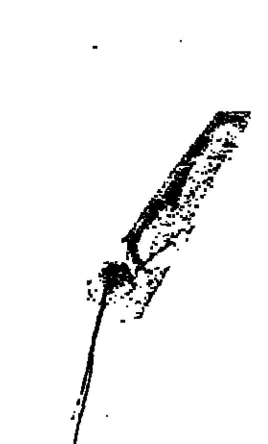
En 1979, les plans d'exécution étaient prêts dans le détail. Le permis de construire était acquis. Le coût de l'opération sous deux ans (en 1981, donc) aurait avoisiné 35 millions. Tout étant prêt, il restait à lancer l'opération. Ce qu'a fait la mairie.

Une première tranche de travaux a été engagée à destination de ce qu'on appelle une « mise en sauvegarde ». Cette opération consistait à implanter sur la périphérie de la salle quantité de piliers en béton, profondément ancrés, pour permettre de passer au-dessus de la coupole en staff Napoléon III une superstructure métallique tridimensionnelle, supportant elle-même une épaisse dalle phonique de béton, assurant l'étanchéité acoustique de la salle. Les combles devenaient ainsi une énorme salle de répétition autonome. Cette opération a été réalisée pour 6 ou 7 millions de francs 1979. La salle de mille places, toutes bonnes, était dotée de technologies avancées. La fosse d'orchestre pouvait passer de quarante à soixante-dix musiciens ou être recouverte de fauteuils. Le problème des sources d'éclairage était résolu par des passerelles télescopiques, escamotables donc, évoluant dans les parties hautes du volume de la salle avec quatre-vingts projecteurs de 1 000 watts (entre autres). Enfin, une salle expérimentale était créée en sous-sol.

Et puis le théâtre mis en sauvegarde a été laissé en jachère. Personne alors ne s'en est plus préoccupé. Actuellement repris, les travaux de cette étude rétribuée et déjà engagées coûteraient de 70 à 80 millions de francs 1986. Mais il ne s'agit pas de cela.

La question est : suis-je contre un « Palais de la jeunesse » ? Non, mais PAS LA. Et surtout pas au prix que « nous » coûte la disparition d'un grand théâtre en 1988, après douze ans de fermeture, alors que Regy, Hossein, Rosner, Miquel et tant d'autres, plus jeunes, n'ont pas de théâtre.

JACQUES LE MARQUET.



Culture

THÉATRE

Michel Serrault dans « l'Avare »

Un rapace de charme

Interprétation de Michel Serrault est prodigieuse. Deux heures de bonheur. C'est ça aussi, un grand comédien. Un coup de soleil dans la vie des gens.

Commençons tout droit par Michel Serrault, puisque c'est lui les *affiches*, *lui* les *locations* d'avance, lui l'énorme cachet, lui le scoop.

Il est prodigieux.

Il est un miracle de *surprise*, de joie, d'imagination gentille.

Il est une émotion, il est déjà un grand souvenir. On voudrait vivre dans une *République idéale*, où les gosses des écoles, les êtres seuls, et ceux qui souffrent, et ceux qui *n*'ont plus devant eux que la fin, seraient libres de venir le voir, comme ça, impromptu, pour avoir connu deux heures de bonheur. Parce que c'est ça aussi, un grand comédien : un coup de soleil dans la vie des gens.

Il a pour lui son physique. Il est plutôt de taille moyenne, et les grands artistes, les grands bonshommes ont souvent été d'assez petite taille. Lui, ça lui permet d'être *plus agile*, de sauter en l'air comme un moineau, de disparaître comme une souris.

Il est beau. Le costume qu'il s'est fait tailler, d'un noir miroitant, féérique et nocturne, accentue l'esprit de ses maintiens, et la petite calotte sombre *qu'il* a piquée *sur* sa *tête* relève l'éclat de son front, de ses yeux, les bonnes couleurs de ses joues, et un air de bienveillance, souvent, de simple humanité, merveilleux.

Surtout, il a l'essentiel, l'assise de tout grand acteur : ce que l'on appelle la « présence ». C'est un phénomène singulier, immatériel : une irradiation d'âme. Comme si le grand acteur avait des « ondes en plus », qui diffusent mystérieusement, de près et au loin, des découvertes, des *gaietés*, des contes à rêver debout, des impressions de paysages, des tendresses, des encouragements, tout un monde, d'habitude enfoui, d'idées et de sensations. C'est ça, la présence de l'acteur, qui fait de lui un enchanteur, sans baguette de fée, sans rien que son corps, que sa voix. Et Michel Serrault a ça.

Sa voix, parlons-en. Il n'en a pas une, il en a des dizaines, toutes les *classes* d'une *société*, à *lui seul*. Il a la voix du maître et la voix de l'esclave, celle de l'enfant qui n'ose pas avouer sa bêtise et celle du gendarme qui roule un gros tonnerre, celle du riche avare et celle du pauvre d'esprit. Elle a, sa voix, des légèretés de battement d'ailes d'oiseau et des martellements tapageurs, mauvais bougre, avec des appuis cadencés sur les « e » muets des finales, comme les chanteurs, ce qui au théâtre est une hérésie, mais avec lui ça passe.

Ce qui est *phénoménal*, c'est que ses mines subtiles, éphémères, jamais soulignées, imprévisibles, ses étonnements, ses gourmandises brèves, ses réticences, ses effrois, ses touches impalpables de folie, ses faux-pas, ses éclairs d'œil rond, ses *diableries*, et *jusqu'à ses absences*, ses à-quoi-penses-tu-à-rien, ont tous, un par un, très vite mais très clair, leur air, leur couleur, leur accent particuliers ; et qu'avec ça, sans cesse, de loin, là-bas au fond de la scène, il fait sans arrêt des « gros *plans* », *comme l'on dit. Il vous en* envoie plein les yeux, plein le cœur. Et ça n'est jamais forcé. C'est d'une suprême élégance.

Voilà. Cette soirée rare, c'est avant tout la performance, irrésistible, d'un grand acteur, Michel Serrault, dans *tout* son *éclat*, *dans* tous ses charmes, qui a l'air de prendre un plaisir fou à jouer.

Il faudrait aussi parler de *l'Avare*, de Molière, mis en scène par Roger Planchon.

Cet homme sur les planches que joue, qu'invente, Serrault, n'est pas exactement *l'Avare*. Molière a écrit un individu lugubre, borné, haineux, *très violemment antipathique*. L'avarice, la vraie, celle que montre Molière, est une maladie mentale, qui a cette particularité de ne pas *susciter*, chez *le témoin*, une compassion, une pensée pour ses causes lointaines, comme les autres maladies, mais seulement un recul, un désarroi, un malaise froid.



L'Harpagon de Molière est une abjection, il écrase les pauvres, leur *saisit leur manteau*, *leur matelas*, les adosse au suicide, il serait capable de laisser assez calmement mourir sa fille, son fils, pour ne pas payer les frais d'hôpital. Physiquement il a une sale tête, un regard faux, des vêtements qui choquent par leur manque d'entretien, et Molière lui a donné aussi une vilaine peau, le teint gris d'un catarrheux qui ne se soigne pas – c'est le seul détail de lui-même que Molière *a accordé à son* Harpagon. Il n'a aucune séduction, cet Harpagon, il ne provoque, chez autrui, que de l'aversion, et si *l'Avare* reste tout de même une comédie, qui fait rire, c'est parce que Molière a imaginé toute une *suite de gags*, *d'accidents*, d'aventures, autour d'Harpagon, ou par ricochet, qui donnent des effets comiques.

Or Serrault a un visage beau, avenant, coloré, ses vêtements ne sont pas tristes, au contraire. Au lieu d'être gênés *et* dégoûtés par Harpagon, nous sommes sans cesse sous son charme. Serrault ne joue pas l'avarice, spectacle repoussant, mais plutôt une sorte de pingrerie fantaisiste, bien moins déplaisante, *c*'est tout autre chose.

D'autre part, pour mettre en valeur son acteur de choc, Roger Planchon a, dans des proportions tout de même considérables, déconstruit, coupé, puis réassemblé autrement, le mécanisme qu'avait mis au point Molière, pour l'enchaînement des faits de sa comédie.

Par exemple, la pièce de Molière débutait par deux scènes longues, importantes, approfondies, tenues par les enfants. *l'Avare* est l'œuvre dans laquelle Molière, plus qu'il ne l'a jamais fait, donne libre cours à la vie, aux secrets, aux projets des enfants. Il a mis, dans *l'Avare*, deux couples frère-sœur, dont les passions s'entrecroisent, et en particulier il a voulu imposer, entre Harpagon et son fils, une haine affreuse, des affrontements déchaînés, des outrages, au point que chacun des deux convoite la mort de l'autre, et ces explosions de haine sont l'une des choses qui expriment dans toute sa bassesse l'abjection de l'avare. Et, en regard de cela, les « romans » des quatre enfants sont comme des *douceurs de beaux jours qui concourent* à l'allant de la comédie. Mais tout cela a été tellement cassé, décomposé, amputé, par Planchon, que *c'est parfois une* autre pièce.

Il y a aussi, parmi les acteurs, une deuxième vedette de l'écran et de la scène, Annie Girardot, qui tient le rôle secondaire d'une entremetteuse, et tout se passe comme si Planchon, par contrat, avait été obligé de commencer et de finir la pièce avec ces deux célébrités, Serrault et Girardot. Le premier acte, chez Planchon, commence ainsi par une scène entre Serrault et *Girardot qui n'est, chez* Molière, qu'à la fin de l'acte II, et Planchon fait se terminer *l'Avare* par une scène où Girardot prend la parole, ce qui chez Molière n'existe pas. Annie Girardot, cette grande actrice, n'est d'ailleurs pas bien dans *cette* pièce, pour *une grande part* parce qu'elle est trop mal habillée. Son costume, pour cette reprise à Paris, est un peu moins vilain que celui qu'elle portait à Lyon, à la création, mais elle a toujours des culottes de golf et une très *déroutante coiffure*, *faite d'un sombrero* posé par-dessus un fichu serré de femme de ménage, qui lui esquinte la figure, et cela n'est pas une broutille : un acteur qui se présente sous un aspect trop aberrant n'a jamais pu bien jouer, jamais.

Une autre originalité de Planchon est d'avoir une fois de plus cédé à sa mégalomanie hollywoodienne, en donnant à *Harpagon*, pour la beauté de la chose, une domesticité nombreuse, une demeure gigantesque, alors *qu'un* Harpagon serre les cordons de sa propre bourse, presque avant celle des autres. Et, surtout, Planchon a sensiblement affaibli, rendu confus, le dernier acte de la pièce, lorsque arrive le commissaire venu enquêter sur le vol de la cassette : pour finir en beauté, Planchon bascule dans le « grand spectacle », avec tremblement de terre, nombreuse figuration, défilé, bannières, chorégraphie un peu style music-hall, alors que Molière ne lâchait *pas son* avare, son sujet, tenait très serré jusqu'au bout le ressort de sa comédie, par une économie de moyens, et que le commissaire lui-même imposait beaucoup de réserve : *« Il faut, si vous m'en croyez, n'effaroucher personne, et tâcher doucement d'attraper quelques preuves... »*

Il n'en reste pas moins que Roger Planchon, l'un des grands créateurs de ce qu'est devenu chez nous l'art du théâtre, a réussi là une très belle mise en scène, passionnante, généreuse, et qui donne toute sa mesure à l'incroyable génie de Molière, si vivant, si vivace, si naturel, si proche *de nous*.

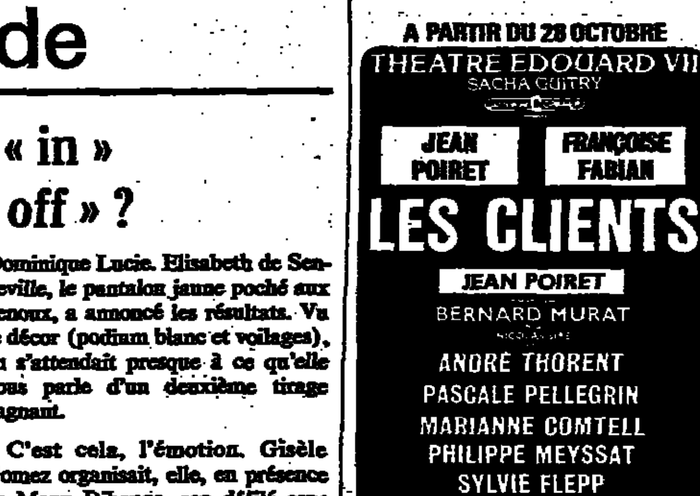
Plusieurs comédiens sont pour beaucoup dans l'enchantement de cette soirée. Sylvie Orcier d'abord (la fille d'Harpagon), puis Jacques Boudet (le cuisinier-cocher), Wladimir Yordanoff (le valet La Flèche), et Marcel Cuvelier, Fabrice Eberhard, Philippine Leroy-Beaulieu et Pierre-Louis Rajot, (deux des *enfants*) *jouent beaucoup mieux* qu'à leurs débuts à Lyon, elle surtout.

Les décors d'Ezio Frigerio sont bien sûr de toute beauté, c'est la règle chez Planchon.

Merci à tous. Et, à tout seigneur tout honneur, bravo à Michel Serrault, magnifique « poète des signes ».

MICHEL COURNOT.

★ Mogador, 20 h 30.



Lettres

Les aveux de Wole Soyinka

Le prix Nobel de littérature est l'invité de l'émission « Apostrophes », ce vendredi 24 octobre, sur Antenne 2.

La salle de spectacle du centre culturel J.-Gagnant, à Limoges. Wole Soyinka est assis au premier rang, seul. Il paraît un peu perdu, dépaysé. *Il* est arrivé mercredi soir du Nigéria. Presque à l'improviste. En face de lui, sur la scène, les représentants des différentes troupes qui ont participé au troisième Festival de la francophonie (1). Wole Soyinka se lève et va prendre place au milieu de ceux qu'il appelle ses *« frères de théâtre »*.

Pendant près de deux heures, il va répondre patiemment aux questions des journalistes. Il lance parfois des boutades. *Il* rit. Son regard est intense, vivant. Mais il semble rester un peu en retrait, comme pour se protéger. Il explique son départ précipité de Paris, le jeudi 16 octobre, quelques heures après qu'il eut appris que le Nobel de littérature lui avait été décerné : *« Je me trouvais à l'UNESCO. J'ai été immédiatement attaqué par les micros et les caméras. On me posait toujours les mêmes questions, c'était insensé. Je n'ai pas supporté, alors je suis parti pour le Nigéria. Bien sûr, l'accueil a été extraordinaire là-bas. Mais j'étais chez moi, parmi les miens. »*

L'importance du prix Nobel ne lui échappe pas : *« J'espère qu'il encouragera tous les écrivains africains. J'espère surtout qu'il incitera nos gouvernements à s'intéresser davantage à la création. Il n'est plus possible qu'ils continuent à ignorer la culture de notre continent. Le monde a changé. Sur ce plan, je crois que l'Afrique a énormément de choses à apprendre à l'Europe. »*

Le pouvoir et la corruption

Interrogé sur son éducation anglaise (il a étudié à Leeds ainsi qu'à Londres) et les éventuelles influences qui l'ont marqué, il répond, malicieux : *« En Europe, j'ai découvert des œuvres magnifiques : le théâtre japonais et la poésie chinoise, par exemple. »* A cet endroit, parlant du colonialisme, des rapports de l'Occident avec l'Afrique, le discours de Soyinka se fait plus radical, plus musclé. Il parle de la nécessité de lutter contre l'apartheid en Afrique du Sud, contre le racisme en Europe *(« J'ai été choqué par la récente expulsion des Maliens du territoire français. C'est une décision totalement opportuniste et raciste »)*. En quelques mots, il évoque également la crise de l'UNESCO : *« La façon dont M. M'Bow, le directeur général, a été traité est dégoûtante, lamentable. Je suis sûr que s'il n'avait pas été Noir, les choses ne se seraient pas passées ainsi. »*

Un petit signe de la main : la conférence de presse est terminée. Soyinka rejette une fois de plus les demandes d'interviews et fuit les journalistes. Une demi-heure plus tard, il est plongé dans la lecture de la carte des vins d'un restaurant du vieux Limoges. Son visage s'éclaire : *« On prend un brouilly ? »*

Wole Soyinka, entouré d'une poignée d'amis, est plus détendu. Il avoue aimer chanter (il a enregistré un disque), s'intéresser énormément au cinéma *(« J'avais commencé un film sur Shagari, l'ancien chef de l'Etat nigérian, mais nous n'avons pas pu le finir...* (Soyinka rit) *Shagari est parti avant !)* Un Shagari que le prix Nobel ne porte vraiment pas dans son cœur.

Sur le gouvernement actuel, dirigé par le général Babinga, Soyinka émet un jugement plus positif : *« Je crois que ce sont des officiers sincères. Cela dit, ils restent des militaires. »* Et l'écrivain de raconter l'étonnante histoire du général-poète Vatsa (2), très populaire auprès de la jeunesse nigériane. En décembre 1985, Vatsa est arrêté : on le soupçonne d'avoir participé à un complot. Soyinka demande sa libération (*« parce que c'était un poète »*, dit-il). En vain. Vatsa est fusillé.

« On m'a demandé par la suite ce que j'aurais fait si j'avais été chef de l'Etat à ce moment-là. Il faut savoir que Vatsa avait posé des bombes dans des lieux publics. Je crois que j'aurais sans doute pris la même décision. » Après un silence, Soyinka ajoute : *« Ce n'est pas un hasard si la question du pouvoir occupe, avec celle de la corruption, une place si importante dans mon œuvre. Beaucoup d'expériences ont été tentées en Afrique : aucune n'a véritablement été satisfaisante. Il nous reste encore des solutions à trouver, à inventer. »*

Wole Soyinka est-il pessimiste ? *« Non*, s'exclame-t-il. *Si je l'étais, je n'écrirais pas. J'espère, au contraire. Oui, j'espère. »*

BERNARD GÉNIÈS.

(1) Voir *le Monde* du 23 octobre 1986.

(2) On pourra lire à ce sujet l'excellent article de Alain Ricard, intitulé « Faim de livres au Nigéria », dans le nº 23 de la revue *Politique africaine* (Ed. Karthala, 22, boulevard Arago, 75013 Paris).



Mode

Qui est « in » qui est « off » ?

Les défilés « off » sont-ils plus « in » que les autres ? Après que Mugler et Daumas eurent présenté pour la première fois leur collection chez eux, telle fut la grande question de la semaine : courir ou ne pas courir aux Bains voir Azoulay ? Ou lui préférer Olivier Guillemin et son café Azur ? Les curés en soutane épaulée, les vampirellas à couettes de sumotori ont déserté plus d'une fois la cour carrée du Louvre.

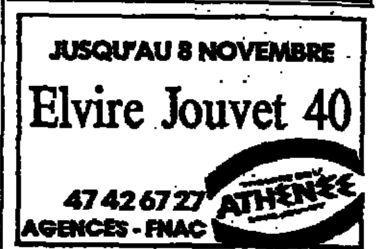
Et les *parents les ont imités* : une semaine après Elisabeth de Senneville, Hanae Mori, décoiffée par un vent de jeunesse, invitait au *Musée* des arts décoratifs. Pour présenter ses *« tailleurs assurés aux épaules toujours conquérantes »* et ses *« jupes surprises à culottes mouvantes »*, la styliste japonaise avait choisi de diffuser un film. Images fondues, jeux d'ombres, tissus peints en direct : on avait l'impression de palper l'étoffe. Une très belle performance technique qu'humanisèrent, en fin de projection, quelques nymphes drapées de satin champagne et de rose ému. Hélas ! Une fois près du buffet, elles ressemblèrent davantage à des hôtesses d'accueil, voire à des ménagères cosy en robe d'appartement.

Triste sort des défilés off ! Ils sont fragiles. Rien ne semble vraiment au point. Le silence se perfore de *« S'il te plaît, Marcelle, mets-toi au casque »*. Les mannequins tremblent sur leurs talons ou regardent les photographes dans les yeux. A la SFP, choisie par la Maison du lin, on a même eu droit à une sorte d'Eurovision de la mode, avec ce que ce genre d'événement suppose de regards sévères et d'ongles rongés. Un jury de neuf professionnels sélectionnait les lauréats qui représenteront la France lors du cinquième Festival international du lin de Monte-Carlo. On a vu beaucoup de looks *et quelques vêtements*, *tels* ces cache-cœurs drapés et ces sarouels d'odalisque de Fanny Lieutard, lauréate avec Barbara Bui (Kabuki), Gisèle Gomez, Frédéric Lucas et Dominique Lucie. Elisabeth de Senneville, le pantalon jaune poché aux genoux, a annoncé les résultats. Vu le décor (podium blanc et voilages), on s'attendait presque à ce qu'elle nous parle d'un deuxième tirage gagnant.

C'est cela, l'émotion. Gisèle Gomez organisait, elle, en présence de Manu Dibango, son défilé sous les boules à facettes du Timmy's, la nouvelle boîte « black » de Saint-Germain-des-Prés. Entraînées par Wally Baradon, le numéro un de la variété guinéenne, les favorites ont arboré des impers new-look « en batik plastifié », des petits tailleurs de la Chanel des savanes en chambray indigo brodé. C'est drôle. Alors que tous les stylistes sont menacés d'afroparisianisme et nous infligent des pluies de sahariennes chocolat et des bermudes kakis à pinces, Gisèle Gomez, elle, sait résister au virus de la Daktarimania. Elle couvre ses casques coloniaux de tissus fleuris, désinvolture qui a son charme.

On a également beaucoup ri au Palace, où Christine Marchese, sauvée par la présence de Lio (la brune qui n'aime pas les blondes), a laissé échapper sa petite classe parée pour la Côte d'Azur : robes fourreaux turquoise en jersey, mini-blousons et jupes-étuis. Le public, qui s'était fait piétiner à l'entrée, jugeait le show. Et là, adieu la complicité feutrée des aficionados. Les défilés engendrent parfois des réactions saines : *« C'est pas vilain. Ça se voudrait original, Jean-Rémy Daumas, c'est importable, mais au moins, il va jusqu'au bout. »*

LAURENCE BENAIM.





Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LA TEMPÊTE, Aubervilliers, Théâtre de la Commune (48-34-67-67), 20 h 30.

KABARET DE LA DERNIÈRE CHANCE, Centre latino-américain (45-08-48-28), 20 h 30.

Les salles subventionnées

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), 20 h 30 : le Bourgeois gentilhomme.

CHAILLOT (47-27-81-15), Grand foyer 19 h : Contes-ballades de style Pingtan (province du Jiangsu) ; 21 h : Musique classique chinoise ; Théâtre Gémier 20 h 30 : marionnettes Le Xian.

PETIT ODÉON (43-25-70-32), 18 h 30 : Ezéchiel, le livre de ma mère et autres textes, d'A. Cohen.

BEAUBOURG (42-77-12-33) : Débats-rencontres : de 14 h 30 à 16 h 30 : Forum des écrivains pour la jeunesse ; Cinéma-vidéo : 16 h : le Goût de lire, de M. Bonne ; l'Enfant sonore, de D. Sugeeta ; 19 h : Nouvelles, nouvelles, de C. Devineau ; Vidéo-Musique : 16 h : la Rose de Wou Ker, de F. Ying ; 19 h : la Tosca, de Puccini ; mer. 18 h, sam. 15 h : Cinéma-document, en liaison avec l'exposition Images du travail ; Hommage à la Fédération Jean Vigo : 17 h 30 : Rêves en rose, de D. Hanak ; 20 h 30 : Mamma Roma, P. P. Pasolini ; Concerts-spectacles : 18 h 30 : Yoshiko Chuma. Performance ; 20 h 30 : Africanis instructus (spectacle musical de Richard Foreman et Stanley Silverman) ; 21 h : Autour de la revue « Parole ».

THÉÂTRE DE LA VILLE (42-74-22-77), 20 h 45 : Don Carlos ; 18 h 30 : Patricia Lai.

CARRÉ SILVIA-MONFORT (45-31-28-34), 20 h 30 : la Tour de Nesle, d'Alexandre Dumas.

Les autres salles

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17), 20 h 30 : la Repasseuse.

ANTOINE (42-08-77-71), 20 h 30 : Lily et Lily.

ARCANE-THÉÂTRE (43-38-19-70), 18 h 30 : Mystère Bouffe.

ARTS-HEBERTOT (43-87-23-23), 20h 30 : la Danse du diable, 1er épisode.

ASTELLE-THÉÂTRE (42-38-35-53), 20 h 30 : Instrumental clown.

ATELIER (46-06-49-24), 21 h : Adriana Monti.

ATHÉNÉE (47-42-67-27), 20 h 30 : Elvire Jouvet 40 ; Salle Ch.-Bérard 20 h 30 : Prometheus.

BASTILLE (43-57-42-14), 19 h 30 : les Elégies de Duino ; 21 h : le Meilleur indifférent-Histoire d'enfant.

BATACLAN (47-00-30-12), 21 h : Williams.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24), 21 h : le Nègre.

CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15), 21 h : Lola Pélican dite Rosalie Charité ou la Femme aux mille seins.

CARTOUCHERIE, Aquarium (43-74-72-74), 20 h 30 : Héloïse et Abélard « Jours tranquilles en Champagne ».

CENTRE LATINO-AMÉRICAIN (45-08-48-28), 20 h 30 : Kabaret de la dernière chance.

CITE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69), La Resserre 20 h 30 : Adam et Eve ; 22 h : Perrotin-Lartiche ; Galerie 20 h 30 : Voltaire ; Grand Théâtre 20 h 30 : l'Evangile de Jean.

CITHEA (43-57-99-26), 20 h 30 : Savez-vous faire cuire un œuf ? – Sylphide.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), 20 h 45 : Clérambard.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22), 20 h 30 : Orlando Furioso.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), 21 h : Poil de Carotte.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31), 20 h 30 : Phèdre.

DAUNOU (42-61-69-14), 20 h 30 : Y a-t-il un otage dans l'immeuble ?

DÉCHARGEURS (42-36-00-02), 20 h : Baby sitting.

DIX HEURES (42-64-35-90), 20 h 30 : les Chaussures de Madame Gilles.

ESCALIER D'OR (45-23-15-10), 21 h : Scapin ; 21 h : le Horla ; 18 h 30 : Haut comme la table.

ESPACE GAITÉ (43-27-95-94), 20 h 30 : Microb'images ; 20 h 30 : Identité minute.

ESPACE KIRON (43-73-50-25), 20 h 30 : Pedro Paramo.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19), 20 h 30, dim. 17 h : Stefano.

ESSAION (42-78-46-42), 20 h 30 : Aux armes citoyens.

FONTAINE (48-74-74-40), 20 h 30 : Vingt ans de pianos forcés, J.-P. Farré.

GAITÉ-MONTPARNASSE (42-22-16-18), 20 h 45 : Selon toute ressemblance.

GALERIE 55 (43-26-63-51), 19 h : Duet for One ; 21 h : Happy Days.

GRAND HALL MONTORGUEIL (42-86-04-06), 20 h 45 : Mary contre Mary.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61), 19 h : Un drôle de petit vieillard ; 21 h : Est parois ce qui convient, dern. le 25 ; à partir du 28 : les Gouttes.

GRAND EDGAR (43-20-90-09), 20 h 15 : la Drague ; 22 h : la Mariée mise à nu par ses célibataires, même.

JARDIN D'HIVER (42-62-59-49), 20 h 30 : les Voisins.

HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : On ne meurt pas au 34.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99), 21 h : le Système Ribadier.

LIBRAIRIE-THÉÂTRE MARAIS PLUS (42-72-73-52), 20 h 45 : Rodéo.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), I : 19 h 15 : Embrassons-nous Folleville ; 21 h 15 : Façades II ; II : 19 h 45 : Arlequin serviteur de deux maîtres ; 22 h 15 : Ecoute petit homme, dern. le 25.

MADELEINE (42-65-07-09), 21 h : le Silence éclaté.

MARAIS (42-78-03-53), 20 h 30 : la Comédie sans titre.

MARIGNY (42-66-20-75), 21 h : les Brumes de Manchester ; Petite salle (42-25-20-74), 21 h : l'Homme gris.

MARIE-STUART (45-08-17-80), 18 h 30 : Dad ; 20 h 30 : la Bête dans la jungle ; 22 h : le Lieutenant Gustel.

MATHURINS (42-65-90-00), 20 h 45 : les Petits Oiseaux.

MICHEL (42-65-35-02), 21 h 15 : Pyjama pour six.

MOGADOR (42-85-28-80), 20 h 30 : l'Avare.

MODERNE (48-74-10-75), 21 h : l'Entretien de M. Descartes avec M. Pascal le jeune.

MONTPARNASSE (43-22-77-74), Grande salle 20 h 45 : la Maison du lac.

NOUVEAU THÉÂTRE MOUFFETARD (43-31-11-99), 20 h 45 : *Le mal court.*

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), 20 h 30 : Mais qui est qui ?

ŒUVRE (48-74-42-52), 20 h 45 : l'Escalier.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), Grande Salle 20 h 30 : F. Chopel ; 22 h 15 : M. Sergent ; Petite salle 21 h : Un amour de punk.

PETIT THÉÂTRE PARIS-CENTRE (45-27-13-88), 21 h : Un amour.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), 20 h 45 : l'Amuse-gueule.

PLAINE (42-50-15-65), 20 h 30 : Un bain de ménage – Mon Isménie.

POCHE (45-48-92-97), 21 h : Amédée ou comment s'en débarrasser.

PORTE DE GENTILLY (45-50-20-20), 20 h 30 : Qui a peur de Virginia Woolf ?

PORTE-SAINT-MARTIN (46-07-37-53), 20 h 30 : B 29.

POTINIÈRE (42-61-44-16), 21 h : Chat en poche.

ROSEAU-THÉÂTRE (42-72-23-41), 19 h, les jours impairs : J'ai tout mon temps, où êtes-vous ? ; 20 h 45 : Histoire de Mahou, le boucher.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47), 20 h 45 : Faisons un rêve.

TAI THÉÂTRE D'ESSAI (42-78-20-79), I : 20 h 30 : l'Ecume des jours.

RENAISSANCE (42-08-18-50), 21 h : la Maison des Jeunes et de la culture.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93), 21 h : le Cocktail de Sergio.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10), 21 h : Tel quel.

THÉÂTRE D'EDGAR (43-22-11-02), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉÂTRE FORTUNE (43-56-76-34), 21 h : la Dame de.

TH. 13 (45-88-16-30), 20 h 30 : Conversation chez les Stein sur Monsieur de Goethe absent.

TH. DES 14 (45-45-49-77), 20 h 30 : Evénements regrettables.

TH. DES 50 (43-55-33-88), 20 h 30 : le Vestiaire.

THÉÂTRE DU TEMPS (43-55-10-88), 20 h 30 : les Oiseaux ; Père Ubu et Daruma.

THÉÂTRE DU ROND-POINT (42-56-60-70), Grande salle, 20 h 30 : Théâtre de foire.

TINTAMARRE (48-87-33-82), 20 h 15 : A Star is beur ; 21 h 30 : les Chiens de pluie ; 18 h 30 : Buffo.

TOURTOUR (48-87-82-48), 20 h 30 : le Petit prince ; 22 h 30 : la Nuit des morts de rire.

TRISTAN BERNARD (45-22-08-40), 21 h : American Buffalo.

VARIÉTÉS (42-33-09-92), 20 h 30 : le Tombeur.

Music-hall

CIRQUE D'HIVER (48-06-02-02), 20 h 30 : G. Bedos.

GYMNASE (42-46-79-79), 20 h 45 : F. Perrin.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), 18 h : K. Trow.

OLYMPIA (47-42-25-49), 20 h 30 : E. Daho.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), 20 h 30 : F. Chopel.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27), 20 h 30 : P. Meige.

TH. GRÉVIN (42-46-84-47), 20 h 30 : P. Desproges.

Danse

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35), 20 h 30 : Avec Rainer Maria Rilke.

PALAIS DES CONGRÈS (47-58-14-94), 20 h 30 : Ballet Bolchoï.

THÉÂTRE DE PARIS (43-59-39-39), 20 h 30 : Danses et musiques de Bali.

THÉÂTRE 18 (42-26-47-47), 20 h 30 : Petit'Pièces intérieures.

Jazz, pop, rock, folk

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : Old School Band.

CC WALLONIE-BRUXELLES (42-71-26-16), 21 h : D. Van Hecke.

CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), 22 h 30 : Super Biton.

CITHEA (43-57-99-26) : le Colombe.

DUNOIS (45-84-72-00), 20 h 30 : Benoit Blue Boy.

MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44), 22 h : Matthews.

MERIDIEN (47-58-12-30), 22 h : R. Scott.

MONTANA (45-48-93-08), 22 h 30 : R. Urtreger, R. Galeazzi.

MONTGOLFIER (45-54-95-00), 21 h : G. Badini.

NEW MORNING (45-23-51-41), 21 h 30 : Black Swann.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h : A. Blackey.

PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59) : JCJB Old Finest Stompers.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), 23 h : G. Klatt, J. Wucimer, A. Kreiger.

LA PINTE (43-26-26-15), 21 h : Quartet J.-P. Bazin.

SLOW CLUB (42-33-84-30), 21 h 30 : D. Doriz.

SUNSET (42-61-46-60), 23 h : Yoschk'o Seffer.

TLP DEJAZET (42-74-20-50) : B. Terrones Quartet.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37), 22 h : S. Rinaldi.

Festival théâtral du Val-d'Oise

ENGHIEN, Th. du hall Gerzier, 21 h : La Petite Apocalypse, l'Autre Théâtre.

FRANCONVILLE, C.C. St-Exupéry, 21 h : Les mystères de Paris.

Vendredi 24 octobre

Festival d'automne

(42-96-12-27)

Théâtre national de Chaillot, 19 h : Pingtan ; 21 h : musique classique.

Salle Gémier, 20 h 30 : *Marionnettes de Xian.*

Bouffes du Nord 20 h 30 : Dizi théâtre masqué.

Cartoucherie, Théâtre de la Tempête 20 h 30 : *Des aveugles.*

Th. Paris-Villette 20 h 30 : Elle est là.

Vitry, Studio-Théâtre, 20 h 30 : La métaphysique du veau à deux têtes.

cinéma

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

16 h, La Route enchantée, de Pierre Caron, avec Charles Trénet, Marguerite Moréno, Julien Carette, Jeanne Fusier-Gir, Aimos (France, 1938) ; 19 h, Sirocco, de Curtis Bernhardt (v.o.), avec Humphrey Bogart, Marta Toren, Lee J. Cobb, Everett Sloane (USA, 1951) ; 21 h, Programme de courts métrages (1909-1913) : Calino, Zigoto, Oscar...

BEAUBOURG (42-78-35-57)

17 h, Tight Spot, de Phil Karlson, avec Ginger Rogers, Edward G. Robinson, Brian Keith, Lorne Greene, Catherine Anderson (USA, 1955) ; 19 h, Cry of the City (la Proie), de Robert Siodmak (v.o.), avec Victor Mature, Richard Conte, Fred Clark, Shelley Winters, Betty Garde, Berry Kroeger, D. Paget (USA, 1948).

Les exclusivités

L'AFFAIRE CHELSEA DEARDON (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-86) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; V.F. Richelieu, 2e (43-33-56-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Mercury, 8e (45-62-96-82).

ALIENS, LE RETOUR (A., *) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Wépler, 18e (45-22-46-01).

L'AMOUR SORCIER (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

A PROPOS D'HIER SOIR (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

ATLANTIS INTERCEPTOR (It., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

AUTOUR DE MINUIT (Fr., A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-47-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Élysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; V.f. : Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LES AVENTURES DE JACK BURTON (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).

BEAU TEMPS, MAIS ORAGEUX EN FIN DE JOURNÉE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tun., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47) ; St-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE CHIEN (Fr.) (*) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LE CLOCHARD DE BEVERLY HILLS (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LE COMPLEXE DU KANGOUROU (Fr.) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

LE CONTRAT (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

CORPS ET BIENS (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

LA COULEUR POURPRE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; V.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

DE L'ARGENTINE (Fr., v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40)

LE DIABLE AU CORPS (*) (It., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.o.) : Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).

EN DIRECT DE L'ESPACE (A., v.f.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

LA FEMME DE MA VIE (Fr.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LES FRÈRES PÉTARD (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-53-43) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

GENESIS (Ind. v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

HIGHLANDER (Brit., v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

HOUSE (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

JE HAIS LES ACTEURS (Fr) : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

KARATÉ KID, LE MOMENT DE VÉRITÉ (2) (A., v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).

MÉLO (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

MISSION (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-70-76-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (43-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

MONA LISA (*) (Brit. v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MON AMI IVAN LAPCHINE (Sov., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).

MORT UN DIMANCHE DE PLUIE (*) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; St-Lambert, 15e (45-32-91-68).

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

NUIT D'IVRESSE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

NUIT DE NOCES CHEZ LES FANTOMES (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Georges V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

OTELLO (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).

LE PALTOQUET (Fr.) : Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

PÉKIN CENTRAL (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

PIRATES (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LE RAYON VERT (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

RECHERCHE SUSAN DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Studio Galande (h.sp.), 5e (43-54-72-71) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94).

ROSA LUXEMBURG (All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

RUE DU DÉPART (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

LE SACRIFICE (Franco-suédois, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).

SOLEIL DE NUIT (A., v.f.) : Opera Night, 2e (42-96-62-56).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama (h.sp.), 13e (47-07-28-04).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) (h.sp.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

TAROT (All., v.o.), Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

THÉRÈSE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Capri, 2e (45-08-11-69) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46).

TOP GUN (A. v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40). – V. f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

WELCOME IN VIENNA (Aut., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; St-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Elysée Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LES FILMS NOUVEAUX

AJANTRIK, film indien de Ritwik Ghatak, v.o. : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).

COBRA (*), film américain de Georges P. Cosmatos, v.o., v.f. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; v.o. Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Wépler Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

DOUBLE MESSIEURS, film français de Jean-François Stevenin : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

MAX MON AMOUR, film français de Nagisa Oshima : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LES MINIPOUSS, film français de Bernard Deyries : George V, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-53-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

PICASSO, film français de Didier Bensy : Vendôme-Opéra, 2e (47-42-97-52).

TWIST AGAIN A MOSCOU, film français de Jean-Marie Poire : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

PARIS EN VISITES

SAMEDI 25 OCTOBRE

« La civilisation égyptienne », 14 h 30, Louvre, porte Saint-Germain-l'Auxerrois (P.Y. Jaslet).

« La Mosquée, histoire de l'islam », 15 heures, entrée place du Puits-de-l'Ermite (M. Pohyer).

« L'Opéra, parties publiques », 15 heures, haut des marches gauche (AITC).

« Salons du ministère de la marine », s'inscrire : 42-60-71-62, après 18 heures : 45-48-26-17 (A. Ferrand).

« Boucher, peintre de la joie de vivre », 13 h 30, devant Grand Palais (Ch. Merle).

« Le vieux Marais », 14 h 30, église Saint-Paul (Vieux Paris).

« Notre-Dame de Paris », 15 heures, portail central (M. Ch. Lasnier).

« Diva : parcours d'un mythe », 14 heures, Opéra (G. Caneri).

« Le vieux Belleville et ses jardins », 15 heures, sortie métro Télégraphe (Résurrection du passé).

« Le Marais, la place des Vosges illuminée », 20 h 30, métro Pont-Marie (Flâneries).

« Rues, maisons du Moyen-Age de Maubert », 14 h 30, façade Saint-Nicolas-du-Chardonnet (Paris pittoresque et insolite).

« Les appartements royaux du Louvre », 15 heures, devant l'église Saint-Germain-l'Auxerrois (C.A. Messer).

« Une heure au cimetière Montparnasse », 10 heures et 11 h 30, 3, boulevard E.-Quinet.

« De Sainte-Beuve à Simone de Beauvoir : tombes d'écrivains au cimetière Montparnasse », 14 h 45, 3, boulevard E.-Quinet (V. de Langlade).

« Le Grand Orient de France », 15 heures, 16, rue Cadet (I. Hauller).

« Les Buttes-Chaumont », 15 heures, sortie métro Buttes-Chaumont (GESCAS).

DIMANCHE 26 OCTOBRE

« 500 mètres sous terre dans l'aqueduc médiéval de Belleville », 14 h 45, métro Télégraphe. Lampes de poche (M. Banassat).

« L'ancienne abbaye de Saint-Germain-des-Prés et son quartier », 15 heures, métro Saint-Germain-des-Prés, côté église (G. Botteau).

« Les catacombes », 9 h 30, 1, place Denfert-Rochereau.

« Montmartre », 15 heures, sortie métro Lamarck-Caulaincourt (GESCAS).

« Hôtel Camondo », 15 heures, 63, rue de Monceau (I. Hauller).

« Une heure au Père-Lachaise », 10 heures, 11 h 30, 14 h 30 et 16 heures, porte principale (V. de Langlade).

« Moulins et vieux village de Montmartre », 14 h 30, métro Abbesses (Flâneries).

« Maisons et ruelles médiévales autour de Saint-Séverin », 15 heures, sortie Maubert-Mutualité (Résurrection du passé).

« La peinture italienne de Giotto à Léonard de Vinci », 10 h 30, musée du Louvre, porte Jaujard.

« L'île Saint-Louis : quartier de la noblesse de robe au dix-septième siècle », 15 heures, métro Pont-Marie (M. Ch. Lasnier).

« Les synagogues du vieux quartier israélite de la rue des Rosiers », 16 heures, 9, rue Malher (Vieux Paris).

« Ateliers, jardins et curiosités de Montparnasse », 11 heures, métro Vavin (M. Ragueneau).

« Rencontre avec les artistes de la Cité fleurie », 15 heures, 65, boulevard Arago (M. Ragueneau).

« Visite de l'hôtel du Châtelet », 15 heures, téléphoner la veille : 42-60-71-62, après 18 heures : 45-48-26-17 (A. Ferrand).

« La Mosquée », 15 h 30, place du Puits-de-l'Ermite (AITC).

« L'art grec », 10 h 30, Louvre, porte Saint-Germain-l'Auxerrois (P.Y. Jaslet).

« Saint-Germain-des-Prés et son quartier », 15 heures, métro Saint-Germain-des-Prés (Lutèce).

« Vieilles ruelles, jardins et marché de Mouffetard », 11 heures, métro Monge.

« Cités d'artistes et jardins de Montmartre », 15 heures, métro Abbesses (Cerise Sagave).

« L'île Saint-Louis : quartier de la noblesse de robe au dix-septième siècle », 15 heures, métro Pont-Marie (M. Pohyer).

« Hôtels et jardins du Marais », 15 heures et 17 heures, grille Carnavalet (C.A. Messer).

CONFÉRENCES

SAMEDI 25 OCTOBRE

Salle des spectacles de Saint-Denis (place de la Résistance», 14 h 30 : *« Les symbolistes ».*

DIMANCHE 26 OCTOBRE

1, rue des Prouvaires (1er étage droite), 15 heures : « Prédictions mondiales et individuelles » (Jacques) ; « Où va le monde en 1987 ? » (Natya).

60, boulevard Latour-Maubourg, 14 h 30 : « La Crète et la Grèce » ; 16 h 30 : « Le bouddhisme et la Thaïlande » ; 18 h 30 : « L'astrologie en images et Nostradamus (M. Brumfeld).



Radio-télévision

Vendredi 24 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 30 D'accord, pas d'accord.
20 h 35 La nuit des sept d'or.
Emission de l'Académie des arts de la télévision, de *Télé 7 jours* et de l'INA, proposée par Georges Cravenne et Etienne Mougeotte, présentée par Patrick Sabatier.
Vingt-neuf sept d'or seront décernés, au cours de cette deuxième fête de la télévision, aux meilleures émissions et aux meilleurs professionnels du petit écran.
0 h Journal.
0 h 15 C'est à lire.
0 h 30 TSF (Télévision sans frontière).
Tropical parade, avec Papa Wemba, Kassav, Malavoy, Bankie Band, Ti Foch ; Zoom : Mercedes Sosa en concert ; Fréquence : La Joconde vue par la télévision égyptienne.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Série : Deux flics à Miami.
21 h 25 Apostrophes.
Magazine littéraire de Bernard Pivot.
Sur le thème : « Une soirée cosmopolite », sont invités : Wole Soyinka, prix Nobel de littérature 1986 ; Vladimir Dimitrijevic (Personne déplacée) ; Fritz Raddatz (Œil de veau) ; Han Suyin (S'il ne reste que l'amour) ; Edmund White (Le héros effarouché) ; avec la participation de l'écrivain Yves Berger.
22 h 40 Journal.
22 h 50 Ciné-club : Les carabiniers. ■
Film français de Jean-Luc Godard (1963), avec Mario Mase, Albert Juross, Geneviève Galea, Catherine Ribeiro, Barbet Schroeder.
Deux abrutis, vivant dans le bidonville d'un royaume imaginaire, se laissent convaincre par les carabiniers des avantages de la guerre. Ils y vont.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Feuilleton : Cinq filles à Paris.
D'après Christine Miller. Réal. Serge Korber (1er épisode). Avec Edita Brychta, Sophie Carle, Claudia Messner, Catherine Mongodin, Giulia Boschi.
21 h 30 Magazine : Taxi.
De Ph. Alfonsi et M. Dugowson.
Premier volet d'une enquête sur l'émigration soviétique : « Les Soviétiques à Paris », réalisé par Caroline Hupert.
22 h 30 Journal.
22 h 50 Décibels.
Avec Love and Rockets, Lloyd Cole.
23 h 35 Prélude à la nuit.
Sonate opus 66 (1er et 3e mouvements) de Charles Koechlin, par Philippe Bary, violoncelle, Véronique Roux, piano.

CANAL PLUS

20 h 30, Football : (14e journée du championnat de France) : Lille-Saint-Etienne ; 22 h 30, Flash d'informations ; 22 h 40, Cinéma : Le fil à la patte. ■ Film français de Guy Lefranc (1954), avec Noël-Noël, Suzy Delair, Bourvil, Henri Guisol ; 0 h 5, Cinéma : L'emprise. ■ Film américain de Sidney J. Furie (1981), avec Barbara Hershey, Ron Silver, David Labiosa ; 2 h 10, Cinéma : La femme libre. ■■ Film américain de Paul Mazursky (1977), avec Jill Clayburgh, Alain Bates, Michaël Murphy... ; 4 h 10, Série : Rawhide ; 5 h, Cinéma : Halloween 2. ■Film américain de Rick Rosenthal (1981), avec Jamie Lee Curtis, Donald Pleasence, Charles Cyphers...

LA « 5 »

20 h 30, Série : Thriller ; 21 h 40, Série : Kojak ; 22 h 30, Série : Arabesque ; 0 h 30, Série : Kojak ; 1 h 20 Série : Arabesque ; 2 h 10 Série : Chips.

TV 6

20 h, Tonic 6 ; 23 h, NRJ 6 ; 0 h, Tonic 6.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Le grand débat.
Le chômage est-il incompressible ?
21 h 30 Musique : Black and Blue.
Le Festival de jazz de Paris.
22 h 30 Nuits magnétiques.
La nuit et le moment ; à 23 h, Nos amies les bêtes.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (donné le 1er février 1986, émis de Sarrebrück).
Concerto pour violon et orchestre en ré mineur, op. posthume, de Schumann ; Symphonie nº 5 en ut dièse mineur, de Mahler, par l'Orchestre radio-symphonique de Sarrebrück, dir. Wyung-Whun Chung, avec Gidon Kremer, violon.
22 h 20 Les soirées de France-Musique.
A 22 h 30, Les pêcheurs de perles : Marcelle Meyer (enregistrement *1950 à 1956*) ; Œuvres de Mozart, Casella, Petrassi, Poulenc, Debussy, Beethoven ; à 0 h 30, Méli-mélomane ; Feuilleton : La vie et l'œuvre du dernier fils de Jean-Sébastien Bach.

Samedi 25 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

13 h 50 La séquence du spectateur.
14 h 20 Série : La croisière s'amuse.
15 h 15 Dessin animé : Astro le petit robot.
15 h 45 Tiercé à Auteuil.
16 h Temps X. Emission d'Igor et Grichka Bogdanoff.
Au sommaire : La quatrième dimension ; Dossier : Allô, l'univers, ici la Terre.
16 h 55 Mini-Mag.
Magazine pour les jeunes de Patrice Drevet.
Au sommaire : RDA, la jeunesse face au mur ; Avoir treize ans à Santiago ; Zoo bang bang.
17 h 25 Série : Agence tous risques.
18 h 20 Trente millions d'amis.
18 h 50 D'accord, pas d'accord.
19 h Magazine : Auto-moto.
19 h 40 Cocoricocoboy.
20 h Journal.
20 h 30 Tirage du Loto.
20 h 35 Série : Julien Fontanes, magistrat.
Le retour de bâton.
Avec Jacques Morel, Louis Velle, Marianne Basler, Jacqueline Doyen, Françoise Fleury.
La lutte acharnée que le juge Guiseniers mène contre la drogue l'a conduit à tuer un trafiquant. Dans la cellule de sa prison, où il est en prévention depuis de longues semaines, il rédige un document dénonciateur...
22 h 15 Droit de réponse.
De Michel Polac. Sur le thème de l'alcoolisme.
0 h Journal.
0 h 15 Ouvert la nuit.
Série : Le prisonnier.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

14 h 55 Les jeux du stade.
Rugby ; Athlétisme.
17 h 30 Document : Les carnets de l'aventure.
Vingt ans à l'assaut des volcans.
18 h Série : Loterie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 5 D'accord, pas d'accord.
19 h 15 Actualités régionales.
19 h 40 Affaire suivante...
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Champs-Elysées.
Emission présentée par *Michel Drucker*. Avec : Francis Cabrel, Etienne Daho, Céline Dion, Bill Baxter, Guy Béart, Blossom Child, Tina Turner, Jean Poiret et Catherine Hermary-Vieille.
21 h 55 Série : Le voyageur.
Travail de nuit.
22 h 25 Les enfants du rock.
Le clip de la semaine ; Rock report, le magazine du rock ; Flash back : chansons des années 60 ; Concert Alain Bashung.
0 h Journal.
0 h 15 Boxe : championnat du monde des super-welters WBA (Mike MacCallum-Saïd Freddy Skouma).

TROISIÈME CHAINE : FR 3

15 h Championnat de France d'orthographe.
Demi-finale, en direct du lycée Montaigne à Paris.
15 h 35 Théâtre : Timon d'Athènes.
Cycle William Shakespeare. Avec Jonathan Pryce, Norman Rodway, John Shrapnel...
17 h 30 Jeu : Génies en herbe.
17 h 55 Croqu'soleil.
19 h Flash info.
19 h 4 Spécial 19-20.
Demi-finale du championnat de France d'orthographe, avec Bernard Pivot et ses invités.
19 h 15 Actualités régionales.
19 h 35 Spécial 19-20 (suite).
19 h 53 Dessin animé : La panthère rose.
20 h 4 Disney Channel, pour les tout-petits : Winnie l'ourson.
20 h 35 Disney Channel, pour les jeunes et les moins jeunes.
22 h Journal.
22 h 25 Série : Mission casse-cou.
Une mort étrange. Avec Michaël Brandon, Glynis Barber, Ray Smith.
23 h 25 Musiclub.

CANAL PLUS

14 h, Téléfilm : Une vie comme je veux ; 15 h 25, Cabou Cadin ; 16 h, Série : Batman ; 16 h 25, Série : Flash Gordon à la conquête de l'univers ; 16 h 45, Série : Mike Hammer ; 17 h 30, Documentaire : Les animaux du soleil : Angola. Grand Sud ; 17 h 55, Téléfilm : Good bye, New-York ; 19 h 35, Top 50 ; 20 h 30, Boxe : championnat du monde des super-welters : en direct du Zénith. Mike MacCallum-Saïd Freddy Skouma. 0 h, Cinéma : Les griffes de la nuit ■, film américain de Wes Craven (1984), avec Ronee Blakley, Heather Langenkamp, John Saxon. 1 h 30, Cinéma : Liste noire ■, film français d'Alain Bonnot (1984), avec Annie Girardot, François Marthouret, Bernard Brieux ; 2 h 55, Cinéma : Hallowen 2 ■, film américain de Rick Rosenthal (1981), avec Jamie Lee Curtis, Donald Pleasence, Charles Cyphers... 4 h 25, Cinéma : Les Risques de l'aventure ■, film américain de Stewart Raffill (1981), avec James Brolin, Lindsay Wagner, Anthony Quinn. 5 h 55, Cinémode.

LA « 5 »

11 h 50, 16-20, Série : Kojak ; 14 h 20, Série : Arabesque ; 17 h 10, Dessins animés : les Schtroumpfs ; 18 h, Série : Shérif fais-moi peur ; 18 h 50, Série : K 2000 ; 19 h 40 Série : Star Trek ; 20 h 30, Les grands films du petit écran : « Les Hommes d'argent », 1re partie ; 22 h 10, *Inspecteur Derrick ; 23 h 15, Football américain ; 0 h 25,* « Les Hommes d'argent » ; 2 h 05, Inspecteur Derrick.

TV 6

14 h, Tonic 6 ; 17 h, Système 6 ; 18 h, Variétés : Show ; 19 h 35, Une page de Pub ; 20 h 10, Série : Insiders ; 21 h 15, Série : No Soap Radio ; 21 h 45, Série : A. Hitchcock.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Nouveau répertoire dramatique. Les guerriers, de Frédéric Authier.
22 h 10 Démarches.
22 h 30 Musique : Les portes de l'enfer. Opéra de chambre : Requiem pour ceux qui s'aiment, de Susumu Yoshio, enregistré au Manca 1986 à l'Espace Magnan le 23 janvier 1986 ; Atelier lyrique expérimental : Keça et Morito ; Le mari de Keça, par l'Orchestre Provence-Cannes-Côte d'Azur, dir. Philippe Bender.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (en direct de la salle Pleyel à Paris) :
Concerto pour piano et orchestre nº 5 en mi bémol majeur, op. *73* ; Symphonie *nº 8 en fa majeur*, op. *93*, de Beethoven, par l'Orchestre national de France, dir. Walter Weller, avec Radu Lupu, piano.
23 h Les soirées de France-Musique.

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Les émissions signalées ci-dessous par un triangle noir sont celles qui ont fait l'objet d'un article dans le dernier supplément. Les carrés placés après le titre des films expriment notre appréciation : □ A *éviter* ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Dimanche 26 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

8 h Bonjour la France.
Journal présenté par Jean-Claude Bourret.
9 h 00 Emission islamique.
9 h 15 Orthodoxie.
9 h 30 Foi et tradition des chrétiens orientaux.
10 h Présence protestante.
Culte en direct depuis l'église réformée de Passy-Annonciation.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe.
Célébrée en l'église de la mission catholique polonaise à Paris.
11 h 50 Votre vérité.
12 h Télé foot 1.
13 h Journal.
13 h 25 Série : Starsky et Hutch (rediff.).
14 h 20 Variétés : A la folie, pas du tout.
Emission présentée par Patrick Poivre d'Arvor. Invités : Jean-Luc Lahaye, Joël Bats, Dani, Bambou.
15 h 30 Sports dimanche.
Tiercé en direct de Longchamp ; résumé du *Grand Prix* d'Australie.
16 h 30 Variétés : A la folie, pas du tout (suite).
17 h 35 Les animaux du monde.
Emission de Marlyse de La Grange et Antoine Reille.
Le Tom Pouce des Caraïbes.
18 h 5 Série : Pour l'amour du risque.
19 h Magazine : Sept sur sept.
Emission de Jean Lanzi et Anne Sinclair.
Invité : Michel Delebarre, ancien ministre, député PS du Nord.
19 h 55 Tirage du Loto sportif.
20 h Journal.
20 h 30 Cinéma :
La femme d'à côté. ■■
Film français de François Truffaut (1981), avec Gérard Depardieu, Fanny Ardant, Henri Garcin, Michèle Baumgartner, Véronique Silver...
Un ingénieur, venu s'installer avec sa femme et son fils dans un hameau des environs de Grenoble, retrouve en sa voisine d'en face, elle-même mariée, une ancienne maîtresse qui avait tenté de se suicider. Elle le guette, le poursuit jusqu'à ce qu'il redeviennent amants. Le mal d'amour absolu, l'obsession dévorante d'une femme en perpétuel état passionnel. Truffaut a mis en scène Fanny Ardant comme une étrangère au monde réel, un élément de trouble et de drame dans une petite société où Véronique Silver, infirme, rescapée également d'un suicide, est le témoin privilégié.
22 h 15 Sport dimanche soir.
23 h 15 Journal.
23 h 30 C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

9 h 35 Les chevaux du Tiercé.
10 h Récré A 2.
Mafalda ; Cosmocats ; la dramatique de Récré A 2 ; Charlemagne ; Ça, c'est du cinéma : Buster Keaton.
11 h 30 Dimanche Martin.
Entrez les artistes.
Invitée : Nana Mouskouri.
13 h Journal.
13 h 20 Tout le monde le sait.
Invités : Paris Brass ensemble, Nana Mouskouri, Pierre Cosso, Jean-Claude Annoux.
14 h 30 Série : Félicien Grevèche.
Scénario et dialogues : Sylvain Joubert. Réalisation : Michel Wyn.
Avec Sylvain Joubert, Pierre Santini, Anne-Marie Besse, Jenny Clève, Claude Brosset.
15 h 30 L'école des fans.
Invitée : Nana Mouskouri.
16 h 25 Le kiosque à musique.
17 h Série : Prête-moi ta vie.
D'après le best-seller de Judith Michael.
Avec Stefanie Powers, Barry Bostwick, Jeremy Brett, James Faulkner (seconde partie).
18 h 35 Stade 2.
19 h 30 Série : Maguy.
Ni fête ni à faire.
20 h Journal.
20 h 35 Téléfilm : Les enquêtes du commissaire Maigret.
D'après Georges Simenon.
Signé Picpus.
Avec Jean Richard, Yves Bureau, François Vibert, Françoise Lugagne.
Maigret avait été prévenu par un message : « Demain après-midi à 5 heures, je tuerai la voyante. Signé Picpus. » En dépit des précautions prises, une voyante est effectivement assassinée rue Caulaincourt.
22 h 5 Musiques au cœur.
Emission présentée par Eve Ruggieri.
Mady Mesplé interprétera en direct des mélodies de Poulenc, accompagnée au piano par Gabriel Tacchino.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

9 h Debout, les enfants.
Disney Channel : Winnie l'ourson ; à 9 h 25 Croqu'soleil ; à 9 h 30, Inspecteur Gadget ; à 9 h 50, Victor et Maria.
10 h Magazine : Mosaïque.
13 h Dialectales.
14 h 30 Amuse 3.
Bouba ; à 17 h 25, Dessin animé : Les entrechats ; à 17 h 55, Speedy Gonzales ; à 18 h, Splendeur sauvage, de Frédéric Rossif.
18 h 30 RFO Hebdo.
19 h Amuse 3 (Suite).
19 h 45 Jeu : Cherchez la France.
20 h 4 Série Benny Hill.
20 h 35 Les géants de la musique.
Concerto nº 2 en fa mineur et Scherzo en si bémol mineur op. 31 de Frédéric Chopin par l'Orchestre symphonique de Londres, dirigé par André Prévin.
(Retransmis en simultané sur France-Musique.)
21 h 35 Aspect du court-métrage français.
21 h 55 Journal.
22 h 30 Cinéma de minuit : Trois camarades. ■■■
Film inédit américain en noir et blanc, vo, de Frank Borzage (1958), avec Robert Taylor, Erich Lohkamp, Margaret Sullivan, Patrice Hollman.
En Allemagne, au début des années 20, trois jeunes gens qui ont fait la guerre ensemble s'unissent pour monter un petit garage et lutter contre les difficultés. L'un d'eux vit un amour désespéré avec une jeune fille atteinte de tuberculose. L'un des plus célèbres et des plus beaux mélodrames romantiques de Borzage.
0 h Prélude à la nuit.
Deux chants pour enfant : L'enfant du vent ; Tanki Ponti de Nekada, extraits de Six songs for children, chantés par Bamba Chihiro, soprano, Mary Dibbern, piano.

CANAL PLUS

8 h 35 Cinéma : Elsa, Elsa. ■ Film français de Didier Haudepin (1985), avec François Cluzet, Lio, Tom Novembre, Catherine Frot... ; 9 h 50, Cinéma : Brubaker. ■ Film américain de Stuart Rosenberg (1980), avec Robert Redford, Yaphet Kotto, Tim McIntire... 12 h Le croc-noteshow ; 12 h 05 Canaille plus ; 12 h 30 Magazine : Hollywood star ; L'actualité hollywoodienne ; *13 h Flash* d'informations ; 13 h 05 Deux secondes pour un livre. Magritte, de Catherine Prats et Okuyama ; 13 h 09 Série : Rawhide ; 14 h Téléfilm : Mission prohibition ; 15 h 30 Documentaire : Animaux d'Australie ; *15 h 55 Série : Les monstres* ; 16 h 20 Série : Cisco Kid ; 16 h 50 Football américain ; 17 h 55 Cinéma : Mystère sur le vol 502. Film américain de George McCowan (1975), avec Ralph Bellamy, Polly Bergen, Theodore Bikel... ; 19 h 30 Flash d'informations ; 19 h 35 Ça cartoon ! ; *20 h 30 Cinéma : Pour une poignée de dollars. ■ Film* américain de Bob Robertson (1964), avec Clint Eastwood, Marianne Koch, Joe Egger, Wolfgang Lukschy... ; 22 h 05 Flash d'informations ; 22 h 15 Vidéoplaisir : Magazine de la vidéo internationale ; 22 h 40 Cinéma : Les casse-pieds. ■■ *Film français de Jean Dréville* (1948), avec Noël-Noël, Marguerite Deval, Jean Tissier, Bernard Blier... ; 23 h 50 Cinéma : Taps. ■ Film américain d'Harold Becker (1981), avec George C. Scott, Timothy Hutton, Ronny Cox... ; 2.00 Série : Mike Hammer.

LA « 5 »

7 h 40, 10 h 55 : Shérif, fais-moi peur ; 8.30 Série : Star Trek ; 9 h 20, 12 h 55 Série : K 2000 ; 10 h 10 Dessins animés : les Schtroumpfs ; 11 h 45, 16 h Football américain ; 13 h 45 Série : L'inspecteur Derrick ; 14 h 50 Série : Thriller ; 17 h 10 Dessins animés : les Schtroumpfs ; 18 h Série : Shérif, fais-moi peur ; 18 h 50 Série : Chips ; 19 h 40 Série : Star Trek ; 20 h 30 Série : les Hommes d'argent 2e partie ; 22 h 10 Lou Grant ; 23 h Supercopter ; 23 h 55 les Hommes d'argent 2e partie ; 1 h 35 Lou Grant ; 2 h 25 Supercopter.

TV 6

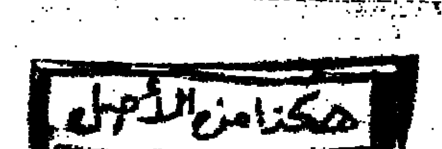
14 h Tonic 6 ; 17 h Clips ; 19 h NRJ 6 ; 20 h 10 Cinéma : Les survivants de l'infini ; 22 h Tonic 6.
Innocente.

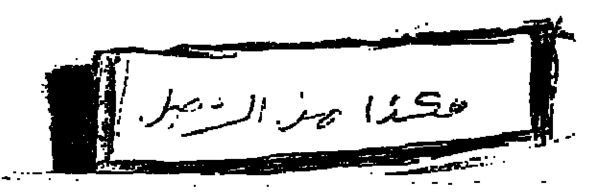
FRANCE-CULTURE

20 h Musique : Repérages. Catherine Villiers, interprète, comédienne.
20 h 30 Atelier de création radiophonique. Au bois du roi, les cochons y'en a guère.
22 h 30 Musique : Klezmerim. Groupe de jazz yiddish.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert retransmis en simultané sur FR3 : Concerto nº 2 en fa mineur et Scherzo nº 2 en si bémol majeur, op. 31 de Frédéric chopin, par l'Orchestre symphonique de Londres, dir. André Prévin ; à 21 h 25, concert *donné le 3 septembre 1986* à l'église Saint-Eustache à Paris : Psaume 116 : Laudate Dominum omnes gentes ; Missa solemnis de Gran, de Liszt, par les chœurs et orchestre de la Philharmonie de Cracovie, dir. Jerzy Katlewicz, Révérend Père Emile Martin (pour le Psaume 116).
23 h Les soirées de France-Musique. Musiques traditionnelles : Le chœur byzantin d'Athènes ; à 1 h, Champ d'étoiles : Voyage à travers la chanson, les chansons de la grand'voile.

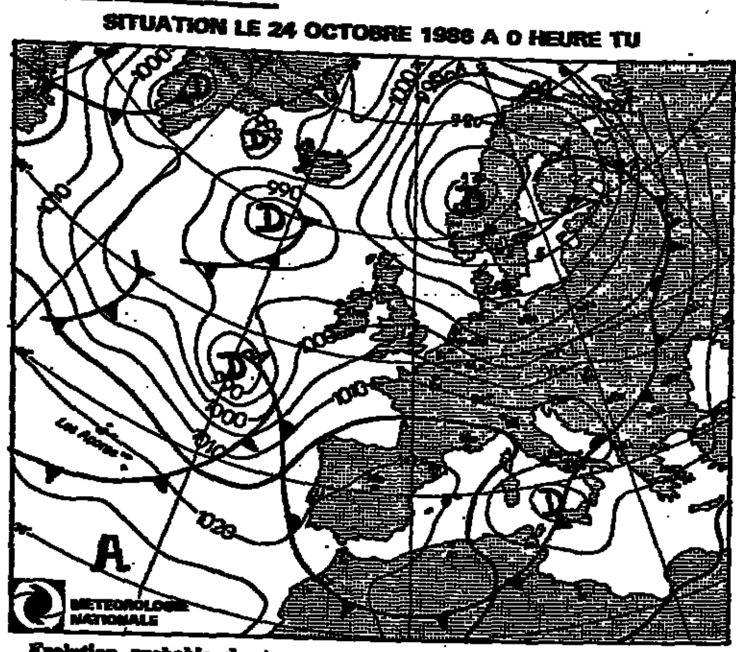




Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 24 OCTOBRE 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 26 OCTOBRE A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le vendredi 24 octobre à 0 heure et le dimanche 26 octobre à 24 heures.

Samedi : le pays sera soumis à un régime perturbé d'ouest, rapide et actif sur l'ensemble du pays. Dimanche, la France bénéficiera d'une amélioration temporaire grâce au développement de l'anticyclone par le sud-ouest.

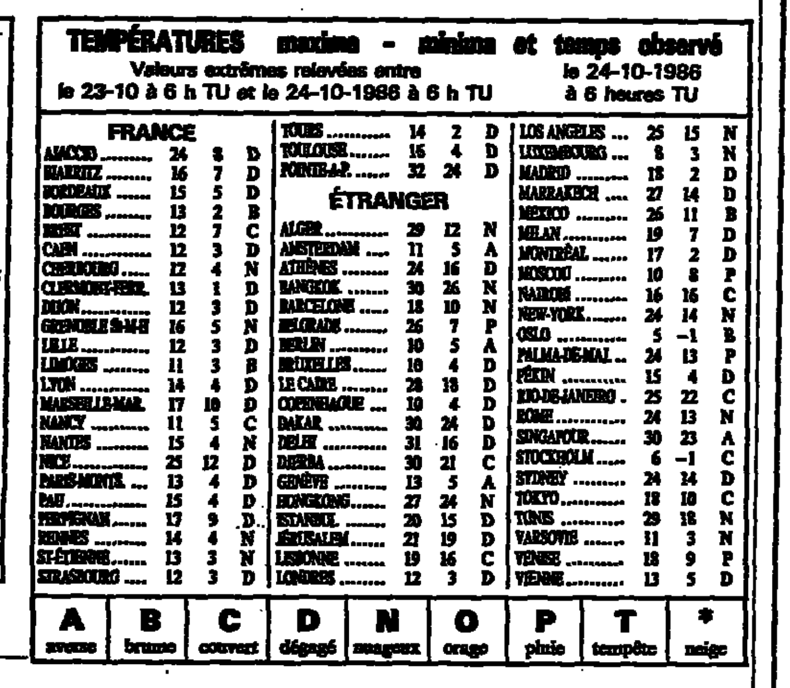
Samedi : un temps couvert et pluvieux règnera en matinée des Pyrénées au Massif Central, au Lyonnais, à la Bourgogne et au Nord-Est. Le mauvais temps gagnera en cours de journée toutes les régions s'étendant de la Méditerranée aux Alpes et au Nord-Est, épargnant seulement la Corse, où un temps variable s'établira. Partout ailleurs, prédominera un temps variable partagé entre éclaircies et passages nuageux. Des averses se produiront le matin près de la Manche, et s'étendront en mi-journée de la Bretagne à la Normandie et au Nord. Elles atteindront dans l'après-midi les Charentes, le Massif Central, les pays de Loire, le Bassin parisien et le Nord.

Un vent fort de secteur sud-ouest, puis nord-ouest soufflera de la Bretagne à la Normandie et à la Manche orientale. Ailleurs, il restera modéré. On assistera d'autre part à une remontée sensible des températures, avec des minima de 7 à 11 degrés (localement 5 degrés dans les vallées du Massif Central), atteignant 11 à 13 degrés dans le Sud-Ouest et près du golfe du Lion. Les maxima avoisineront 13 à 16 degrés du nord au sud, 16 à 19 degrés près de la Méditerranée.

Dimanche : le temps couvert et pluvieux s'évacuera lentement sur les Alpes, le Jura et l'Alsace. De nombreuses averses se produiront encore sur la moitié nord le matin, mais l'instabilité s'atténuera, et l'après-midi se caractérisera par un temps variable.

Un mistral modéré s'établira en vallée du Rhône.

Quant aux températures, les minima baisseront à nouveau sur la moitié ouest du pays, et les maxima seront stationnaires ou en légère baisse.



(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 23-10 à 6 h TU et le 24-10-1986 à 6 h TU — le 24-10-1986 à 6 heures TU

FRANCE			
AJACCIO	24	8	D
BIARRITZ	16	7	D
BORDEAUX	15	5	D
BOURGES	13	2	B
BREST	12	7	C
CAEN	12	3	D
CHERBOURG	12	4	N
CLERMONT-FERR.	13	1	D
DIJON	12	3	D
GRENOBLE St-M-H	16	5	N
LILLE	12	3	D
LIMOGES	11	3	B
LYON	14	4	D
MARSEILLE-MAR.	17	10	D
NANCY	11	5	C
NANTES	15	4	N
NICE	25	12	D
PARIS-MONTS.	13	4	D
PAU	15	4	D
PERPIGNAN	17	9	D
RENNES	14	4	N
ST-ÉTIENNE	13	3	N
STRASBOURG	12	3	D
TOURS	14	2	D
TOULOUSE	16	4	D
POINTE-À-P.	32	24	D
ÉTRANGER			
ALGER	29	12	N
AMSTERDAM	11	5	A
ATHÈNES	24	16	D
BANGKOK	30	26	N
BARCELONE	18	10	N
BELGRADE	26	7	P
BERLIN	10	5	A
BRUXELLES	10	4	D
LE CAIRE	28	18	D
COPENHAGUE	10	4	D
DAKAR	30	24	D
DELHI	31	16	D
DJERBA	30	21	C
GENÈVE	13	5	A
HONGKONG	27	24	N
ISTANBUL	20	15	D
JÉRUSALEM	21	19	D
LISBONNE	19	16	C
LONDRES	12	3	D
LOS ANGELES	25	15	N
LUXEMBOURG	8	3	N
MADRID	18	2	D
MARRAKECH	27	14	D
MEXICO	26	11	B
MILAN	19	7	D
MONTRÉAL	17	2	D
MOSCOU	10	8	P
NAIROBI	16	16	C
NEW-YORK	24	14	N
OSLO	5	-1	B
PALMA-DE-MAJ.	24	13	P
PÉKIN	15	4	D
RIO-DE-JANEIRO	25	22	C
ROME	24	13	N
SINGAPOUR	30	23	A
STOCKHOLM	6	-1	C
SYDNEY	24	14	D
TOKYO	18	10	C
TUNIS	29	18	N
VARSOVIE	11	3	N
VENISE	18	9	P
VIENNE	13	5	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	couvert	dégagé	nuageux	orage	pluie	tempête	neige

PHILATÉLIE

Au Salon d'automne

La Suisse... et Léonard de Vinci

Le quarantième Salon philatélique d'automne se déroulera du 6 au 11 novembre aux « Quatre-Temps », au centre commercial de La Défense. Ses deux invités de marque sont la Suisse, à laquelle sera attribué le Grand Prix de l'art philatélique 1986, et Léonard de Vinci, dont une exposition thématique évoquera l'œuvre à l'occasion de l'émission du timbre à 5 F *Portrait d'Isabelle d'Este*, peint en 1499 lors d'un bref séjor du maître à Mantoue.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — 5,00 — LEONARD DE VINCI

La fille d'Hercule 1er d'Este, épouse de François Gonzague, avait été fascinée par le portrait de *la Dame à l'hermine* et avait longtemps pressé l'artiste de faire le sien. Elle ne put obtenir que le dessin – à vrai dire peu flatteur, que Vinci traça à la pierre noire avec des touches de sanguine et de pastel jaune – représenté sur le timbre de la série artistique, gravé en taille-douce par Pierre Béquet.

★ Entrée gratuite du salon dans la salle des pas-perdus de la station du RER La Défense (porte K). Heures d'ouverture : de 14 heures à 18 h 30, le 6 novembre ; de 10 heures à 18 h 30 les autres jours (17 h 45, le 11 novembre).

★ Vente générale du timbre *Portrait d'Isabelle d'Este*, le 10 novembre. Vente anticipée, les 8 et 9 novembre au Salon philatélique d'automne ; le 8 novembre, de 8 heures à 12 heures, au bureau de poste de Puteaux principal.

Rubrique réalisée par la rédaction du *Monde des philatélistes*, 24, rue Chauchat, 75009 Paris. Tél. : (1) 42-47-99-08.

En filigrane

● *Une nouvelle présentation pour les carnets d'usage courant.* – A compter du 1er novembre, les P et T vont mettre en vente un nouveau carnet de dix timbres-poste Liberté à 2,20 F sous couverture – c'est là que réside la nouveauté – non pliée. Les carnets classiques pliés restent en vente. Les philatélistes vont devoir prendre l'habitude de mettre dans leurs albums des pièces non pliées plus encombrantes !

● *Un premier jour qui n'en est pas un.* – Les deux timbres courants Liberté à 1,90 F et 3,40 F correspondant aux nouveaux tarifs postaux n'ont pas fait l'objet d'une oblitération « 1er jour », dont seul a bénéficié le timbre alphabétique « A » du changement de tarif. Pour répondre au désir de nombreux philatélistes, une oblitération illustrée sans mention « 1er jour », Paris bureaux temporaires, pourra à titre exceptionnel être obtenue par correspondance auprès du service des bureaux temporaires, 61-63, rue de Douai, 75009 Paris. (Date limite des demandes le 30 novembre.)

● *Un* vademecum *de la philatélie.* – Le conseil d'administration de l'Association pour le développement de la philatélie a décidé d'engager un certain nombre d'actions. Il sera procédé à l'édition d'un *vademecum* qui donnera au grand public les renseignements les plus utiles sur la philatélie. Cette brochure pourrait être éditée dans le courant du premier semestre 1987. L'Association va ensuite engager un sondage national. Son but : avoir une meilleure connaissance des personnes qui s'intéressent déjà à la philatélie et apprécier son image auprès de ceux qui ne la pratiquent pas, afin de mieux communiquer avec eux. Enfin, l'exposition internationale philatélique, qui aura lieu en juillet 1989, au parc des expositions de la porte de Versailles, se nommera Philexfrance 89 Paris.

● *Une commission philatélique au Comité international olympique.* – M. Juan Antonio Samaranch, président du CIO et éminent philatéliste, a créé, le 7 décembre 1982, la Fédération internationale de philatélie olympique (FIPO) destinée à rassembler les collectionneurs de ce thème sur les cinq continents et à diffuser l'olympisme à travers le monde par les timbres et oblitérations.

Le président Samaranch vient de franchir un nouveau pas dans cette direction en créant au sein même du CIO une commission philatélique. Celle-ci, outre le président et M. Gafner, administrateur délégué du CIO, comprend quatre membres : MM. José-Maria Vidal-Torrens (Espagne), Heinrich Mannhart (Suisse), Maurizio Tecardi (Italie) et Michel Pácquet (France), collaborateur du *Monde des philatélistes*.

● *Emission anticipée pour le Musée d'Orsay.* – Le timbre Musée d'Orsay, inscrit au pro-



gramme 1987, sera finalement émis le 10 décembre à l'occasion de l'inauguration du musée. D'une valeur de 3,70 F, ce timbre est dessiné par Jean Widmer et imprimé en héliogravure. L'illustration ci-jointe comportant la mention « Postes 1987 », l'imprimerie de Périgueux aura-t-elle le temps de rectifier la gravure avant le tirage ? Affaire à suivre.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 24 octobre 1986 :

UN DÉCRET

● N° 86-1137 du 17 octobre 1986 portant publication de l'accord sous forme d'échange de lettres signé les 25 juillet et 16 août 1985 relatif au régime applicable aux matières nucléaires détenues par l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) sur la partie française de son domaine.

UN ARRÊTÉ

● Du 3 octobre 1986 fixant les soldes de la compensation entre les différents régimes de Sécurité sociale pour l'année 1984.

WEEK-END D'UN CHINEUR

ILE-DE-FRANCE

Samedi 25

Compiègne, 14 h 20 ; **Rambouillet**, 14 h 30 : vins.

Dimanche 26

Chartres, 14 heures : mobilier, objets d'art, linge ; **L'Isle-Adam**, 15 heures : tableaux anciens, tapis ; **Provins**, 14 heures : mobilier, armes, objets d'art ; **Rambouillet**, 10 heures, et 14 h 30 : vins ; **Saint-Germain-en-Laye**, 14 heures : mobilier, tableaux, argenterie, bijoux ; **Versailles - Chevau-Légers**, 10 heures : tableaux modernes ; 14 heures : orfèvrerie ; 16 heures : bijoux ; **Versailles**, 14 heures : objets d'art, mobilier, archéologie, argenterie.

PLUS LOIN

Samedi 25

L'Aigle, 14 heures : livres ; **Lyon** (Me Daumas), 14 h 30 : Extrême-Orient ; **Marseille-Prado**, 14 heures : argenterie, bijoux, objets d'art, mobilier, tableaux.

Dimanche 26

Alençon, 10 h 30 : timbres ; 14 h 15 : bijoux, mobilier, objets d'art ; **Besançon**, 14 heures : monnaies ; **Calais**, 14 h 30 : art nouveau, art déco ; **Châlons-sur-Marne**, 10 heures : argenterie, bijoux ; 14 h 30 : mobilier, tableaux ; **Dijon**, 14 heures : mobilier, tableaux, objets d'art ; **Dreux**, 14 h 15 : mobilier, argenterie, bijoux ; **Dunkerque**, 14 h 30 : vins ; **La Flèche**, 14 heures : mobilier, objets d'art, tableaux ; **L'Aigle**, 10 heures et 14 heures : livres, cartes géographiques, gravures ; **Lille**, 14 heures : objets d'art, mobilier, orfèvrerie, tableaux ; **Montluçon**, 14 heures : mobilier, objets d'art ; **Honencourt**, 14 h 30 : objets d'art, mobilier, affiches, tableaux ; **Parthenay**, 14 h 15 : mobilier, tableaux, céramiques ; **Pau**, 14 h 30 : mobilier, sculptures, objets d'art ; **Reims**, 14 heures : mobilier, objets d'art, argenterie, monnaie ; **Rochefort-sur-Mer**, 14 h 30 : mobilier, poupées, tableaux,

Les mots croisés se trouvent dans « le Monde sans visa » page 22



Le Carnet du Monde

Décès

– **Gilles BRINON,**
animateur
du magazine culturel dominical
« Quoi de neuf »,
de Radio Monte-Carlo,

est décédé le mercredi 22 octobre 1986.

[Né en 1940, Gilles Brinon était ingénieur de formation. Après s'être tourné vers l'enseignement des mathématiques et la psychologie, il commence, en 1968, sa carrière de journaliste et d'animateur à RTL. En 1970, il est responsable des journaux d'information du soir à RMC aux côtés de Pierre Lescure. Chargé ensuite des journaux du matin et de l'émission « Plaidoyer », il s'occupe des journaux du week-end avant de prendre en charge, en 1986, le magazine « Quoi de neuf ».]

– Jacques et Françoise Laurent,
Pierre et Denise Cabon,
ses enfants,
Jean-Louis et Marie-Anne Lignon,
François et Dominique Dupont,
Claude Laurent,
Didier et Odile Cabon,
Olivier Cabon,
Eric et Florence Georget,
ses petits-enfants,
David, Philippe, Eric, Sébastien, Guillaume, Julien, Nicolas, Johan, Mathilde et Cécile,
ses arrière-petits-enfants,
Hélène, Marie, Madeleine et Jeannette Cabon,
ses belles-sœurs,

ont la douleur de faire part du décès, *survenu* à Paris, le 17 octobre 1986, de

Mme Arsène CABON,
née Madeleine Lenoir,

La cérémonie religieuse a eu lieu en l'église de la Sainte-Trinité, le jeudi 23 octobre.

Ils demandent de prier pour elle et d'associer son souvenir à celui de son mari

Arsène CABON,

décédé le 2 décembre 1985.

Ils ont été unis dans le mariage pendant *soixante-cinq* ans.

18, rue des Prés-Frais,
95470 Saint-Witz.
80, avenue de Breteuil,
75015 Paris.

– *Hébé Marie,*
son épouse,
Marie,
sa mère,
Ainsi que les familles parentes et alliées,

ont la douleur de faire part du décès de

Stélios CASTANOS de MÉDICIS,
haut dignitaire
du patriarcat œcuménique,
professeur d'Université,

survenu le 18 octobre 1986, à Lausanne (Suisse).

Ses obsèques ont été célébrées, selon son vœu, dans la plus stricte intimité, le 22 octobre.

– Mme Denis Cavadias,
son épouse,
Mme Brigitte Cavadias,
sa fille,
Stéphane et Sophie Goldet,
ses petites-filles,
Vincent et Etienne Goldet,
ses petits-fils,
M. *Walter* Nagy,
son beau-frère,
M. et Mme Hestroffer,
ses neveu et nièce,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Denis CAVADIAS,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 22 octobre 1986, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 27 octobre, à 16 heures, en l'église orthodoxe grecque, 7, rue Georges-Bizet, à Paris-16e.

– Michel, Adrien, Florent et Sarah GERBOD,
Henriette Vigneron,
Elisabeth Protin,
Paul *et* Françoise Gerbod,

entourés de l'affection de toutes leurs familles et de leurs amis,

ont la douleur de faire part du décès brutal *de*

Claire,

à l'âge de vingt-sept ans.

Dijon. Montbéliard. Saint-Cloud.

– Mme Fernand Macary,
M. et Mme Philippe Hugon,
Sylvie et Olivier,
M. Pierre Macary,

Mlle Louise Maire,
M. et Mme Henri Maire,
M. Henri-Michel Maire,
M. et Mme Serge Tarby
et leurs enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jacques MACARY,
pharmacien, lauréat de la Faculté,
ancien interne des hôpitaux de Paris,
licencié ès sciences,

survenu dans sa soixante-quatrième année, le 19 octobre 1986, à Neuilly-sur-Seine.

Les obsèques auront lieu le samedi 25 octobre, à 15 h 30, en l'église Saint-Just d'Arbois (Jura).
Réunion à l'église.
Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Yves Martinais,
Eric et Anne Martinais,
M. et Mme D. Valla
Et leurs familles,

ont la douleur de faire part du décès de

Françoise MARTINAIS,

survenu le 21 octobre 1986.

La *cérémonie religieuse* aura lieu en l'église de la Sainte-Trinité, place d'Estienne-d'Orves, à Paris-9e, lundi 27 octobre, à 8 h 30, suivie de l'inhumation au cimetière de Montmartre.

– Mlle Annie Bazin,
Le docteur Jean Bazin et Mme,
M. et Mme Maurice Bazin,
Philippe, Laurent, Marc et Vincent Bazin,
Toute la famille,
Ses amis,
Ses anciennes collègues et anciennes *élèves du lycée* Hélène-Boucher,

font part du décès de

Mme Marie-Marguerite PERRON,
agrégée de l'Université,
professeur de mathématiques honoraire,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
officier des Palmes académiques,

survenu le 22 octobre 1986.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Louis de Vincennes, 16, rue Faya, le mardi 28 octobre, à 16 heures.

L'inhumation aura lieu dans la sépulture de famille au cimetière Sud de Saint-Mandé.

1, villa de la Tourelle,
94160 Saint-Mandé.

Remerciements

– Mme Claude Thomas,
Ses enfants et petits-enfants,

profondément touchés des marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

M. Claude THOMAS,

et dans l'impossibilité d'y répondre individuellement, vous expriment leurs sincères remerciements.

– Les collaborateurs des sociétés Gazette médicale, Ordonnances médicales de France, IMS international, *très sensibles aux marques de sympathie* que vous leur avez témoignées, vous expriment leurs sincères remerciements.

Anniversaires

– Il y a cinq ans, *le 24 octobre 1981,*

Catherine MARMOZ

nous quittait.
Sa famille, ses amis se souviennent.

Rectificatif

– La réunion de commémoration de Mme Arnéra-Meyer se tiendra le samedi 24 octobre, à 12 h 30, au lieu de 14 heures, au foyer de l'Ame.

Communications diverses

– Cancellation of reception. – The embassy of the Republic of Zambia in Paris regrets to inform the general public particulary invited guests that due to the tragic and untimely death of the late president of Mozambique, H.E. Field-Marshal Samora Moises Machel, the reception scheduled to take place Oct. 24, at 47, rue Chauveau, 92200 Neuilly-sur-Seine, in commemoration of Zambia's 22nd independence anniversary has been cancelled. Zambia embassy regrets any inconvenience caused by the cancellation.

– Annulation de réception. – L'ambassade de la République de Zambie à Paris a le regret d'informer le public, et plus particulièrement les personnes invitées, que, en raison de la disparition *tragique et brutale* du président du Mozambique S.E. le Maréchal Samora Moises Machel, la réception prévue le 24 octobre, au 47, rue Chauveau, 92200 Neuilly-sur-Seine, en commémoration du vingt-deuxième anniversaire de l'indépendance de la Zambie, a été annulée. L'ambassade de Zambie regrette le dérangement causé par cette annulation.

– L'association Politica hermetica organise un colloque sur le thème « Métaphysique et politique : R. Guénon, J. Evola », à la Sorbonne, le samedi 25 octobre, de 9 h 30 à 18 heures, escalier E, 1er étage à gauche.

– A l'occasion du vingtième anniversaire de sa mort, un colloque consacré au Père Louis-Joseph Lebret, spécialiste des questions de développement du tiers-monde, aura lieu le 27 octobre, au couvent Saint-Jacques à Paris. Des conférences seront données à 18 heures, par deux Pères dominicains et après une célébration eucharistique, une table ronde aura lieu avec Claude Julien (*le Monde diplomatique*), René Lenoir, ancien ministre, et Pierre Héritier (CFDT). Couvent Saint-Jacques, 20, rue des Tanneries, 75013 Paris.

Circulation

A Paris

Un projet drastique de M. Jean-Pierre Pierre-Bloch

Gérer le stationnement dans tout Paris grâce à des horodateurs branchés sur l'ordinateur central de la préfecture de police, faire régler la circulation par une police municipale assistée de panneaux d'information électronique plantés sur les grands axes et d'une radio réservée aux automobilistes, telles sont deux des mesures que M. Jean-Pierre Pierre-Bloch, conseiller (UDF) du dix-huitième arrondissement et adjoint au maire de Paris pour la circulation, proposera au Conseil de Paris lors de sa prochaine séance lundi 27 octobre.

Ce plan, qui, dans l'esprit de son auteur, devrait résoudre enfin le lancinant problème de la circulation et du stationnement dans la capitale, comporte par ailleurs un certain nombre d'interdiction, qui vont sans doute soulever un véritable tollé. Il ne serait plus possible de stationner *sur les grands axes*, de *faire des* livraisons dans la journée, d'effectuer des travaux sur la chaussée et, pour les cars de tourisme, de circuler le long de la Seine. Les visiteurs de la tour Eiffel, du musée d'Orsay, du Louvre, de Notre-Dame et de Bercy seraient fermement invités à utiliser pour cela des bateaux-bus.

Les idées de M. Pierre-Bloch seront présentées aux élus parisiens à l'occasion d'une simple question d'actualité. En effet, elles n'ont reçu ni l'aval de la préfecture de police, ni celui des services de la ville, ni celui du maire, M. Jacques Chirac.

Si elles sont connues depuis plusieurs années des élus UDF, ces idées n'ont fait l'objet au sein de ce groupe d'aucune étude récente. C'est donc à ce titre personnel que M. Pierre-Bloch défendra son plan. Dans ces conditions, celui-ci a peu de chances d'être examiné sérieusement, même s'il contient des idées novatrices. Au demeurant, l'obstacle principal auquel se heurterait son application est surtout d'ordre politique.

L'UDF mène depuis plusieurs années à Paris une offensive sur deux plans : celui de la circulation, qu'elle veut réduire, et celui de la police municipale qu'elle souhaite développer. Sur ces deux fronts, l'UDF est en opposition avec M. Chirac et ses amis du RPR, qui ne souhaitent pas brimer les automobilistes parisiens et veulent laisser à l'Etat la responsabilité de la police dans la capitale.

« *En matière de circulation et de stationnement*, soutient mordicus M. Pierre-Bloch, *il s'agit d'affirmer une volonté politique. J'espère que le maire de Paris me donnera son feu vert.* »

C'est ce qui, *justement*, sera le plus difficile à obtenir...

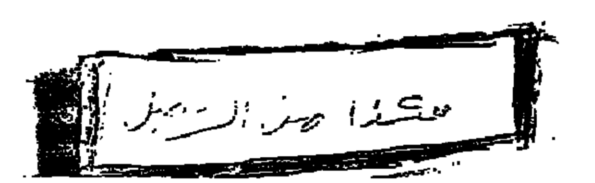
M. A.-R.

Le gouvernement lance une campagne pour la ceinture de sécurité

La police va renforcer les contrôles à partir du 3 novembre et les pouvoirs publics lanceront une campagne de sensibilisation au port de la ceinture de sécurité (spots télévisés et affiches), a indiqué, le mercredi 22 octobre, M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement. L'accent sera mis sur l'utilité de la ceinture pour les petits trajets en ville.

Selon le ministre, le nombre de tués sur les routes de France a augmenté de 3,4 % malgré une baisse de 5,1 % des accidents pendant les huit premiers mois de 1986 par rapport à la même période en 1985. Objectif de cette campagne : amener, en dix-huit mois, 95 % des automobilistes à boucler leur ceinture, ce qui permettrait, selon M. Méhaignerie, d'épargner 1 500 vies par an et de ramener le nombre des victimes de la route à 7 000 ou 8 000 d'ici quatre ou cinq ans, contre environ 11 000 actuellement.

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire en toutes circonstances aux places avant depuis 1979. Le ministre a indiqué que cette obligation était nettement moins respectée qu'au début des années 80, avec seulement 70 % des personnes qui bouclent leur ceinture sur les autoroutes et 25 % en ville.



Economie

Le gouvernement prépare le projet de loi sur l'épargne

Salariés, reprenez votre entreprise !

Le projet de loi sur l'épargne qui devrait être soumis au Conseil d'Etat la semaine prochaine contient des dispositions destinées à favoriser la reprise des entreprises par leurs salariés. Les arbitrages que vient d'arrêter M. Edouard Balladur, ministre de l'économie, devraient rapprocher le système d'incitation fiscale français des dispositifs anglo-saxons de LMBO (Leverage Management Buy Out).

« Salariés, reprenez votre entreprise ! » L'idée ne peut que séduire M. Balladur, chaud partisan du capitalisme populaire et de la participation des personnels à la gestion et au capital de leur société. Elle est aussi, comme on le souligne chez M. Madelin, ministre de l'industrie, l'une des réponses au problème de la transmission d'entreprise. Plus de quinze mille petites et moyennes entreprises doivent changer de main dans les dix ans à venir, d'après le Crédit d'équipement des PME. La privatisation de grands groupes industriels pourrait encore accroître le nombre des affaires à reprendre : leurs dirigeants pouvant souhaiter vendre certaines divisions ou filiales ne correspondant pas à leur stratégie de recentrage.

Aussi, dès leur accession au pouvoir, MM. Balladur et Madelin ont-ils envisagé une réforme du dispositif d'incitation fiscale à la reprise d'entreprise par leurs salariés (le RES). Cette réforme constituera l'un des chapitres du projet de loi sur l'épargne. Les professionnels (banquiers, investisseurs en capital risque, notaires...) avaient craint que, sous couvert de libéralisme, les solutions retenues ne *« tuent le LMBO en France »*, selon l'un d'entre eux. Les décisions que vient d'arrêter M. Balladur devraient les rassurer.

Introduit par la loi du 9 juillet 1984, le système d'incitation fiscale à la reprise d'entreprise par ses salariés n'a eu jusqu'à présent que des résultats modestes. En deux ans, une centaine d'entreprises seulement en ont bénéficié (sur cent soixante-dix demandes d'agrément déposées au ministère de l'économie). Une trentaine de dossiers sont en attente. Les avantages fiscaux sont pourtant très importants, supérieurs à ceux des dispositifs anglo-saxons : les salariés repreneurs peuvent déduire les intérêts des emprunts qu'ils ont contractés de leur revenu imposable jusqu'à hauteur de 100 000 F, et surtout l'Etat rembourse à la société holding repreneur la totalité de l'impôt sur les sociétés payé par l'affaire reprise. Si la formule n'a connu qu'un démarrage modeste, c'est que, en fait, les contraintes du dispositif sont très fortes.

Pour obtenir le « cadeau fiscal », un agrément du ministère de l'économie est nécessaire. Une lettre de M. Pierre Bérégovoy à l'AFEC (Association française des établissements de crédit) datée de mai 1985 précisait les conditions à remplir pour obtenir cet agrément : l'accord ne pouvait être donné pour un repreneur unique, pour des salariés héritiers et pour des salariés ayant moins d'un an d'ancienneté dans l'entreprise.

Suppression de l'agrément

Deux projets de réforme, sensiblement différents, ont été soumis à M. Balladur. Le ministre d'Etat a d'abord, semble-t-il, laissé entendre que ses préférences allaient vers la solution d'apparence la plus libérale : une suppression totale de l'agrément et une forte réduction des avantages fiscaux. Le crédit d'impôt aurait été supprimé. En revanche, le plafond des intérêts déductibles du revenu imposable pour les salariés repreneurs aurait été fortement relevé. Les avocats de ce dispositif insistait sur la possibilité de réduire ainsi le coût fiscal de ces opérations de reprise d'entreprise. Mais, en même temps, l'incitation à la reprise était, sinon annulée, en tout cas très limitée.

Les opposants à cette solution, notamment les professionnels, ont vivement contesté cet argument du coût fiscal. La centaine d'affaires en cours n'auraient qu'un coût budgétaire annuel d'environ 25 millions de francs, bien peu de choses en réalité. Se fondant essentiellement sur la capacité d'emprunt personnelle des seuls salariés repreneurs, une telle formule aurait selon eux été un véritable arrêt de mort pour la reprise d'entreprises par leurs salariés.

M. Balladur a finalement retenu l'autre proposition qui lui avait été faite. L'agrément sera supprimé. Celui-ci, de nature *« administrative »*, avait été vivement contesté pour son caractère discrétionnaire, non motivé et parfois arbitraire. L'impossibilité de recours en cas de refus de l'administration des finances avait également fait l'objet de vives critiques.

Les avantages fiscaux en faveur des salariés repreneurs seront légèrement accrus : le plafond des intérêts d'emprunt déductibles de leurs revenus imposables (actuellement fixé à 100 000 F par an) sera relevé. En revanche, ceux accordés à la société holding – l'intermédiaire dans l'opération – seront réduits.

Au lieu de rembourser la totalité de l'impôt sur les sociétés versé par l'affaire reprise au holding des salariés repreneurs, l'Etat n'en remboursera plus que 45 % (plus précisément, le taux de l'IS en vigueur). Les salariés seront incités à s'endetter un peu plus à titre personnel – et ainsi à s'engager davantage dans la réussite de l'opération, – le holding en revanche sera amené à s'endetter un peu moins.

Avec cette réduction sensible du crédit d'impôt, le système français se rapproche des dispositifs fonctionnant à l'étranger, où ils se révèlent d'ailleurs particulièrement efficaces. En Angleterre, par exemple, près d'une transmission d'entreprise sur deux passe par un LMBO (Leverage management buy out). Les salariés seront dorénavant sur un pied d'égalité avec les autres repreneurs possibles de l'affaire, les entreprises concurrentes par exemple, soumises à l'impôt sur les sociétés.

La suppression de l'agrément, la réduction du crédit d'impôt et le relèvement du plafond de déductibilité des intérêts pour les salariés repreneurs : outre ces trois éléments, la loi précisera les conditions dans lesquels les avantages fiscaux pourront être obtenus. Les décisions ne sont pas encore totalement arrêtées. Le système ne devrait toujours pas être accessible aux seuls héritiers de l'ancien propriétaire. Les conditions d'ancienneté dans l'entreprise (actuellement fixé à un an) pourraient être assouplies. De manière à favoriser le transfert vers la direction des PME des cadres du *« baby boom »* bloqués dans leur développement de carrière au sein des grands groupes, les conseillers de M. Madelin souhaitent que cette condition d'ancienneté soit totalement supprimée. Un souhait qui sera sans doute exaucé.

« Un tel dispositif répond assez bien à la reprise d'affaires moyennes, valant moins de 20 millions de francs, mais pour les plus grandes les blocages subsistent » commente un professionnel. Certains auraient souhaité un aménagement facilitant la reprise d'entreprises plus importantes. Les salariés repreneurs doivent détenir au moins la moitié des fonds propres du holding qui achète la société reprise. Leur capacité d'emprunt personnel reste malgré tout limitée. Même un cadre hésite à s'endetter pour plus de 1 million de francs. Aussi les investisseurs en capital-risque auraient-ils souhaité, sinon une suppression, de moins une réduction de cette majorité absolue. *« On pourrait par exemple autoriser le holding à émettre des actions à double droit de vote en faveur des salariés repreneurs ou à émettre des actions sans droit de vote pour les partenaires financiers des personnels »*, suggère un expert. Une hypothèse qui n'est pas exclue Rue de Rivoli. Des grandes sociétés, comme Matra ou certaines des privatisables, pourraient ainsi être reprises par leurs salariés.

ERIK IZRAELEWICZ.

Unilever devient le numéro un des essences pour parfums

Le groupe anglo-néerlandais Unilever, numéro deux mondial de l'industrie agro-alimentaire (143 milliards de francs de chiffre d'affaires), a pris le contrôle de Naarden, troisième fabricant d'essences pour parfums.

L'OPA amicale lancée le 19 septembre dernier par la puissante firme de Rotterdam, déjà en possession de 40 % des actions (*le Monde* du 20 août), a réussi. Par cette opération d'un montant de 1,1 milliard de francs environ, le géant de l'agro-alimentaire devient numéro un mondial des essences et arômes. Naarden sera fusionné à PPF, filiale d'Unilever spécialisée dans cette activité industrielle.

Le nouvel ensemble réalisera près de 4,5 milliards de francs de chiffre d'affaires, détrônant ainsi le groupe américain International Flavours and Fragrances (IFF).

Un marché secret pour un produit magique

Monde merveilleux et troublant des parfums, où se mêlent les senteurs les plus subtiles et l'odeur du papier monnaie. Métier à haut risque, le travail des essences pénalise sévèrement l'erreur de jugement, mais récompense généreusement la réussite en procurant souvent des rentes de situation inimaginables dans tout autre secteur d'activité. Car il faut bien savoir que la rentabilité de la branche est étroitement liée au succès, comme à l'échec, de ses clients. Une affaire de nez, d'imagination et de pressentiment, trois paramètres impossibles à mettre en équation et bien sûr très volatils.

A cinq ans de distance, en véritable voltigeur ou comme ou poker, le parfumeur établit ses plants et définit le ou les prodits à lancer en fonction de la mode vestimentaire, de la coiffure et des goûts présumés à l'horizon fixé. Il fournit un cahier des charges au fabricant d'essences, son fournisseur mais aussi son conseiller, à qui revient la tâche de préparer la potion magique, le *« cœur »*, comme le nomment les professionnels, qui servira de base au futur parfum, et dont la formule restera secrète à vie, enfermée dans un coffre sous un numéro de code.

Autour de cette base essentielle, le parfumeur, muni de ses propres recettes, tout aussi secrètes, composera patiemment le précieux liquide. Des parfums aussi célèbres que Chanel nº 5, Shalimar et Jicky (Guerlain), de création ancienne, ouvrent ainsi des possibilités de profits interminables. Véritables poissons-pilotes d'une industrie internationale des produits de beauté (produits cosmétiques, parfumerie) éclatante de santé, avec des ventes (250 milliards de francs) en progression constante (10 % en moyenne par an), les fabricants d'essences la précèdent sur les chemins de la prospérité, mais avec des hauts et aussi des bas, à cause d'une mode parfois capricieuse. Leurs marges bénéficiaires ? Quelquefois « coquettes », « souvent serrées », assurent à demi-mot les professionnels. Impossibles à chiffrer en tout cas. Le secret est bien gardé.

Il est déjà difficile d'obtenir le chiffre d'affaires des sociétés concernées, qui, quand elles consentent à livrer un résultat, l'incorporent soigneusement aux ventes réalisées dans le secteur des arômes et additifs alimentaires. Pour améliorer leurs revenus, tous investissent dans cette branche en plein essor (140 milliards de francs de chiffre d'affaires à l'échelon mondial), qui représente souvent un bon tiers de leurs activités. Les seules données dont on dispose concernent le marché mondial des essences, évalué à 5 milliards de dollars, soit 34 milliards de francs, lui aussi en expansion régulière (+ 5 % en volume par an).

L'opération lancée sur Naarden par Unilever n'a donc rien pour surprendre. Le groupe était assuré de réussir, pour deux raisons. Naarden est néerlandais : c'est un atout aux Pays-Bas, où les OPA sont rares. En outre, le marché des essences est très fermé et solidement tenu par six grands : le groupe américain International Flavours and Fragrances (IFF), jusqu'ici numéro un avec 501 millions de dollars de chiffre d'affaires (3,4 milliards de francs) ; Hoffmann La Roche (Suisse), avec ses deux filiales spécialisées, Givaudan et Roure et Bertrand ; Naarden (Pays-Bas) ; PPF (Unilever) ; Haarmann und Reimer (groupe allemand Bayer) ; et Firmenich (Suisse).

Le rachat de Naarden et sa fusion avec PPF modifient seulement l'ordre du classement. A l'évidence, Unilever fait une bonne affaire en se renforçant d'un coup dans deux industries, celle du parfum, éternelle et prestigieuse, celle des arômes alimentaires, en développement, dans laquelle tous les chimistes tentent de s'engager. Cette opération peut le consoler de n'avoir pas réussi à élargir ses positions aux Etats-Unis par acquisition.

ANDRÉ DESSOT.

● **Succès CGT à des élections professionnelles.** – La CGT a consolidé sa domination aux élections professionnelles de l'usine Renault de Sandouville, aux élections de délégués du personnel, en obtenant 71,89 % des voix dans le premier collège (ouvriers, employés), soit 6,8 points de plus qu'en 1985, aux dépens de FO (21,1 % soit – 4,4 points) et surtout de la CFDT (4,79 %, soit – 4,4 points). Elle recueille 26,06 % des voix dans le deuxième collège (cadres, techniciens), soit 4 points de plus, la CGC avec 37,1 % perdant 2,9 points, FO (31,8 %) restant stable. A la Française de mécanique, à Douvrin (Pas-de-Calais), pour les délégués du personnel la CGT a obtenu la majorité absolue dans le premier collège (52,8 %, soit plus de 9 points de progression) au détriment de la CFDT (30,05 %, soit – 10 points), FO (17,15 %) remontant légèrement.

● **Alsthom : manifestation nationale de la CGT.** – La Fédération des travailleurs de la métallurgie CGT a annoncé, le jeudi 23 octobre, une manifestation nationale des salariés du groupe Alsthom, pour protester contre les 2 376 suppressions d'emploi annoncées la semaine dernière. Celles-ci vont toucher, selon la CGT, 26 établissements (mécanique, condensateurs, ferroviaire, construction navale, etc.) sur 42. La CGT dénonce, en particulier, la fermeture des unités de Fourchambault (Nièvre, transformateurs), Dubigeon (Nantes, construction navale) en 1987, et Estrées-Saint-Denis et Marseille (électromécanique) pour la fin de 1988.

SOCIAL

A Mulhouse

Quand un comité d'entreprise aide au reclassement de salariés licenciés

Il n'est pas banal de voir un comité d'entreprise s'occuper du reclassement de salariés licenciés. C'est pourtant ce qu'a fait celui d'une entreprise alsacienne en difficulté. Un exemple d'activité nouvelle, comme celles présentées dans des domaines aussi divers que l'économie sociale, l'emploi, les loisirs, la formation, les conditions de travail ou le logement, lors du deuxième « forum des CE », organisé la semaine dernière à l'initiative de la CFDT.

MULHOUSE
de notre envoyé spécial

Depuis plus de cent cinquante ans, la Société alsacienne de constructions mécaniques de Mulhouse (SACM), fondée en 1826, enracinée dans son cadre un peu vieillot, semblait vivre sur la lancée de ses succès. Avec ses deux branches principales, la construction de machines textiles et les moteurs diesel, elle prospérait. Son métier à tisser n'était-il pas considéré comme un des *« meilleurs du monde »* ? Un secteur défaillant était repêché par un secteur en forme et... l'entreprise poursuivait sa route.

En 1980, premier coup de tonnerre : l'activité textile subit de plein fouet une importante baisse de commandes. A partir de 1981, les pouvoirs publics apportent une aide. Mais ils refusent en 1984 toute nouvelle rallonge. La sanction ne tarde pas : SACM-T (Société alsacienne de construction de machines textiles, filialisée en 1982) est mise en règlement judiciaire le 30 octobre avec à la clef 733 licenciements. Le mauvais feuilleton a depuis rebondi : il y a un mois, la liquidation de biens de la SACM-T était prononcée (146 licenciements). Reprise par un entrepreneur local, qui ne gardera que 100 salariés (ce qui va entraîner 74 nouveaux licenciements), la SACM-T est sortie du giron de la société-mère, qui traverse, elle aussi, une phase difficile.

Avec son bleu de travail et son air décidé, M. Roger Imbery, entré comme apprenti à la SACM il y a trente-deux ans, a l'image du syndicaliste qui ne s'en laisse pas compter. Délégué syndical de la CFDT, largement majoritaire au comité d'entreprise depuis 1978, il a pris part à toutes les luttes syndicales à la SACM dans les années 1980, de la prise d'assaut de la chambre patronale à la séquestration du PDG.

Convaincre les intéressés

Aujourd'hui, il tient un langage hyper-réaliste et même très économiste : *« La crise nous a obligés à nous occuper d'économie,* explique-t-il. *On a fait appel à un cabinet d'experts comptables et, depuis quatre ans, on a tenté de faire une analyse économique. Le seul moyen de s'en tirer – même si nos revendications restent, – c'est de négocier avec la direction un plan social pour l'entreprise. Nous voulons assurer la survie de la SACM et créer l'entreprise de demain. » « L'économie de marché,* ajoute M. Imbery, *je dois en tenir compte même si je ne l'accepte pas, car je me condamne sinon à discourir en dehors des faits. »*

La CFDT a été plus loin dans l'innovation syndicale : en juin 1985, le comité d'entreprise, malgré les réticences de la CGT, lançait une *« cellule d'accueil et d'appui des licenciés de la SACM-T »* pour tenter de reclasser 324 des 733 licenciés de la société pour lesquels aucune solution n'avait été trouvée. Une cellule à moyens limités : un salarié à mi-temps, rémunéré par la direction départementale du travail, deux bénévoles puis une TUC (embauchée par le CE), un local, hors des murs de l'entreprise, loué par un CE qui fournit aussi téléphone, timbres et photocopieuse. Une installation artisanale pour une reconversion importante. Menée avec beaucoup de bonne volonté...

Aidée également par le service du personnel de la SACM, la cellule a essayé d'établir rapidement des relations avec l'ANPE (Agence nationale pour l'emploi), l'AFPA (Association pour la formation professionnelle des adultes), la chambre des métiers, les chambres de commerce et d'industrie, les organismes privés de formation. Après une phase d'indifférence, voire de méfiance, est venu le temps du dégel. Mais il restait aussi à convaincre les licenciés eux-mêmes. *« Pour la plupart d'entre eux,* explique M. Henri Michelin, animateur bénévole et ancien ingénieur de la SACM, *la SACM, c'était la garantie de l'emploi. Ils étaient très traumatisés par leur licenciement, considéré comme un affront. Ils se sont repliés sur eux-mêmes et ont refusé tout contact avec ce qui, de près ou de loin, leur apparaissait venir de la SACM. »* Ainsi, la cellule n'a pas reçu plus de cent visites et encore beaucoup venaient-ils *« avec l'espoir qu'on leur fournirait immédiatement un emploi »*.

Pour reclasser ces trois cent vingt-quatre licenciés, les handicaps étaient légion. L'âge d'abord : la majorité des licenciés avait entre trente-cinq et cinquante ans (et trente et un plus de cinquante ans). La formation ensuite : la plupart étaient OS ou manœuvres ; et la SACM-T avait renvoyé d'abord des femmes et des immigrés (1). Mais surtout, explique M. Michelin, *« la plupart des licenciés avaient toujours fait le même travail, préparé, organisé par d'autres. Les qualifications de la SACM-T ne correspondaient pas à celles des petites entreprises et encore moins de l'artisanat, lequel par exemple exige des gens très débrouillards et très polyvalents. Le tourneur savait régler sa machine, tourner sa pièce mais non la contrôler. Or, maintenant, on lui demande de pouvoir réparer sa machine »*.

Les échecs n'ont donc pas manqué. Un tuyauteur a été refusé parce qu'il devait aussi savoir souder et conduire une camionnette. Une femme apparemment apte à être dessinatrice n'a pas été retenue *« parce qu'elle ne savait pas taper à la machine »*. Une autre voulait faire ses armes à l'art du *« talon-minute »*. Réponse : quatre ans d'attente pour suivre une formation... dans la Drôme.

Face à une telle situation, la cellule a organisé, dès l'été 1985, 74 stages d'orientation de 15 jours à trois semaines. Grâce à l'aide financière des pouvoirs publics, ils ont été suivis par 54 stages de formation qualifiante – dont 17 de l'AFPA – en soudure, menuiserie industrielle, automatisme et robotique, commande numérique, secrétariat, etc. Au 30 juin 1986, le bilan était en demi-teinte : 168 licenciés sur 324 *« pointaient encore à l'ANPE »* tandis que 156 s'étaient reclassés ou... ne cherchaient plus d'emploi. Ils ne l'ont pas tous fait savoir.

La cellule n'a pas connu un long chômage technique. Elle a repris du service – avec un salarié à mi-temps, un seul bénévole et un TUC – pour tenter de reclasser les 146 nouveaux licenciés de la SACM-T qui vont être suivis par 74 autres. Mais elle est forte de son expérience, mieux armée. La liaison avec l'ANPE fonctionne mieux et l'agence lui présente chaque jour cinq à six offres d'emploi (par ailleurs affichées en même temps à l'agence). Le démarchage direct auprès des employeurs se poursuit – *« même si,* dit M. Michelin, *cela prend un temps fou car généralement ils ne sont pas informés »* – et les licenciés sont d'un meilleur niveau. Dix-sept d'entre eux ont déjà été reclassés...

Mais un nouveau problème surgit : le refus de la mobilité. Sur les 146, seuls deux sont prêt à quitter leur région. Le maximum accepté c'est... Colmar à 41 kilomètres. Quinze propositions d'ajusteurs – 5 pour le métro de Lille, les autres près d'Annecy – n'ont pas trouvé de candidat. Il est aussi dur de quitter la SACM que de quitter l'Alsace. Même si, dit M. Imbery, *« comme syndicalistes, nous devons arriver à ne plus aller dans le sens du poil des gens »*.

MICHEL NOBLECOURT.

(1) Elle emploie encore 250 femmes et 210 immigrés.

La signature de l'accord sur les licenciements

Force ouvrière a joué avec le feu

C'est finalement le jeudi 23 octobre que Force ouvrière a confirmé sa volonté de signer l'accord sur les procédures de licenciement, après la CFDT et la CGC.

Pendant deux jours, l'attente s'est prolongée dans une situation extravagante où ce qui semblait acquis mercredi (*le Monde* du 23 octobre) était remis en cause quelques heures plus tard. Ce faisant, Force ouvrière a joué avec le feu, dangereux pour elle-même et pour la politique sociale.

Ce sont certaines fédérations, et notamment celles de la chimie, du bâtiment et des employés et cadres, qui ont provoqué cette difficulté inattendue. Contrairement à ce qui était prévu, elles ont demandé à être informées du contenu de l'accord et à pouvoir en délibérer, alors que la délégation avait obtenu le pouvoir de décider seule. Si, en soi, une telle exigence peut paraître naturelle, le précédent de décembre 1984, à l'issue des négociations sur la flexibilité, en montrait bien le danger. Quand un compromis difficile est trouvé, le temps accordé à la réflexion accroît le risque du refus et du désaveu de la délégation. Depuis deux ans, les organisations syndicales vivent avec ce sentiment d'échec, qui a entraîné une apathie de la politique contractuelle. Ce malaise est particulièrement présent à la CFDT et à FO, qui avaient dû, à l'époque, se dégager dans des conditions discutables. L'une et l'autre avaient découvert, à cette occasion, moins le poids de leur base que les réticences de leurs *« échelons intermédiaires »*, habitués à un certain fonctionnement du syndicalisme.

Pour cette raison, l'enjeu de la négociation sur les procédures de licenciement dépassait largement son seul objet. Il entrait bien dans les intentions des deux délégations de franchir un obstacle devenu psychologique, et c'est d'ailleurs pourquoi Force ouvrière et la CFDT s'étaient vite révélées complices. En commun, elles avaient arrêté une attitude, dictée par la même analyse. Il fallait que les délégations soient fermement mandatées par leurs instances respectives et ne connaissent pas le doute. Elles devaient pouvoir choisir sans en référer, de crainte de voir se produire des dérapages. Si la CFDT s'en est tenue à ce programme et s'en va répétant qu'elle est désormais débarrassée *« du syndrome de 1984 »*, Force ouvrière n'a pas eu le même comportement.

La conclusion positive de cette affaire ne sera pas sans incidences. Les deux organisations peuvent maintenant espérer poursuivre leur marche vers une modernisation devenue indispensable. A l'intérieur de Force ouvrière, cela peut aussi avoir d'autres résultats. Tandis que se profile la succession de M. André Bergeron à l'horizon de 1988, un choix stratégique se dessine en faveur de la modernisation. Il confirme une orientation qui avait déjà été prise le 3 octobre quand il avait été mis fin à la contestation de l'accord sur l'aménagement du temps de travail signé par la Fédération de la métallurgie.

ALAIN LEBAUBE.

Affaires

Pour ses quarante ans

L'INRA mise sur les biotechnologies

Pour ses quarante ans, l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) s'offre une stratégie toute neuve en misant à fond sur les biotechnologies et la liaison avec les entreprises. Les chercheurs aujourd'hui sont sans tour d'hivoire, exposés au vent de la concurrence internationale. Pour maintenir la France dans cette compétition, l'INRA regroupe ses forces sur quelques pôles de recherche, que M. Guy Paillotin, directeur scientifique de l'INRA, préfère appeler d'amont plutôt que fondamentale. Il les a présentés à la presse, lundi 20 octobre.

Pour maintenir ou développer leurs parts de marché, dans un monde solvable saturé, les entreprises font appel aux meilleures *équipes mondiales. La recherche est* devenue elle-même un marché avec le danger de voir l'accès à l'information scientifique se fermer quand ces équipes sont contrôlées par les grandes firmes. Dans la filière agro-alimentaire, le défi ressemble à une course sans fin : pour accroître son marché, il lui faut une recherche puissante et donc coûteuse qui, pour être rentabilisée, doit obtenir des débouchés toujours plus importants.

Les industries agro-alimentaires pour ce faire misent sur la qualité et la diversification de l'offre (adaptation à des marchés « ciblés » : enfants, sportifs, personnes âgées, restauration collective, repas de fête etc.), sans oublier les autres domaines tels que les industries du bois et du papier, les matières plastiques, la chimie fine, la pharmacie, l'énergie enfin.

Ce contexte économique n'est pas si nouveau ; c'est plutôt sa prise en compte qui est tardive, tout comme celle d'un autre défi que l'INRA se propose de relever : la protection de l'environnement (effets nocifs des nitrates, phosphates, pesticides, etc.). La tâche se complique car, dans le même temps, il n'est pas question d'abandonner les objectifs anciens, à savoir la productivité (sur une génération, celle de l'agriculture est passée de l'indice 100 à l'indice 650), l'économie de moyens (avec par exemple la stabilisation de l'emploi des engrais), l'autonomie (comme l'explosion des cultures oléo-protéagineuses, colza et tournesol).

Regroupement sur les points forts

Le contexte scientifique aussi a changé. Les frontières entre les disciplines s'estompent (par exemple, la technique de l'ultrafiltration du lait vient de la recherche atomique), et les programmes eux-mêmes, dans ce climat de concurrence, deviennent rapidement obsolètes. D'où la nécessité de remonter toujours plus vers les recherches d'amont afin de contrôler l'éventail le plus large de technologies diffuses. Pour s'y adapter, l'INRA, dont la caractéristique plutôt heureuse était d'avoir de nombreuses équipes décentralisées sur le territoire national, procède à un regroupement sur des points forts, points stratégiques, que M. Paillotin compare aux « comptoirs » des temps coloniaux : leur tenue permettait de contrôler des étendues plus vastes.

Ces comptoirs, ce sont l'informatique (mise au point de systèmes experts sur les pathologies végétales ou pour la gestion des exploitations agricoles), la productique (projet de robotisation dans l'industrie de la viande), la télédétection et, bien sûr, les biotechnologies sur lesquelles l'INRA entreprend de regrouper ses équipes. Les biotechnologies végétales seront donc surtout concentrées sur Versailles et Toulouse ; la biologie cellulaire et moléculaire des insectes sera renforcée à Saint-Christol-lès-Alès et Antibes ; Jouy-en-Josas sera le pôle des biotechnologies animales (comme le sexage des embryons déjà acquis, mises au point de vaccins, hormones de croissance, etc.), avec la microbiologie à finalité industrielle, également recentrée sur Grignon, où se trouve déjà le laboratoire de génie agro-industriel.

Par rapport aux équipes existant en Grande-Bretagne (Plant Breeding Institut), en Belgique (équipe de Marc Van Montagu à Gand) et en Allemagne fédérale (équipe de Jeff Shell à Cologne), le directeur scientifique de l'INRA reconnaît que la France part avec du retard *« avec un minimum pour un minimum d'indépendance »*. Pour aller plus loin, notamment dans la compétition avec les Etats-Unis, *« il faut développer*, estime M. Paillotin, *une coopération européenne »*.

La coopération avec les industriels aussi va en s'intensifiant. En amont de la production agricole avec les semenciers, comme avec les grands groupes de la santé animale et de la phytopharmacie (mise au point de techniques hormonales pour la synchronisation des chaleurs des truies, ou création d'aliments de réanimation avec le groupe Roussel-Uclaf, créations de vaccins avec Rhône-Mérieux, amélioration de la fixation de l'azote grâce à des bactéries avec le groupe L'Air liquide).

Avec les agriculteurs eux-mêmes, l'INRA cherche à améliorer le passage du laboratoire au champ. D'où la création récente d'une direction du développement agricole. A l'aval, le nombre des accords avec les grands groupes agro-alimentaires est en train d'augmenter. Le tissu des PME, qui ont moins l'habitude de la recherche et pour lesquelles l'effort de recherche est entravé, selon M. Paillotin, *« par le système français de la distribution qui récupère le maximum de plus-value »*, est en train de bouger. On assiste en effet à la création d'entreprises nouvelles qui maîtrisent bien les techniques les plus récentes issues de la recherche. C'est le cas de Cognitech, qui développe un système expert de diagnostic sur les maladies des végétaux.

L'INRA, enfin, apporte une assistance financières et technique aux entreprises pour les études de développement des produits comme la création des sociétés. Ainsi, il participe à Agrinova, structure de capital-risque. Mais, quel que soit son désir d'aller plus avant dans la valorisation des recherches, il reste pour l'heure contrarié par la faiblesse des moyens que l'Institut peut « risquer », en dépit d'un budget de 2,2 milliards de francs dont 10 % seulement sont des ressources propres.

JACQUES GRALL.

M. Chirac premier ministre de l'agriculture française

L'avenir de l'agriculture suscite bien des interrogations et des angoisses aussi chez les premiers intéressés que sont les agriculteurs. Cette question lancinante soulève aussi beaucoup de débats, colloques et séminaires. Que pouvait faire d'autre l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) que de s'interroger à son tour pour sa session d'octobre : *« Quel avenir pour l'agriculture française dans une économie de compétition et un aspect rural vivant ? »*

La seule réponse apportée à cette respectable assemblée tenait dans la présence jeudi 23 octobre à Paris du premier ministre, M. Jacques Chirac, à côté de M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. L'unique réconfort apporté par le chef du gouvernement tenait au fait qu'il soit là. Les dirigeants de l'agriculture française sensibles à ce genre d'honneur s'en satisferont. Les autres non. Le président de l'APCA a bien proposé *« un contrat entre la nation et son agriculture »*. Le premier ministre a bien répondu que la *« concertation au fil des mois permettra de nourrir cette idée »* à laquelle il souscrit. Pour plus de détail, il faudra attendre la prochaine conférence annuelle qu'il a *décidé* de remettre en vigueur et qui réunit les organisations professionnelles officiellement reconnues et le gouvernement.

Quant à la crise qui règne sur les marchés mondiaux, aux stocks qui pèsent sur lesdits marchés, à l'adaptation des productions aux débouchés, on n'y voit guère plus clair après cette manifestation.

M. Chirac a simplement affirmé que *« la généralisation des quotas* (de production) *serait une grave erreur, la baisse systématique et drastique des prix serait également inacceptable »* et qu'il convient donc *« de s'en tenir à une politique de prix réaliste »*. Ajoutons quelques indications sur la politique des structures (ne plus s'accrocher aux critères de surfaces, revaloriser les fermages pour intéresser les bailleurs), sur le droit de la concurrence qui devra être compatible avec l'existence des interprofessions, sur la ruralité (création et maintien des entreprises, potentiel touristique, développement des services notamment de communication) et sur les marchés (contrôle renforcé des importations de moutons).

Mais au total, dans les propos d'ancien ministre de l'agriculture que tient M. Chirac, on n'entend guère de réflexions sur la crise *mondiale de l'agriculture dont* les retombées intéressent chacune du petit million d'exploitations de France. Une certitude demeure : l'Assemblée permanente des *chambres d'agriculture existe* puisque le premier ministre y parle.

J. G.

La BNP crée une direction des marchés

La Banque nationale de Paris (BNP) va créer une direction des marchés, qui va intégrer dans une même structure toutes les activités des marchés, y compris les changes. Cette structure comportera, à Paris, une salle des marchés avec plus de cent dix opérateurs, qui interviendront sur les marchés monétaire et financier français aussi bien qu'internationaux. Dans cette salle, seront négociés les nouveaux instruments tels que certificats de dépôt et billets de trésorerie, obligations et euro-obligations. Elle sera reliée en permanence à la salle des marchés de Londres, qui effectue déjà, pour une clientèle de non-résidents, les opérations sur les euromarchés et les changes.

La nouvelle direction assurera *également le conseil aux entreprises* et aux investisseurs institutionnels, grâce à des équipes pluridisciplinaires, pour toutes les activités des marchés : fonds propres, options de change et de taux, etc. La création d'une telle direction, confiée à M. Thierry Coste, polytechnicien de quarante-quatre ans, directeur à la BNP, est justifiée par l'interconnexion croissante des marchés de capitaux mondiaux. Elle suit de près une initiative analogue de la Société générale.

Procordia va prendre le contrôle de Fermenta

Procordia, société holding de l'Etat suédois, vient de prendre une option d'achat sur 32 % des actions Fermenta, premier groupe pharmaceutique scandinave. L'opération serait menée à son terme en 1987. En la réalisant, Procordia deviendra ainsi actionnaire majoritaire de Fermenta avec une participation de 43 %, qui, ultérieurement, pourrait être portée au-delà de 50 %. La prise de contrôle de Fermenta par ce holding financier était attendue. Elle est la conséquence directe des efforts déployés par son président, M. Refaat El Sayed, pour faire échec à la candidature du groupe italien Montedison.

ÉNERGIE

Divergence de la centrale nucléaire de Cattenom

Le ministère français de l'industrie a donné son accord pour la mise en marche de la première tranche (1 300 mégawatts) de la centrale nucléaire de Cattenom (Moselle). Le réacteur a connu le feu nucléaire (divergence) dans les premières heures de la matinée du vendredi 24 octobre. Mais ce n'est qu'après de nombreux essais que le couplage de cette tranche au réseau français pourra intervenir. Il pourrait avoir lieu à la mi-novembre.

Cette série d'événements ne devrait pas être du goût de tous dans la mesure où cette centrale a suscité de fortes protestations de la part des pays riverains. Il y a quelques jours, le président du gouvernement luxembourgeois, M. Jacques Santer, avait d'ailleurs dit : *« Nous n'avons attendu ni Tchernobyl ni les élections en RFA pour réclamer l'arrêt du projet de Cattenom. Mais il ne faut pas rêver : aujourd'hui, nous demandons seulement que la France renonce aux tranches 3 et 4, qui, en période de pléthore d'énergie, ne sont justifiées par aucune raison économique. »*

Etranger

L'exposition internationale des transports et communications a fermé ses portes

Trouvailles françaises à Vancouver

Ouverte au début du mois de mai, l'exposition de Vancouver, consacrée aux transports et aux communications, a fermé ses portes à la mi-octobre. Si l'on s'en tient aux chiffres, Expo 86 a été une complète réussite. Les organisateurs tablaient, avant l'ouverture, sur treize ou quatorze millions d'entrées. Il y en a eu plus de vingt-deux millions, ce qui doit correspondre à quelques sept millions de visiteurs.

VANCOUVER
de notre envoyé spécial

Une exposition comme celle de Vancouver, héritage des grandes manifestations du dix-neuvième siècle, coûte toujours très cher, et si le succès populaire ne fait aucun doute, le bilan financier est plus difficile à établir. Les dépenses entraî*nées* par Expo 86 ont été évaluées à 1,5 milliard de dollars pour le Canada (1). Elles ont été supportées pour leur plus grande part (80 %) par la Colombie britannique, la province des bords du Pacifique, dont la richesse en forêts, en devises touristiques et en produits de la pêche cache mal l'insuffisante industrialisation, et donc, le manque de ressources financières. Le gouvernement central d'Ottawa a supporté, quant à lui, la charge du pavillon canadien et, d'une façon générale, 20 % du coût de l'exposition. Le déficit était tout de même évalué, début octobre, à environ 310 millions de dollars canadiens.

Du côté français, le coût pour le Trésor public de notre présence là-bas est de *25 millions de francs*.

Bilan difficile à faire parce que, pendant cinq mois et demi, Vancouver a été inondée de visiteurs, venus principalement des Etats-Unis. Toutes les apparences d'une grande activité. Des travaux d'urbanisation ont été entrepris sur le site de l'exposition. C'est un acquit pour la ville.

Commence maintenant une période pendant laquelle Ottawa et surtout la Colombie britannique vont faire leurs comptes. Ceux-ci seront probablement déséquilibrés, mais Vancouver, qui est toute jeune – cent ans, – s'est fait connaître et probablement aimée. L'exposition universelle de Montréal, en 1967, avait été très déficitaire. Mais la ville avec son nouveau métro n'en a-t-elle pas finalement tiré un certain prestige ? Beaucoup de sociétés sont venues s'y installer. Et ceci est peut-être un peu dû à cela.

Reste l'expo elle-même et les exposants. Ceux qui ont visité Tsukuba au Japon en 1985 sur le thème de *« la maison et son environnement »*, n'hésitent pas une seconde : l'exposition japonaise était du point de vue technologique bien supérieure à la canadienne.

Vancouver a été autre chose : foire à la saucisse et à la bière sur les bords du Pacifique autant qu'exposition technologique, seuls les Européens ayant réellement respecté le thème imposé des transports et des communications. Mais réussite esthétique pour la ville avec le pavillon canadien, qui restera à la limite de l'Océan comme un beau bateau aux voiles blanches gonflées. Réussite économique peut-être aussi, contrairement à l'exposition de Knoxville dans le Tennessee, qui, en 1982, sur le thème de l'énergie, avait été aussitôt complètement oubliée.

Une occasion unique

Une *exposition spécialisée* permet aux industriels de se faire connaître, quand elle est bien préparée, ce qui n'était pas du tout le cas à la Nouvelle-Orléans en 1984 *(« L'eau source de vie »)* qui tourna au désastre financier.

Parmi les productions françaises exposées à Vancouver, à côté du TGV, du TAG (le futur tramway de Grenoble) et d'autres technologies : le système SK de transport automatique, fonctionnant sans arrêt (les cabines ralentissent simplement pour laisser monter les voyageurs). Le SK est fabriqué par Soulé, une société de Bagnères-de-Bigorre, employant six cents personnes et créée à la fin du dix-neuvième siècle. D'abord spécialisée dans la fabrication de voitures de chemin de fer, cette PME, malgré un début de diversification (cibles de tir, équipement pour voitures amphibies, parafoudre pour TGV) souffrait des difficultés inhérentes au secteur ferroviaire. Aussi saisit-elle l'offre d'un ingénieur, qui lui proposa de fabriquer de petites cabines tractées par câble, se déplaçant sur rail métallique et transportant douze personnes, à 20 kilomètres à l'heure, sur des distances courtes.

L'engin est expédié à Vancouver avec un ingénieur qui s'installe sur place. Au début de l'expo, le SK donne l'impression d'un jouet grandeur nature. Mais, comme il fonctionne sans arrêt, deux mois après l'ouverture, ce sont les premiers coups de téléphone et une réunion avec le directeur de l'aéroport de Vancouver. Première question posée au représentant français de l'entreprise : *« Vous vous êtes arrêté tel jour avant l'heure de clôture, pourquoi ? »* Preuve que les spécialistes de l'aéroport avaient surveillé scrupuleusement, jour après jour, le fonctionnement du minuscule engin français.

D'autres contacts sont pris avec la société de transports qui assure la liaison Vancouver-Victoria – la grande île d'en face – avec l'agence d'urbanisme de Los Angelès. A la fin de l'expo, le PME de Bagnères-de-Bigorre, qui n'a pas pu vendre son installation, va être obligée de la rapatrier en France. Déception. Mais on ne pert pas espoir. Le SK aura fonctionné deux mille heures à Vancouver sans aucun incident et transporté quinze mille personnes par jour.

Le système est efficace pour raccorder, sur une courte distance – moins de 1 kilomètre – deux endroits à forte densité de voyageurs : fin d'une ligne de métro, aéroport... Il fonctionne déjà au parc des expositions de Villepinte. Son prix de revient semble très inférieur aux systèmes des trottoirs roulants.

On estime chez Soulé que le pari était risqué – il aura coûté 12 millions de francs, auxquels se sont ajoutés 3 millions de subventions publiques, – mais que c'était une occasion unique de prendre pied sur le marché américain.

Prochaine expo : Brisbane, capitale du Queensland, en 1988. Thème retenu : des loisirs à l'ère de la technologie. Le petit train SK, qui ressemble à des cabines de neige, y sera-t-il ?

ALAIN VERNHOLES.

Séoul refuse de sacrifier sa croissance aux intérêts américains

SÉOUL
de notre envoyé spécial

Les succès des uns suscitent l'irritation des autres. La Corée du Sud, qui est en train d'enregistrer de nouveaux records en matière d'exportation, est l'objet de pressions croissantes de la part des Etats-Unis pour réduire son excédent commercial et, en particulier, pour réévaluer sa monnaie. Au cours des dernières semaines, Séoul a laissé le won s'apprécier par rapport au dollar d'environ 1,4 %. On estime, à la Banque de Corée, que cette tendance pourrait se poursuivre pendant les prochains mois : le cours de la monnaie nationale devrait s'établir autour de 840 wons pour 1 dollar, enregistrant une appréciation de 5 %.

Cette réévaluation de fait est sans doute modeste. Elle n'en constitue pas moins une inversion de tendance : lorsque le dollar était fort, la Corée du Sud a délibérément poursuivi une politique de sous-évaluation du won (dont le cours s'établissait à 660 wons pour 1 dollar en 1980) afin de faciliter ses exportations. Les autorités financières coréennes estiment que l'appréciation actuelle du won reflète le redressement de la balance des paiements enregistré en 1986, mais elles n'entendent pas laisser la monnaie nationale s'apprécier au-delà des 5 % par rapport au dollar.

A Séoul, on n'en attend pas moins des pressions accrues de la part de *Washington au lendemain des élections américaines de novembre.* Mais on est prêt à y résister : la Corée du Sud constitue un risque politique latent, et l'équilibre qui prévaut actuellement pourrait être gravement compromis par un étranglement de son économie. *« Chantage du faible »* sans doute, mais les Coréens ne semblent pas disposés à compromettre la relance de leur économie par des concessions visant à satisfaire ce que l'on nomme ici l'*« égoïsme »* des Etats-Unis. Concessions qui ne feraient au demeurant que nourrir un anti-américanisme encore diffus mais réel dans la population.

Si, en 1985, l'économie coréenne a connu des résultats peu brillants compte tenu de ses performances antérieures, au point que l'on pouvait s'interroger sur son aptitude à redresser la situation, elle vient de démontrer en moins de six mois son extraordinaire capacité d'adaptation. La baisse du prix du pétrole, l'affaiblissement du dollar et la réduction des taux d'intérêt à travers le monde ont favorisé une relance spectaculaire. L'année en cours devrait se terminer pour la Corée du Sud sur un succès *« historique »* : pour la première fois de manière aussi substantielle, ce pays, dont la dette extérieure est la troisième du monde (47 milliards de dollars) et qui, chaque année, enregistre des déficits chroniques de sa *balance commerciale et de sa* balance des paiements, dégagera des excédents. Ainsi, la balance commerciale sera-t-elle excédentaire d'au moins 1,8 milliard de dollars et la balance des paiements de plus de 500 millions (celle-ci avait été déficitaire de 800 millions en 1985).

Une souplesse étonnante

Cette amélioration des équilibres extérieurs est sans doute avant tout conjoncturelle. Elle n'en témoigne pas moins de la souplesse étonnante *de cette économie* qui a su mettre à profit l'allégement de la facture pétrolière et la baisse du dollar (100 millions de dollars d'intérêts à verser en moins au titre du remboursement *de la dette extérieure*). Conjuguées à une croissance des exportations due à la compétitivité accrue des produits coréens (qui favorise la hausse du yen), ces économies permettront une progression d'environ 2 % du taux de croissance : prévue à 7,5 % au début de l'année, elle devrait passer à 10 %.

Au cours des six premiers mois, le total des exportations coréennes s'est chiffré à 19,3 milliards de dollars, enregistrant une augmentation de 23,5 %. Elles devraient atteindre *à la fin de l'année 33,5 milliards de* dollars.

L'excédent commercial avec les Etats-Unis (4,3 milliards en 1985) *va s'accroître* ; le déficit avec le Japon (3 milliards) pourrait faire de même. Cette évolution n'est pas nouvelle mais elle s'accentue : en effet, alors que sur le marché américain les produits coréens ont gagné en compétitivité par rapport à ceux en provenance du Japon, sur le marché nippon, les producteurs coréens doivent se fournir en pièces détachées et en composants à des coûts plus élevés : évaluées en dollars, les importations de machines en provenance du Japon ont augmenté de 47,9 % au cours des six premiers mois de l'année.

Un autre aspect négatif des facteurs qui, globalement, favorisent l'économie coréenne est l'effet dévastateur qu'a eu la chute des prix *du pétrole sur les contrats de* construction au Proche-Orient : une perte estimée à 400 millions de dollars.

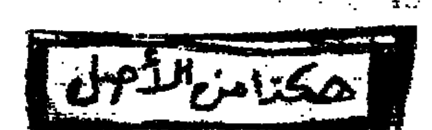
Les Coréens semblent d'autant plus déterminés à résister aux pressions américaines qu'ils sont conscients du caractère conjoncturel de l'amélioration de leurs équilibres extérieurs. Cette reprise inespérée devrait faciliter les ajustements nécessaires des structures économiques.

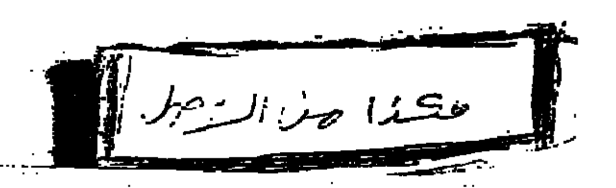
L'économie coréenne dépend encore à 80 % du commerce extérieur. Un changement de l'environnement international pourrait avoir des effets extrêmement rapides, mais cette fois négatifs.

PHILIPPE PONS.

Les Japonais plus riches que les Américains

Le revenu par tête des Japonais a pour la première *fois dépassé* celui des Américains. Chacun des 121 millions de Japonais dispose d'un revenu moyen de 17 000 dollars, contre 16 000 pour chacun des 242 millions d'Américains. Quand on se rappelle qu'en 1965, le revenu moyen des Japonais était le quart de celui des Américains, on mesure le chemin parcouru en vingt ans. Encore *faut-il* relativiser ces chiffres par les phénomènes monétaires récents, ce que ne manque pas de faire l'hebdomadaire britannique *The Economist*, qui illustre sa couverture d'un samouraï tenant dans sa main un petit oncle Sam et lui affirmant : *« Maintenant, je suis plus riche que vous. »* La valeur en dollars du PNB japonais a été accrue de l'ordre de 30 % du seul fait de l'évolution depuis septembre 1985 de la parité yen-dollar. Il n'en reste pas moins, ajoute *The Economist*, que la valeur actuelle de la devise japonaise est *« proche de ce qu'elle devrait être »* pour *« refléter justement les différences de productivité et de coût »*.





La situation économique du Brésil à la veille des élections

Les faiblesses d'un « plan cruzado » toujours populaire

SAO-PAULO
de notre envoyé spécial

Le « plan cruzado », lancé de façon spectaculaire le 28 février afin de couper court à une inflation galopante mais en préservant la croissance, est-il menacé, voire déjà mort ? L'expérience audacieuse de suppression brutale de l'indexation et de blocage des prix tentée par le gouvernement du président José Sarney traverse une phase difficile : l'explosion de la demande que personne n'avait prévue provoque des difficultés d'approvisionnement. La viande fait gravement défaut, au point que le gouvernement réquisitionne le bétail. D'autres produits alimentaires mais aussi des matières premières deviennent introuvables. On voit des queues dans les villes. Le marché noir se développe, l'inflation réapparaît.

La proximité des élections pour la nomination des gouverneurs et le renouvellement du Congrès, les premières depuis l'avènement de la « nouvelle démocratie » qui a succédé début 1985 au régime des militaires, contribue à brouiller les cartes. Elle empêche le gouvernement de prendre les mesures de correction nécessaires. Celles-ci, dont personne à Brasilia ne met en cause la nécessité, auront pour objet de freiner la demande. Elles feront évoluer le plan vers une politique de stabilisation plus traditionnelle. Pourront-elles être prises à temps ? Est-il encore possible d'agir en douceur, d'éviter la rupture, c'est-à-dire l'échec patent de la politique engagée depuis huit mois ? Celui-ci serait consommé si le gouvernement, devenu incapable de contenir l'inflation, était obligé, sous la pression des syndicats, de rétablir l'indexation.

« On ne quittera pas cette expérience sans une très forte inflation et sans doute une récession », prophétise M. Celso Martore, un jeune économiste de l'université de Sao-Paulo. La droite libérale, les milieux financiers, la grande presse, partagent ce point de vue. La Bourse baisse et le dollar monte. Mais le pessimisme, tant s'en faut, n'est pas général. Le pouvoir d'achat de la majorité de la population a augmenté et, de leur côté, commerçants et industriels font de bonnes affaires. Bref, le Brésil aujourd'hui vit plutôt mieux qu'hier, et le plan cruzado demeure populaire.

Car ce plan, dont la mise en œuvre est critiquée par les économistes, a été un formidable succès politique. Le président Sarney, proche des militaires au temps de la « révolution nationale », inconnu et plutôt suspect lorsqu'il a succédé à Tancredo Neves, a gagné sa popularité grâce au plan cruzado. Celui-ci, qui pouvait se résumer à quelques slogans porteurs d'espoir – prix bloqués, inflation zéro, – a été accueilli avec enthousiasme par un pays que la valse quotidienne des étiquettes épuisait. Les détracteurs de la politique actuelle décrivent le gouvernement comme paralysé, incapable, après avoir cru au miracle, d'adopter les ajustements qui s'imposent. *« La gestion de l'économie est récupérée par les politiciens ; ceux qui ont conçu le plan n'ont plus voix au chapitre »*, commente M. Alfonso Celso Pastore, ancien collaborateur de Delfino Neto et longtemps gouverneur de la Banque centrale. Cependant, à Brasilia, les équipes qui entourent MM. Dilson Funaro et Juan Sayard, ministres respectivement des finances et du plan, préparent, apparemment dans le calme, une seconde phase. *« Nous allons gagner les élections et nous serons alors bien armés pour compléter la politique actuelle »*, affirme avec une belle sérénité M. Celso Furtado, le ministre de la culture, un économiste très proche du président Sarney.

Pour réussir : deux atouts

Pour réussir, le gouvernement dispose de deux atouts : la forte croissance que connaît le pays depuis deux ans et la crainte qu'inspire à l'ensemble de la classe productive un retour à l'hyperinflation. Personne ou presque d'ailleurs ne conteste l'opportunité d'avoir lancé le plan au début de l'année. Le Brésil, après avoir traversé, de 1980 à 1983, la pire récession de son histoire, avait renoué avec la croissance. En 1985, celle-ci avait atteint 8 %. Restait l'inflation. *« En 1985, la hausse des prix atteignait 17 % par mois. Il fallait tordre le cou à la spirale inflationniste »*, commente M. Yves Claude Abescat, le président de la Banco Sogeral à Sao-Paulo. Pour frapper l'opinion, le gouvernement n'a pas fait dans la dentelle : le blocage des prix a été général, avec les erreurs que cela suppose. Pour certains produits ou services (produits pharmaceutiques, automobiles, courant électrique), l'ajustement qui était nécessaire pour annuler les derniers mois d'inflation a été mal calculé et les prix ont été gelés au-dessous du prix de revient. Quant aux salaires, déjà sensiblement relevés en 1985, non seulement ils ont été ajustés, mais ils ont bénéficié d'une prime de 8 %.

> *L'inflation a été maîtrisée et la croissance relancée, mais l'explosion de la demande et les pénuries qui en résultent rendent nécessaires des mesures au demeurant impossibles à prendre avant les élections.*

L'explosion de la demande, qui est à l'origine du dérapage actuel, s'explique par une série de facteurs. Les entreprises tournent au plein de leur capacité et, soucieuses de garder leur personnel, ont dû souvent consentir des relèvements de salaires supérieurs à ce qui avait été officiellement prévu. *« En septembre, nous avons accepté une augmentation de 10 % pour nous aligner sur ce qui se faisait à côté »*, nous fait remarquer M. Camilo Munaro, le directeur général de Carrefour à Sao-Paulo.

Autre phénomène, les gens qui, auparavant très nombreux, plaçaient une partie de leurs revenus sur le marché financier et, grâce à la correction monétaire, c'est-à-dire à l'indexation, encaissaient un bonus ont massivement retiré cet argent des banques, préférant le dépenser lorsque la suppression de l'indexation a entraîné la disparition du bonus. Bref, on a assisté sur une durée de quelques mois à une monétisation spectaculaire de l'économie.

L'opposition reproche au gouvernement de n'avoir rien fait pour en atténuer les effets et de n'être pas parvenu à maîtriser les dépenses publiques. Celles-ci se sont envolées. Leur déficit, qui était de 3,5 % du PNB en 1985, se situera cette année autour de 5 %. *« Comment ont-ils pu imaginer éliminer l'inflation sans couper dans les dépenses de l'Etat. S'ils y parviennent, il faut leur donner le prix Nobel »*, s'exclame M. Alfonso Celso Pastore. Le déséquilibre entre l'offre et la demande a relancé la hausse des prix. Selon les indices officiels, très contestés, elle se situe depuis mai au-dessus de 1,2 % par mois. Les opinions varient sur son rythme réel, autrement dit sur le taux effectivement atteint en tenant compte du marché noir. *« Sans le gel des prix, le plan cruzado craque. Cependant, à moins d'abandonner l'économie de marché, on ne pourra pas maintenir les prix éternellement bloqués. Lorsqu'ils seront libérés, il sera difficile de maintenir l'inflation au-dessous de 40 %. Mais un tel niveau signifie le retour à l'indexation et la dévaluation du cruzado »*, conclut sombrement M. Alfonso Celso Pastore.

Les pessimistes évoquent d'autres symptômes révélateurs d'une économie déséquilibrée. Le commerce extérieur, même s'il reste très excédentaire (12 milliards de dollars prévus en 1986), se détériore. Les investissements stagnent, illustrant l'absence de confiance du patronat. C'est là pourtant un point controversé. Sans nier que certains industriels fassent preuve d'attentisme, M. Edson Vas Musa, PDG de Rhodia, est convaincu qu'il y a bel et bien reprise de l'investissement. *« Les bureaux d'ingénierie, les entreprises de montage, sont saturés. Il faut trois ans pour se procurer des machines »*, explique-t-il en guise de démonstration.

Au-delà des tensions actuelles, le bilan économique du premier gouvernement de la nouvelle démocratie n'est-il pas impressionnant ? répond-on à Brasilia. Une croissance de 8 % en 1985 et de même ampleur en 1986, un commerce extérieur florissant, une réduction du chômage de moitié, une augmentation significative du niveau de vie et l'inflation ramenée de quelque 300 % à quelque 10 %. *« Le succès du plan est certain. Il faut refroidir l'économie, ce qui ne veut pas dire accepter la récession mais revenir à un taux de croissance de 6 % »*, note M. Philippe Reichstul, un des principaux adjoints du ministre du plan. Au reste, ajoute-t-il, le gouvernement n'est pas resté les bras croisés.

Afin de pallier les difficultés d'approvisionnement, il a importé 200 000 tonnes de viande de la CEE et 90 000 tonnes des Etats-Unis ; pour aider les éleveurs, il a supprimé la taxe sur la viande, il a relevé les taux d'intérêt qu'on disait trop bas. Désirant freiner la consommation, il a instauré un emprunt obligatoire de 25 % sur l'essence, l'alcool-carburant, les billets d'avion, les voitures. M. Reichstul conteste que cette dernière opération ait échoué et souligne, au contraire, qu'elle rapportera 2 milliards de dollars en 1986 et 3 milliards en 1987.

Un vrai travail d'horloger

Et l'avenir ? Le Congrès qui sortira des urnes le 15 novembre sera *constituant* ; c'est dire l'importance des élections. M. Reichstul reconnaît qu'il est difficile de lancer un programme d'ajustement avant cette échéance. Mais, ce programme, l'équipe au pouvoir le prépare activement. La grande victoire du plan, c'est la suppression de l'indexation. Il n'est pas question de s'accommoder de l'inflation de 50-60 % à laquelle conduirait son rétablissement. *« Ce gouvernement ira très loin pour l'éviter »*, commente M. Furtado. Comment s'y prendre ? Le ministre indique quelques têtes de chapitre :

1) Eponger une partie de la demande par des mesures fiscales, favoriser l'*« épargne spontanée »*, si nécessaire poursuivre dans la voie des emprunts, freiner de manière sélective les dépenses publiques. *« En période d'expansion, de telles mesures de stabilisation seront acceptées par la population »*, estime-t-il.

2) Réduire la pression de la dette extérieure et réorienter vers le marché national une partie de la production. Chacun admet que la poursuite du plan cruzado exigera un minimum de compréhension de la part des pays créanciers.

La partie sera difficile. Le gouvernement, c'est l'avis général, ne pourra libérer les prix que de manière graduelle et sélective. Un vrai travail d'horloger. Mais il n'y a pas d'alternative tant que l'écart entre l'offre et la demande n'aura pas été réduit. Le plan prévoit que les salaires seront ajustés lorsque les prix auront progressé de 20 %. Une échéance qu'il vaut mieux retarder si l'on veut éviter l'emballement inflationniste. Les salariés accepteront-ils les efforts, voire les sacrifices, le décrochage de la réalité par rapport à la vérité officielle qu'implique le sauvetage du plan ? On s'attend, sur le front social, à un mois de novembre dur, constate un observateur européen.

PHILIPPE LEMAITRE.

Etranger

Pour financer les politiques communes

La TVA ne suffit plus estime le Parlement européen

STRASBOURG (Communautés européennes) de notre envoyé spécial

Le Parlement européen a demandé, le jeudi 23 octobre, aux Etats membres de la CEE d'accroître la part des recettes fiscales versées au budget communautaire. La résolution de l'assemblée, adoptée à une large majorité (212 voix pour, 30 contre et 6 abstentions), invite les Douze à contribuer au financement des politiques communes par le versement d'un pourcentage du produit des taxes autres que la TVA (versée à concurrence de 1,4 % des recettes nationales).

En outre, le Parlement demande aux gouvernements membres de dégager des contributions additionnelles pour la création d'un fonds spécial destiné à l'écoulement des excédents agricoles. Selon les estimations du Parlement, la valeur comptable des stocks se chiffre à 10 milliards d'ECU (70 milliards de francs environ), alors que les produits (beurre, poudre de lait, céréales, viande bovine) détenus par les organismes d'intervention n'en valent que *la moitié sur le marché.*

Les mesures à court terme proposées par Strasbourg sont destinées non *seulement* à *sortir* la *Communauté* de l'asphyxie financière mais aussi à préparer la réforme « radicale » de la politique agricole commune. L'objectif est de réduire de *manières substantielle* la part de l'Europe verte dans les dépenses communautaires (environ 30 % contre 63 % aujourd'hui), et cela au profit de nouvelles politiques et de transferts au titre du soutien communautaire aux politiques sociales *et régionales des Etats* membres. En contrepartie, l'assemblée recommande l'accroissement des aides directes aux revenus des petits agriculteurs.

MARCEL SCOTTO.

● **Nouveaux déficits de paiements courants de la Grande-Bretagne.** – La balance des paiements courants de la Grande-Bretagne a accusé un nouveau déficit de 277 millions de livres en septembre, après celui, record, de 886 millions en août.

Transports

En Grande-Bretagne

Taxis et bus, mêmes tarifs...

LONDRES de notre correspondant

A partir du dimanche 26 octobre, les habitants de Lincoln, dans les Midlands, et ceux de Crawley, dans le Sussex, pourront prendre le taxi au lieu de l'autobus pour le même prix.

Les taxis, marqués d'un signe particulier, suivront les mêmes trajets et stopperont aux mêmes *arrêts que* les bus des compagnies jusque-là « régulières ». Dimanche est, *en effet,* le « jour J » en Grande-Bretagne de la dérégulation des transports en commun au niveau local (l'agglomération de Londres n'est pas *concernée par la réforme). Finis* les quasi-monopoles (1), la libre concurrence est *lancée, comme* c'est déjà le cas pour les principales *liaisons interurbaines* depuis 1980.

A Lincoln, la compagnie de la ville a dû s'adapter et acheter une vingtaine de taxis pour parer à la *compétition qui commence.* A Crawley, six sociétés de taxis ont demandé une licence pour se joindre au service du réseau urbain et périphérique. Ce ne sont là que deux exemples, mais le changement affecte tout le pays, selon la loi sur les transports promulguée l'an dernier. *Celle-ci entre maintenant en* vigueur et marque une nouvelle étape de la mise en œuvre du libéralisme thatchérien. Désormais, les collectivités locales doivent ouvrir leur réseau à quiconque en fait la requête et dispose de véhicules satisfaisant aux normes de sécurité. Deux cents nouvelles sociétés *se sont déjà* inscrites pour s'ajouter aux quelque mille trois cents compagnies existant jusqu'à présent.

L'une des conséquences de *cette « politique d'ouverture »* chère au gouvernement sera l'apparition de flottes de minibus (une vingtaine de places) *qui,* en principe, permettront une plus grande souplesse d'utilisation, *une augmentation des fréquences,* notamment aux heures creuses, et une meilleure adaptation à la desserte des zones rurales, où les passagers sont peu *nombreux.*

Le changement est cependant très critiqué, non seulement par le Parti travailliste, qui s'est engagé à abroger la nouvelle loi *s'il revient au pouvoir,* mais encore par la Fédération nationale des *usagers. Celle-ci* fait remarquer que le service tard le soir, le dimanche et dans les campagnes isolées risque de n'être pas amélioré, bien au *contraire,* car l'Etat va, à compter du 26 octobre, cesser d'aider *les collectivités locales* (déjà soumises, par ailleurs, à de sévères restrictions budgétaires) pour le maintien de lignes non rentables.

Dans ce cas, on note que les candidatures sont pour l'instant fort rares, alors qu'il y a parfois *pléthore dans les villes, comme* à Glasgow, où l'on a anticipé sur la réforme et où l'on assiste à une incroyable bataille : les bus des différentes compagnies font la queue, sinon la course, pour se disputer la clientèle. En outre, la *Fédération* souligne que, si la liberté des prix sera vraisembla*blement bénéfique pour l'usager* là où il y aura réelle compétition, elle entraînera immanquablement une hausse des tarifs dans les zones où la concurrence ne s'exercera pas.

FRANCIS CORNU.

(1) Théoriquement, la concurrence était possible, mais les conditions d'admission étaient telles que la plupart des candidatures étaient rejetées par les autorités locales.

IMMOBILIER

Selon les notaires

Le marché parisien redémarre

Le marché immobilier parisien redémarre, selon la chambre interdépartementale des notaires de Paris. Au premier semestre, il s'est vendu 19 750 appartements contre 17 850 au premier semestre 1985 et 14 950 au *premier semestre* 1984 (soit une progression de 10,64 % en un an et de 32 % en deux ans). *Le* nombre des mutations devrait sur l'année entière dépasser celui de l'année 1979.

Plus des deux tiers des mutations *concernent des studios et des deux* pièces, dont le taux de rotation ne cesse d'augmenter, à *l'inverse* de ce qui se passe pour les grands appartements (plus de quatre pièces).

Les prix moyens au mètre carré qui, après la flambée des années *1979-1980, avaient stagné, voire* baissé en francs constants, jusqu'à fin 1984, ont repris leur progression. Le prix moyen au m2 atteint 9 792 F, en hausse de 9,88 % (en francs courants) par rapport au premier semestre 1985.

Dans plus de la moitié des arrondissements parisiens, *le* prix moyen du mètre carré a franchi la barre des 10 000 F, à commencer par le seizième, où il dépasse 16 000 F, le septième (15 500 F) et le huitième (15 300 F). *C'est* le dixième arrondissement le moins cher, à 7 160 F en moyenne.

Une nouvelle série statistique de la chambre des notaires jette un *éclairage* particulier sur ces transactions et leurs auteurs. Ainsi, l'on constate que près d'un acquéreur sur cinq est investisseur, qu'une vente sur cinq est motivée par un départ à *le retraite,* que les salariés achètent plus qu'ils ne vendent, tandis que les artisans, commerçants et industriels, vendent plus qu'ils n'achètent.

● ***Chez Ecom-Univas.*** – M. Bernard Petit a été nommé PDG par le conseil d'administration le 16 octobre, et M. Claude Tourault vice-PDG. Toutes les responsabilités *au sein de l'agence* étaient exercées depuis un an par M. Bernard Brochand, par ailleurs président du directoire d'Eurocom, maison mère d'Eucom, dont il devient administrateur délégué. Ecom-Univas est la dixième agence de publicité en France *et la troisième agence* du groupe Eurocom, filiale de l'agence Havas.

● ***M. Hervé de Charette devient également ministre délégué à l'économie sociale.*** – Ministre délégué auprès du premier ministre, chargé de la fonction publique et du plan, M. Hervé de Charette voit ses attributions augmenter. Il sera désormais ministre délégué à l'économie sociale, *indique* le décret *publié au Journal officiel* du 23 octobre. Ces fonctions avaient été occupées, dans le gouvernement de *M. Fabius, par M. Jean Gatel.*

Marchés financiers

PARIS, 23 octobre ↑

Forte remontée

La Bourse a confirmé, le 23 octobre, son retour en jambes, pour la séance de liquidation du mois en cours. Avant qu'une nouvelle panne *du système informatique* empêche d'évaluer exactement l'ampleur de la hausse, l'indicateur instantané gagnait 1,95 %. « La Bourse anticipe et connaît son « big bang », ironisait un professionnel, à propos des défaillances explosives de l'ordinateur.

Plus sérieusement, notre interlocuteur estimait que le redressement des cours tenait d'abord à une réaction technique du marché, survenant après plusieurs séances maussades, la *semaine dernière. Il est,* en outre, probable que, pour la séance de liquidation, les investisseurs *institutionnels* – dont la Caisse des *dépôts* – sont intervenus à l'achat. *Pour l'ensemble* du mois boursier, la baisse devrait être circonscrite autour de 2 %.

Parmi les plus fortes hausses, on notait le Crédit foncier de France, le *Club Méditerranée, Europcar, ELF,* Aussedat-Rey et Fives-Lille ; Carrefour, Chargeurs, Bis et Moët se *montraient* très fermes. L'action Presses de la cité était de nouveau suspendue, après l'annonce d'un accord intervenu entre *CERUS,* Pechelbronn et Générale occidentale. Autour de la corbeille, on supposait que M. De Benedetti pourrait céder ses titres des Presses – à bon prix – à la Générale occidentale.

Le marché réagissait positivement à la meilleure tenue de New-York, Tokyo et Francfort. Les étrangers s'abstenaient de vendre, et certains attendaient avec impatience la réunion de la Bundesbank, anticipant – sans trop y croire cependant – une baisse des taux.

Le marché *obligataire* et le MATIF étaient plus soutenus. Le contrat à échéance juin 1987 se traitait à 108,35, en hausse de 0,60 %.

Lingot : 88 850 F (– 550 F) ; napoléon : 531 F (inchangé).

NEW-YORK, 23 octobre ↑

La hausse s'accélère

Amorcé vingt-quatre heures auparavant, le mouvement de reprise s'est très sensiblement accéléré jeudi à Wall Street. Hésitant à l'ouverture, il s'est rapidement développé ensuite, pour faiblir un peu en fin de séance. A la clôture, l'indice des industrielles s'établissait néanmoins à 1 834,93, avec un gain de 26,58 points. Au plus haut, il avait *atteint* la cote 1 845. Le bilan de la journée a très bien illustré ce résultat. Sur 1 983 valeurs traitées, 1 098 ont monté, 486 ont baissé et 399 n'ont pas varié.

Les meilleures nouvelles reçues du front de l'économie avec, notamment, l'augmentation des commandes de biens durables en septembre (+ 4,9 %), mais également les résultats financiers des entreprises pour le troisième trimestre, souvent meilleurs que prévu, enfin les recommandations d'achats d'actions General Motors faites par un « broker », ont fortement incité les opérateurs à prendre des positions. Vedette du marché, IBM a profité de ce regain d'optimisme, ainsi que plusieurs firmes de semi-conducteurs. Autour du Big Board, les professionnels se disaient assez confiants dans l'avenir, précisant que si les taux d'intérêt venaient à baisser, la Bourse y trouverait une nouvelle raison de monter.

L'activité s'est accélérée et a porté sur 150,94 millions de titres, contre 114 millions la veille.

VALEURS	Cours du 22 oct.	Cours du 23 oct.
Alcoa	35 1/2	36 1/4
A.T.T.	23 5/8	23 7/8
Boeing	54 1/8	55 7/8
Chase Manhattan Bank	35 5/8	36 1/4
Du Pont de Nemours	80 1/4	82 1/4
Eastman Kodak	57 1/2	58 5/8
Exxon	68 3/8	68 3/8
Ford	55 1/4	58 1/8
General Electric	76 3/8	78 1/2
General Motors	68 3/8	70 1/4
Goodyear	42 5/8	42 1/4
I.B.M.	120 1/2	121 1/2
I.T.T.	52 1/2	53 1/4
Mobil Oil	37 5/8	37 1/2
Pfizer	58 5/8	59 7/8
Schlumberger	31 3/4	33
Texaco	35 1/4	35 5/8
U.A.L. Inc.	57 1/4	58 3/4
Union Carbide	21 5/8	21 7/8
U.S. Steel	28 3/8	28 1/4
Westinghouse	55 5/8	56 5/8
Xerox Corp.	54 1/4	55

CHANGES

PARIS

Dollar : hausse sensible à 6,61 F ↑

L'événement du jour a été la forte hausse du dollar à Tokyo, à plus de 160 yens contre 154 yens il y a deux jours, due aux achats japonais d'obligations américaines. Ce mouvement s'est *répercuté dans le monde,* où le dollar a monté moins rapidement. A Paris, le deutschemark a reflué à 3,2730 F.

FRANCFORT	23 oct.	24 oct.
Dollar (en DM)	1,99	2,02
TOKYO	**23 oct.**	**24 oct.**
Dollar (en yens)	156,80	160,80

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (24 oct.)	7 %
New-York (23 oct.)	5 15/16 %

INDICES BOURSIERS

PARIS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	22 oct.	23 oct.
Valeurs françaises	141,6	144
Valeurs étrangères	106,1	107,4

Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général	370,6	375,5

NEW-YORK

(Indice Dow Jones)

	22 oct.	23 oct.
Industrielles	1808,35	1834,93

LONDRES

(Indice « Financial Times »)

	21 oct.	22 oct.
Industrielles	1262,4	1249,9
Mines d'or	286,6	277,2
Fonds d'Etat	82,89	82,38

TOKYO

	22 oct.	23 oct.
Nikkei	15819,5	16308,3
Indice général	1328,19	1362,83

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 23 octobre
Nombre de contrats : 17 315

COURS	ÉCHÉANCES				
	–	Nov. 86	Déc. 86	Mars 87	Juin 87
Dernier	–	107,65	108,65	108,50	108,30
Précédent	–	107,20	108,05	107,95	107,70

AUTOUR DE LA CORBEILLE

MAISONS PHENIX : LOURDES PERTES ET RESTRUCTURATION. – Le résultat consolidé du groupe Maisons Phenix est, pour le premier semestre 1986, une perte de 50 millions de francs. Ce résultat comprend, à hauteur de 75 millions de francs, la plus-value de cession réalisée lors de la vente des titres US *home. Pour* l'ensemble de l'exercice, la perte pourrait s'élever à plus de 70 millions de francs. Dans les prochains mois, une restructuration effectuée par son actionnaire principal, la Compagnie générale des eaux, devrait intervenir. Une augmentation de capital est ainsi prévue.

AUGMENTATION DU CAPITAL DE CGE DISTRIBUTION. – Les actionnaires de CGE Distribution ont décidé une augmentation de 30 millions de francs du capital, qui passe ainsi à 130 millions de francs.

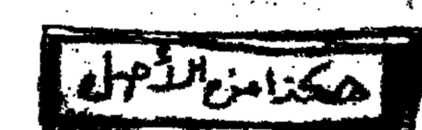
LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

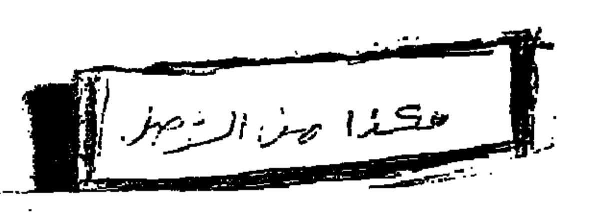
	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –	UN MOIS	DEUX MOIS Rep. + ou dép. –	DEUX MOIS	SIX MOIS Rep. + ou dép. –	SIX MOIS
$ E-U	6,6230	6,6280	+ 70	+ 82	+ 140	+ 165	+ 425	+ 505
$ can.	4,7307	4,7714	– 51	– 37	– 109	– 84	– 341	– 275
Yen (100)	4,1124	4,1193	+ 82	+ 97	+ 161	+ 185	+ 471	+ 529
DM	3,2690	3,2731	+ 70	+ 84	+ 145	+ 166	+ 414	+ 471
Florin	2,8959	2,9000	+ 42	+ 58	+ 85	+ 99	+ 262	+ 306
F.B. (100)	15,7672	15,7847	– 14	+ 41	– 42	+ 73	– 151	+ 186
F.S.	3,9635	3,9689	+ 120	+ 137	+ 241	+ 266	+ 623	+ 697
L (1 000)	4,7273	4,7343	– 152	– 124	– 286	– 240	– 791	– 689
£	9,4245	9,4449	– 325	– 288	– 637	– 576	– 1768	– 1604

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E-U	5 3/4	6	5 7/8	6	5 7/8	6	5 15/16	6 1/16
DM	4 1/4	4 1/2	4 3/8	4 1/2	4 3/8	4 1/2	4 9/16	4 11/16
Florin	5 1/2	5 3/4	5 3/8	5 1/2	5 3/8	5 1/2	5 3/8	5 1/2
F.B. (100)	6 7/8	7 3/8	7 3/16	7 1/2	7 1/4	7 9/16	7 3/8	7 11/16
F.S.	1/8	1 1/8	3 3/8	3 1/2	3 1/2	3 5/8	4	4 1/8
L (1 000)	9 3/8	10 3/8	10 1/2	10 7/8	10 1/2	10 7/8	10 5/8	11
£	10 5/8	10 7/8	11 1/16	11 3/16	11 1/8	11 1/4	11 3/16	11 5/16
F. franç.	7 1/4	7 3/4	7 7/8	8 1/2	8 1/8	8 3/8	8 1/4	8 1/2

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.





Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 23 OCTOBRE

Cours relevés à 17 h 38

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
1800	4,5 % 1973	1700	1706	1698	- 0 11
4599	C.N.E. 3 %	4490	4445	4450	- 0 89
1210	B.N.P. T.P.	1176	1185	1188	+ 1 02
1270	C.C.F. T.P.	1183	1200	1210	+ 2 28
1211	Créd. Lyon. T.P.	1145	1146	1146	+ 0 08
2880	Electricité T.P.	2503	2555	2555	+ 2 07
2110	Renault T.P.	2090	2180	2150	+ 2 87
2350	Rhône-Poul. T.P.	2031	2065	2065	+ 1 67
1482	St-Gobain T.P.	1392	1420	1420	+ 2 01
1385	Thomson T.P.	1350	1370	1370	+ 1 48
430	Accor	408	408	412	+ 0 98
1770	Agence Havas	1860	1970	1980	+ 6 98
1600	Ag. Havas C. I.	1650	1720	1720	+ 4 24
730	Air Liquide	724	737	735	+ 1 51
1930	Alcatel	1840	1890	1890	+ 2 71
1670	Als. Superm.	1800	1807	1807	+ 0 38
430	A.L.S.P.I.	389	391	395	+ 1 54
325	Alsthom	321	318 60	320	- 0 31
1940	Arjom. Prioux	2035	2050	2070	+ 1 71
245	Ausedat-Rey	258	279	271	+ 5 03
1600	Av. Entrepr.	1495	1542	1542	+ 3 14
1290	Avions Dassault	1225	1201	1210	- 1 22
525	Bail-Equipem.	443 80	431	436	- 1 77
1050	Bail-Investiss.	1070	1070	1070	....
1200	Cie Bancaire	1059	1085	1085	+ 2 45
565	Bazar H.-V.	490	501	514	+ 4 89
490	Béghin-Say	493	495	495	+ 0 40
450	Berger (Mé)	421	424	424	+ 0 71
600	Bic	586	602	602	+ 2 73
1450	B.I.S.	1415	1480	1460	+ 3 18
2340	Bleustein (Génl.)	2230	2330	2330	+ 4 48
2070	Bongrain S.A.	2319	2330	2325	+ 0 25
1270	Bouygues	1315	1360	1365	+ 3 80
4190	B.S.N.	4085	4170	4179	+ 2 30
1130	Carnaud	1080	1100	1120	+ 3 70
3280	Carrefour	3460	3598	3570	+ 3 17
1990	Casino	2177	2200	2209	+ 1 46
1450	Casino A.D.P.	1580	1550	1588	+ 0 51
830	C.C.M.C.	835	840	840	+ 0 59
1340	Cetelem	1188	1271	1261	+ 6 14
1670	C.F.A.O.	1687	1713	1713	+ 1 54
490	C.F.D.E.	438	449	450	+ 2 73
1110	C.G.I.P.	1115	1181	1181	+ 5 91
1280	Chargeurs S.A.	1243	1290	1293	+ 4 02
57	Chiers-Châtill.	59 90	59 90	59 90	....
675	Ciments franç.	690	690	690	....
565	Club Méditer.	556	585	590	+ 6 11
240	Codetel	235 50	237	237	+ 0 63
405	Cofimeg	405	405	405	....
950	Colas	975	980	978	+ 0 30
250	Compt. Entrepr.	205	210	210	+ 2 43
600	Compt. Mod.	650	658	665	+ 2 30
1320	Créd. Foncier	1170	1260	1240	+ 5 98
520	Crédit F. Imm.	494	501	501	+ 1 41
1760	Crédit Nat.	1520	1550	1548	+ 1 84
270	Crouzet ★	273	274	278	+ 1 83

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote

Second marché (sélection)

SICAV (sélection) 23/10

Droits et bons

Attribution

Souscription

Cote des changes

Marché libre de l'or

c : coupon détaché
o : offert
● : droit détaché
d : demandé
■ : prix précédent
★ : marché continu.

Le Monde

L'affaire du « Southern Raider »

Un diplomate australien attendu à La Réunion

SAINT-DENIS DE LA RÉUNION
de notre correspondant

Quinze jours après le naufrage du chalutier panaméen dans les eaux des Terres australes et antarctiques françaises, à la suite de l'intervention de la Royale, l'affaire du *Southern Raider* conserve toujours sa part de mystère. Deux instructions judiciaires sont engagées contre les neuf membres d'équipage (australiens, néo-zélandais et suédois) du chalutier surpris à proximité de l'îlot de Saint-Paul, le 8 octobre dernier par le patrouilleur *l'Albatros* : une pour pêche illicite et refus d'obtempérer aux injonctions du patrouilleur, une deuxième pour infraction à la législation sur les stupéfiants.

Un diplomate de l'ambassade d'Australie à Paris était, ce vendredi 24 octobre, attendu à la Réunion. Les quatre Austaliens, les quatre Néo-Zélandais ainsi que le Suédois font l'objet d'une mesure de contrôle judiciaire, et il leur est interdit de communiquer entre eux ainsi que de quitter l'île.

Le capitaine du *Southern Raider*, John Chadderton et son second demeurent en détention, et une caution de 1 million et demi de francs est exigée pour leur remise en liberté provisoire.

Selon les services de renseignements réunionnais, trois hypothèses peuvent expliquer la présence du *Southern Raider* dans les eaux territoriales françaises de l'îlot de Saint-Paul.

La première, la pêche à la langouste (d'un bon rapport financier) n'est pas à exclure, même *l'Albatros* n'a pas surpris le chalutier en flagrant délit. Il est admis à la Réunion que l'îlot de Saint-Paul fait l'objet d'un important braconnage à la langouste ; à chaque mission de *l'Albatros* ou du navire océanographique *Marion-Dufresne* dans le secteur, les autorités maritimes retirent de l'océan de nombreux casiers destinés à la capture des crustacés.

La seconde piste est celle de la drogue ; elle repose davantage sur le passé du capitaine John Chadderton – soupçonné en Australie de faire partie d'un réseau de trafiquants, et bien que son nom figure dans un rapport de la commission royale sur le crime organisé en Australie, Chadderton n'a jamais été condamné – que sur la découverte de preuves irréfutables.

Dernière hypothèse : le trafic d'armes ou l'espionnage. Les photos du *Southern Raider* prises par *l'Albatros* avant le naufrage indiqueraient que le chalutier paraissait très chargé, sa ligne de flottaison se situant bien au-dessous de la normale. Un fait que le capitaine Chadderton a expliqué de la manière suivante : le *Southern Raider* avait volontairement rempli d'eau de mer ses viviers pour y transporter les langoustes pêchées vivantes. Une justification assez peu plausible selon les spécialistes.

Une position stratégique

Quant à l'espionnage, on indique à Saint-Denis que la position géostratégique des TAAF et les recherches menées par la France dans la zone intéressent au plus haut point les pays voisins, en particulier l'Australie. Une chose est sûre : le chalutier panaméen disposait d'un matériel électronique sophistiqué. On estime même que le *Southern Raider* avait un rendez-vous avec un autre bâtiment, d'où sa présence très rapprochée de Saint-Paul, qui aurait été le point de rencontre.

Est-ce pour avoir confirmation de cette dernière hypothèse qu'un émissaire du gouvernement s'est rendu à bord de *l'Albatros* avant même qu'il ne touche le port de la Pointe-des-Galets pour entendre une partie de l'équipage du chalutier coulé ?

Selon des sources bien informées, l'émissaire aurait proposé un marché au capitaine du *Southern Raider* : dire pour qui il travaillait en la circonstance en échange de billets d'avion pour son équipage et le remboursement d'une partie de la valeur du navire naufragé. La mission n'ayant pas abouti, les autorités – y compris le premier ministre, en visite à la Réunion – ont d'abord nié la présence d'un émissaire sur *l'Albatros* (transporté par un Puma de l'armée) avant de l'admettre de manière implicite.

Le Southern Raider reposant par 3 000 mètres de fond, toutes les suppositions relatives à son naufrage sont permises, dont notamment celle d'un sabordage. Les observateurs à la Réunion notent enfin la discordance entre l'inculpation de John Chadderton pour refus d'obtempérer retenue par le juge d'instruction et les déclarations faites par M. Chirac à la Réunion suivant lesquelles il avait personnellement donné l'ordre à *l'Albatros* de tirer pour s'opposer à une tentative d'abordage opérée par le *Southern Raider* qui mettait en danger le patrouilleur français.

ALIX DIJOUX.

Mozambique

Hypothèses contradictoires sur la mort de Samora Machel

Les autorités mozambicaines ont nommé, mercredi 22 octobre, une commission d'enquête sur les causes de l'accident de l'avion qui transportait le président Samora Machel. Présidée par M. Armando Guebuza, membre du bureau politique du Frelimo (parti au pouvoir), cette commission, composée de quatorze membres, comprend des responsables politiques, ainsi que des pilotes et des experts de l'aéronautique civile et militaire du Mozambique.

A Pretoria, un diplomate soviétique, ainsi que la femme du pilote blessé dans cet accident, ont rendu visite à celui-ci, mercredi 22 octobre, à l'hôpital où il est soigné (la femme du pilote, Nadejna Novosselova, a également rencontré le ministre sud-africain des affaires étrangères, M. Botha). Les autorités sud-africaines ont accepté que des experts soviétiques fassent partie de la commission d'enquête qu'elles ont mis en place.

S'agissant des hypothèses concernant les causes de la catastrophe, l'un des survivants, M. Fernando Joao, qui était l'un des gardes du corps de Samora Machel, a affirmé qu'il avait entendu *« comme un claquement ou un coup de feu »* à bord de l'appareil, avant que celui-ci ne s'écrase au sol. Il a ajouté : *« Nous avons entendu un craquement dans l'avion, comme si on avait tiré dessus. »* Enfin, selon l'agence Associated Press, qui cite l'agence portugaise ANOP, les autorités mozambicaines seraient convaincues que l'accident serait dû à une erreur humaine de pilotage. ANOP ne cite cependant aucune source pour étayer cette affirmation. – *(AFP, Reuter.)*

★ L'ambassade du Mozambique nous prie de faire savoir qu'un livre de condoléances est ouvert jusqu'au mardi 28 octobre, date des obsèques du président Samora Machel, au 82, rue Langier, 75017 Paris, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures.

Le numéro du « Monde » daté 24 octobre 1986 a été tiré à 493 038 exemplaires

Sur le vif

Joyeux anniversaire !

J'ai le cœur navré, là, aujourd'hui. Ses soixante-dix ans, vous savez comment il va les fêter, dimanche, mon Mimi ? Sans flonflon ni trompette, en catimini, dans l'intimité d'un déjeuner familial, rue de Bièvre. Même ça, on l'aurait pas su sans une indiscrétion de Bouvard ce matin dans *France-Soir*. Enfin, c'est pas possible ! *Ça ressemble à rien ! C'est* nul ! Vous me direz : non, pas complètement. Son fils, Jean-Christophe, il vient de lui filer une nouvelle sucette à l'Elysée. Alors, il y aura quand même quelqu'un de très haut placé à la droite de Mme Mitterrand.

Oui, bon, peut-être, mais comparé aux cérémonies qui ont marqué l'anniversaire de la Queen ! Sans parler de celui de Staline, vous vous souvenez ? Le monde entier avait été invité à lui envoyer des témoignages d'adoration reconnaissante. Il avait reçu des millions de cadeaux. Alors que là... Des clopinettes, des bricoles déposées, paraît-il, au château par une poignée de vieux militants, deux, trois bouquins, des chaussons brodés... Minable, quoi !

D'accord, mon Jacquot et ses copains du RPR vont se fendre d'un gros gâteau pour voir s'il a encore la force de souffler toutes ses bougies. C'est que ça commence à en faire pas mal. Neuf de moins qu'en 1995, à la fin de son second mandat, mais quand même ! Et ça m'étonnerait que Rocard veuille pas marquer le coup, lui aussi, essayer de rappeler aux Français le respect dû à l'âge de leur président.

Remarquez, c'est tellement criant, ce silence, que j'en arrive à me demander si c'est pas exprès. Par coquetterie. C'est qu'il porte encore beau, mon Mimi. Prenez Cécile Sorel, elle aurait pas tellement aimé qu'on vienne lui rappeler sa date de naissance. Et puis à une époque où à partir de soixante berges vous n'êtes plus bon qu'à diriger le pays, il a dû craindre en affichant trop ouvertement son âge de donner des idées au petit père Barre. Moi, j'aimerais bien. Avec la modestie qu'on lui connaît, s'il succède à mon Mimi, son soixante-dixième anniversaire passera pas inaperçu. Ça va être l'apothéose, le 14 Juillet. A moins que, là encore, on ne mette la sourdine. Rapport à Chirac.

CLAUDE SARRAUTE.

Conséquence de la bataille des Presses de la Cité

M. Claude Pierre-Brossolette quitterait la présidence de Cerus

La bataille boursière engagée entre, d'une part, Cerus (détenu à 40 % par la CIR, l'une des sociétés holdings du groupe De Benedetti) et Pechelbronn (société de portefeuille du groupe privé Worms et Cie), et, d'autre part, M. Jimmy Goldsmith, le patron de *l'Express* et de la Générale occidentale, s'est conclue, on le sait, par un armistice entre les deux belligérants *(le Monde* du 24 octobre).

Mais il semble bien que cet accord – selon lequel Cerus et Pechelbronn renoncent à leur offre publique d'échange pour constituer, avec la Générale occidentale de M. Goldsmith, *« le futur pôle d'actionnariat des Presses de la Cité »* – ait entraîné de sérieuses divergences au sein des adversaires de ce dernier. Cerus et Pechelbronn, qui détiennent, à parts sensiblement égales, 22,5 % du capital des Presses de la Cité à eux deux à la suite d'achats en Bourse, entendent en rester là, et il est prévu qu'ils siègent au nouveau conseil d'administration des Presses.

Mais un divorce est clairement apparu entre la position de Pechelbronn, défendue par M. Pierre-Brossolette, président de Cerus, et par ailleurs associé-gérant de MM. Worms, partisan d'une opération à caractère financier et axée donc sur la perspective d'une plus-value, et celle défendue par M. Alain Minc, directeur général de Cerus, lequel prône une politique plus industrielle. A l'image de celle que le groupe De Benedetti entend appliquer, via Cerus, dans Valéo, dont il a acquis 18,3 % du capital à l'issue, là aussi, d'une dure bataille.

Ces différences de vues pourraient contraindre M. Pierre-Brossolette à en tirer les leçons, et il n'est pas exclu qu'il abandonne la présidence de Cerus, laquelle serait alors assurée en personne par M. Carlo De Benedetti. Le patron d'Olivetti entendrait ainsi confirmer l'intérêt qu'il porte à la ramification française de son groupe, laquelle devrait intégrer début 1987 l'ensemble des activités de Buitoni, de façon à créer un véritable pôle de développement du secteur agro-alimentaire.

On notera, au passage, que ce nouvel épisode de l'« affaire Presses de la Cité » conforte la position de M. Jimmy Goldsmith. D'ores et déjà assuré de l'emporter, celui-ci aura réalisé, à moindre coût (par un simple échange de titres entre les Presses et sa société, la Générale occidentale), une fort belle opération.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 24 octobre

Nouvelle et forte hausse

Sur sa lancée précédente, la Bourse de Paris a poursuivi, vendredi matin, son ascension en accélérant le mouvement. En avance de 1,8 % à l'ouverture, l'indicateur instantané s'établissait finalement à 2,15 % au-dessus de son niveau précédent. Aucune baisse n'a été enregistrée. Progression de Club Méditerranée (+ 5,1 %), Compagnie bancaire (+ 4,6 %), Accor (+ 3,6 %), Thomson-Brandt, Navigation mixte (+ 3,4 %), Lafarge, Michelin, Sanofi, Pechelbronn (+ 3,2 %).

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	412	424	427
Agence Havas	1990	2001	2009
Air Liquide (L')	735	742	748
Bancaire (Cie)	1085	1120	1135
Bongrain	2325	2325	2380
Bouygues	1365	1369	1365
B.S.N.	4179	4240	4260
Carrefour	3570	3650	3630
Chargeurs S.A.	1293	1325	1330
Club Méditerranée	590	615	620
Crédit National	1548	1570	1595
Eaux (Gén.)	1334	1380	1380
E.L.F.-Aquitaine	311 80	315	315
Essilor	3195	3250	3260
Lafarge-Coppée	1305	1350	1347
Michelin	2500	2578	2580
Midi (Cie)	1500	1530	1540
Moët-Hennessy	2245	2305	2300
Navig. Mixtes	1067	1100	1103
Oréal (L')	3459	3520	3530
Pechelbronn	1120	1150	1155
Pernod-Ricard	980	1000	999
Peugeot S.A.	1089	1120	1119
Sanofi	690	705	712
Source Perrier	800	800	810
Télémécanique	2730	2740	2740
Thomson-C.S.F.	1485	1500	1515
Total-C.F.P.	428	434	434 10
T.R.T.	2710	2720	2720
Valéo	508	518	518

M. PIERRE MÉHAIGNERIE
invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* » dimanche 26 octobre de 18 h 15 à 19 h 30.

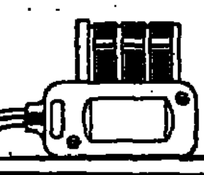
Le président du Centre des démocrates sociaux, président du conseil général d'Ille-et-Vilaine, répondra aux questions d'André Passeron et de *François Grosrichard, du Monde*, et de Gilles Leclerc et de Dominique Pennequin, de RTL, le débat étant dirigé par Olivier Mazerolle.

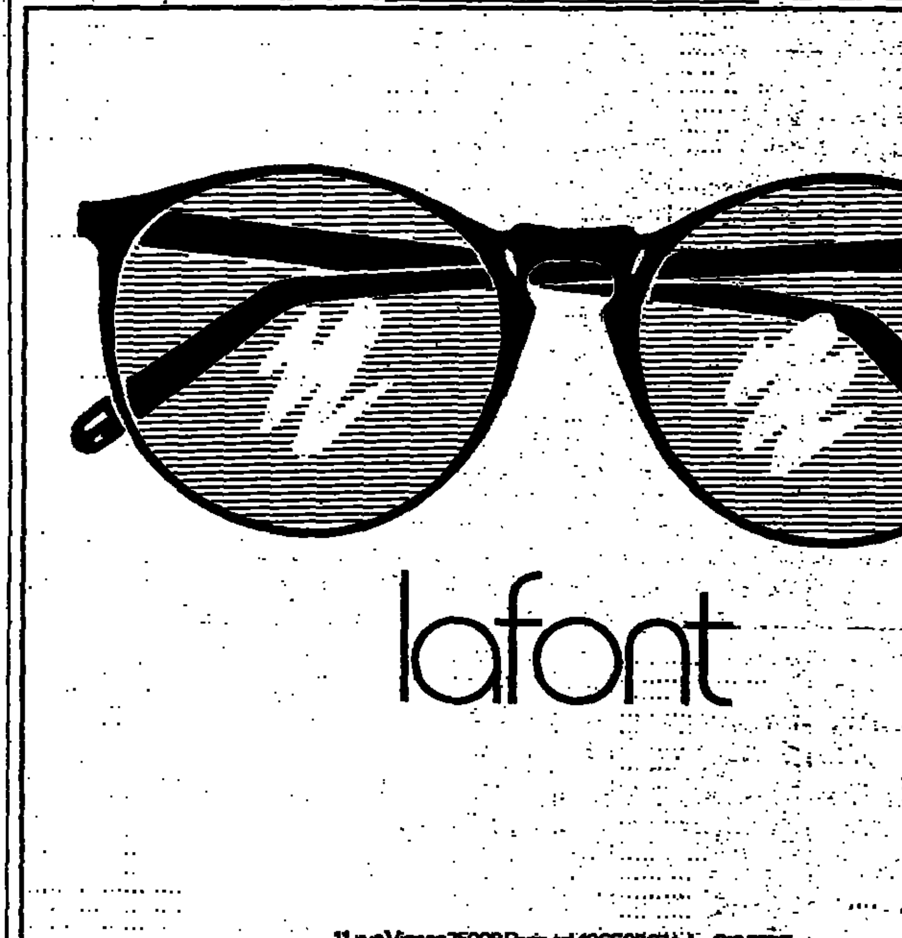
République sud-africaine

Deux détenus retrouvés pendus

Johannesburg *(Reuter)*. – Deux détenus noirs sud-africains ont été retrouvés pendus, mercredi soir, dans leur cellule, ont annoncé, jeudi 23 octobre, les autorités pénitentiaires. Xoluso Jahannes Jacobs, âgé de vingt ans, se serait pendu avec sa chemise à la prison d'Upington (province du Cap).

L'autre détenu, condamné à mort pour meurtre, se serait également pendu avec ses vêtements, à la prison centrale de Pretoria.





A B C D E F G